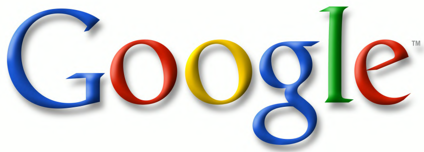
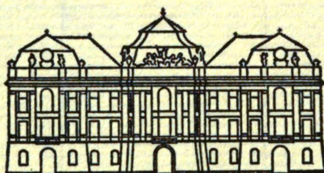
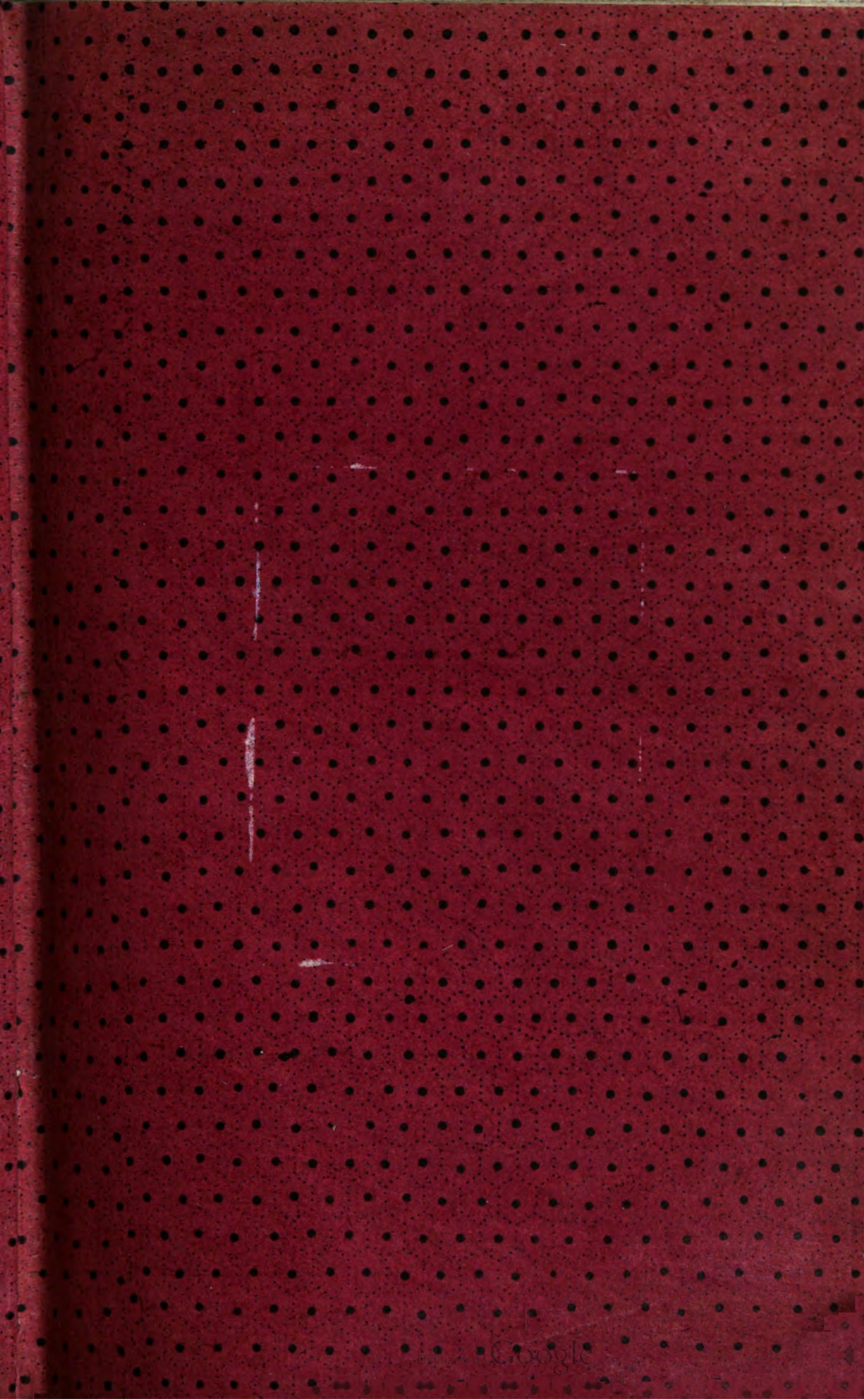










HISTOIRE ROMAINE

DE TITE-LIVE.

TOME NEUVIÈME.

HISTOIRE ROMAINE
DE TITE-LIVE,

TRADUCTION NOUVELLE

PAR DUREAU DE LAMALLE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

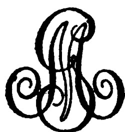
TRADUCTEUR DE TACITE ET DE SALLUSTE;

ET PAR M. NOËL,

Membre de la Légion d'honneur, Conseiller ordinaire, Inspecteur-général de l'Université Impériale, Correspondant de l'Académie impériale de Hollande, de plusieurs Sociétés savantes, etc.

TROISIÈME DÉCADE.

TOME NEUVIÈME.



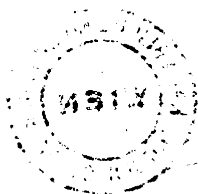
A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XI.

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.



EPITOME LIBRI XXVI.

HANNIBAL ad tertium ab urbe Româ lapidem super Anienem castra posuit : ipse verò cum duobus millibus equitum usque ad ipsam Capenam portam (*a*), ut urbis situm exploraret, obequitavit : et cùm per triduum (*b*) in aciem utrimque exercitus omnis descendisset, certamen tempestas diremit : nam cùm in castra rediissent, statim serenitas erat. Capua capta est à Q. Fulvio et Ap. Claudiò, consulibus (*c*). Principes Campanorum veneno sibi consciverunt mortem. Cùm senatus Campanorum deligatus esset ad palos, ut securi feriretur; litteras à senatu missas Q. Fulvius consul, quibus jubebatur parcere, antequam legeret, in sinu posuit, et lege agi jussit, et supplicium peregit. Cùm in comitiis apud populum quæreretur, cui mandaretur Hispaniarum imperium; nullo id volente suscipere, P. Scipio, P. filius, qui in Hispaniâ ceciderat, professus est se iturum, et suffragio populi consensuque omnium missus, novam Carthaginem uno die expugnavit, cùm ageret vigesimum quartum annum, videreturque divinâ stirpe creatus : quoniam et ipse posteaquam togam acceperat, quotidie in Capitolio erat; et in cubiculo matris ejus, anguis sæpenumero visus est. Res præterea in Siciliâ gestas continet, et amicitiam cum Ætolis junctam, bellumque gestum adversùm Acarnanas, et Philippum Macedoniæ regem.

(*a*) C'est ce qu'atteste Valère Maxime, lib. III, c. 7, n°. 10 : *Capenam portam armis Hannibale pulsante.* Mais Tite-Live, plus bas, c. 10, dit que c'est la porte Colline, et son témoignage est confirmé par celui de Pline, liv. XV, c. XVIII, et celui de Servius sur le huitième livre de l'*Éneide*, v. 110. (*Note de Crévier.*)

(*b*) Il paraît, par le récit même de Tite-Live, liv. X, c. 11, qu'il faut lire *biduum.* (*Idem.*)

(*c*) *Q. Fulvio et Appio Claudio consulibus*, ou plutôt proconsuls. (*Idem.*)



SOMMAIRE DU LIVRE XXVI.

ANNIBAL vient camper à trois milles de Rome, au-dessus du Téveron; de là il s'avance en personne, à la tête de deux mille chevaux, jusqu'à la porte Capène, pour reconnaître la situation de la ville. Deux jours de suite les deux armées se rangent en bataille sous les murs de Rome, deux fois un orage soudain sépare les combattants, et dès qu'ils sont rentrés dans leurs camps respectifs le calme renaît. Les consuls Q. Fulvius et Appius Claudius se rendent maîtres de Capoue. Les principaux citoyens de cette ville s'empoisonnent. Dans le moment que les sénateurs, attachés au poteau, sont sur le point d'avoir la tête tranchée, Fulvius reçoit du sénat romain des lettres qui lui ordonnent de faire grâce: au lieu de les lire, il les met dans un pli de sa robe, et fait achever l'exécution. Embarras du peuple qui, assemblé en comices, cherche vainement un général qui veuille se charger du commandement d'Espagne. P. Scipion, fils de Publius, lequel y avait péri, se présente pour demander ce gouvernement; il est nommé d'un consentement unanime. Il en va prendre possession à l'âge de vingt-quatre ans, et réduit en un jour Carthage-la-Neuve. L'opinion populaire lui donne une origine céleste, parce que depuis qu'il avait pris la robe virile, il se rendait tous les jours au Capitole, et qu'on avait vu un serpent dans la chambre de sa mère lorsqu'elle était enceinte de lui. Affaires de Sicile. Alliance contractée avec les Étoliens. Guerre contre les Acarnaniens et contre Philippe, roi de Macédoine.

I..

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER VIGESIMUS-SEXTUS.

I. Cn. Fulvius Centumalus, P. Sulpicius Galba consules, cùm idibus Martiis magistratum inissent, senatu in Capitolium vocato, de republicâ, de administratione belli, de provinciis exercitibusque Patres consuluerunt. Q. Fulvio, Appio Claudio, prioris anni consulibus, prorogatum imperium est; atque exercitus, quos habebant, decreti: adjectumque, ne à Capuâ, quam obsidebant, abscederent, priusquam expugnassent. Ea tum cura maximè intentos habebat Romanos, non ab irâ tantùm, quæ in nullam unquam civitatem justior fuit, quàm quòd urbs tam nobilis ac potens, sicut defectione suâ traxerat aliquot populos, ita recepta, inclinatura rursus animos videbatur ad veteris imperii respectum. Et prætoribus prioris anni, M. Junio in Etruriâ, P. Sempronio in Galliâ, cum binis legionibus quas habuerant, prorogatum est imperium: prorogatum et M. Marcello,

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

I. Dès que Cn. Fulvius Centumalus et P. Sulpicius Galba eurent pris possession du consulat, aux ides de mars (a), ils convoquèrent le sénat dans le Capitole, et mirent en délibération la situation de la république, la conduite de la guerre, la répartition des provinces et des armées. Q. Fulvius et Appius Claudius, consuls de l'année précédente, furent continués dans leur département et dans le commandement des armées qui étaient sous leurs ordres. On joignit à ces dispositions celui de persister dans le siége de Capoue, jusqu'à ce qu'ils s'en fussent rendus maîtres. C'était alors l'entreprise que les Romains avaient le plus à cœur, non seulement par un effet du ressentiment que la perfidie de Capoue ne rendait que trop légitime, mais dans l'espoir fondé que, la défection d'une cité si fameuse et si puissante ayant entraîné la révolte de quelques autres peuples, sa réduction ramènerait les esprits aux sentiments d'une ancienne obéissance. Les deux préteurs de l'année précé-

(a) An de Rome 541; avant J.-C. 211.

ut proconsule in Siciliâ reliqua belli perficeret eo exercitu, quem haberet: si supplemento opus esset, suppleret de legionibus, quibus P. Cornelius propraetor in Siciliâ praeesset; dum ne quem militem legeret ex eo numero, quibus senatus missionem reditumque in patriam negasset antè belli finem. C. Sulpicio, cui Sicilia evenerat, duæ legiones, quas P. Cornelius habuisset, decretæ; et supplementum de exercitu Cn. Fulvii, qui priore anno in Apuliâ fœdè cæsus fugatusque erat. Huic generi militum senatus eumdem, quem Cannensibus, finem statuerat militiæ: additum etiam utrorumque ignominiæ est, ne in oppidis hibernarent, neve hiberna propiùs ullam urbem decem millibus passuum ædificarent. L. Cornelio in Sardiniâ duæ legiones datæ, quibus Q. Mucius præfuerat: supplementum, si opus esset, consules scribere jussi. T. Otacilio et M. Valerio, Siciliæ Græciæque ora cum legionibus classibusque quibus præerant, decretæ. Quinquaginta Græci cum legione unâ, centum Siculi cum duabus legionibus habebant naves. Tribus et viginti legionibus Romanis eo anno bellum terrâ marique est gestum.

II. Principio ejus anni cùm de litteris L. Marcii referretur, res gestæ magnificæ senatui visæ: titulus

dente, M. Junius et P. Sempronius, conservèrent le gouvernement, le premier de l'Étrurie, et le second de la Gaule, avec les deux légions qu'ils commandaient. Marcellus eut ordre de rester en Sicile, en qualité de proconsul, pour y terminer la guerre avec l'armée qu'il avait sous ses drapeaux; et dans le cas où il aurait besoin de renforts, il lui fut permis de se servir des légions que le propréteur P. Cornélius tenait en Sicile, à condition pourtant qu'il n'emploîrait aucun des soldats, à qui le sénat avait interdit le retour en Italie avant la fin de la guerre. C. Sulpicius, à qui la Sicile était échue, eut les deux légions qui avaient servi sous P. Cornélius, et dut les compléter avec les débris de l'armée qui, l'année précédente, avait éprouvé un échec si honteux dans la Pouille, sous la conduite de Cn. Fulvius. Ces soldats avaient été soumis au même traitement que les fugitifs de Cannes, c'est-à-dire, que leur service ne devait avoir d'autre terme que la fin de la guerre, et l'on y ajouta la condition flétrissante de ne pouvoir hiverner dans les places, ou à moins de dix milles de quelque ville que ce fût. L. Cornélius obtint le gouvernement de la Sardaigne avec les deux légions qui avaient obéi à Q. Mucius. Quant aux levées, les consuls eurent la faculté de faire celles qu'ils jugeraient nécessaires. Les côtés de la Sicile et de la Grèce restèrent sous la garde de T. Otacilius et de M. Valérius, avec les mêmes légions et les mêmes flottes. La défense de la Grèce occupait une légion et cinquante vaisseaux, et celle de la Sicile, deux cents navires et deux légions. Les Romains mirent cette année sur pied vingt-trois légions pour faire la guerre par terre et par mer.

II. Au commencement de la même année, lorsque la discussion s'ouvrit sur les dépêches de Marcius, le sénat applaudit

honoris (quòd imperio, non populi jussu, non ex auctoritate Patrum dato (1), « Proprætor senatui » scripserat) magnam partem hominum offendebat. « Rem mali exempli esse, imperatores legi ab exerciti» bus; et solenne auspicatorum comitiorum in castra » et provincias, procul ab legibus magistratibusque, » ad militarem temeritatem transferri. » Et, cùm quidam referendum ad senatum censerent, melius visum differri eam consultationem, donec proficiscerentur equites, qui ab Marcio litteras attulerant. Rescribi de frumento et vestimentis exercitûs placuit; « Eam » utramque rem curæ fore senatui : » adscribi autem, « Proprætori L. Marcio, » non placuit; ne idipsum, quod consultationi reliquerant, pro præjudicato ferret. Dimissis equitibus, de nullâ re priùs consules retulerunt, omniumque in unum sententiæ congruebant, agendum cum tribunis plebis esse, primo quoque tempore ad plebem ferrent, quem cum imperio mitti placeret in Hispaniam ad eum exercitum, cui Cn. Scipio imperator præfuisset. Ea res cum tribunis acta, promulgataque est. Sed aliud certamen occupaverat animos. C. Sempronius Blæsus die dictâ Cn. Fulvium, ob exercitum in Apuliâ amissum, in concionibus vexabat : « Multos impera» tores temeritate atque inscientiâ exercitum in lo» cum præcipitem perduxisse dictitans : neminem » præter Cn. Fulvium, antè corrupisse omnibus vi» tiis legiones suas, quàm proderet : itaque verè dici

à l'éclat et à l'importance du service qu'il avait rendu; mais on fut choqué du titre de propréteur qu'il avait pris à la tête de sa lettre, sans le devoir ni à la volonté du peuple, ni à l'avis du sénat. On trouvait qu'il était d'une dangereuse conséquence d'abandonner la nomination des généraux au choix des armées, et de laisser l'auguste solennité des assemblées légitimes passer, loin des lois et des magistrats, dans les camps et dans les provinces, pour être livrée au caprice aveugle des soldats. Quelques sénateurs étaient d'avis de mettre l'affaire en délibération; mais il fut jugé plus à propos de l'ajourner jusqu'après le départ des cavaliers qui avaient apporté les dépêches de Marcius. Quant aux approvisionnements de blés et d'habits qu'il demandait, on convint de lui répondre que le sénat aurait soin d'y pourvoir; mais on ne fut point d'avis de mettre pour subscription de la lettre: « Au propréteur Marcius, » de peur qu'il ne crût décidée en sa faveur une question dont le sénat s'était réservé l'examen. Après le départ des cavaliers, ce fut la première proposition que les consuls firent dans le sénat, et l'avis unanime fut d'engager les tribuns à convoquer le peuple au plus tôt, et à lui demander quel général il voulait envoyer en Espagne commander en chef l'armée qui avait servi sous les ordres de Cn. Scipion. Cette affaire fut traitée avec les tribuns qui la portèrent devant le peuple. Mais un autre débat occupait déjà les esprits. C. Sempronius Blæsus avait mis en cause Cn. Fulvius comme coupable de la perte de l'armée dans la Pouille; et en attendant le jour du jugement, il ne cessait d'irriter le peuple contre lui, en répétant « que plus d'un capitaine avait, par son aveuglement et son incapacité, précipité son armée vers sa ruine; mais que Cn. Fulvius était le premier qui eût corrompu ses troupes par toutes sortes de vices, avant de les livrer à l'ennemi. On

» posse, priùs eos perisse, quàm viderent hostem; » nec ab Hannibale, sed ab imperatore suo victos » esse. Neminem, cùm suffragium ineat, satis cer- » nere (2), cui imperium, cui exercitum permittat. » Quid interfuisse inter Ti. Sempronium? Cùm ei » servorum exercitus datus esset, brevi effecisse dis- » ciplinâ atque imperio, ut nemo eorum generis ac » sanguinis sui memor in acie esset; præsidio sociis, » hostibus terrori essent; Cumas, Beneventum, alias- » que urbes eos velut è faucibus Hannibalis erep- » tas (3) populo Romano restituisse. Cn. Fulvium » Quiritium Romanorum exercitum, honestè geni- » tos, liberaliter educatos, servilibus vitiis imbuisse. » Ergo effecisse, ut feroces et inquieti inter socios, » ignavi et imbelles inter hostes essent; nec impe- » tum modò Pœnorum, sed ne clamorem quidem » sustinere possent. Nec, hercule, mirum esse mili- » tes in acie non stetisse, cùm primus omnium impe- » rator fugeret: magis mirari se, aliquos stantes » cecidisse, et non omnes comites Cn. Fulvii fuisse » pavoris ac fugæ. C. Flaminium, L. Paullum, L. Pos- » tumium, Cn. ac P. Scipiones cadere in acie ma- » luisse, quàm deserere circumventos exercitus. » Cn. Fulvium propè unum nuncium deleti exerci- » tûs Romam rediisse. Facinus indignum esse, Can- » nensem exercitum, quòd ex acie fugerit, in Sici- » liam deportatum, ne priùs inde dimittatur, quàm » hostis ex Italiâ decesserit, et hoc idem in Cn. Ful-

pouvait dire avec vérité, qu'elles étaient perdues avant de voir l'ennemi, et qu'elles avaient été vaincues, non par Annibal, mais par leur propre général. C'était aussi la faute des citoyens, qui, en allant aux suffrages, ne soumettaient pas à un examen assez sévère le choix de ceux auxquels ils confiaient le commandement et le salut des armées. Quelle différence entre Cn. Fúlvius et Ti. Sempronius? Ce dernier, placé à la tête d'une troupe d'esclaves, en avait, à force de discipline et de bonne conduite, fait une armée de braves guerriers, qui, oubliant leur état et leur origine, étaient devenus le rempart des alliés et la terreur des ennemis. Il avait arraché Cumes, Bénévent et d'autres villes des mains d'Annibal prêt à dévorer sa proie, et les avait rendues à la république. Cn. Fulvius avait eu à commander des Romains qu'une naissance honnête, qu'une éducation libérale rendaient vraiment dignes de ce nom, et les avait livrés à tous les vices des esclaves. C'était donc à lui qu'il fallait s'en prendre, s'ils étaient devenus hautains et turbulents parmi les alliés, lâches et sans cœur parmi les ennemis, et s'ils n'avaient pu soutenir ni la charge, ni même le premier cri des Carthaginois. Et pouvait-on s'étonner, grands dieux! que les soldats n'eussent pu tenir au poste de l'honneur, lorsque leur chef leur avait donné l'exemple de la désertion? Il trouvait bien plus étonnant que quelques uns d'entre eux se fussent fait tuer les armes à la main, et que Cn. Fulvius ne les eût pas entraînés tous dans sa fuite ignominieuse. On avait vu C. Flaminius, L. Paulus, L. Postumius, Cnéïus et Publius Scipion aimer mieux périr sur le champ de bataille que d'abandonner leurs troupes enveloppées, tandis que Cn. Fulvius était revenu presque seul à Rome apporter la nouvelle de la perte de ses légions. Quoi! l'armée de Cannes, pour avoir

» vii legionibus nuper decretum; Cn. Fulvio fugam » ex prælio, ipsius temeritate commisso, impunitam » esse : et eum in ganeâ lustrisque, ubi juventam » egerit, senectutem acturum; milites, qui nihil » aliud peccaverint, quàm quòd imperatoris similes » fuerint, relegatos propè in exsilium, ignominio- » sam pati militiam : adeò imparem libertatem Romæ » diti ac pauperi, honorato atque inhonorato esse. »

III. Reus ab se culpam in milites transferebat : « Eos ferociter pugnam poscentes productos in aciem, » non eo quo voluerint (quia serum diei fuerit), sed » postero die, et tempore et loco æquo instructos, » seu famam, seu vim hostium non sustinuisse. Cùm » effusè omnes fugerent, se quoque turbâ ablatum; » ut Varronem Cannensi pugnâ, ut multos alios im- » peratores. Quî autem solum se restantem prodesse » reipublicæ, nisi si mors sua remedio publicis cladi- » bus futura esset, potuisse? Non se inopiâ commea- » tûs, non in loca iniqua incautè deductum, non » agmine inexplorato euntem insidiis circumven- » tum : vi apertâ, armis, acie victum : nec suorum » animos, nec hostium, in potestate habuisse : suum

quitté le champ de bataille, aurait été déportée en Sicile, sans espoir d'en sortir avant que l'ennemi eût quitté l'Italie! un décret aurait infligé la même peine à l'armée de Fulvius! et la désertion de Fulvius lui-même, fugitif d'un combat hasardé contre toutes les lois de la guerre, resterait impunie! et sa vieillesse se passerait dans ces lieux de débauche, théâtre des exploits de sa jeunesse! et des soldats dont tout le crime était d'avoir imité leur chef, se verraient punis d'une sorte d'exil, et flétris d'un service ignominieux! C'était là la plus révoltante de toutes les injustices; tant il y avait de différence à Rome entre la liberté du riche et celle du pauvre, du grand fier de ses honneurs, et de l'humble citoyen! »

III. L'accusé rejetait la faute sur ses soldats « dont les cris séditieux l'avaient contraint de les mener au combat, non le jour même, parce qu'il était trop avancé, mais dès le lendemain; il avait du moins tâché de leur ménager tous les avantages du temps et du terrain; mais ils n'avaient pu tenir ou contre le choc ou contre la renommée des ennemis. Dans une fuite aussi abandonnée, il s'était vu entraîné par la foule des fuyards, comme Varron à la bataille de Cannes, comme tant d'autres généraux avant lui. En bravant seul les armes de l'ennemi, de quel avantage eût été sa mort pour l'état? Eût-elle offert un remède aux désastres publics? On ne pouvait lui reprocher ni d'avoir négligé d'assurer les subsistances de ses soldats, ni de les avoir engagés sans précaution dans des positions désavantageuses, ni de s'être laissé surprendre par des embuscades, faute de faire reconnaître les lieux s'il avait été vaincu, mais à force ouverte, mais les armes à la main, mais en bataille rangée. Il n'avait été le maître ni du courage des siens, ni de celui des ennemis. Après tout, c'était à la nature seule que chacun

» cuique ingenium audaciam aut pavorem facere. » Bis est accusatus, pecuniâque anquisitum: tertiò, testibus datis, cùm, præterquam quòd omnibus probris onerabatur, jurati permulti dicerent fugæ pavorisque initium à prætore ortum; ab eo desertos milites, cùm haud vanum timorem ducis crederent, terga dedisse; tanta ira accensa est, ut capite anquirendum (4) concio succlamaret. De eo quoque novum certamen ortum: nam cùm tribunus bis pecuniâ anquisisset, tertiò capitis se anquirere diceret; tribuni plebis appellati, « Collegæ negarunt se in » morâ esse, quominus, quod ei more majorum per» missum esset, seu legibus, seu moribus (5) mallet, » anquireret, quoad vel capitis, vel pecuniæ judi» casset privato. Tum Sempronius perduellionis se judicare Cn. Fulvio dixit, diemque comitiis (6) ab C. Calpurnio prætore urbis petit. Inde alia spes ab reo tentata est; si adesse in judicio Q. Fulvius frater posset, florens tum et famâ rerum gestarum, et propinquâ spe Capuæ potiundæ. Id cùm per litteras miserabiliter pro fratris capite scriptas petiisset Fulvius, negassentque Patres è republicâ esse, abscedi à Capuâ; postquam dies comitiorum aderat, Cn. Ful-

devait le défaut de cœur ou l'intrépidité. » Deux fois il fut accusé, et chaque fois les conclusions n'allaient qu'à une amende pécuniaire. Enfin, la troisième fois on produisit des témoins; et comme plusieurs d'entre eux, en l'accablant d'interpellations injurieuses, attestaient avec serment, que c'était le préteur qui avait donné le signal de l'épouvante et de la déroute, et que les soldats, se voyant abandonnés de leur chef, avaient tourné le dos, dans la persuasion qu'il avait de bonnes raisons pour désespérer du succès, toute l'assemblée, transportée de l'indignation la plus violente, s'écria qu'il fallait conclure à une peine capitale. Alors il s'éleva de nouveaux débats. Le même tribun qui avait déjà deux fois conclu à une amende pécuniaire, ayant présenté une conclusion bien plus rigoureuse, l'accusé en appela aux autres tribuns. Mais ceux-ci répondirent « qu'ils ne mettaient aucun obstacle à ce que leur collégue, usant de la liberté qu'il tenait de ses ancêtres, fît valoir contre un simple particulier les lois ou les usages, jusqu'à ce qu'il l'eût fait condamner à une amende ou à une peine capitale. » Alors Sempronius déclara qu'il requérait contre Fulvius l'application de la peine portée contre les crimes de lèse-majesté, et demanda sur-le-champ à C. Calpurnius, préteur de la ville, la convocation d'une assemblée par centuries. L'accusé tenta une dernière ressource. Son frère Q. Fulvius jouissait alors d'un grand crédit, qu'il devait à la gloire de ses succès militaires, et à l'espoir prochain de lui voir prendre Capoue. Il sut l'engager à écrire au sénat des lettres touchantes pour qu'il lui fût permis d'aider son frère de sa présence et de solliciter en sa faveur. Mais sur le refus du sénat, qui répondit que l'intérêt public ne permettait pas au général de s'éloigner de Capoue, Cn. Fulvius, sans attendre le jour de l'assemblée, s'exila de lui-même

vius exsulatum Tarquinios (7) abiit : id ei justum exsilium esse, scivit plebs.

IV. Inter hæc vis omnis belli versa in Capuam erat : obsidebatur tamen acriùs quàm oppugnabatur ; nec aut famem tolerare servitia ac plebs poterant, aut mittere nuncios ad Hannibalem per custodias tam arctas. Inventus est Numidá, qui, acceptis litteris, evasurum se professus, ut promissum præstaret, per media Romana castra nocte egressus, spem accendit Campanis, dum aliquid virium superesset, ab omni parte eruptionem tentandi. Ceterùm in multis certaminibus equestria prælia ferme prospera faciebant; pedites superabantur : sed nequaquam tam lætum vincere, quàm triste vinci ullâ parte erat ab obsesso et propè expugnato hoste. Inita tandem ratio est, ut quod viribus deerat, arte æquaretur : ex omnibus legionibus electi sunt juvenes maximè vigorè ac levitate corporum veloces : eis parmæ breviores quàm equestres, et septena jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale hastis velitaribus (8) inest : eos singulos in equos suos accipientes equites assuefecerunt, et vehi post sese, et desilire perniciter, ubi signum datum esset. Postquam assuetudine quotidianâ satis intrepidè visum est fieri, in campum, qui medius inter castra murumque erat, adversùs instructos Campanorum equites processerunt, et ubi ad conjectum teli ventum est, signo dato velites desiliunt : pedestris inde acies ex equitatu repentè in

à Tarquinies, et le peuple confirma par un jugement en forme cet exil volontaire.

IV. Cependant tout l'effort de la guerre se tournait contre Capoue. C'était, à la vérité, moins un siége qu'un blocus; mais la place était si étroitement investie, que la populace et les esclaves ne pouvaient plus supporter l'excès de la famine, et qu'il était impossible d'envoyer des courriers vers Annibal. Enfin, il se trouva un Numide qui se fit fort de porter une lettre. En effet, il tint parole, et s'échappa au travers du camp romain, à la faveur de la nuit. Le succès de son évasion enhardit les Campaniens à tenter une sortie générale, tandis qu'il leur restait encore quelques forces. S'ils avaient l'avantage dans les combats de cavalerie, leurs gens de pied étaient presque toujours battus. Toutefois le succès causait moins de joie aux Romains, que le moindre échec ne leur causait de dépit, lorsqu'ils en éprouvaient de la part d'un ennemi assiégé et presque en leur pouvoir. Enfin, on suppléa par l'adresse à ce qui manquait à la force de la cavalerie. On choisit dans toutes les légions les jeunes gens les plus lestes et les plus vigoureux. On leur donna des boucliers plus courts que ceux des cavaliers, et à chacun sept dards longs de quatre pieds et armés d'un fer comme les javelots des vélites. Les gens de cheval en prirent chacun un en croupe, et l'accoutumèrent à se tenir ferme derrière eux et à s'élancer à terre au premier signal. Lorsque l'habitude leur eut rendu cette manœuvre familière, les cavaliers romains s'avancèrent dans la plaine qui séparait le camp des remparts, pour attaquer la cavalerie campanienne rangée en bataille. Quand on fut à la portée du trait, au signal donné, les vélites mettent pied à terre; et, devenus fantassins de cavaliers qu'ils étaient, chargent les es-

hostium equites incurrit; jaculaque cum impetu alia super alia emittunt. Quibus plurimis in equos virosque passim conjectis, permultos vulneraverunt: pavoris tamen plus ex re novâ atque inopinatâ injectum est; et in perculsum hostem equites invecti, fugam stragemque eorum usque ad portas fecerunt. Inde equitatu quoque superior Romana acies fuit. Institutum, ut velites in legionibus essent (9). Auctorem peditum equiti immiscendorum centurionem Q. Navium ferunt; honorique id ei apud imperatorem fuisse.

V. Cùm in hoc statu ad Capuam res essent, Hannibalem diversum Tarentinæ arcis potiundæ Capuæque retinendæ trahebant curæ: vicit tamen respectus Capuæ, in quam omnium sociorum hostiumque conversos videbat animos; documento futuræ, qualemcumque eventum defectio ab Romanis habuisset. Igitur magnâ parte impedimentorum relictâ in Bruttiis, et omni graviore armatu, cum delectis peditum equitumque quàm poterat aptissimis ad maturandum iter, in Campaniam contendit: secuti tamen tam raptim euntem tres et triginta elephanti. In valle occultâ post Tifata montem imminentem Capuæ consedit. Adveniens cùm castellum Galatiam, præsidio vi pulso, cepisset, in circumsedentes Capuam se vertit. Præmissis antè nunciis Capuam, quo tempore castra Romana aggressurus esset, ut eodem et illi ad eruptionem parati, portis omnibus sese effunderent,

cadrons ennemis, et font pleuvoir sur eux une grêle de traits qui, lancés coup sur coup, blessent un grand nombre d'hommes et de chevaux. Mais la nouveauté de cette tactique et la surprise firent encore plus de peur que de mal; et la cavalerie romaine, voyant les ennemis déjà frappés d'épouvante, fondit sur eux, les repoussa jusqu'aux portes de Capoue, et en fit un grand carnage. Depuis, la cavalerie romaine prit la même supériorité que l'infanterie, et cette nouvelle arme fut ajoutée à toutes les légions. On fait honneur de cette invention à un capitaine appelé Q. Navius, à qui elle valut les éloges et les récompenses de son général.

V. Telle était la situation respective des assiégés et des assiégeants, pendant qu'Annibal était partagé entre le désir de se rendre maître de la citadelle de Tarente et le soin de conserver Capoue. Enfin il crut devoir se décider en faveur de cette place, dont le sort fixait les regards des ennemis et des alliés, et devait servir d'exemple capable d'encourager ou de prévenir à jamais la défection de l'Italie. Il laisse donc dans l'Abruzze une grande partie de son bagage et tous ses soldats pesamment armés, prend avec lui l'élite de son infanterie et de sa cavalerie la plus propre à une marche forcée, et se porte rapidement sur Capoue, sans pourtant que cette précipitation l'empêchât de se faire suivre de trente-trois éléphants. Il vint prendre position dans le fond d'une vallée, derrière le mont Tifate qui dominait la place. A son arrivée, il force un château nommé Galatie, dont il chasse la garnison, et tourne toutes ses forces contre les assiégeants, après avoir fait prévenir les assiégés du moment où il se propose d'attaquer, afin qu'ils se tiennent prêts à seconder son attaque par une sortie géné-

ingentem præbuit terrorem : nam aliâ parte ipse adortus est; aliâ Campani omnes, pedites equitesque, et cum iis Punicum præsidium, cui Bostar et Hanno præerant, erupit. Romani, ut in re trepidâ, ne ad unam concurrendo partem aliquid indefensi relinquerent, ita inter se copias partiti sunt. Appius Claudius Campanis, Fulvius Hannibali est oppositus. C. Nero proprætor cum equitibus sextæ legionis, viâ quæ Suéssulam fert; C. Fulvius Flaccus legatus cum sociali equitatu constitit è regione Vulturni amnis. Prælium non solito modò clamore ac tumultu est cœptum, sed ad alium virorum, equorum, armorumque sonum, disposita in muris Campanorum imbellis multitudo tantum cum æris crepitu, qualis in defectu lunæ silenti nocte cieri solet, edidit clamorem, ut averteret etiam pugnantium animos. Campanos facilè à vallo Appius arcebat. Major vis ab alterâ parte Fulvium, Hannibal et Pœni urgebant: legio ibi sexta loco cessit; quâ pulsâ, cohors Hispanorum cum tribus elephantis usque ad vallum pervasit; ruperatque mediam aciem Romanorum, et in ancipiti spe et periculo erat, utrùm in castra perrumperet, an intercluderetur à suis. Quem pavorem legionis periculumque castrorum Fulvius ubi vidit, Q. Navium primoresque alios centurionum hortatur, « Ut cohortem hostium sub vallo pugnantem invadant : in summo discrimine rem verti : aut viam » dandam iis esse, et minore conatu, quàm conden-

male. Cette manœuvre imprévue jeta l'épouvante parmi les Romains; car tandis qu'Annibal les assaillit d'un côté, toutes les troupes campaniennes, fantassins et cavaliers, avec la garnison carthaginoise que commandaient Hannon et Bostar, fondirent sur eux par un autre. Dans une alarme si vive, les Romains, pour ne point laisser sans défense une partie de leur camp, pendant qu'ils défendraient l'autre, partagèrent ainsi leurs troupes. Appius Claudius se chargea de faire tête aux Campaniens, et Fulvius de soutenir l'effort d'Annibal. Le propréteur C. Néron, avec la cavalerie de la sixième légion, se posta sur la route de Suessula, et le lieutenant général C. Fulvius Flaccus, à la tête de la cavalerie auxiliaire, en face du Vulturne. Le combat commença au milieu des cris et du tumulte ordinaire; mais outre le bruit confus des armes, des chevaux et des guerriers, la multitude qui bordait les remparts, inhabile à combattre, fit retentir l'air de clameurs et du choc de vaisseaux d'airain, comme on fait dans les éclipses de lune, au milieu du silence de la nuit, avec un tel fracas qu'il attira l'attention même des combattants. Appius repoussa sans peine les Campaniens; mais Fulvius qui, de son côté, avait en tête Annibal et les Carthaginois, avait à soutenir une attaque bien plus vigoureuse. La sixième légion perdit du terrain, et fut repoussée par une cohorte espagnole qui pénétra jusqu'aux retranchements avec trois éléphants. Déjà elle avait enfoncé le centre, et courait la double chance ou de forcer l'entrée du camp romain, ou de se voir coupée. Fulvius s'apercevant du désordre de la légion et du danger où était le camp, exhorte Q. Navius et les autres capitaines « à charger la cohorte qui combattait au pied des palissades. Il n'y avait point de milieu, ou il fallait la tailler en pièces dans les retranchements mêmes, ou elle pénètrerait dans

» sam aciem rupissent, in castra irrupturos; aut » conficiendos sub vallo esse. Nec magni certaminis » rem fore: paucos esse, et ab suis interclusos; et » quæ, dum paveat Romanus, interrupta acies vi» deatur, eam, si se utrimque in hostem vertat, an» cipiti pugnâ medios circumventuram. » Navius ubi hæc imperatoris dicta accepit, secundi hastati signum ademptum signifero in hostes infert; jacturum in medios eos minitans, ni se propere sequantur milites et partem capessant pugnæ. Ingens corpus erat, et arma honestabant; et sublatum altè signum converterat ad spectaculum cives hostesque: ceterùm, postquam jam ad signa pervenerat Hispanorum, tum undique in eum tragulæ conjectæ, et propè tota in unum acies versa: sed neque hostium multitudo, neque telorum vis arcere impetum ejus viri potuerunt.

VI. Et M. Atilius legatus, primi principis ex eâdem legione signum inferri in cohortem Hispanorum coëgit. Et, qui castris præerant, L. Porcius Licinus et T. Popilius legati, pro vallo acriter propugnant, elephantosque transgredientes in ipso vallo conficiunt, quorum corporibus cùm oppleta esset fossa, velut aggere aut ponte injecto, transitum hostibus dedit. Ibi per stragem jacentium elephantorum, atrox edita cædes. Alterâ in parte castrorum jam impulsi erant Campani, Punicumque præsidium; et sub ipsâ portâ Capuæ, quæ Vulturnum fert (10),

le camp avec encore moins de peine qu'elle ne s'était ouvert un passage à travers les rangs serrés de leurs bataillons. Ce succès leur coûterait peu d'efforts, puisque les Espagnols étaient en petit nombre et séparés des leurs; et cette même légion qui paraissait coupée, parce qu'elle avait pris l'alarme, n'avait qu'à faire face des deux côtés pour envelopper à son tour et pour exterminer les ennemis. » A ces mots Navius enlève le drapeau de la seconde compagnie des piquiers à celui qui le portait, et menace de le lancer dans les rangs opposés, si les soldats ne s'empressent de le suivre et de rétablir le combat. Cet officier était d'une haute taille; la richesse de ses armes relevait encore sa bonne mine, et le drapeau qu'il tenait élevé avait attiré sur lui les regards des Romains et des ennemis. Aussi, dès qu'il eut percé jusqu'à la première ligne des Espagnols, on fit pleuvoir sur sa tête une grêle de traits, et toute la cohorte réunit ses efforts contre lui seul; mais ni la multitude des assaillants, ni la nuée de traits dirigés contre lui ne put arrêter la charge brillante de cet intrépide guerrier.

VI. Dans le même moment, M. Atilius, lieutenant de la même légion, force l'enseigne de la première compagnie de porter son étendard jusqu'au milieu de la cohorte espagnole. De leur côté, les lieutenants L. Porcius Licinus et T. Popilius, à qui on avait confié la garde du camp, défendent avec vigueur les retranchements, et tuent les éléphants aux portes mêmes que ces animaux s'efforçaient de passer. Mais leur masse énorme comblant le fossé, forma une espèce de pont qui donna passage aux ennemis; ce fut sur leurs corps mêmes qu'il se livra un combat meurtrier. Dans la partie opposée du camp, les Campaniens et les Carthaginois étaient déjà repoussés, et l'on combattait près de la porte même de Capoue qui donne sur

pugnabatur : neque tam armati irrumpentibus Romanis resistebant, quàm quòd porta ballistis scorpionibusque instructa, missilibus procul hostes arcebat. Et suppressit impetum Romanorum vulnus imperatoris Appii Claudii; cui, suos ante prima signa adhortanti, sub lævo humero summum pectus gæso ictum est. Magna tamen vis hostium antè portam est cæsa : ceteri trepidi in urbem compulsi. Et Hannibal posteaquam cohortis Hispanorum stragem vidit, summâque vi castra hostium defendi, omissâ oppugnatione, recipere signa, et convertere agmen peditum, objecto à tergo equitatu, ne hostis instaret, cœpit. Legionum ardor ingens ad hostem insequendum fuit; sed Flaccus receptui cani jussit, satis ad utrumque profectum ratus, ut et Campani, quàm haud multum in Hannibale præsidii esset, et ipse Hannibal sentiret. Cæsa eo die, qui hujus pugnæ auctores sunt, octo millia hominum de Hannibalis exercitu, tria ex Campanis, tradunt; signaque Carthaginiensibus quindecim adempta, duodeviginti Campanis. Apud alios nequaquam tantam molem pugnæ inveni ; plusque pavoris quàm certaminis fuisse : cùm inopinatò in castra Romana Numidæ Hispanique cum elephantis irrupissent; elephanti per media castra vadentes, stragem tabernaculorum ingenti sonitu ac fugam abrumpentium vincula jumentorum facerent; fraudem quoque super tumultum adjectam, immissis ab Hannibale, qui (habuit aliquot)

le Vulturne : les Romains n'eussent pas même éprouvé une grande résistance, sans les balistes et les scorpions qui, placés au-dessus de la muraille, et portant fort loin, écartaient les assaillants; d'ailleurs la fougue des Romains fut ralentie par la blessure d'Appius Claudius, qui, combattant à la tête des siens, et les animant de son exemple et de sa voix, fut atteint d'un javelot à la poitrine, au-dessous de l'épaule gauche. Cependant il périt à la porte un grand nombre d'ennemis; les autres, repoussés par les Romains jusque dans leurs remparts, s'y retirèrent en désordre; et Annibal, voyant la cohorte espagnole taillée en pièces, et le camp romain défendu avec la plus grande vigueur, renonça à son entreprise, et fit retirer son infanterie sous la protection de ses cavaliers qu'il mit à l'arrière-garde pour empêcher les ennemis de la harceler. Les légions brûlaient du désir de les poursuivre; mais Flaccus fit sonner la retraite, content du double avantage qu'il avait obtenu, celui de prouver aux Campaniens qu'ils n'avaient pas beaucoup à compter sur le secours d'Annibal, et d'en convaincre Annibal lui-même. Ceux qui nous ont transmis les détails de ce combat, assurent qu'Annibal y perdit huit mille hommes, et les Campaniens trois mille; qu'on enleva quinze enseignes aux Carthaginois, et dix-huit aux Campaniens. D'autres auteurs ne donnent pas une aussi haute idée de l'importance de cette action, et prétendent qu'il y eut plus de terreur panique que de résistance et de carnage. En effet, ajoutent-ils, les Espagnols et les Numides étant venus tout à coup fondre sur le camp romain avec leurs éléphants, ces animaux se ruant au travers, renversant les tentes et mettant en fuite les bêtes de somme qui d'effroi rompaient leur licou, causèrent autant de trouble que de fracas. Ce désordre fut encore augmenté par

gnari Latinæ linguæ juberent consulum verbis, quoniam amissâ castra essent, pro se quemque militum in proximos montes fugere: sed eam celeriter cognitam fraudem, oppressamque magnâ cæde hostium; elephantos igni è castris exactos. Hoc ultimum (utcumque initum finitumque est) antè deditionem Capuæ prælium fuit. Medixtuticus, qui summus magistratus apud Campanos est, eo anno Seppius Lesius erat, loco obscuro tenuique fortunâ ortus. Matrem ejus quondam, pro pupillo eo procurantem familiare ostentum, cùm respondisset haruspex, summum quod esset imperium Capuæ, perventurum ad eum puerum, nihil ad eam spem agnoscentem, dixisse ferunt, « Næ tu perditas res Campanorum narras, » ubi summus honos ad filium meum perveniet! » Ea ludificatio veri, et ipsa in verum vertit. Nam cùm fame ferroque urgerentur, nec spes ulla superesset, iis qui nati in spem honorum erant, honores detrectantibus, Lesius querendo desertam ac proditam à primoribus Capuam, summum magistratum ultimus omnium Campanorum cepit.

VII. Ceterùm Hannibal, ut nec hostes elici ampliùs ad pugnam vidit, nec per castra eorum perrumpi ad Capuam posse, ne suos quoque commeatus intercluderent novi consules, abscedere irrito incepto, et movere à Capuâ statuit castra. Multa secum quónam inde ire pergeret volventi, subiit animum

une ruse d'Annibal, dont les émissaires, qui parlaient la langue latine, allaient de rang en rang porter au nom des consuls l'ordre de chercher un asyle dans les montagnes voisines, puisque la perte du camp était assurée. Mais cet artifice ne tarda pas à être reconnu ; le massacre des ennemis en arrêta bientôt l'effet, et l'on employa le feu pour chasser les éléphants du camp. Au reste, quels que soient les détails et l'issue de ce combat, ce fut le dernier qui fut livré avant la reddition de Capoue. La place de magistrat suprême de cette cité était remplie cette année par Seppius Lésius, homme dont la fortune était aussi mince que sa naissance était obscure. Dans son enfance, un jour que sa mère offrait un sacrifice pour détourner quelque présage sinistre qui le menaçait, l'aruspice lui répondit qu'il parviendrait un jour à la première dignité de Capoue. Cette femme, ne sachant sur quoi fonder une pareille espérance, répondit : « Certes, il faudra que Capoue soit dans un état dé-» sespéré lorsque mon fils pourra parvenir à cet honneur. » Cette raillerie d'une prédiction qui devait s'accomplir fut elle-même justifiée par l'événement ; car, lorsque Capoue était pressée par le fer et par la famine, et que ceux à qui leur naissance ouvrait la route des places les refusaient par désespoir, ce Lésius, à force de reprocher aux premiers citoyens une désertion qu'il qualifiait de trahison, fut lui-même élevé à la première magistrature, mais fut aussi le dernier qui l'exerça.

VII. Annibal, désespérant d'attirer les Romains à un second combat, ainsi que de s'ouvrir un passage dans Capoue à travers leur camp, et craignant de se voir couper les vivres par les nouveaux consuls, abandonna l'entreprise qu'il avait tentée sans succès, et résolut de s'éloigner. Pendant qu'il examinait vers quel point de l'Italie il devait porter ses armes, tout à coup il

pugnabatur: neque tam armati irrumpentibus Romanis resistebant, quàm quòd porta ballistis scorpionibusque instructa, missilibus procul hostes arcebat. Et suppressit impetum Romanorum vulnus imperatoris Appii Claudii; cui, suos ante prima signa adhortanti, sub lævo humero summum pectus gæso ictum est. Magna tamen vis hostium antè portam est cæsa: ceteri trepidi in urbem compulsi. Et Hannibal posteaquam cohortis Hispanorum stragem vidit, summâque vi castra hostium defendi, omissâ oppugnatione, recipere signa, et convertere agmen peditum, objecto à tergo equitatu, ne hostis instaret, cœpit. Legionum ardor ingens ad hostem insequendum fuit; sed Flaccus receptui cani jussit, satis ad utrumque profectum ratus, ut et Campani, quàm haud multum in Hannibale præsidii esset, et ipse Hannibal sentiret. Cæsa eo die, qui hujus pugnæ auctores sunt, octo millia hominum de Hannibalis exercitu, tria ex Campanis, tradunt; signaque Carthaginiensibus quindecim adempta, duodeviginti Campanis. Apud alios nequaquam tantam molem pugnæ inveni; plusque pavoris quàm certaminis fuisse: cùm inopinatò in castra Romana Numidæ Hispanique cum elephantis irrupissent; elephanti per media castra vadentes, stragem tabernaculorum ingenti sonitu ac fugam abrumpentium vincula jumentorum facerent; fraudem quoque super tumultum adjectam, immissis ab Hannibale, qui (habuit aliquot)

le Vulturne : les Romains n'eussent pas même éprouvé une grande résistance, sans les balistes et les scorpions qui, placés au-dessus de la muraille, et portant fort loin, écartaient les assaillants; d'ailleurs la fougue des Romains fut ralentie par la blessure d'Appius Claudius, qui, combattant à la tête des siens, et les animant de son exemple et de sa voix, fut atteint d'un javelot à la poitrine, au-dessous de l'épaule gauche. Cependant il périt à la porte un grand nombre d'ennemis; les autres, repoussés par les Romains jusque dans leurs remparts, s'y retirèrent en désordre; et Annibal, voyant la cohorte espagnole taillée en pièces, et le camp romain défendu avec la plus grande vigueur, renonça à son entreprise, et fit retirer son infanterie sous la protection de ses cavaliers qu'il mit à l'arrière-garde pour empêcher les ennemis de la harceler. Les légions brûlaient du désir de les poursuivre; mais Flaccus fit sonner la retraite, content du double avantage qu'il avait obtenu, celui de prouver aux Campaniens qu'ils n'avaient pas beaucoup à compter sur le secours d'Annibal, et d'en convaincre Annibal lui-même. Ceux qui nous ont transmis les détails de ce combat, assurent qu'Annibal y perdit huit mille hommes, et les Campaniens trois mille; qu'on enleva quinze enseignes aux Carthaginois, et dix-huit aux Campaniens. D'autres auteurs ne donnent pas une aussi haute idée de l'importance de cette action, et prétendent qu'il y eut plus de terreur panique que de résistance et de carnage. En effet, ajoutent-ils, les Espagnols et les Numides étant venus tout à coup fondre sur le camp romain avec leurs éléphants, ces animaux se ruant au travers, renversant les tentes et mettant en fuite les bêtes de somme qui d'effroi rompaient leur licou, causèrent autant de trouble que de fracas. Ce désordre fut encore augmenté par

gnari Latinæ linguæ juberent consulum verbis, quoniam amissa castra essent, pro se quemque militum in proximos montes fugere : sed eam celeriter cognitam fraudem, oppressamque magnâ cæde hostium; elephantos igni è castris exactos. Hoc ultimum (utcumque initum finitumque est) antè deditionem Capuæ prælium fuit. Medixtuticus, qui summus magistratus apud Campanos est, eo anno Seppius Lesius erat, loco obscuro tenuique fortunâ ortus. Matrem ejus quondam, pro pupillo eo procurantem familiare ostentum, cùm respondisset haruspex, summum quod esset imperium Capuæ, perventurum ad eum puerum, nihil ad eam spem agnoscentem, dixisse ferunt, « Næ tu perditas res Campanorum narras, » ubi summus honos ad filium meum perveniet! » Ea ludificatio veri, et ipsa in verum vertit. Nam cùm fame ferroque urgerentur, nec spes ulla superesset, iis qui nati in spem honorum erant, honores detrectantibus, Lesius querendo desertam ac proditam à primoribus Capuam, summum magistratum ultimus omnium Campanorum cepit.

VII. Ceterùm Hannibal, ut nec hostes elici ampliùs ad pugnam vidit, nec per castra eorum perrumpi ad Capuam posse, ne suos quoque commeatus intercluderent novi consules, abscedere irrito incepto, et movere à Capuâ statuit castra. Multa secum quónam inde ire pergeret volventi, subiit animum

une ruse d'Annibal, dont les émissaires, qui parlaient la langue latine, allaient de rang en rang porter au nom des consuls l'ordre de chercher un asyle dans les montagnes voisines, puisque la perte du camp était assurée. Mais cet artifice ne tarda pas à être reconnu ; le massacre des ennemis en arrêta bientôt l'effet, et l'on employa le feu pour chasser les éléphants du camp. Au reste, quels que soient les détails et l'issue de ce combat, ce fut le dernier qui fut livré avant la reddition de Capoue. La place de magistrat suprême de cette cité était remplie cette année par Seppius Lésius, homme dont la fortune était aussi mince que sa naissance était obscure. Dans son enfance, un jour que sa mère offrait un sacrifice pour détourner quelque présage sinistre qui le menaçait, l'aruspice lui répondit qu'il parviendrait un jour à la première dignité de Capoue. Cette femme, ne sachant sur quoi fonder une pareille espérance, répondit : « Certes, il faudra que Capoue soit dans un état dé» sespéré lorsque mon fils pourra parvenir à cet honneur. » Cette raillerie d'une prédiction qui devait s'accomplir fut elle-même justifiée par l'événement ; car, lorsque Capoue était pressée par le fer et par la famine, et que ceux à qui leur naissance ouvrait la route des places les refusaient par désespoir, ce Lésius, à force de reprocher aux premiers citoyens une désertion qu'il qualifiait de trahison, fut lui-même élevé à la première magistrature, mais fut aussi le dernier qui l'exerça.

VII. Annibal, désespérant d'attirer les Romains à un second combat, ainsi que de s'ouvrir un passage dans Capoue à travers leur camp, et craignant de se voir couper les vivres par les nouveaux consuls, abandonna l'entreprise qu'il avait tentée sans succès, et résolut de s'éloigner. Pendant qu'il examinait vers quel point de l'Italie il devait porter ses armes, tout à coup il

impetus, caput ipsum belli Romam petendi; cujus rei semper cupitæ prætermissam occasionem post Cannensem pugnam, et alii vulgò fremebant, et ipse non dissimulabat. « Nec opinato pavore ac tumultu, » non esse desperandum aliquam partem urbis occu- » pari posse. Et si Roma in discrimine esset, Capuam » extemplo omissuros, aut ambos imperatores Ro- » manos, aut alterum ex iis; et si divisissent copias, » utrumque infirmiorem factum, aut sibi, aut Cam- » panis benè gerendæ rei fortunam daturos esse. » Una cura angebat, ne, ubi abscessisset, extemplo dederentur Campani. Numidam promptum ad omnia audenda donis perlicit, ut litteris acceptis, specie transfugæ castra Romana ingressus, alterâ parte Capuam clam pervadat. Litteræ autem erant adhortatione plenæ. « Profectionem suam, quæ salutaris » illis foret, abstracturam ad defendendam Romam » ab oppugnandâ Capuâ duces atque exercitus Ro- » manos. Ne desponderent animos: tolerando pau- » cos dies, totam soluturos obsidionem. » Inde naves in flumine Vulturno comprehensas subigi ad id, quod jam antè præsidii causâ fecerat, castellum jussit. Quarum ubi tantam copiam esse, ut unâ nocte trajici posset exercitus, allatum est, cibariis decem dierum præparatis, deductas nocte ad fluvium legiones ante lucem trajecit.

lui vint en tête d'aller droit à Rome, comme au foyer de la guerre. On lui reprochait d'avoir laissé échapper l'occasion après la bataille de Cannes; il en convenait lui-même, et ne dissimulait point ses regrets; mais il prétendait « qu'on pouvait espérer de se rendre maître de quelque partie de la ville, à la faveur d'une attaque imprévue, et de l'effroi qu'elle devait inspirer. D'ailleurs Rome une fois menacée, les deux généraux romains, ou tout au moins l'un des deux, quitteraient le siége de Capoue; et devenus plus faibles par le partage de leurs forces, ils ne manqueraient pas d'offrir aux Campaniens ou à lui-même l'occasion de les attaquer avec avantage. » Tout ce qui l'inquiétait, c'était que son départ ne fût suivi de la prompte reddition de Capoue. Il engage donc, à force de présents, un Numide déterminé et capable de tout, à se charger d'une lettre, à se présenter dans le camp romain sous les dehors d'un transfuge, et à prendre son temps pour se jeter furtivement dans la place. Ces lettres, au reste, étaient remplies de magnifiques promesses. « Sa retraite, qui n'avait d'autre but que leur salut, allait forcer les généraux et les armées romaines de quitter Capoue pour voler à la défense de Rome. Il les exhortait donc à ne point perdre cœur. Encore quelques jours de patience, et Capoue délivrée n'aurait plus de siége à craindre. » Ensuite il se saisit de toutes les embarcations qui se trouvaient sur le Vulturne, et les fait remonter jusqu'au fort qu'il avait donné ordre de construire à Casilinum, pour couvrir cette position. Dès qu'il se fut assuré qu'il y en avait un assez grand nombre pour passer toute son armée en une nuit, il fait préparer des vivres pour dix jours, conduit ses troupes sur les bords du fleuve pendant la nuit, et les transporte sur l'autre rive avant le jour.

VIII. Id priusquam fieret, ita futurum compertum ex transfugis, Fulvius Flaccus senatui Romam cùm scripsisset, variè hominum animi pro cujusque ingenio affecti sunt. Ut in re tam trepidâ, senatu extemplo vocato, P. Cornelius, cui Asinæ cognomen erat, omnes duces exercitusque ex totâ Italiâ, neque Capuæ, neque ullius alterius rei memor, ad urbis præsidium revocabat. Fabius Maximus abscedi à Capuâ, terrerique et circumagi ad nutus comminationesque Hannibalis, flagitiosum ducebat. « Qui ad » Cannas victor, ire tamen ad urbem ausus non es» set, eum à Capuâ repulsum spem potiundæ urbis » Romæ cepisse? Non ad Romam obsidendam, sed » ad Capuæ liberandam obsidionem ire. Romam » cum eo exercitu, qui ad urbem esset, Jovem fœ» derum ruptorum ab Hannibale testem, deosque » alios defensuros esse. » Has diversas sententias media sententia P. Valerii Flacci vicit; qui utriusque rei memor, imperatoribus qui ad Capuam essent « Scribendum censuit, quid ad urbem præsidii esset: » quantas autem Hannibal copias duceret, aut quanto » exercitu ad Capuam obsidendam opus esset, ipsos » scire. Si et Romam è ducibus alter, et exercitûs » pars mitti posset, ut ab reliquo et duce et exercitu » Capua rectè obsideretur; inter se compararent » Claudius Fulviusque, utri obsidenda Capua, utri » ad prohibendam obsidione patriam Romam venien» dum esset. » Hoc senatusconsulto Capuam perlato,

VIII. Fulvius, instruit, par des déserteurs, de ce projet avant l'exécution, s'était déjà empressé d'en écrire à Rome, où cette nouvelle affecta les esprits suivant la diversité des caractères. Une crise aussi alarmante ayant fait convoquer le sénat sans délai, P. Cornélius Asina ouvrit l'avis de négliger et Capoue et toute autre expédition, et de rappeler de l'Italie entière les généraux et les armées à la défense de la capitale. Fabius Maximus répondit que c'était une lâcheté déshonorante que de lever le siége de Capoue, de trembler ainsi au moindre geste menaçant d'Annibal, et de se traîner sur ses pas au gré de ses marches et contre-marches. « Était-il probable qu'un ennemi qui, vainqueur à Cannes, n'avait osé marcher sur Rome, eût réellement conçu l'espérance de s'en emparer, après avoir été repoussé devant Capoue ? Le but d'Annibal était moins d'assiéger l'une que de dégager l'autre. Rome trouverait assez d'appui dans l'armée qui était sous ses murs, dans Jupiter, témoin et vengeur des traités violés, et dans les autres dieux. » L'avis de P. Valérius Flaccus l'emporta. Il tenait le milieu entre ces partis extrêmes, et conciliait tous les intérêts. Il proposa d'écrire aux généraux qu'occupait le siége de Capoue, « et de leur marquer ce que Rome avait de forces disponibles pour sa défense. Ils savaient mieux que personne combien de troupes Annibal avait sous ses ordres, et combien il en fallait pour continuer le siége. Si un des deux chefs pouvait, sans péril, se détacher avec une partie des légions, en laissant son collégue devant Capoue, à la tête d'une armée suffisante pour la réduire, c'était à eux de se concerter ensemble, et de décider qui des deux resterait chargé des opérations du siége, et qui se transporterait à Rome pour venir défendre sa patrie. » A la réception de ce sénatus-consulte, le proconsul Fulvius, à

Q. Fulvius proconsul, cui, collegâ ex vulnere ægro, eundem Romam erat, è tribus exercitibus milite electo, ad quindecim millia peditum, mille equites, Vulturnum traducit: inde cùm Hannibalem Latinâ viâ iturum satis comperisset, ipse per Appiæ municipia, quæque propter eam viam sunt, Setiam, Coram, Lanuvium, præmisit, ut commeatus paratos et in urbibus haberent, et ex agris deviis in viam proferrent: præsidiaque in urbes contraherent, ut sua cuique respublica in manu esset (11).

IX. Hannibal quo die Vulturnum est transgressus, haud procul à flumine castra posuit. Postero die præter Cales in agrum Sidicinum pervenit; ibi diem unum populando moratus, per Suessanum (12) Allifanumque et Casinatem agrum viâ Latinâ ducit; sub Casinum biduo stativa habita, et passim populationes factæ. Inde, præter Interamnam Aquinumque, in Fregellanum agrum ad Lirim fluvium ventum; ubi intercisum pontem à Fregellanis morandi itineris causâ invenit. Et Fulvium Vulturnus tenuerat amnis, navibus ab Hannibale incensis, rates ad trajiciendum exercitum, in magnâ inopiâ materiæ, ægrè comparantem. Trajecto ratibus exercitu, reliquum Fulvio expeditum iter, non per urbes modò, sed circa viam expositis benignè commeatibus, erat; alacresque milites alius alium, ut adderet gradum memor ad defendendam ire patriam, hortabantur. Romam Fregellanus nuncius, diem noctemque iti-

qui la blessure de son collégue délégua cette honorable mission, tira des trois corps d'armées quinze mille fantassins et mille cavaliers d'élite, avec lesquels il passa le Vulturne. De là, bien informé qu'Annibal prendrait sa route par la voie Latine, il suivit la voie Appia, avec la précaution d'envoyer en avant des détachements dans les villes municipales qui bordent ce chemin, telles que Sétia, Cora, Lanuvium, pour leur enjoindre de tenir des vivres tout prêts, et d'en faire voiturer des campagnes voisines sur toute sa route, ainsi que de rassembler des garnisons suffisantes pour mettre chacune en état de se protéger par ses propres ressources.

IX. Annibal, le jour même qu'il traversa le Vulturne, campa dans le voisinage de ce fleuve. Le lendemain il passa devant Calès, et se rendit dans le territoire de Sidicinum, s'y arrêta un jour entier pour dévaster le pays, et continua sa route par la voie Latine, sur les terres de Suessula, d'Allifanum et de Casinum. Il fit halte sous les murs de cette dernière ville pendant deux jours, et pilla toutes les campagnes circonvoisines. De là, longeant les villes d'Interamna et d'Aquinum, il arriva dans le pays de Frégelles, sur les bords du fleuve Liris : les Frégellans avaient rompu le pont afin de retarder sa marche; celle de Fulvius fut arrêtée par la difficulté de se procurer des radeaux, et par la disette de bois propres à ces constructions, Annibal ayant eu soin de brûler tous les bateaux; mais une fois que le passage de l'armée eut été effectué sur des pontons, il continua sa route sans obstacle, trouvant abondance de vivres tant dans les villes que des deux côtés du chemin ; et les soldats, pleins de résolution, s'animaient mutuellement à doubler le pas, dans l'idée qu'ils volaient à la défense de leur patrie. Un courrier de Frégelles, qui avait marché jour et nuit,

nere continuato, ingentem attulit terrorem; tumultuosiùs, quàm allatum erat, cursus hominum affingentium, vana auditis, totam urbem conciverat: ploratus mulierum non ex privatis solùm domibus exaudiebatur; sed undique matronæ in publicum effusæ circa deûm delubra discurrunt, crinibus passis aras verrentes, nixæ genibus, supinas manus ad cœlum ac deos tendentes, orantesque ut urbem Romanam è manibus hostium eriperent, matresque Romanas et liberos parvos inviolatos servarent. Senatus magistratibus in foro præstò est, si quid consulere velint. Alii accipiunt imperia, disceduntque ad suas quisque officiorum partes: alii offerunt se, si quò usus operæ sit; præsidia in arce, in Capitolio, in muris, circa urbem, in monte etiam Albano atque arce Æsulanâ ponuntur. Inter hunc tumultum, Q. Fulvium proconsulem, profectum cum exercitu à Capuâ affertur; cui ne minueretur imperium (13), si in urbem venisset, decernit senatus, ut Q. Fulvio par cum consulibus imperium esset. Hannibal infestiùs perpopulato agro Fregellano, propter intercisos pontes, per Frusinatem (14) Ferentinatemque (15) et Anagninum agrum in Labicanum venit: inde Algido (16) Tusculum (17) petiit; nec receptus mœnibus, infra Tusculum dextrorsus Gabios (18) descendit. Inde in Pupiniam (19) exercitu demisso, octo millia passuum ab Româ posuit castra. Quò propiùs hostis accedebat, eò major cædes fiebat fu-

vint porter l'alarme à Rome; et l'affluence des habitants de la campagne, dont les récits ajoutaient à la vérité les exagérations d'une imagination frappée, augmentèrent encore le trouble et le désordre; non seulement les femmes font retentir de cris et de gémissements les maisons particulières; mais les dames du premier rang courent en foule de temple en temple; et prosternées au pied des autels, qu'elles essuyent de leurs cheveux épars, les mains étendues vers le ciel, conjurent les dieux d'arracher Rome aux mains des ennemis, et de sauver la vie et l'honneur aux mères romaines et à leurs enfants. Cependant le sénat se tient en corps dans le Forum, prêt à seconder les magistrats de ses avis. Les uns reçoivent des ordres et courent les exécuter; les autres viennent offrir leur ministère et leurs services; des corps de troupes sont postés dans la citadelle, dans le Capitole, sur les murailles, autour de la ville, sur le mont Albain, et dans le fort d'Æsule. Au milieu de ces mouvements tumultueux, on apprend que le proconsul Fulvius est parti de Capoue à la tête de son armée; et pour qu'en entrant dans la ville il ne perde rien de son autorité, un décret du sénat lui confère des pouvoirs égaux à ceux des consuls. Annibal, après s'être vengé de la rupture du pont par une dévastation plus complète du territoire de Frégelles, traverse les terres de Frusine, de Ferente et d'Anagnia, et arrive sur celles de Labicum; de là il prend par le mont Algide, et se présente devant Tusculum qui lui ferme ses portes, passe au-dessous de cette ville, tourne à droite, et descend à Gabies. Ensuite il marche sur Pupinia et vient camper à huit milles de Rome. Plus l'ennemi approchait, plus la fuite et le carnage étaient effrayants; et les Numides qui formaient l'avant-garde, faisaient prisonniers tout ce qu'ils rencontraient, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition.

gientium, præcedentibus Numidis; pluresque omnium generum atque ætatum capiebantur.

X. In hoc tumultu, Fulvius Flaccus portâ Capenâ cum exercitu Romam ingressus, mediâ urbe per Carinas (20) Esquilias contendit: inde egressus, inter Esquilinam Collinamque portam posuit castra. Ædiles plebis commeatum eò comportarunt. Consules senatusque in castra venerunt: ibi de summâ republicâ consultatum. Placuit consules circa portas Collinam Esquilinamque ponere castra; C. Calpurnium prætorem urbanum Capitolio atque arci præesse; et senatum frequentem in foro contineri, si quid in tam subitis rebus consulto opus esset. Inter hæc Hannibal ad Anienem fluvium, tria millia passuum ab urbe, castra admovit: ibi stativis positis, ipse cum duobus millibus equitum à portâ Collinâ usque ad Herculis templum est progressus; atque unde proximè poterat, mœnia situmque urbis obequitans contemplabatur. Id eum tam licenter atque otiosè facere Flacco indignum visum est: itaque immisit equites, submoverique atque in castra redigi hostium equitatum jussit. Cùm commissum prælium esset; consules transfugas Numidarum, qui tum in Aventino ad mille et ducentos erant, mediâ urbe transire Esquilias jusserunt; nullos aptiores, inter convalles tectaque hortorum et sepulcra aut cavas undique vias, ad pugnandum futuros rati: quos cùm ex arce Capitolioque (21) clivo Publicio in equis decurrentes

X. Au milieu de ce tumulte, Fulvius Flaccus arrive à Rome avec son armée, entre par la porte Capène, traverse le quartier des Carènes et des Esquilies, et va camper entre les portes Esquiline et Colline, où les édiles plébéïens font porter des vivres. Les consuls et le sénat se rendirent au camp, et l'on y tint conseil sur les mesures à prendre pour le salut de l'état. Il fut convenu que les consuls resteraient campés entre ces deux portes; que le préteur de la ville, C. Calpurnius, aurait le commandement de la citadelle et du Capitole, et que le sénat resterait assemblé en corps dans le Forum, afin d'être à portée de délibérer sur les cas imprévus. Cependant Annibal vint camper sur les bords du Téveron, à trois milles de Rome. De là il s'avança en personne, avec deux mille chevaux, jusqu'au temple d'Hercule, du côté de la porte Colline; et s'approchant à cheval le plus près qu'il lui fut possible, il reconnut à loisir les murailles et la situation de la ville. Flaccus, croyant qu'il y allait de son honneur à ne pas laisser impunie cette insultante bravade, fit sortir quelques escadrons avec ordre de repousser jusque dans son camp la cavalerie ennemie. L'action était déjà engagée, lorsque les consuls ordonnèrent aux transfuges numides qui occupaient le mont Aventin, au nombre de douze cents, de traverser la ville pour gagner les Esquilies, jugeant ces troupes plus propres que toute autre à combattre au milieu des vallons, des jardins, des tombeaux ou des chemins creux dont ce quartier est rempli. Alors des citoyens les apercevant de la citadelle et du Capitole, descendre à cheval le long de la rue Publicius, s'écrièrent que le mont Aventin était au pouvoir des ennemis. Cette fausse alarme jeta l'épouvante dans la ville,

quidam vidissent, captum Aventinum conclamaverunt. Ea res tantum tumultum ac fugam præbuit, ut nisi castra Punica extra urbem fuissent, effusura se omnis pavida multitudo fuerit: tunc in domos atque in tecta refugiebant, vagosque in viis suos pro hostibus lapidibus telisque incessebant. Nec comprimi tumultus aperirique error poterat, refertis itineribus agrestium turbâ pecorumque, quæ repentinus pavor in urbem compulerat. Equestre prælium secundum fuit, summotique hostes sunt; et quia multis locis comprimendi tumultus erant, qui temere oriebantur, placuit omnes qui dictatores, consules, censoresve fuissent, cum imperio esse, donec recessisset à muris hostis. Et diei quod reliquum fuit, et nocte insequenti multi temere excitati tumultus sunt, compressique.

XI. Postero die transgressus Anienem Hannibal, in aciem omnes copias eduxit; nec Flaccus consulesque certamen detrectavêre. Instructis utrimque exercitibus in ejus pugnæ casum, in quâ urbs Roma victori præmium esset, imber ingens grandine mixtus ita utramque aciem turbavit, ut vix armis retentis in castra sese receperint, nullius rei minore, quàm hostium metu. Et postero die eodem loco acies instructas eadem tempestas diremit: ubi recepissent se in castra, mira serenitas cum tranquillitate oriebatur. In religionem ea res apud Pœnos versa est (22);

au point que la multitude, qui fuyait en désordre, se serait précipitée hors des remparts, si les Carthaginois n'eussent point été campés aux portes de Rome. Au défaut de cette ressource, chacun se réfugiait dans sa maison, et montait sur les toits, d'où il accablait de traits et de pierres ses propres défenseurs errants dans les rues, et qu'il prenait pour des ennemis; et il était également difficile de faire cesser le trouble et reconnaître l'erreur, tant les rues étaient encombrées de villageois et de bestiaux qu'une terreur subite avait contraints de se réfugier dans l'enceinte de la ville. Heureusement, les Romains eurent l'avantage dans le combat de cavalerie, et repoussèrent les Carthaginois; mais comme il était urgent de calmer les mouvements tumultueux qui s'élevaient de tous côtés, on jugea à propos de rendre à tous ceux qui avaient été dictateurs, consuls ou censeurs les pouvoirs attachés à ces magistratures, pour en user jusqu'à la retraite des ennemis. Le reste du jour et la nuit suivante se passèrent en alarmes renaissantes et successivement calmées.

XI. Le lendemain Annibal passa le Téveron avec toutes ses troupes, et présenta la bataille aux Romains. Les consuls et Flaccus ne refusèrent point le combat; mais lorsque les deux armées en présence étaient sur le point d'en venir aux mains, et de se disputer une victoire dont Rome devait être le prix, un violent orage mêlé de grêle jeta un tel désordre dans les rangs, que les deux partis, ayant à peine la force de porter leurs armes, rentrèrent chacun dans son camp, sans qu'aucun d'eux pût s'attribuer l'honneur d'avoir forcé l'autre à fuir. Le lendemain les armées rangées en bataille sur le même terrain furent séparées par le même ouragan, et ce qu'il y a de merveilleux, chaque fois leur retraite était suivie du calme et de la sérénité

auditaque vox Hannibalis fertur, « Potiundæ sibi » urbis Romæ, modò mentem non dari, modò for» tunam. » Minuêre etiam spem ejus et aliæ, parva magnaque, res : magna illa, quòd cùm ipse ad mœnia urbis Romæ armatus sederet, milites sub vexillis in supplementum Hispaniæ profectos audivit; parva autem, quòd per eos dies eum fortè agrum, in quo ipse castra haberet, venisse, nihil ob id deminuto pretio, cognitum ex quodam captivo est. Id verò adeò superbum atque indignum visum, ejus soli, quod ipse bello captum possideret haberetque, inventum Romæ emptorem, ut, extemplo vocato præcone, tabernas argentarias, quæ circa forum Romanum tunc essent, jusserit venire. His motus ad Tutiam (23) fluvium castra retulit, sex millia passuum ab urbe : inde ad lucum Feroniæ pergit ire, templum eâ tempestate inclytum divitiis. Capenates (24), aliique, qui accolæ ejus erant, primitias frugum eò, donaque alia pro copiâ portantes, multo auro argentoque id exornatum habebant. His omnibus donis tum spoliatum templum : æris acervi, cùm rudera (25) milites religione inducti jacerent, post profectionem Hannibalis, magni inventi. Hujus populatio templi haud dubia inter scriptores est. Cœlius Romam euntem ab Ereto divertisse eò Hannibalem tradit; iterque ejus ab Reate, Cutiliisque, et ab Amiterno orditur : ex Campaniâ in Samnium, inde in Pelignos pervenisse; præterque oppidum Sulmonem in Marrucinos trans-

Les Carthaginois crurent reconnaître dans cet événement l'expression de la volonté divine, et l'on entendit Annibal se plaindre des dieux, qui lui ravissaient, disait-il, tantôt la volonté, tantôt le pouvoir de prendre Rome. Deux incidents contribuèrent encore à diminuer ses espérances. Le premier était propre à lui en imposer ; lors même qu'Annibal en personne était campé sous les murs de Rome, un corps de troupes sortit enseignes déployées, par une autre porte, pour aller renforcer l'armée d'Espagne ; le second, d'une moindre importance, fut, à ce qu'il apprit d'un prisonnier, que le champ où il était campé venait d'être vendu, sans que cette considération diminuât rien du prix. Humilié et piqué à l'excès de voir un territoire dont la guerre l'avait rendu maître, trouver à Rome un acquéreur, il fit venir un crieur pour mettre à l'encan les boutiques d'orfèvre qui étaient autour du Forum. Cette bravade ne l'empêcha pas de se retirer et d'aller camper sur les bords de la rivière Tutia, à six milles de Rome : de là il prit sa route vers le bois de Féronie, où était alors un temple fameux par sa richesse. Dans le voisinage s'étaient établis des Capenates, lesquels, à force d'y porter les prémices des productions de la terre et d'autres offrandes, chacun suivant ses facultés, y avaient à la longue accumulé beaucoup d'or et d'argent ; mais Annibal à son passage le dépouilla de tous ses trésors ; et après son départ on trouva sur la route des monceaux de bronze qu'une terreur religieuse avait fait jeter aux soldats. Tous les historiens sont d'accord sur la spoliation de ce temple : la seule variation qui se trouve dans leurs récits, c'est que, suivant Cœlius, Annibal, allant à Rome, se détourna d'Erétum pour piller cet édifice, commença sa route par Réate, Cutilie et Amiterne ; passa de la Campanie dans le Samnium, de là dans le pays des Péli-

isse; inde Albensi agro in Marsos, hinc Amiternum, Forulosque vicum venisse. Neque ibi error est, quòd tanti exercitûs vestigia intra tam brevis ævi memoriam potuerint confundi: isse enim eà constat. Tantùm id interest, veneritne eo itinere ad urbem, an ab urbe in Campaniam redierit.

XII. Ceterùm non quantùm pertinaciæ ad premendam obsidione Capuam Romanis fuit, tantùm ad defendendam Hannibali: namque ex Lucanis in Bruttium agrum, ad fretum verò ac Rhegium eo cursu contendit, ut prope repentino adventu incautos oppresserit. Capua etsi nihilo segniùs obsessa per eos dies fuerat, tamen adventum Flacci sensit; et admiratio orta est, non simul regressum Hannibalem. Inde per colloquia intellexèrunt relictos se desertosque, et spem Capuæ retinendæ deploratam apud Pœnos esse. Accessit edictum proconsulis ex senatusconsulto propositum, vulgatumque apud hostes: « Ut » qui civis Campanus ante certam diem transisset, » sine fraude esset. » Nec ulla facta est transitio, metu magis eos, quàm fide continente; quia majora in defectione deliquerant quàm quibus ignosci posset. Ceterùm quemadmodum nemo privato consilio ad hostem transibat, ita nihil salutare in medium consulebatur. Nobilitas rempublicam deseruerat, neque in senatum cogi poterat: in magistratu autem erat, qui non sibi honorem adjecisset, sed indi-

gniens; puis laissa de côté Sulmone sur les terres des Marruciniens : de là prit par le territoire d'Albe chez les Marses, et parvint enfin aux bourgs d'Amiterne et de Forules. L'erreur n'est pas causée par la confusion des traces d'une si grande armée, qui n'ont pu s'effacer en si peu de temps ; car il est certain qu'il suivit cette route. La seule difficulté est de savoir si c'est en venant à Rome ou en reprenant le chemin de la Campanie.

XII. Au reste, Annibal ne mit pas autant d'opiniâtreté à défendre Capoue que les Romains à en presser le siége ; car il passa de la Lucanie dans le pays des Bruttiens, et de là se porta vers le détroit et jusqu'à Rhèges avec une telle rapidité, que son arrivée imprévue pensa surprendre les habitants. Pour Capoue, bien que le siége eut été poussé avec la même vigueur, elle s'aperçut bientôt du retour de Flaccus, et son étonnement fut extrême de ne pas le voir suivi d'Annibal. Bientôt les habitants apprirent, au moyen de quelques pourparlers avec les assiégeants, qu'ils étaient abandonnés, et que les Carthaginois avaient perdu tout espoir de conserver leur ville. Cette triste nouvelle fut confirmée par la proclamation que le proconsul fit publier en conséquence d'un sénatus-consulte, et parvenir à la connaissance des ennemis, portant un pardon général pour tout Campanien qui passerait dans le camp des Romains avant un jour marqué. Personne ne profita de cette amnistie, moins par attachement pour Annibal que par crainte ; tous savaient trop bien que leur défection avait été accompagnée de circonstances trop révoltantes pour pouvoir être pardonnée ; mais si aucun particulier ne prenait conseil de son intérêt personnel pour se rendre aux Romains, l'État ne s'occupait d'aucune mesure pour le salut public. Les nobles avaient abandonné

gnitate suâ vim ac jus magistratui, quem gerebat dempsisset. Jam ne in foro quidem, aut publico loco, principum quisquam apparebat; domibus inclusi patriæ occasum cum suo exitio in dies exspectabant: summa curæ omnis in Bostarem Hannonemque præfectos præsidii Punici versa erat, suo, non sociorum periculo sollicitos (26). Hi, conscriptis ad Hannibalem litteris, non libere modò, sed etiam aspere, quibus, « Non Capuam solam traditam in manum hostibus, sed se quoque et præsidium in omnes cruciatus proditos, incusabant: abiisse eum in Bruttios, velut avertentem sese, ne Capua in oculis ejus caperetur: at hercule Romanos ne oppugnatione quidem urbis Romanæ abstrahi ab Capuâ obsidendâ potuisse: tantò constantiorem inimicum Romanum, quàm amicum Pœnum esse. Si redeat Capuam bellumque omne eò vertat; et se, et Campanos paratos eruptioni fore. Non cum Rheginis, neque Tarentinis bellum gesturos transisse Alpes: ubi Romanæ legiones sint, ibi et Carthaginiensium exercitus debere esse. Sic ad Cannas, sic ad Trasimenum rem bene gestam; coëundo, conferendo cum hoste castra, fortunam tentando. » In hanc sententiam litteræ conscriptæ Numidis propositâ mercede jam professis operam, dantur. Hi specie transfugarum cùm ad Flaccum in castra venissent, ut inde tempore capto abirent, famesque, quæ tam diu Capuæ erat, nulli non probabilem causam trans-

le soin des affaires, et il était devenu impossible de les réunir en sénat. La première magistrature était entre les mains d'un homme qui, loin d'en tirer de la considération, l'avait avilie par la bassesse de ses mœurs et de son caractère, et lui avait fait perdre toute sa force et toute sa dignité. On ne voyait plus aucun des grands ni dans le Forum, ni dans aucun lieu public; tous, renfermés dans l'intérieur de leurs palais, attendaient de jour en jour la ruine de leur patrie qui devait entraîner leur perte : toute l'autorité résidait dans la personne de Bostar et d'Hannon, commandants de la garnison carthaginoise, mais qui s'inquiétaient plus de leur propre péril que de celui de leurs alliés. Ces officiers écrivirent au général en termes libres et même fort amers; ils lui reprochaient « d'avoir livré aux ennemis, non seulement Capoue, mais eux-mêmes et leur garnison, pour être exposés à toute la cruauté du vainqueur, et de s'être enfoncé dans l'Abruzze, comme pour détourner ses regards et ne pas voir prendre Capoue sous ses yeux. Quelle différence de lui aux Romains! Le siége même de Rome n'avait pu les arracher au siége de Capoue : tant il était vrai que leur haine était plus opiniâtre que l'amitié d'Annibal n'était solide! Qu'il revînt à Capoue, qu'il portât vers ce point tout l'effort de la guerre, et les Campaniens, de concert avec eux, se tiendraient prêts à faire une vigoureuse sortie. Ce n'était pas pour faire la guerre à Rhèges et à Tarente qu'ils avaient passé les Alpes : c'était en face des légions romaines que l'honneur prescrivait aux Carthaginois de se trouver. C'était ainsi qu'on avait gagné les batailles de Cannes et de Trasimène, parce qu'on n'avait cessé de chercher l'ennemi, de se mesurer avec lui, et de tenter la fortune. » Les lettres qui contenaient ces reproches furent confiées à des Numides, qui avaient offert de les porter à Annibal, moyen-

itionis faceret, mulier repentè Campana in castra venit, scortum transfugarum unius; indicatque imperatori Romano, Numidas fraude compositâ transisse, litterasque ad Hannibalem ferre: id unum ex iis, qui sibi rem aperuisset, arguere sese paratam esse. Productus primò satis constanter ignorare se mulierem simulabat: paulatim dein convictus veris, cùm tormenta posci et parari videret, fassus id ita esse; litteræque prolatæ: et additum etiam indicio, quod celabatur, et alios specie transfugarum Numidas vagari in castris Romanis: hi supra septuaginta comprehensi, et cum transfugis novis mulctati virgis, manibusque præcisis, Capuam rediguntur.

XIII. Conspectùm tam triste supplicium fregit animos Campanorum. Concursus ad curiam populi factus, coëgit Lesium senatum vocare; et primoribus, qui jam diu publicis consiliis aberant, propalam minabantur, nisi venirent in senatum, circa domos eorum ituros se, et in publicum omnes vi extracturos esse. Is timor frequentem senatum magistratui præbuit. Ibi cùm ceteri de legatis mittendis ad imperatores Romanos agerent, Vibius Virius, qui defectionis ab Romanis auctor fuerat, interrogatus sententiam, negat, « Eos qui de legatis, et de pace ac » deditione loquantur, meminisse, nec quid facturi

nant une récompense. Ces Numides passèrent dans le camp de Fulvius, sous le prétexte d'une désertion que rendait probable la famine qui désolait Capoue, et en effet dans le dessein de prendre leur temps pour s'échapper; mais une femme qui vivait avec l'un de ces transfuges, arrivée inopinément dans le camp romain, déclare au général que des Numides ont feint de déserter, et qu'ils sont chargés de lettres pour Annibal, et ajoute qu'elle est prête à convaincre celui de qui elle tenait cette confidence. Le déserteur confronté avec elle, proteste d'abord avec assez d'assurance, qu'il n'a jamais connu cette femme; enfin, pressé par la force de la vérité, et surtout par l'appareil de la torture, il avoue le fait, remet les lettres, et ajoute à sa déposition ce qu'on ignorait encore, que d'autres Numides, à la faveur d'une désertion simulée, rôdent dans le camp romain. On en prit plus de soixante-dix qui furent battus de verges, ainsi que les nouveaux transfuges; on leur coupa les mains, et en cet état on les fit rentrer dans Capoue.

XIII. Ce triste spectacle acheva d'abattre le courage des Campaniens. Le peuple court au palais, contraint Lésius de convoquer le sénat, et menace les principaux sénateurs, qui depuis long-temps ne paraissaient plus au conseil, s'ils ne s'empressent de s'y rendre, d'aller les chercher jusque dans leurs maisons, et de les traîner de force dans les rues. La crainte de cette violence rassembla autour de Lésius un conseil assez nombreux. Alors, tout le monde étant d'avis d'envoyer une députation aux généraux romains, Vibius Virius, dont les avis avaient déterminé la révolte, invité à dire son sentiment, répondit « que ceux qui parlaient de députation, de paix et de soumission ne songeaient guère ni à ce qu'ils auraient fait eux-mêmes s'ils avaient eu les Romains en leur pouvoir, ni aux traitements

» fuerint, si Romanos in potestate habuissent, nec » quid ipsis patiendum sit. Quid? vos, inquit, eam » deditionem fore censetis (27), quâ quondam ut » adversùs Samnites auxilium impetraremus, nos » nostraque omnia Romanis dedidimus? Jam è me- » moriâ excessit, quo tempore, et in quâ fortunâ à » populo Romano defecerimus? jam, quemadmodum » in defectione præsidium, quod poterat emitti, per » cruciatum et ad contumeliam necarimus? quoties » in obsidentes, quàm inimicè eruperimus, castra » oppugnarimus? Hannibalem vocaverimus ad op- » primendos eos; hoc quod recentissimum est, ad » oppugnandam Romam hinc eum miserimus? Age » contrà, quæ illi infestè in nos fecerint, repetite, » ut ex eo quid speretis habeatis. Cùm hostis alieni- » gena in Italiâ esset, et Hannibal hostis, et cuncta » bello arderent, omissis omnibus, omisso ipso Han- » nibale, ambo consules et duo consulares exercitus » ad Capuam oppugnandam miserunt. Alterum an- » num circumvallatos inclusosque nos fame mace- » rant, et ipsi nobiscum ultima pericula ac gravissi- » mos labores perpessi, circa vallum ac fossas sæpè » trucidati, et propè ad extremum castris exuti. Sed » omitto hæc: vetus atque usitata res est, in oppu- » gnandâ hostium urbe labores ac pericula pati: il- » lud iræ atque odii exsecrabilis indicium est. Han- » nibal ingentibus copiis peditum equitumque castra » oppugnavit, et ex parte cepit: tanto periculo nihil

qu'ils devaient attendre d'un vainqueur si justement irrité. « Eh » quoi! continua-t-il, vous imaginez-vous qu'il en sera de notre » démarche d'aujourd'hui comme de celle que nous fîmes au- » trefois pour obtenir des secours contre les Samnites, en livrant » aux Romains notre patrie, nos personnes et nos biens? Avez- » vous déjà oublié à quelle époque et dans quelles circonstances » nous nous sommes déclarés contre eux; comment, au lieu » de nous contenter de renvoyer leurs troupes, nous avons » signalé notre révolte en les faisant expirer au milieu des » outrages et des tortures; combien de fois et avec quel achar- » nement nous avons fait des sorties contre eux, et menacé de » forcer leurs lignes; comment nous avons appelé Annibal » pour les exterminer; comment, ce qui est encore tout » récent, nous l'avons obligé de s'éloigner d'ici pour aller assié- » ger Rome? Rappelez-vous tout ce que la haine leur a fait » entreprendre contre nous, et jugez par-là de ce qu'il nous » est permis d'en attendre. Lors même qu'un ennemi étranger, » et un ennemi tel qu'Annibal, porte la guerre au cœur de leur » empire, lors même que l'Italie entière est en feu, ils négli- » gent tout autre intérêt, ils oublient Annibal lui-même pour » envoyer deux consuls, deux armées consulaires assiéger Ca- » poue. Voilà deux ans qu'ils nous tiennent investis et resserrés » dans nos murs, et qu'ils nous font éprouver toutes les hor- » reurs de la famine, comptant pour rien les périls et les » fatigues qu'il leur en coûte ainsi qu'à nous, plus d'une fois » taillés en pièces au pied de leurs fossés, et dernièrement » à la veille de se voir forcés jusque dans leurs retranchements. » Mais n'insistons pas là-dessus; ce n'est pas d'aujourd'hui » qu'un siége entraîne des périls et des travaux. Voici ce qui » annonce la haine la plus acharnée, le ressentiment le plus

» moti sunt ab obsidione. Profectus trans Vultur-
» num, perussit Calenum agrum : nihil tantâ socio-
» rum clade avocati sunt. Ad ipsam urbem Romam
» infesta signa ferri jussit : eam quoque tempestatem
» imminentem spreverunt. Transgressus Anienem,
» tria millia passuum ab urbe castra posuit ; pos-
» tremò ad mœnia ipsa et ad portas accessit : Romam
» se adempturum eis, nisi omitterent Capuam, os-
» tendit : non omiserunt. Feras bestias cœco impetu
» ac rabie concitatas, si ad cubilia et catulos earum
» ire pergas, ad opem suis ferendam avertas. Roma-
» nos Roma circumsessa, conjuges, liberi, quorum
» ploratus hinc prope exaudiebantur, aræ, foci,
» deûm delubra, sepulcra majorum temerata ac vio-
» lata, à Capuâ non averterunt : tanta aviditas sup-
» plicii expetendi, tanta sanguinis nostri hauriendi
» est sitis ! Nec injuriâ forsitan : nos quoque idem
» fecissemus, si data fortuna esset. Itaque quando
» aliter diis immortalibus visum est, cùm mortem
» ne recusare quidem debeam ; cruciatus contume-
» liasque quas sperat hostis, dum liber, dum meî
» potens sum, effugere morte præterquam honestâ,
» etiam leni, possum. Non videbo Ap. Claudium et

» implacable. Annibal, à la tête de troupes nombreuses d'in-
» fanterie et de cavalerie, vient attaquer leur camp et le prend
» en partie; un si grand danger ne leur fait point lever le siége.
» Il passe le Vulturne, et porte le fer et le feu sur les terres
» de Calès; les désastres de leurs alliés ne les détournent point
» de leur but. Il marche enseignes déployées contre Rome
» même; l'orage gronde sur leurs têtes sans les émouvoir. Enfin
» il franchit le Téveron, va camper à trois milles de leur capi-
» tale, s'avance jusque sous les murs, jusqu'aux portes mêmes,
» et les menace de leur enlever Rome s'ils n'abandonnent Ca-
» poue; ils ne lâchent pas prise. Il n'est point de bête féroce,
» si livrée aux transports d'une rage aveugle, si acharnée sur
» sa proie, qui ne la quitte à l'instant pour aller défendre ses
» petits, si l'on marche vers sa tanière. Les Romains se sont
» montrés plus insensibles; ni leur patrie menacée, ni leurs
» femmes, ni leurs enfants, dont les cris plaintifs retentissaient
» jusqu'ici, ni leurs autels, ni leurs foyers, ni les temples des
» dieux, ni les tombeaux de leurs ancêtres indignement profa-
» nés et détruits, rien n'a pu les arracher de devant Capoue:
» tant ils sont avides de vengeance, tant ils ont soif de notre
» sang! Et nous n'avons pas droit de nous en plaindre; nous
» n'en eussions pas moins fait, si la fortune nous en avait
» donné le pouvoir. Mais puisque les dieux en ont ordonné
» autrement, puisque ma mort est inévitable, je puis au moins,
» tandis que je suis libre encore et maître de ma destinée, me
» soustraire, par un trépas aussi doux qu'honorable, aux tor-
» tures, aux outrages dont l'ennemi se fait déjà une barbare
» joie. Non, je ne verrai pas d'insolents vainqueurs, Appius
» Claudius et Q. Fulvius, appesantir sur ma tête le joug de
» l'ignominie; non, je ne me verrai pas chargé de fers, traîné

» Q. Fulvium victoriâ insolenti subnixos; neque » vinctus per urbem Romanam triumphi spectaculum trahar, ut deindè in carcere, aut ad palum » deligatus, lacerato virgis tergo, cervicem securi » Romanæ subjiciam: nec dirui incendique patriam » videbo; nec rapi ad stuprum matres Campanas, » virginesque, et ingenuos pueros. Albam, unde ipsi » oriundi erant, à fundamentis proruerunt, ne stirps, » ne memoria originum suarum exstaret; nedum eos » Capuæ parsuros credam, cui infestiores quàm Car» thagini sunt. Itaque quibus vestrûm antè fato ce» dere, quàm hæc tot tam acerba videant, in animo » est, iis apud me hodie epulæ instructæ paratæque » sunt. Satiatis vino ciboque poculum idem, quod » mihi datum fuerit, circumferetur: ea potio corpus » ab cruciatu, animum à contumeliis, oculos, aures, » à videndis audiendisque omnibus acerbis indignis» que, quæ manent victos, vindicabit: parati erunt, » qui magno rogo in propatulo ædium accenso cor» pora exanima injiciant. Hæc una via et honesta et » libera ad mortem: et ipsi virtutem mirabuntur hos» tes, et Hannibal fortes socios sciet ab se desertos » ac proditos esse. »

XIV. Hanc orationem Virii plures audierunt cum assensu, quàm forti animo id quod probabant exsequi potuerunt. Major pars senatûs, multis sæpe bellis expertam populi Romani clementiam haud diffiden-

» dans les rues de Rome, servir d'ornement à leur triomphe, » pour aller ensuite dans les ténèbres d'un cachot, ou attaché » au poteau fatal, tendre le dos aux verges, et présenter la tête » à la hache du licteur; non, je ne serai pas témoin de la ruine » et de l'embrasement de ma patrie, ni des violences exercées » sur les mères, les vierges et les enfants de Capoue réservés » à la brutalité d'une soldatesque effrénée. Rome a détruit jus- » qu'aux fondements Albe, qui était son berceau, pour effacer » jusqu'à la trace de sa première origine; et Capoue se flatte- » rait d'être épargnée, Capoue qui lui est mille fois plus » odieuse que Carthage même! S'il en est donc parmi vous qui » aient le courage de céder noblement au sort, plutôt que de » voir les horreurs qu'on nous prépare, ils trouveront chez » moi un repas qui les attend. Lorsque le vin et la bonne chère » auront émoussé un moment le sentiment de nos maux, la » coupe que j'aurai vidée le premier sera présentée successive- » ment à tous les convives; ce breuvage libérateur dérobera » nos corps aux supplices, notre ame à l'ignominie, nos yeux » et nos oreilles à la nécessité de voir et d'entendre toutes les » indignités qui sont le partage des vaincus. Des gens affidés se » tiendront prêts à jeter nos corps au milieu d'un bûcher allumé » dans la cour de ma maison. C'est la seule voie qui nous reste » pour sortir de la vie en hommes libres et avec honneur. » Notre courage fera l'admiration de nos ennemis même, et » Annibal doit apprendre à sa honte que les alliés généreux » qu'il a trahis méritaient un meilleur sort. »

XIV. Ce discours de Virius eut l'approbation de la plupart des sénateurs; mais il s'en trouva peu qui eussent le courage de le suivre. Le plus grand nombre ne désespérant pas de fléchir Rome, et d'obtenir pour eux-mêmes la clémence dont elle avait

tes sibi quoque placabilem fore, legatos ad dedendam Romanis Capuam decreverunt miseruntque. Vibium Virium septem et viginti ferme senatores domum secuti sunt, epulatique cum eo, et, quantùm facere potuerant, alienatis mentibus vino ab imminentis sensu mali, venenum omnes sumpserunt: inde misso convivio, dextris inter se datis, ultimoque complexu, collacrymantes suum patriæque casum, alii, ut eodem rogo cremarentur, manserunt; alii domos digressi sunt. Impletæ cibis vinoque venæ, minùs efficacem in maturandâ morte vim veneni fecerunt: itaque noctem totam plerique eorum, et diei insequentis partem cùm animam egissent; omnes tamen, priusquam aperirentur hostibus portæ, exspirarunt. Postero die porta Jovis, quæ adversùs castra Romana erat, jussu proconsulis aperta est: eâ intromissa legio una et duæ alæ, cum C. Fulvio legato. Is cùm omnium primùm arma telaque quæ Capuæ erant, ad se conferenda curasset, custodiis ad omnes portas dispositis, ne quis exire aut emitti posset, præsidium Punicum comprehendit, senatum Campanum ire in castra ad imperatores Romanes jussit: quò cùm venissent, extemplo his omnibus catenæ injectæ, jussique ad quæstores deferre quod auri argentique haberent: auri pondo septuaginta(28) fuit; argenti tria millia pondo, et ducenta: senatores quinque et viginti Cales in custodiam, duodetriginta Teanum missi; quorum de sententiâ maximè descitum ab Romanis constabat.

usé déjà envers tant de nations vaincues, firent passer l'avis de se rendre, et envoyèrent aux généraux romains une députation chargée de leur livrer la ville. Vibius fut suivi de vingt-sept au plus qui l'accompagnèrent jusque dans sa maison, et se mirent à table avec lui : tous, après avoir cherché à s'étourdir par une sorte d'ivresse sur leur triste destinée, prirent le poison qui leur était préparé; aussitôt ils se levèrent de table, s'embrassèrent pour la dernière fois, s'attendrirent sur leur malheureux sort et sur celui de leur patrie. Les uns restèrent chez Vibius pour être brûlés sur le même bûcher; les autres se retirèrent dans leurs demeures. L'excès du vin et de la bonne chère retarda l'effet du poison, et rendit leur agonie plus lente, de sorte que la plupart languirent encore le reste de la nuit et une partie du jour suivant; mais tous eurent le bonheur d'expirer avant que les portes de la ville fussent ouvertes à l'ennemi. Le lendemain le proconsul fit ouvrir la porte de Jupiter, qui se trouvait en face du camp romain, et introduisit par-là une légion et deux escadrons de troupes auxiliaires, sous la conduite du lieutenant C. Fulvius. Le premier soin de cet officier fut de se faire apporter toutes les armes tant offensives que défensives qui se trouvaient dans la ville; ensuite il plaça des corps-de-garde à toutes les portes pour empêcher d'en sortir, fit prisonnière de guerre la garnison carthaginoise, et donna ordre aux sénateurs de se rendre au camp auprès des généraux romains. Dès qu'ils y furent arrivés, on les mit aux fers, et on les contraignit de déclarer aux questeurs tout ce qu'ils avaient chez eux d'or et d'argent. L'or se trouva monter en tout à soixante-dix livres pesant, et l'argent à trois mille deux cents livres. Vingt-cinq sénateurs furent envoyés à Calès, et vingt-huit à Téanum, pour y être détenus; c'étaient ceux qui étaient connus pour avoir été les principaux auteurs de la révolte.

XV. De supplicio Campani senatûs haudquaquam inter Fulvium Claudiumque conveniebat. Facilis impetrandæ veniæ Claudius, Fulvio durior sententia erat. Itaque Appius Romam ad senatum arbitrium ejus rei totum rejiciebat: percunctandi etiam æquum esse potestatem fieri Patribus, num communicassent consilia cum aliquibus sociorum Latini nominis municipiorum; et num ope eorum in bello forent, et municipiorum adjuti. « Id verò minimè committendum esse, Fulvius dicere, ut sollicitarentur criminibus dubiis sociorum fidelium animi; et subjicerentur indicibus, queis neque quid facerent, neque quid dicerent, quicquam unquam pensi fuisset (29): itaque se eam quæstionem oppressurum exstincturumque. » Ab hoc sermone cùm digressi essent, et Appius, quamvis ferociter loquentem collegam, non dubitaret tamen litteras super tantâ re ab Româ exspectaturum; Fulvius, ne id ipsum impedimentum incepto foret, dimittens prætorium, tribunis militum ac præfectis sociûm imperavit, utì duobus millibus equitum delectis denunciarent, ut ad tertiam buccinam præstò essent. Cum hoc equitatu nocte Teanum profectus, primâ luce portam intravit, atque in forum perrexit; concursuque ad primum equitum ingressum facto, magistratum Sidicinum citari jussit, imperavitque ut produceret Campanos, quos in custodiâ haberet. Producti omnes, virgisque cæsi, ac securi percussi. Inde citato equo Cales percurrit: ubi cùm in tribunali con-

XV. Appius et Fulvius n'étaient point d'accord sur le châtiment des sénateurs de Capoue. Le premier inclinait pour la clémence, le second était inexorable. Claudius voulait qu'on renvoyât le tout à la décision du sénat, à qui d'ailleurs il était à propos de laisser le temps de s'informer si les Campaniens avaient eu quelques intelligences avec les villes municipales ou les alliés du nom Latin, et s'ils en avaient reçu des secours. Fulvius soutenait, au contraire, « qu'il fallait bien se garder d'inquiéter de fidèles alliés par des enquêtes odieuses, et de faire dépendre leur sort de dépositions au moins douteuses et faites par des gens qui, dans leurs actions ou dans leurs discours, n'avaient jamais connu d'autre règle que leur passion et leur caprice. Pour lui il était décidé à étouffer toutes ces vaines informations. » A ces mots ils se séparèrent; et malgré le ton menaçant de son collégue, Appius se retira, bien persuadé qu'il attendrait des lettres de Rome; mais Fulvius, pour prévenir cet obstacle à ses desseins, en sortant du prétoire, donne ordre aux tribuns des soldats et aux commandants des alliés de tenir prêts, pour la troisième veille de la nuit, deux mille cavaliers d'élite. Il part de nuit à la tête de ce détachement, arrive de grand matin à Téanum, entre dans la ville, et va droit à la place publique, où l'apparition de cette cavalerie avait déjà attiré un grand concours de peuple; là, il mande le premier magistrat de cette ville, lui ordonne de représenter les prisonniers campaniens remis à sa garde, et les fait battre de verges et décapiter. De là il se porte avec la même rapidité à Calès. Déjà il était assis sur son tribunal, et les Campaniens étaient attachés au poteau, lorsqu'un courrier arrivé de Rome en toute hâte, lui remet des dépêches du préteur Calpurnius avec un sénatus-consulte. Le bruit se répand autour du tribunal, et

sedisset, productique Campani deligarentur ad palum, eques citus ab Româ venit, litterasque à C. Calpurnio prætore Fulvio et senatusconsultum tradidit: murmur ab tribunali totam concionem pervasit, differri rem integram ad Patres de Campanis: et Fulvius id ita esse ratus, acceptas litteras, neque resolutas, cùm in gremio reposuisset, præconi imperavit, ut lictorem lege agere juberet. Ita de iis quoque qui Calibus erant, sumptum supplicium. Tum litteræ lectæ senatûsque consultum, serum ad impediendam rem actam; quæ summâ ope approperata erat, ne impediri posset. Consurgentem jam Fulvium Taurea Jubellius Campanus, per mediam vadens urbem turbamque, nomine inclamavit; et cùm mirabundus quidnam sese vellet, resedisset Flaccus, « Me quoque, inquit, jube occîdi, ut gloriari possis, multò fortiorem, quàm ipse es, virum abs te occisum esse. » Cùm Flaccus negaret « profectò satis compotem mentis esse, modò prohiberi etiam se, si id vellet, senatusconsulto, » diceret; tum Jubellius, « Quandoquidem, inquit, captâ patriâ, propinquis amicisque amissis, cùm ipse manu meâ conjugem liberosque interfecerim, ne quid indigni paterentur, mihi ne mortis quidem copia eadem est, quæ his civibus meis, petatur à virtute invisæ hujus vitæ vindicta. » Atque ita gladio, quem veste texerat, per adversum pectus transfixus, ante pedes imperatoris moribundus procubuit.

bientôt dans toute l'assemblée, que c'est un ordre de renvoyer l'affaire à la décision du sénat. Fulvius, qui se doutait du contenu, prend la lettre, la met, sans l'ouvrir, dans son sein, commande au licteur de remplir son ministère, et fait punir les détenus de Calès comme ceux de Téanum. Ensuite, il lit ses dépêches et le sénatus-consulte, mais trop tard pour empêcher une exécution qu'il n'avait précipitée qu'afin de prévenir tout obstacle. Fulvius se levait pour descendre de son tribunal, lorsque le Campanien Tauréa Jubellius, perçant la foule, l'appelle à haute voix par son nom. Flaccus étonné, reprend sa place pour savoir ce que veut dire cette brusque apostrophe. « Or» donne, s'écrie Jubellius, de m'ôter aussi la vie, et tu pourras » te vanter d'avoir fait périr un homme plus brave que toi. » Fulvius répond que « cet homme a sans doute perdu la raison, et d'ailleurs qu'un décret du sénat lui défend d'user à son égard d'aucune violence, quand même il en aurait la volonté. » « Eh bien! reprend Jubellius, puisqu'après avoir perdu ma pa» trie, mes parents et mes amis, après avoir tué de ma main » ma femme et mes enfants pour les soustraire aux outrages » qui leur étaient réservés, je ne puis obtenir la faveur de » périr comme mes concitoyens égorgés sous mes yeux, c'est à » mon courage à me délivrer d'une vie qui m'est odieuse. » A ces mots, il tire un poignard caché sous sa robe, s'en frappe, et tombe mourant aux pieds du général.

XVI. Quia, et quod ad supplicium attinet Campanorum, et pleraque alia, de Flacci unius sententiâ acta erant; mortuum Appium Claudium sub deditionem Capuæ, quidam tradunt: hunc quoque ipsum Tauream neque suâ sponte venisse Cales, neque suâ manu interfectum; sed, dum inter ceteros ad palum deligatur, quia parum inter strepitus exaudiri possent quæ vociferabatur, silentium fieri Flaccum jussisse; tum Tauream illa quæ antè memorata sunt dixisse, « Virum se fortissimum ab nequaquam pari » ad virtutem occîdi: » sub hæc dicta, jussu proconsulis præconem ita pronunciasse: « Lictor, viro » forti adde virgas, et in eum primum lege age. » Lectum quoque senatusconsultum, priusquam securi feriret, quidam auctores sunt: sed quia adscriptum in senatusconsulto fuerit, « Si ei videretur, in» tegram rem ad senatum rejiceret, » interpretatum esse, quid magis è republicâ duceret, æstimationem sibi permissam. Capuam à Calibus reditum est, Atellaque et Calatia in deditionem acceptæ: ibi quoque in eos qui capita rerum erant animadversum. Ita ad octoginta principes senatûs interfecti; trecenti ferme nobiles Campani in carcerem conditi: alii, per sociorum Latini nominis urbes in custodias dati, variis casibus interierunt; multitudo alia civium Campanorum venumdata. De urbe agroque reliqua consultatio fuit; quibusdam delendam censentibus urbem prævalidam, propinquam, inimicam,

XVI. Comme Appius n'eut aucune part ni au supplice du sénat de Capoue, ni à la plupart des autres événements qui suivirent la reddition de cette ville, des auteurs ont écrit qu'il était mort avant la fin du siége. Ils ajoutent que Tauréa Jubellius, dont je viens de parler, ne se rendit point à Calès de son propre mouvement, et ne se tua point lui-même; mais pendant qu'on l'attachait au poteau avec les autres, le bruit de l'assemblée empêchant d'entendre ses cris insultants, le général fit faire silence, et alors Tauréa lui dit, comme je l'ai rapporté, « que c'était une indignité de voir le plus brave des hommes périr par l'ordre d'un lâche ». A ces mots le général fit crier par le héraut : « Licteur, saisis-moi ce brave, et qu'il ait l'honneur » d'essayer le premier la vigueur de ton bras et le tranchant » de ta hache. » D'autres prétendent que le décret du sénat fut lu avant l'exécution; mais que cet acte portant à la fin qu'il renverrait l'affaire au sénat, s'il le jugeait à propos, il avait cru que cette clause lui laissait la liberté de prendre le parti qui lui paraîtrait le plus convenable aux affaires de la république. Fulvius, de retour à Capoue, reçut à composition les villes d'Atella et de Calatia, et sévit également contre les chefs. Ainsi il périt près de quatre-vingts sénateurs; environ trois cents nobles campaniens furent jetés dans les fers; d'autres, dispersés dans les prisons des villes alliées du nom Latin, y périrent tous par divers accidents; le reste des citoyens furent vendus comme esclaves. Il fut ensuite question du sort de Capoue et de son territoire. Quelques uns étaient d'avis de raser une ville si puissante, si voisine, et dont on devait redouter la haine. L'utilité présente fit taire les craintes de l'avenir. En considération des terres qui étaient reconnues être les plus fertiles de l'Italie, la ville fut conservée, pour servir de demeure à ceux

Ceterùm præsens utilitas vicit; nam propter agrum, quem omni fertilitate terræ satis constabat primum in Italiâ esse, urbs servata est, ut esset aliqua aratorum sedes: urbi frequentandæ multitudo incolarum (30) libertinorumque et institorum opificumque retenta: ager omnis et tecta publica populi Romani facta. Ceterùm habitari tantùm, tanquam urbem, Capuam, frequentarique placuit: corpus nullum civitatis, nec senatûs, nec plebis concilium, nec magistratus esse: sine consilio publico, sine imperio multitudinem, nullius rei inter se sociam, ad consensum inhabilem fore: præfectum ad jura reddenda ab Româ quotannis missuros. Ita ad Capuam res compositæ, consilio ab omni parte laudabili (31): severè et celeriter in maximè noxios animadversum; multitudo civium dissipata in nullam spem reditûs: non sævitum incendiis ruinisque in tecta innoxia murosque; et cum emolumento quæsita etiam apud socios lenitatis species, incolumitate urbis nobilissimæ opulentissimæque, cujus ruinis omnis Campania, omnes qui Campaniam circà accolunt populi ingemuissent: confessio expressa hosti quanta vis in Romanis ad expetendas pœnas ab infidelibus sociis, et quàm nihil in Hannibale auxilii ad receptos in fidem tuendos esset.

XVII. Romani Patres perfuncti, quod ad Capuam attinebat, curâ, C. Neroni ex iis duabus legionibus, quas ad Capuam habuerat, sex millia peditum, et

qui prendraient soin de les cultiver. On y retint les affranchis, les marchands, les ouvriers; le territoire et les édifices publics furent déclarés propriétés du peuple romain. Capoue ne fut plus qu'un assemblage de maisons, sans corps municipal, sans sénat, sans conseil public, sans magistrats, et sa population ne fut plus qu'un ramas confus d'habitants sans autorité légitime, et qui, n'étant unis par aucun des liens sociaux, devaient être incapables de former aucun complot dangereux. Il fut arrêté que Rome y enverrait tous les ans un préfet pour rendre la justice. Ainsi fut réglé le sort de Capoue avec une politique louable sous tous les rapports. En effet, la punition des plus coupables fut aussi prompte que sévère, la multitude des citoyens dispersée sans espoir de retour : mais on n'employa point le fer et le feu contre des maisons et des murs qui n'avaient point de part au crime des habitants; et sans rien perdre de ses avantages, Rome se ménagea une réputation de clémence dans l'esprit de ses alliés, en conservant la cité la plus illustre et la plus riche de l'Italie, dont la ruine eût fait gémir toute la Campanie, tous les peuples du voisinage; et obligea l'ennemi de reconnaître qu'elle était aussi forte pour punir un allié perfide, qu'Annibal était impuissant pour défendre les peuples qui s'étaient mis sous sa protection.

XVI. Le sénat, délivré des soins qui retenaient une armée devant Capoue, mit sous les ordres de C. Néron six mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers à son choix, pris

trecentos equites, quos ipse legisset, et sociûm Latini nominis peditum numerum parem, et octingentos equites decernunt: eum exercitum Puteolis in naves impositum Nerò in Hispaniam transportavit. Cùm Tarraconem navibus venisset, expositisque ibi copiis, et navibus subductis, socios quoque navales multitudinis augendæ causâ armasset; profectus ad Iberum flumen, exercitum ab T. Fonteio et L. Marcio accepit: inde pergit ad hostes ire. Asdrubal Hamilcaris ad Lapides atros (32) castra habebat in Ausetanis: is locus est inter oppida Illiturgim et Mentissam (33). Hujus saltûs fauces Nero occupavit. Asdrubal ne in arcto res esset, caduceatorem misit, qui promitteret, si inde missus foret, se omnem exercitum ex Hispaniâ deportaturum. Quam rem cùm læto animo Romanus accepisset, diem posterum Asdrubal colloquio petivit, ut Romani leges conscriberent de tradendis arcibus urbium, dieque statuendâ, ad quam præsidia deducerentur, suaque omnia sine fraude (34) Pœni deportarent. Quod ubi impetravit, extemplo primis tenebris, atque inde totâ nocte, quod gravissimum exercitûs erat, Asdrubal, quâcumque posset, evadere è saltu jussit: data sedulò opera est ne multi eâ nocte exirent, ut ipsa paucitas, cùm ad hostem silentio fallendum aptior, tum ad evadendum per arctas semitas ac difficiles, esset. Ventum insequenti die ad colloquium est: sed loquendo plura scribendoque, deditâ operâ, quæ in

dans les deux légions qu'il avait commandées au siége de cette ville, pareil nombre de piétons et huit cents chevaux tirés des Latins auxiliaires, pour les embarquer à Pouzzol, et les conduire en Espagne. Ce général, arrivé à Tarragone, y débarque ses soldats, met sa flotte en sûreté, et arme jusqu'aux gens des équipages pour augmenter ses forces; ensuite il s'avance jusqu'à l'Ebre, reçoit de T. Fontéïus et de C. Marcius les troupes qui étaient sous leur commandement, et marche contre les ennemis. Asdrubal, fils d'Amilcar, était campé à Pierres-Noires, dans l'Ausétanie, entre les places d'Illiturgis et de Mentissa. Néron se rendit maître de l'entrée de ce défilé. Asdrubal, dans la crainte de se trouver enfermé, envoie un trompette promettre en son nom que, si on lui laissait la liberté de se retirer, il quitterait l'Espagne avec toutes ses troupes. Néron accepte la proposition avec plaisir. Alors Asdrubal demande pour le lendemain une conférence où les Romains devraient dicter les conditions auxquelles les citadelles des villes seraient remises en leur pouvoir, et fixer le jour où les garnisons carthaginoises sortiraient avec armes et bagages, sans faire et sans éprouver aucun dommage. Ce point obtenu, il ordonne aux siens de tirer, dès la chute du jour et le reste de la nuit, les plus gros bagages de l'armée, et de les faire sortir du défilé par tous les moyens possibles. Cependant on eut l'attention de ne laisser partir cette première nuit que peu de monde, parce qu'il était plus aisé à un petit nombre, d'effectuer son évasion avec assez de silence pour mettre en défaut la vigilance des ennemis, et d'échapper à travers des sentiers étroits et difficiles. Le lendemain l'entrevue eut lieu; mais le Carthaginois eut l'art de perdre le temps en discussions et en écritures étrangères à l'objet de cette conférence, et l'affaire fut encore remise au jour suivant.

rem non essent, die consumpto, in posterum dilatum est. Addita insequens nox spatium dedit et alios emittendi; nec postero die res finem invenit. Ita aliquot dies disceptando palam de legibus, noctesque, emittendis clam è castris Carthaginiensibus, absumptæ: et postquam major pars emissa exercitûs erat, jam ne iis quidem quæ ultro dicta erant, stabatur: minùsque ac minùs (cum timore simul fide decrescente) conveniebat. Jam ferme pedestres omnes copiæ evaserant è saltu; cùm primâ luce densa nebula saltum omnem camposque circà intexit: quod ubi sensit Asdrubal, mittit ad Neronem, qui in posterum diem colloquium differret: illum diem religiosum Carthaginiensibus ad agendum quicquam rei seriæ esse. Ne tum quidem suspecta fraus: cùm data esset venia ejus diei, extemplo Asdrubal cum equitatu elephantisque castris egressus, sine ullo tumultu (35) in tutum evasit. Horâ ferme quartâ dispulsa sole nebula aperuit diem, vacuaque hostium castra conspexerunt Romani. Tum demum Claudius Punicam fraudem agnoscens, ut se dolo captum sensit, proficiscentem instituit sequi, paratus confligere acie; sed hostis detrectabat pugnam: levia tamen prælia inter extremum Punicum agmen præcursoresque Romanorum fiebant.

XVIII. Inter hæc Hispaniæ populi, nec qui post cladem acceptam defecerant, redibant ad Romanos, nec ulli novi deficiebant. Et Romæ senatui populo-

Une nuit de plus permit à plusieurs autres de s'échapper encore, et le jour qui suivit ne termina rien. Ainsi plusieurs jours se passèrent à discuter ouvertement sur les conditions, et plusieurs nuits à ménager furtivement la retraite des Carthaginois. Lorsque la plus grande partie fut en sûreté, Hannon se mit à chicaner sur les conventions déjà faites, et la bonne foi diminuant avec la crainte du péril, on était plus loin que jamais de s'accorder. Déjà presque toute l'infanterie était sortie des gorges, lorsqu'au point du jour un brouillard épais couvrit le défilé et les plaines d'alentour. Asdrubal saisissant l'occasion, envoie prier Néron de remettre l'entrevue au lendemain, parce que ce jour était pour les Carthaginois une fête où la religion ne leur permettait de traiter aucune affaire sérieuse. Néron, toujours sans défiance, accorde le délai demandé. Aussitôt Asdrubal sort de son camp avec sa cavalerie et ses éléphants, et, sans bruit, gagne une position où il se trouvait hors de danger. Vers la quatrième heure, le soleil perce le brouillard, et découvre aux Romains, avec le jour, le camp des Carthaginois évacué. Néron reconnaissant enfin la foi punique, et piqué d'avoir été joué, se mit à la poursuite de l'ennemi, dans le dessein de lui livrer bataille; mais Asdrubal ne crut pas devoir tenter le hasard d'un combat, et il n'y eut que de légères escarmouches entre l'arrière-garde des Carthaginois et les coureurs de l'armée romaine.

XVIII. Cependant les peuples d'Espagne restaient dans les mêmes dispositions, et si les Romains n'avaient pu ramener à leur parti ceux qui l'avaient quitté depuis la défaite des Sci-

que, post receptam Capuam, non Italiæ jam major quàm Hispaniæ cura erat; et exercitum augeri, et imperatorem mitti placebat: nec tamen, quem mitterent, satis constabat, quàm illud, ubi duo summi imperatores intra dies triginta cecidissent, qui in locum duorum succederet, extraordinariâ curâ deligendum esse. Cùm alii alium nominarent, postremùm eo decursum est, ut populus proconsuli creando in Hispaniam comitia haberet; diemque comitiis consules edixerunt. Primò exspectaverant, ut qui se tanto imperio dignos crederent, nomina profiterentur: quæ ut destituta exspectatio est, redintegratus luctus acceptæ cladis, desideriumque imperatorum amissorum. Mœsta itaque civitas prope inops consilii, comitiorum die tamen in Campum descendit; atque in magistratus versi circumspectant ora principum, aliorum alios intuentium, fremuntque, adeò perditas res, desperatumque de republicâ esse, ut nemo audeat in Hispaniam imperium accipere. Cùm subitò P. Cornelius, Publii qui in Hispaniâ ceciderat filius, quatuor et viginti ferme annos natus, professus se petere, in superiore unde conspici posset loco constitit. In quem postquam omnium ora conversa sunt, clamore ac favore ominati extemplo sunt felix faustumque imperium: jussi deinde inire confusum suffragium, ad unum omnes non centuriæ modò, sed etiam homines, P. Scipioni imperium esse in Hispaniâ jusserunt. Ceterùm post rem actam, ut

pions, du moins ils n'avaient point éprouvé de nouvelle révolte. Depuis la reprise de Capoue, l'Espagne, autant que l'Italie, attirait l'attention du sénat et du peuple romain, et la résolution était prise de renforcer l'armée et d'y envoyer un général. Mais les idées n'étaient pas aussi arrêtées sur la personne que sur la nécessité d'apporter des soins extraordinaires au choix du successeur qu'il convenait de donner aux deux grands capitaines qui avaient péri dans l'espace de trente jours. Comme les avis étaient partagés entre divers personnages, le sénat renvoya au peuple la nomination du proconsul destiné pour l'Espagne, et les consuls indiquèrent le jour de l'assemblée. D'abord on s'était attendu que les concurrents qui se jugeraient dignes d'un commandement de cette importance viendraient eux-mêmes se mettre sur les rangs : cet espoir trompé renouvela la douleur d'un si grand désastre, et fit regretter encore plus vivement les généraux qu'on avait perdus. Malgré son affliction profonde et son irrésolution, le peuple ne s'en rendit pas moins au champ de Mars le jour de l'assemblée; et là, les yeux fixés sur les magistrats et sur les principaux citoyens qui se regardent les uns les autres dans un morne silence, on murmure, on gémit sur la situation des affaires tellement désespérées, que personne n'ose accepter le commandement des armées d'Espagne. Tout à coup, P. Cornélius, fils de Publius Scipion qui avait péri dans cette contrée, jeune homme âgé de vingt-quatre ans, se déclare candidat, et se place dans un lieu élevé d'où tout le monde pouvait l'apercevoir. Cette démarche attire sur lui tous les regards, et dans l'instant la faveur populaire s'explique par des cris d'approbation, présage des succès qui devaient signaler ses armes. On alla ensuite aux voix; et le vœu non seulement des centuries, mais de chacun des particuliers qui les composaient,

jam resederat impetus animorum ardorque (36), silentium subitò ortum et tacita cogitatio quidnam egissent? num favor plus valuisset, quàm ratio? Ætatis maximè pœnitebat: quidam fortunam etiam domûs horrebant nomenque, ex funestis duabus familiis, in eas provincias, ubi inter sepulcra patris patruique res gerendæ essent, proficiscentis.

XIX. Quam ubi ab re tanto impetu actâ sollicitudinem curamque hominum animadvertit, advocatâ concione, ita de ætate suâ, imperioque mandato, et bello quod gerendum esset, magno elatoque animo disseruit, ut ardorem eum qui resederat, excitaret rursus novaretque; et impleret homines certioris spei, quàm quantam fides promissi humani, aut ratio ex fiduciâ rerum subjicere solet. Fuit enim Scipio, non veris tantùm virtutibus mirabilis, sed arte quoque quâdam ab juventâ in ostentationem earum compositus; pleraque apud multitudinem, aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monitâ, agens: sive et ipse capti quâdam superstitione animi (37), sive ut imperia consiliaque, velut sorte oraculi missa, sine cunctatione exsequeretur. Ad hoc jam inde ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die priùs ullam publi-

lui conféra le commandement des armées d'Espagne. Mais l'élection consommée, lorsque la première chaleur et les premiers transports de zèle se furent refroidis, à l'enthousiasme général succédèrent un profond silence et la triste réflexion que ce choix était peut-être l'ouvrage de la faveur plutôt que de la raison. La grande jeunesse de Scipion entrait pour beaucoup dans ce repentir. Quelques uns, redoutant pour lui la fortune de sa maison, et tirant de son nom même un sinistre présage, ne voyaient qu'avec effroi un jeune homme, encore couvert du deuil de ses plus proches parents, partir pour une province, où il allait combattre au milieu des tombeaux d'un père et d'un oncle.

XIX. Scipion voyant l'inquiétude et la crainte prendre la place de l'enthousiasme qui avait précipité sa nomination, fit convoquer l'assemblée, et y parla de son âge, du commandement qu'on venait de lui confier, et de la guerre dont il avait la conduite, avec un jugement et une grandeur d'ame qui ranimèrent l'ardeur presque éteinte de ses concitoyens, et remplirent leur ame d'une confiance supérieure à celle que peuvent inspirer les promesses des hommes et les raisonnements ou les faits même dont ils les appuient. En effet, Scipion n'était pas moins admirable par ses talents naturels que par l'adresse merveilleuse qu'il mit dès sa jeunesse à les faire valoir. Quelque projet qu'il proposât à la multitude, il lui avait toujours été suggéré, soit par des visions nocturnes, soit par des inspirations divines, soit que la superstition eut quelque empire sur son esprit, soit plutôt pour assurer la prompte exécution de ses ordres et de ses desseins, en leur donnant l'imposante autorité d'un oracle. Ce fut pour disposer de loin les esprits à cette croyance superstitieuse, que du jour où il prit la robe

cam privatamque rem egit, quàm in Capitolium iret; ingressusque ædem consideret, et plerumque tempus solus in secreto ibi tereret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consultò, seu temere vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse; retulitque famam, in Alexandro magno priùs vulgatam, et vanitate et fabulâ parem, anguis immanis concubitu conceptum, et in cubiculo matris ejus persæpe visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repentè, atque ex oculis elapsam. His miraculis nunquam ab ipso elusa fides est; quin potiùs aucta arte quâdam, nec abnuendi tale quicquam, nec palam affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia assimulata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum; quibus freta tunc civitas, ætati haudquaquam maturæ tantam molem rerum tantumque imperium permisit. Ad eas copias quas ex vetere exercitu Hispania habebat, quæque à Puteolis cum Claudio Nerone trajectæ erant, decem millia militum, et mille equites adduntur; et M. Junius Silanus proprætor adjutor ad res gerendas datus est. Ita cum triginta navium classe (omnes autem quinqueremes erant) Ostiis Tiberinis profectus, præter oram Tusci maris, Alpes atque Gallicum sinum, et deinde Pyrenes circumvectus promontorium (38), Emporiis (39) urbe Græcâ (oriundi et ipsi à Phocæâ (40) sunt) copias exposuit: inde sequi navibus jussis,

virile, il ne fit aucune action, soit publique, soit particulière, sans monter auparavant au Capitole, sans entrer dans le temple, et sans y demeurer quelque temps seul et plongé dans la méditation. Cette règle, qu'il observa toute sa vie, mit en crédit l'opinion née du hasard, ou plutôt de la politique, qu'il était issu du sang des dieux, et fit revivre, avec aussi peu de fondement, la fable grossière débitée au sujet de la naissance d'Alexandre, savoir, qu'il devait le jour à l'union de sa mère avec un serpent monstrueux, qu'on revoyait souvent auprès de cette dame, et qui disparaissait tout à coup aux regards profanes de ceux qui entraient dans sa chambre. Scipion lui-même se garda bien d'affaiblir l'autorité de ces prodiges; mais eut plutôt l'art de l'affermir par l'air mystérieux avec lequel il affecta de ne jamais nier le fait, et cependant de ne rien affirmer. Beaucoup de traits également merveilleux, soit réels, soit supposés, avaient fait passer aux Romains les bornes ordinaires de l'admiration, et ce furent ces motifs qui les déterminèrent à confier à un jeune homme de cet âge des intérêts et un commandement qui semblaient exiger plus de maturité. Aux débris de l'ancienne armée d'Espagne, et aux renforts partis de Pouzzol avec C. Néron, on ajouta dix mille hommes d'infanterie et mille chevaux, et l'on envoya M. Julius Silanus en qualité de propréteur, pour aider Scipion de ses conseils. Toutes ces mesures prises, le nouveau général partit de l'embouchure du Tibre avec une flotte de trente galères à cinq rangs de rames; et après avoir longé les côtes de la mer de Toscane et les Alpes, doublé le golfe de Lyon et le promontoire des Pyrénées, il prit terre à Empories, ville grecque, dont les habitants étaient originaires de la Phocée. Là, il ordonne à ses vaisseaux de le suivre par mer, et se rend lui-même par terre à

Tarraconem (41) pedibus profectus, conventum omnium sociorum (etenim legationes ad famam adventûs ejus ex omni se provinciâ effuderant) habuit: naves ibi subduci jussit, remissis quatuor triremibus Massiliensium, quæ officii causâ ab domo prosecutæ fuerant. Responsa inde legationibus suspensis varietate tot casuum dare cœpit, ita elato ab ingenti virtutum suarum fiduciâ animo, ut nullum ferox verbum excideret; ingensque omnibus quæ diceret, cùm majestas inesset, tum fides.

XX. Profectus ab Tarracone, et civitates sociorum et hiberna exercitûs adiit; collaudavitque milites, quòd duabus tantis cladibus deinceps icti, provinciam obtinuissent; nec fructum secundarum rerum sentire hostes passi, omni cis Iberum agro eos arcuissent, sociosque cum fide tutati essent. Marcium secum habebat cum tanto honore, ut facilè appareret nihil minùs quàm vereri, ne quis obstaret gloriæ suæ. Successit inde Neroni Silanus, et in hiberna novi milites deducti. Scipio omnibus quæ adeunda agendaque erant, maturè aditis peractisque, Tarraconem concessit. Nihilo minor fama apud hostes Scipionis erat, quàm apud cives sociosque; et divinatio quædam futuri, quò minùs ratio timoris reddi poterat oborti temere, majorem inferens metum. In hiberna diversi concesserant; Asdrubal Gisgonis, usque ad Oceanum et Gades; Mago in mediterranea, maximè supra Castulonensem saltum;

Tarragone, où il tint une assemblée composée des députations de tous les peuples alliés qui y étaient accourues de toutes les parties de l'Espagne, au premier bruit de son arrivée. Après avoir fait mettre ses vaisseaux en sûreté, et renvoyé quatre galères de Marseille qui l'avaient escorté par honneur, il donna ses audiences, et répondit aux députés des alliés que tant d'événements divers tenaient en suspens, avec la grandeur d'ame et la confiance que lui inspirait le sentiment de ses rares qualités; et sans qu'il lui échappât aucun trait d'orgueil et de jactance, il mit dans tous ses discours autant de dignité que de persuasion.

XX. Bientôt après il partit de Tarragone pour aller visiter les villes alliées et les quartiers d'hiver de l'armée romaine, et donna les plus grands éloges aux soldats, dont le courage, sans se laisser abattre par deux terribles échecs reçus coup sur coup, avait su conserver la province à la république, empêcher les ennemis de profiter de leur victoire en les repoussant au-delà de l'Ebre, et défendre les alliés avec une fidélité inaltérable. Il avait toujours Marcius avec lui; et la considération qu'il lui marquait prouvait assez qu'il était bien supérieur à la jalousie, et ne craignait aucun rival de gloire. Silanus remplaça Néron, et les nouvelles levées furent mises en quartier d'hiver. Scipion, après s'être porté partout où il était besoin, et avoir pris toutes les mesures nécessaires avec autant de diligence que de sagesse, revint à Tarragone. Sa renommée n'était pas moindre chez les ennemis que parmi les alliés. Il s'y joignait une sorte de pressentiment de l'avenir, et les alarmes qu'il faisait naître étaient d'autant plus vives qu'on était moins en état de se rendre raison des motifs. Les généraux carthaginois avaient séparément leurs quartiers d'hiver. Asdrubal, fils de Gisgon,

Asdrubal Hamilcaris filius proximus Ibero, circa Saguntum hibernavit. Æstatis ejus extremo, quâ capta est Capua (42), et Scipio in Hispaniam venit, Punica classis ex Siciliâ Tarentum accita, ad arcendos commeatus præsidii Romani quod in arce Tarentinâ erat, clauserat quidem omnes ad arcem à mari aditus; sed assidendo diutius arctiorem annonam sociis quàm hosti faciebat : non enim tantum subvehi oppidanis per pacata littora apertosque portus (43) præsidio navium Punicarum poterat, quantum frumenti classis ipsa turbâ navali mistâ ex omni genere hominum absumebat : ut arcis præsidium etiam sine invecto (quia pauci erant) ex antè præparato sustentari posset; Tarentinis classique ne invectum quidem sufficeret. Tandem majore gratiâ, quàm venerat, classis dimissa est : annona haud multùm laxaverat; quia remoto maritimo præsidio, subvehi frumentum non poterat.

XXI. Ejusdem æstatis exitu, M. Marcellus ex Siciliâ provinciâ cùm ad urbem venisset, à C. Calpurnio prætore senatus ei ad ædem Bellonæ (44) datus est : ibi cùm de rebus à se gestis disseruisset, questus leniter non suam magis quàm militum vicem, quòd provinciâ confectâ exercitum deportare non licuisset, postulavit ut triumphanti urbem inire liceret :

était vers Cadix, sur les côtes de l'Océan; Magon dans le milieu des terres, surtout au-dessus des bois de Castulon; Asdrubal, fils d'Amilcar, avait pris ses cantonnements près de l'Ebre, aux environs de Sagonte. Vers la fin de la campagne où Capoue fut prise et où Scipion passa en Espagne, la flotte carthaginoise qu'Annibal avait fait venir de Sicile à Tarente pour couper les vivres à la garnison romaine, avait à la verité fermé tous les passages du côté de la mer; mais sa croisière prolongée dans les mêmes parages affamait ses amis encore plus que ses ennemis. En effet, les habitants ne pouvaient recevoir autant de blé le long des côtes et dans les ports, dont la présence des Carthaginois assurait la libre communication, qu'en exigeait la consommation de la flotte elle-même, composée d'un assemblage confus de gens de toute espèce; au contraire, la garnison romaine pouvait, à raison de son petit nombre, vivre des approvisionnements faits d'avance, sans recevoir de nouveaux secours, tandis que les convois renouvelés chaque jour étaient insuffisants pour nourrir à la fois les Tarentins et la flotte qui les protégeait. Enfin, les vaisseaux carthaginois remirent en mer, et Tarente les vit partir avec plus de plaisir encore qu'elle ne les avait vus arriver; mais leur retraite ne ramena pas l'abondance, parce que la ville cessa de recevoir des provisions du moment que la mer ne fût plus libre.

XXI. Vers la fin de la même campagne, M. Marcellus étant revenu de Sicile à Rome, le sénat, convoqué par le préteur C. Calpurnius, lui donna audience dans le temple de Bellone. Là, après avoir rendu compte de sa gestion, et s'être plaint modestement, moins en son nom pourtant qu'en celui de ses soldats, de ce qu'après avoir exercé son proconsulat d'une manière si avantageuse pour la république, il n'avait pas eu la

id non impetravit. Cùm multis verbis actum esset, utrum minùs conveniret, cujus nomine absentis, ob res prospere ductu ejus gestas, supplicatio decreta foret, et diis immortalibus habitus honos, ei præsenti negare triumphum; an, quem tradere exercitum successori jussissent (quod nisi manente in provinciâ bello non decerneretur) eum quasi debellato triumphare, cùm exercitus testis meriti atque immeriti triumphi abesset; medium visum, ut ovans (45) urbem iniret. Tribuni plebis ex auctoritate senatûs ad populum tulerunt, ut M. Marcello, quo die urbem ovans iniret, imperium esset (46). Pridie quàm urbem iniret, in monte Albano triumphavit (47): inde ovans multam præ se prædam in urbem intulit. Cum simulacro captarum Syracusarum, catapultæ ballistæque, et alia omnia instrumenta belli lata, et pacis diuturnæ regiæque opulentiæ ornamenta, argenti ærisque fabrefacti vis, alia supellex, pretiosaque vestis, et multa nobilia signa, quibus inter primas Græciæ urbes Syracusæ ornatæ fuerant. Punicæ quoque victoriæ signum, octo ducti elephanti. Et non minimum fuit spectaculum cum coronis aureis præcedentes Sosis Syracusanus, et Mericus Hispanus; quorum altero duce nocturno (48) Syracusas

liberté de ramener son armée, il demanda le triomphe; mais cet honneur lui fut refusé, et à cette occasion s'élevèrent de longs débats : d'un côté on demandait s'il convenait de refuser le triomphe à un général qui le sollicitait en personne, après qu'en son absence on avait ordonné des prières publiques pour remercier les dieux de l'heureux succès de ses armes; de l'autre, on objectait que les lois ne permettaient pas de lui accorder cette distinction, comme s'il eût laissé sa province sans ennemis, tandis qu'il avait eu ordre de remettre son armée à son successeur, ce qui ne se pratiquait que lorsqu'il y avait quelques restes de guerre, et surtout en l'absence des soldats, témoins et juges naturels si les honneurs décernés à leur général étaient mérités ou non. On prit un milieu entre ces deux partis, et l'ovation lui fut accordée. Les tribuns du peuple, autorisés par le sénat, proposèrent à leurs concitoyens une loi en vertu de laquelle le commandement militaire était conservé à Marcellus le jour marqué pour l'ovation. La veille de cette cérémonie il obtint sur le mont Albain les honneurs du grand triomphe. Le lendemain il entra dans la ville, faisant porter devant lui un butin considérable. On vit paraître dans cette ovation, outre le tableau qui représentait la prise de Syracuse, des catapultes, des balistes et toutes sortes de machines de guerre, toutes les décorations qu'une longue paix et que la magnificence royale avaient pu accumuler dans cette ville, quantité de vases d'argent ou d'airain artistement ciselés, de meubles somptueux, d'étoffes précieuses et de chefs-d'œuvre de sculpture qui faisaient l'ornement de Syracuse autant et plus que des premières villes de la Grèce. On y remarqua huit éléphants, preuve éclatante des victoires remportées sur les Carthaginois; et, ce qui n'ajoutait pas peu à l'intérêt de cette pompe triom-

introitum erat, alter Nasum, quodque ibi præsidii erat, prodiderat. His ambobus civitas data, et quingena jugera (49) agri: Sosidi in agro Syracusano, qui aut regius, aut hostium populi Romani fuisset, et ædes Syracusis cujus vellet eorum in quos belli jure animadversum esset; Merico, Hispanisque qui cum eo transierant, urbs agerque in Siciliâ, ex iis qui à populo Romano defecissent, jussa dari. Id M. Cornelio mandatum, ut ubi ei videretur, urbem agrumque eis assignaret. In eodem agro Belligeni, per quem illectus ad transitionem Mericus erat, quadringenta jugera agri decreta. Post profectionem ex Siciliâ Marcelli, Punica classis octo millia peditum, tria Numidarum equitum exposuit. Ad eos Murgantini descivêre: secutæ defectionem eorum Hybla (50) et Macella sunt, et ignobiliores quædam aliæ. Et Numidæ, præfecto Mutine, vagi per totam Siciliam, sociorum populi Romani agros urebant. Super hæc exercitus Romanus iratus, partim quòd cum imperatore non devectus ex provinciâ esset, partim quòd in oppidis hibernare vetiti erant, segni fungebantur militiâ: magisque eis auctor ad seditionem, quàm animus deerat. Inter has difficultates, M. Cornelius prætor, et militum animos, nunc con-

phale, c'étaient le syracusain Sosis et l'espagnol Méricus qui précédaient Marcellus avec des couronnes d'or sur la tête. L'un avait introduit nuitamment les Romains dans Syracuse, l'autre leur avait livré l'Ile et la garnison qui la défendait. Tous deux eurent pour récompense le droit de cité, et chacun cinq cents arpents de terre. La portion de Sosis lui fut assignée dans la partie du territoire de Syracuse qui avait appartenu à ses rois ou aux ennemis de Rome, avec une maison dans la ville, à son choix, parmi les propriétés de ceux qui avaient été punis selon les lois de la guerre. Méricus et les Espagnols qui étaient passés avec lui du côté des Romains obtinrent un domicile dans une des villes rebelles, et des terres dans les campagnes confisquées par le droit de conquête. M. Cornélius fut chargé de cette répartition, dont les détails furent néanmoins soumis à sa prudence. On décerna dans le même territoire quatre cents arpents à Belligène, qui avait eu l'art d'engager Méricus à se déclarer en faveur des Romains. Après le départ de Marcellus, la flotte carthaginoise débarqua en Sicile huit mille hommes d'infanterie et trois mille cavaliers numides. Murgance avec son territoire se souleva en leur faveur. Cette révolte fut suivie de celle d'Hybla, de Macella et de quelques autres places peu importantes. En même temps les Numides, sous la conduite de Mutine, se répandant par toute la Sicile, portaient le fer et le feu sur les terres des alliés de la république. D'ailleurs l'armée romaine, mécontente de ce qu'on ne lui avait permis ni de quitter la province à la suite de son général, ni d'hiverner dans les villes, servait à contre-cœur, et il ne lui manquait qu'un chef pour passer de la répugnance à la révolte. Le préteur M. Cornélius sut se tirer de ces embarras ; il ramena les esprits par un mélange bien entendu de douceur et de sévérité ;

solando, nunc castigando, sedavit, et civitates omnes quæ defecerant in ditionem redegit; atque ex his Murgantiam (51) Hispanis, quibus urbs agerque debebatur ex senatusconsulto, attribuit.

XXII. Consules cùm ambo Apuliam provinciam haberent, minusque jam terroris à Pœnis et Hannibale esset, sortiri jussi Apuliam Macedoniamque provincias. Sulpicio Macedonia evenit, isque Lævino successit. Fulvius Romam comitiorum causâ arcessitus, cùm comitia consulibus rogandis haberet, prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum et T. Otacilium. Manlius, qui præsens erat, gratulandi causâ cùm turba coiret, nec dubius esset consensus populi, magnâ circumfusus turbâ ad tribunal consulis venit; petitque ut pauca sua verba audiret, centuriamque quæ tulisset suffragium, revocari juberet. Erectis omnibus exspectatione quidnam postulaturus esset, oculorum valetudinem excusavit. « Impudentem et gubernatorem » et imperatorem esse, qui, cùm alienis oculis ei » omnia agenda sint, postulet sibi aliorum (52) ca» pita ac fortunas committi: proinde si videretur, » et redire in suffragium Veturiam juniorum juberet, » et meminisset in consulibus creandis belli quod in » Italia sit, temporumque reipublicæ. Vixdum re» quiesse aures à strepitu et tumultu hostili, quo » paucos ante menses assederint prope mœnia Ro» mana. » Post hæc cùm centuria frequens succla-

fit rentrer dans le devoir toutes les villes révoltées, et parmi elles assigna Murgance et son territoire aux Espagnols, conformément aux engagements pris avec eux, et au senatus-consulte qui l'avait fait l'arbitre des moyens d'exécution.

XXII. Les deux consuls occupaient la Pouille avec leurs armées; mais comme on avait moins à craindre d'Annibal et des Carthaginois, ils eurent ordre de tirer au sort la Pouille et la Macédoine. La Macédoine échut à Sulpicius, qui alla y relever Lévinus; Fulvius fut appelé à Rome pour la tenue des assemblées. Pendant qu'il présidait aux comices consulaires, les jeunes gens de la centurie Véturia, à laquelle le sort avait conféré le privilége de voter la première, donnèrent leurs voix à T. Manlius Torquatus et à T. Otacilius. Déjà le peuple se rassemblait autour du premier pour le féliciter, dans la persuasion que ce choix aurait l'approbation générale, lorsque ce Romain perce la foule, s'approche du tribunal du consul, le prie de vouloir bien l'entendre, et de rappeler la centurie qui lui avait déjà donné son suffrage. Tout le monde était dans l'attente de ce qu'il allait demander, lorsqu'il refusa l'honneur qu'on lui déférait, en donnant pour motif la faiblesse de ses yeux. « Il en était, ajouta-t-il, d'un général comme d'un pilote; ce serait dans tous les deux le comble de l'impudence, si, ayant besoin des yeux d'autrui pour se conduire, ils demandaient que l'on confiât à leur vigilance, l'un le salut d'une armée, et l'autre la conduite d'un vaisseau. Il insistait donc pour que le consul renvoyât aux voix les jeunes gens de la centurie Véturia, et pour que, dans l'élection qui les occupait, on ne perdît de vue ni l'importance de la guerre qui désolait le sein de l'Italie, ni la gravité des circonstances où se trouvait l'état. Ses oreilles étaient encore frappées du bruit et du tu-

masset, « Nihil se mutare sententiæ, eosdemque » consules dicturos esse; » tum Torquatus, « Neque » ego vestros, inquit, mores consul ferre potero, » neque vos imperium meum. Redite in suffragium, » et cogitate bellum Punicum in Italiâ, et hostium » ducem Hannibalem esse. » Tum centuria et auctoritate mota viri, et admirantium circa fremitu, petit à consule, ut Veturiam seniorum citaret. « Velle sese cum majoribus natu colloqui, et ex auctoritate eorum consules dicere. » Citatis Veturiæ senioribus, datum secretò in Ovili (53) cum his colloquendi tempus. Seniores de tribus consulendum dixerunt esse, duobus jam plenis honorum, Q. Fabio, et M. Marcello; et, si utique novum aliquem adversùs Pœnos consulem creari vellent, M. Valerium Lævinum egregiè adversùs Philippum regem terrâ marique res gessisse. Ita de tribus consultatione datâ, senioribus dimissis, juniores suffragium ineunt. M. Claudium Marcellum fulgentem tum Siciliâ domitâ, et M. Valerium absentes (54) consules dixerunt: auctoritatem prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt. Eludant nunc antiqua mirantes (55): non equidem, si qua sit sapientium civitas, quam docti fingunt magis quàm nórunt (56), aut principes graviores temperantioresque à cupidine imperii, aut multitudinem meliùs moratam censeam fieri posse. Centuriam verò juniorum seniores consulere voluisse, quibus imperium suffragio mandaret, vix ut verisi-

multe que les ennemis avaient portés durant quelques mois jusque sous les murs de Rome. » A ces mots la centurie se récria presque tout d'une voix, « que, loin de changer d'avis, elle persistait dans son premier choix. » — « Non, répliqua Tor- » quatus, nous ne pourrions jamais supporter, ni moi la licence de » vos mœurs, ni vous la sévérité de mon commandement. Croyez- » moi, retournez aux suffrages, et songez que les ennemis sont » au cœur de l'Italie, et que ces ennemis ont pour chef Anni- » bal. » Les jeunes gens, frappés du ton imposant que Torquatus venait de prendre, et des applaudissements qu'excitait autour de lui l'admiration d'un si noble refus, prièrent le consul d'appeler les vieillards de la centurie, dont ils voulaient consulter l'expérience sur le choix qu'ils avaient à faire. Le consul se rendit à leur désir, et donna le temps aux uns et aux autres de conférer dans un endroit séparé de l'enceinte. Les vieillards indiquèrent trois candidats, deux illustrés déjà par les premiers honneurs de la république; savoir : Q. Fabius et M. Marcellus; et le troisième, dans le cas où l'on voudrait choisir un nouveau général contre les Carthaginois, était M. Valérius Lævinus, qui avait obtenu des succès sur terre et sur mer dans la guerre contre Philippe. Les vieillards retirés, les jeunes votants, après quelques moments de délibération, allèrent aux voix, et nommèrent consuls M. Marcellus, encore tout brillant de la gloire dont venait de le couvrir la conquête de la Sicile, et M. Valérius, tous deux absents. Ce choix de la première centurie détermina le suffrage de toutes les autres. Qu'on vienne maintenant tourner en ridicule les admirateurs de l'antiquité. Certes, s'il existe une république de sages, fiction ingénieuse dont malheureusement les philosophes n'ont trouvé de modèle que dans leur imagination, elle ne peut être composée

mile sit, parentum quoque hoc seculo vilis levisque apud liberos auctoritas fecit.

XXIII. Prætoria inde comitia habita. P. Manlius Vulso, et L. Manlius Acidinus, et C. Lætorius, et L. Cincius Alimentus creati sunt. Fortè ita incidit, ut comitiis perfectis nunciaretur, T. Otacilium, quem T. Manlio, nisi interpellatus ordo comitiorum esset, collegam absentem daturus fuisse videbatur populus, mortuum in Siciliâ esse. Ludi Apollinares (57) et priore anno fuerant, et eo anno ut fierent referente Calpurnio prætore, senatus decrevit, ut in perpetuum voverentur (58). Eodem anno prodigia aliquot visa nunciataque sunt. In æde Concordiæ Victoria, quæ in culmine erat, fulmine icta decussaque, ad Victorias quæ in antefixis (59) erant hæsit, neque inde procidit. Et Anagniâ (60) et Fregellis (61) nunciatum est, murum portasque de cœlo tactas: et in foro Subertano (62) sanguinis rivos per diem totum fluxisse, et Ereti (63) lapidibus pluisse, et Reate (64) mulam peperisse. Ea prodigia hostiis majoribus sunt procurata, et obsecratio in unum diem populo indicta, et novendiale sacrum. Sacerdotes publici aliquot eo anno demortui sunt, novique suffecti: in locum M. Æmilii Numidæ decemviri sacrorum, M. Æmilius Lepidus; in locum M. Pomponii Mathonis pontificis, C. Livius; in locum

ni de grands plus sévères dans leurs mœurs et moins ambitieux, ni de citoyens plus dociles. Mais que les jeunes gens de la centurie aient voulu consulter les anciens sur le choix des consuls, c'est un fait qui paraît à peine vraisemblable, aujourd'hui que l'autorité paternelle a si peu d'empire sur les enfants.

XXIII. On tint ensuite les assemblées pour l'élection des préteurs. Les suffrages se réunirent en faveur de P. Manlius Vulson, de L. Manlius Acidinus, de C. Lætorius et de L. Cincius Alimentus. Après la clôture des comices, on reçut la nouvelle que T. Otacilius, qui, malgré son absence, eût été donné pour collégue à T. Manlius, si l'élection avait suivi son cours, venait de mourir en Sicile. Les jeux apollinaires avaient été célébrés l'année précédente. Le préteur Calpurnius proposa de les renouveler cette année, et le sénat décréta que cette solennité annuelle aurait lieu à perpétuité. Dans le même temps on vit et l'on annonça plusieurs prodiges. La foudre frappa la statue de la Victoire élevée au sommet du temple de la Concorde, et la renversa sur les Victoires placées au-dessous de la frise, où elle s'arrêta, sans tomber jusqu'en bas. On apprit encore que le feu du ciel avait atteint les portes et les murailles d'Anagnie et de Fregelles; que dans la place publique de Suderte des ruisseaux de sang avaient coulé tout un jour; qu'à Érétum il avait plu des pierres, et qu'à Réate une mule avait mis bas. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes; on ordonna des prières publiques pendant un jour entier, et le peuple fut invité à faire une neuvaine. Il était mort cette année un certain nombre de pontifes; on les remplaça, et notamment M. Æmilius Numida, décemvir des sacrifices, par M. Æmilius Lépidus; M. Pomponius Mathon, pontife, par C. Livius; et Sp. Carvilius, le premier des augures,

Sp. Carvilii Maximi auguris, M. Servilius. T. Otacilius Crassus pontifex quia exacto anno mortuus erat, ideo nominatio in locum ejus non est facta. C. Claudius flamen Dialis, quòd exta perperam dederat, flaminio abiit.

XXIV. Per idem tempus, M. Valerius Lævinus, tentatis priùs per secreta colloquia principum animis, ad indictum antè ad idipsum concilium Ætolorum (65) classe expeditâ venit. Ubi cùm Syracusas Capuamque captam, in fidem in Siciliâ Italiâque rerum secundarum, ostentasset, adjecissetque, « Jam » inde à majoribus traditum morem Romanis colendi » socios, ex quibus alios in civitatem atque æquum » secum jus accepissent, alios in eâ fortunâ habe- » rent, ut socii esse quàm cives mallent: Ætolos eo » in majore futuros honore, quòd gentium transma- » rinarum in amicitiam primi venissent: Philippum » eis et Macedonas graves accolas esse, quorum se » vim ac spiritus et jam fregisse, et eò redacturum » esse, ut non his modò urbibus, quas per vim ade- » missent Ætolis, excedant, sed ipsam Macedoniam » infestam habeant: et Acarnanas (66), quos ægre » ferrent Ætoli à corpore suo diremptos, restitutu- » rum se in antiquam formulam jurisque ac ditionis » eorum: » Hæc dicta promissaque ab Romano imperatore, Scopas, qui tum prætor gentis erat, et Dorymachus princeps Ætolorum affirmaverunt auctoritate suâ, minore cum verecundiâ et majore cum

par M. Servilius. Pour le pontife T. Otacilius Crassus, comme il était mort à la fin de son année, on ne lui donna point de successeur. C. Claudius, prêtre de Jupiter, fut privé de son sacerdoce, pour avoir présenté en sens contraire les entrailles de la victime.

XXIV. Vers le même temps, M. Valérius, après s'être ménagé des entretiens secrets avec les principaux chefs Étoliens, et avoir sondé leurs dispositions, partit avec la division la plus leste de sa flotte pour se trouver à l'assemblée de cette nation, qui avait été indiquée à dessein quelque temps auparavant. Là, commençant par faire valoir la prise de Syracuse et de Capoue comme la preuve des succès qu'avaient obtenus les armes romaines en Sicile et en Italie, il ajouta que « Rome avait pour principe héréditaire de traiter ses alliés avec les plus grands égards. Aux uns elle avait donné le droit de cité, privilége qui les rendait égaux aux Romains mêmes; aux autres, elle avait fait des conditions assez avantageuses, pour qu'ils préférassent le titre de ses alliés à celui même de citoyens. Les Étoliens devaient s'attendre à tenir le premier rang parmi les alliés d'outremer, s'ils étaient les premiers à faire alliance avec le peuple romain. Philippe et les Macédoniens étaient pour eux des voisins redoutables; mais il avait déjà su rabattre leur orgueil, et il saurait bien les réduire au point d'évacuer les villes enlevées aux Étoliens, et de craindre pour la Macédoine même. Quant aux Acarnaniens, dont l'Étolie voyait avec peine la défection, il s'engageait à les contraindre de rentrer dans leur ligue et dans leur dépendance. » Telles furent les promesses du général romain; elles furent appuyées par Scopas, alors magistrat suprême des Étoliens, et par Dorymaque, un de leurs principaux chefs, qui exaltèrent la puissance et la majesté du peuple

fide vim majestatemque populi Romani extollentes: maximè tamen spes potiundæ movebat Acarnaniæ. Igitur conscriptæ conditiones, quibus in amicitiam societatemque populi Romani venirent; additumque, « Ut, si placeret vellentque, eodem jure amicitiæ Elei (67), Lacedæmoniique, et Attalus, et » Pleuratus, et Scerdilædus essent. » (Asiæ (68) Attalus, hi Thracum (69) et Illyriorum (70) reges.) « Bellum ut extemplo Ætoli cum Philippo terrâ gererent. Navibus ne minùs viginti quinqueremibus » adjuvaret Romanus. Urbium Corcyræ (71) tenus » ab Ætoliâ incipienti solum, tectaque, et muri cum » agris, Ætolorum; alia omnis præda populi Romani » esset: darentque operam Romani, ut Acarnaniam » Ætoli haberent. Si Ætoli pacem cum Philippo facerent, fœderi adscriberent, ita ratam eorum pacem, si Philippus arma ab Romanis, sociisque, » quique eorum ditionis essent, abstinuisset. Item, » si populus Romanus fœdere jungeretur regi, ut caveret, ne jus ei belli inferendi Ætolis sociisque » eorum esset. » Hæc convenerunt, conscriptaque biennio post Olympiæ (72) ab Ætolis, in Capitolio ab Romanis, ut testata sacratis monumentis essent, sunt posita. Moræ causa fuerant retenti Romæ diutius legati Ætolorum (73). Nec tamen impedimento id rebus gerendis fuit. Et Ætoli extemplo moverunt adversùs Philippum bellum, et Lævinus Zacynthum (74) [parva insula est propinqua Ætoliæ: ur-

romain, d'une manière d'autant plus persuasive, que l'éloge paraissait plus désintéressé dans leur bouche; mais un motif prépondérant auprès des Étoliens fut l'espérance de voir rentrer l'Acarnanie sous leur domination. On convint donc des conditions auxquelles ils seraient reçus dans l'alliance et l'amitié du peuple romain. Une clause additionnelle portait « qu'il serait libre aux Éléens, aux Lacédémoniens, aux rois d'Asie, de Thrace et d'Illyrie, Attalus, Pleuratus et Scerdilædus, d'accéder au traité. » Aux termes de cette convention, « les Étoliens étaient tenus d'entrer sur-le-champ en guerre avec Philippe par terre, et les Romains de fournir un secours au moins de vingt galères à cinq rangs de rames. Toutes les conquêtes à faire entre l'Étolie et Corcyre, villes, maisons, territoires, devaient appartenir aux Étoliens, et le reste du butin former la part des Romains, qui s'obligeaient en outre à remettre leurs alliés en possession de l'Acarnanie. Dans le cas où les Étoliens feraient leur paix avec Philippe, ils auraient soin de stipuler qu'elle n'aurait son effet qu'autant que ce prince cesserait toute hostilité contre les Romains, leurs alliés et tous les pays de leur dépendance. « De même, si les Romains venaient à faire alliance avec Philippe, une des clauses expresses du traité serait qu'il ne pourrait faire la guerre ni aux Étoliens, ni à leurs alliés. » Ces conventions arrêtées dès-lors ne furent inscrites que deux ans après dans le temple d'Olympie par les Étoliens, et par les Romains dans le Capitole, pour devenir un monument authentique consacré par la garantie des dieux mêmes. La cause de ce retard fut le séjour prolongé des ambassadeurs étoliens à Rome. Mais ce délai n'empêcha pas les hostilités de commencer. Aussitôt les Étoliens prirent les armes contre Philippe, et Lævinus, de son côté, se rendit maître de

bem unam eodem quo ipsa est nomine habet] eam præter arcem vi cepit, et Œniadas (75) Nasumque (76) Acarnanum captas Ætolis contribuit. Philippum quoque satis implicatum bello finitimo ratus, ne Italiam Pœnosque et pacta cum Hannibale posset respicere, Corcyram ipse se recepit.

XXV. Philippo Ætolorum defectio Pellæ (77) hibernanti allata est: itaque quia primo vere moturus exercitum in Græciam erat, Illyrios finitimasque eis urbes alterno metu (78) quietas ut Macedonia haberet, expeditionem subitam in Oricinorum (79) atque Apolloniatium (80) fines fecit: egressosque Apolloniatas, cum magno terrore atque pavore, compulit intra muros. Vastatis proximis Illyrici, in Pelagoniam (81) eâdem celeritate vertit iter: inde Dardanorum urbem (82) Sintiam in Macedoniâ, transitum Dardanis facturam, cepit. His raptim actis, memor Ætolici junctique cum eo Romani belli, per Pelagoniam, et Lyncum (83), et Bottiæam (84), in Thessaliam descendit. Ad bellum secum adversùs Ætolos capessendum incitari posse homines credebat: et, relicto ad fauces Thessaliæ Perseo (85) cum quatuor millibus armatorum ad arcendos aditu Ætolos, ipse, priusquam majoribus occuparetur rebus, in Macedoniam atque inde in Thraciam exercitum ac Mædos (86) duxit. Incurrere ea gens in Macedoniam solita erat, ubi regem occupatum externo bello, ac sine præsidio esse regnum sensisset. Ad Phragan-

l'île de Zante, voisine de l'Étolie, et de sa capitale, qui porte le même nom, sans pouvoir cependant réduire la citadelle, et soumit aux Étoliens Œniade et Nasos, villes d'Acarnanie. Alors, jugeant Philippe trop occupé dans son pays pour songer à l'Italie et pouvoir se rappeler ses engagements avec Annibal, il se retira lui-même à Corcyre.

XXV. Philippe apprit la défection des Étoliens à Pella, où il passait l'hiver. Dans le dessein de porter la guerre en Grèce au commencement du printemps, et pour mettre la Macédoine à l'abri des attaques de l'Illyrie et des places voisines, en les contenant par la crainte d'un péril commun, il vint fondre tout d'un coup sur les terres des Oriciens et des Apolloniates; et ces derniers ayant osé sortir de leur ville, il les repoussa jusque dans leurs murs, où ils rentrèrent en désordre et saisis d'épouvante. Après avoir ravagé les contrées voisines de l'Illyrie, il tourna avec la même rapidité contre la Pélagonie, d'où il alla prendre Sintia, ville située en Macédoine, mais qui, appartenant aux Dardaniens, pouvait leur donner passage sur ses terres. Après ces rapides excursions, ne perdant pas de vue la guerre qu'il allait avoir contre les Étoliens aidés des Romains, il descendit en Thessalie, en suivant la Pélagonie, la Lyncestide et la Bottiée, dont il se flattait d'engager les peuples à prendre les armes contre les Étoliens. Dans cet espoir, il laisse Persée avec quatre mille hommes aux gorges de la Thessalie, afin de leur en fermer l'entrée. Pour lui, avant d'avoir sur les bras des affaires plus importantes, il conduit son armée en Macédoine, et de là dans la Thrace et dans la Médique. C'était une nation qui ne manquait jamais de faire des incursions dans la Macédoine, dès que le roi, occupé d'une guerre étrangère, laissait le royaume sans défense. Il commença donc à ravager les terres de

das (87) igitur vastare agros, et urbem Jamphorinam (88), caput arcemque Mædicæ, oppugnare cœpit. Scopas, ubi profectum in Thraciam regem, occupatumque ibi bello audivit, armatâ omni juventute Ætolorum, bellum inferre Acarnaniæ parat. Adversùs quod Acarnanum gens et viribus impar, et jam Œniadas Nasumque amissa cernens, Romanaque insuper arma ingruere, irâ magis instruit quàm consilio bellum. Conjugibus liberisque, et senioribus supra sexaginta annos, in propinquam Epirum missis, ab quindecim ad sexaginta annos conjurant, nisi victores, se non redituros: qui victus acie excessisset, eum ne quis urbe, tecto, mensâ, lare reciperet, diram exsecrationem in populares, obtestationem quàm sanctissimam potuerunt adversùs hospites, composuerunt; precatique simul Epirotas sunt, ut, qui suorum in acie cecidissent, eos uno tumulo contègerent, adhiberentque humatis titulum: HIC SITI SUNT ACARNANES, QUI, ADVERSUS VIM ATQUE INJURIAM ÆTOLORUM PRO PATRIA PUGNANTES, MORTEM OCCUBUERUNT. Per hæc incitatis animis, castra in extremis finibus suis obvia hosti posuerunt: nunciis ad Philippum missis, quanto res in discrimine esset, omittere Philippum, id quod in manibus erat, coëgerunt, bellum, Jamphorinâ per deditionem receptâ, et prospero alio successu rerum. Ætolorum impetum tardaverat primò conjurationis fama Acarnanicæ: deinde auditus Philippi adventus

Phragande, et mit le siége devant Jamphorina, capitale et clef de toute la Médique. Scopas, de son côté, sur la nouvelle que le roi, parti pour la Thrace, donnait tous ses soins à cette expédition, fait prendre les armes à la jeunesse étolienne, et se dispose à porter la guerre dans l'Acarnanie. Ces peuples, inférieurs en forces, affaiblis déjà par la perte d'OEniade et de Nasos, et de plus menacés des armes romaines, ne prennent plus conseil que du désespoir, et se mettent en état de défense. Ils commencent par envoyer en Épire leurs enfants, leurs femmes et les vieillards au-dessus de soixante ans; tout le reste, depuis quinze jusqu'à soixante ans, jure de ne rentrer dans sa patrie que victorieux, et s'oblige par le même serment à ne recevoir ni dans aucune ville, ni dans aucune maison, ni à table, quiconque sortirait vaincu du champ de bataille. Une formule d'imprécation terrible est fulminée contre ceux des citoyens qui violeraient cette promesse, et les instances les plus religieuses et les plus touchantes sont adressées, pour le même effet, aux Épirotes, leurs hôtes et leurs voisins, qu'ils font prier en même temps de réunir, dans le même tombeau, tous ceux qui mourront les armes à la main, avec cette inscription : CI GISENT LES ACARNANIENS, QUI, CONTRE TOUTE JUSTICE ATTAQUÉS PAR LES ÉTOLIENS, SONT MORTS EN COMBATTANT POUR LEUR PATRIE. Animés par tous ces préparatifs, ils se portent au-devant de l'ennemi, et vont camper sur leurs frontières. En même temps ils envoient des courriers à Philippe pour l'informer des extrémités auxquelles ils sont réduits. Ces nouvelles obligèrent ce prince de renoncer aux succès que lui promettaient la prise de Jamphorina, reçue à composition, et plusieurs autres avantages considérables qu'il venait d'obtenir. Les résolutions désespérées des Acarnaniens avaient déjà rallenti l'ardeur des Étoliens,

regredi etiam in intimos coëgit fines. Nec Philippus, quanquam, ne opprimerentur Acarnanes, itineribus magnis ierat, ultra Dium (89) est progressus: inde cùm audisset reditum Ætolorum ex Acarnaniâ, et ipse Pellam rediit.

XXVI. Lævinus veris principio à Corcyrâ profectus navibus, superato Leucate (90) promontorio, cùm venisset Naupactum (91), Anticyram (92) inde se petiturum edixit, ut præsto ibi Scopas Ætolique essent. Sita Anticyra est in Locride (93) lævâ parte sinum Corinthiacum intrantibus: breve terrâ iter eò, brevis navigatio ab Naupacto est. Tertio ferme post die utrimque oppugnari cœpta est. Gravior à mari oppugnatio erat, quia et tormenta machinæque omnis generis in navibus erant, et Romani inde oppugnabant. Itaque intra paucos dies recepta urbs per deditionem Ætolis traditur: præda ex pacto Romanis cessit. Litteræ Lævino redditæ, consulem eum absentem declaratum, et successorem venire P. Sulpicium: ceterùm diuturno ibi morbo implicitus, seriùs spe omnium Romam venit. M. Marcellus cùm Idibus Martiis consulatum inisset, senatum eo die, moris modò causâ, habuit: professus, « Nihil se, » absente collegâ, neque de republicâ, neque de » provinciis acturum. Scire se, frequentes Siculos » prope urbem in villis obtrectatorum suorum esse: » quibus tantum abesse ut per se non liceat palam » Romæ crimina edita fictaque ab inimicis vulgare,

l'arrivée de Philippe les obligea bientôt à rentrer sur leur territoire. Philippe, qui d'abord avait marché à grandes journées pour prévenir la ruine des Acarnaniens, n'alla pas plus loin que Dium; il y apprit que les Ætoliens avaient quitté l'Acarnanie, et prit le parti de retourner à Pella.

XXVI. A l'entrée du printemps, Lævinus partit de Corcyre avec sa flotte, et après avoir doublé le promontoire de Leucate, se rendit à Naupacte, d'où il manda à Scopas et aux Ætoliens de venir le joindre devant Anticyre. Cette ville est située dans la Locride, à la gauche de ceux qui entrent dans le golfe de Corinthe, et peu éloignée de Naupacte, soit qu'on s'y rende par terre, soit qu'on prenne la route de la mer. Au bout de trois jours, Anticyre fut investie de tous côtés, et le siége commença; mais elle fut plus vivement pressée du côté de la mer, parce que les Romains, chargés de cette attaque, avaient à bord toutes les machines nécessaires. Aussi, peu de jours après, elle se rendit, et fut remise aux Ætoliens, mais le butin, aux termes du traité, fut le partage des Romains. Là, Lævinus reçut la dépêche qui lui apprenait son élévation au consulat en son absence, et l'arrivée prochaine de Sulpicius son successeur. Malheureusement il y fut attaqué d'une maladie fort longue, et revint à Rome beaucoup plus tard qu'on ne l'y attendait (1). M. Marcellus ayant pris possession du consulat aux ides de mars, convoqua ce jour-là le sénat, mais seulement pour la forme, et déclara « qu'en l'absence de son collégue, il ne mettrait en délibération aucune affaire qui regardât la république ou les départements des généraux. « Il savait, ajouta-t-il, que grand nombre de Siciliens se tenaient cachés aux environs de

(a) An de Rome 542; avant J.-C. 210.

» ut ni simularent aliquem sibi timorem, absente » collegâ, dicendi de consule esse, ipse eis extemplo » daturus senatum fuerit. Ubi quidem collega venis- » set, non passurum quicquam priùs agi, quàm ut » Siculi in senatum introducantur. Delectum prope » à M. Cornelio per totam Siciliam habitum, ut » quamplurimi questum de se Romam venirent : » eumdem litteris falsis urbem implesse, bellum in » Siciliâ esse, ut suam laudem minuat. » Moderati animi gloriam eo die adeptus consul, senatum dimisit; ac prope justitium omnium rerum futurum videbatur, donec alter consul ad urbem venisset. Otium, ut solet, excitavit plebis rumores : « Belli diuturni- » tatem, et vastatos agros circa urbem, quâ infesto » agmine isset Hannibal, et exhaustam delectibus » Italiam, prope quotannis exercitus cæsos quere- » bantur; et consules bellicosos ambo, viros acres » animis et feroces, creatos, qui vel in pace tran- » quillâ bellum excitare possent, nedum in bello » respirare civitatem forent passuri. »

XXVII. Interrupit hos sermones nocte, quæ pridie Quinquatrus (94) fuit, pluribus simul locis circa forum incendium ortum. Eodem tempore septem ta-

Rome dans les maisons de campagne de ses ennemis; et bien loin de leur interdire la liberté de débiter hautement dans la ville leurs imputations calomnieuses, il n'hésiterait pas un instant à leur donner audience en plein sénat, si ces artificieux étrangers n'eussent affecté de répandre qu'ils n'osaient parler contre le consul en l'absence de son collégue. Mais aussitôt que Lævinus serait arrivé, sa première démarche serait d'introduire les Siciliens dans le sénat, et sa ferme résolution de ne laisser entamer aucune affaire avant qu'on les eût entendus. M. Cornélius avait, pour ainsi dire, fait contre lui des recrues d'accusateurs dans toute la Sicile, et les avait envoyés en foule à Rome; c'était également au désir jaloux de rabaisser la gloire d'un rival qu'il fallait attribuer ces lettres dont il remplissait Rome, et qui représentaient la guerre comme loin d'être terminée en Sicile. » Le consul, après avoir fait preuve de modération, leva la séance, et le sénat paraissait devoir être condamné à l'inaction jusqu'à l'arrivée de l'autre consul. L'oisiveté eut son effet accoutumé, celui de laisser un libre cours aux murmures populaires. On se plaignait des calamités qu'entraînait la durée de la guerre. « Toutes les campagnes voisines de Rome avaient été frappées de stérilité par la marche incendiaire d'Annibal; les levées avaient épuisé l'Italie; il n'y avait point d'année qui ne fût marquée par la perte d'une ou de plusieurs armées. Et voilà qu'on venait d'élever au consulat deux généraux fiers, bouillants, belliqueux, et qui, loin de laisser respirer la république au milieu de la guerre, étaient plutôt d'humeur à troubler son repos au sein de la paix. »

XXVII. Un incendie qui éclata en plusieurs endroits autour du Forum, la nuit d'avant la fête de Minerve, fit diversion à ces murmures. Le feu consuma les sept boutiques sur l'emplace-

bernæ, quæ postea quinque, et argentariæ, quæ nunc Novæ appellantur, arsêre. Comprehensa postea privata ædificia: (neque enim tum basilicæ (95) erant) comprehensæ lautumiæ (96), forumque piscatorium, et atrium regium (97). Ædes Vestæ vix defensa est tredecim maximè servorum operâ, qui in publicum redempti ac manumissi sunt: nocte ac die continuatum incendium fuit. Nec ulli dubium erat, humanâ id fraude factum esse, quòd plurimis simul locis, et iis diversis, ignes coorti essent. Itaque consul ex auctoritate senatûs pro concione edixit, qui, quorum operâ id conflatum incendium, profiteretur, præmium fore, libero pecuniam, servo libertatem. Eo præmio inductus Campanorum Calaviorum servus (Mannus ei nomen erat) indicavit, « Dominos, et quinque præterea juvenes nobiles Campanos, quorum parentes à Q. Fulvio securi percussi erant, id incendium fecisse; vulgóque facturos alia, ni comprehendantur. » Comprehensi ipsi, familiæque eorum. Et primò elevabatur index indiciumque: « Pridie eum verberibus castigatum ab dominis discessisse; per iram ac levitatem ex re fortuitâ crimen commentum. » Ceterùm ut coram coarguebantur, et quæstio ex ministris facinoris foro medio haberi cœpta est, fassi omnes, atque in dominos servosque conscios animadversum est: indici libertas data, et viginti millia æris. Consuli Lævino Capuam prætereunti circumfusa multitudo Campanorum est, obsecrantium cum lacrymis, ut

ment desquelles on a depuis construit les cinq neuves, et qui sont occupées par des banquiers. Il attaqua ensuite les édifices particuliers qui ont aujourd'hui fait place à des portiques, les prisons publiques, la poissonnerie et le vestibule du palais des anciens rois. Le temple de Vesta aurait été la proie des flammes sans le zèle de treize esclaves à qui ce service valut la liberté. L'embrasement dura une nuit et un jour entiers; et ce qui prouva clairement que ce malheur était l'effet d'un véritable complot, c'est que le feu avait pris en même temps à plusieurs endroits séparés les uns des autres. Aussi le consul, sur l'autorisation du sénat, déclara dans une assemblée du peuple, que ceux qui viendraient dénoncer les coupables auraient pour récompense une somme d'argent s'ils étaient libres, et la liberté s'ils étaient esclaves. Cette promesse décida un esclave, nommé Mannus, à dénoncer, comme auteurs de l'incendie, les Calavius, ses maîtres, et cinq autres jeunes gens des familles les plus distinguées de Capoue, dont les pères avaient été décapités par l'ordre de Q. Fulvius. Il ajouta que leur intention était de mettre le feu ailleurs, si l'on ne s'assurait de leurs personnes. On s'empressa donc de les arrêter, avec tous leurs esclaves. D'abord, ils cherchèrent à jeter du discrédit sur le dénonciateur et sur sa déposition, en alléguant que cet esclave, battu de verges la veille, s'était échappé de chez ses maîtres, et que, dans le désir de se venger, il avait saisi l'occasion que le hasard lui offrait d'inculper des innocents; mais lorsque l'esclave, confronté avec eux, soutint son dire en face, et qu'ils apprirent qu'on allait appliquer à la torture, au milieu du Forum, les exécuteurs de leurs projets criminels, ils avouèrent tous le crime dont on les chargeait, et furent exécutés avec les esclaves qui étaient leurs complices. Mannus eut pour récompense,

sibi Romam ad senatum ire liceret, oratum, si quâ misericordiâ tandem flecti possent, ne se ad ultimum perditum irent, nomenque Campanorum à Q. Flacco deleri sinerent. Flaccus, « Sibi privatam simultatem » cum Campanis, negare, ullam esse: publicas ini- » micitias et hostiles esse, et futuras, quoad eo » animo esse erga populum Romanum sciret: nul- » lam enim in terris gentem esse, nullum infestio- » rem populum nomini Romano. Ideo se mœnibus » inclusos tenere eos; quia, si qui evasissent aliquà, » velut feras bestias per agros vagari, et laniare, et » trucidare quodcumque obvium detur. Alios ad » Hannibalem transfugisse, alios ad Romam incen- » dendam profectos. Inventurum in semiusto foro » consulem vestigia sceleris Campanorum. Vestæ » ædem petitam, et æternos ignes, et conditum in » penetrali fatale pignus imperii Romani (98). Se » minimè censere tutum esse, Campanis potestatem » intrandi Romana mœnia fieri. » Lævinus Campanos jurejurando à Flacco adactos, quinto die quàm ab senatu responsum accepissent, Capuam redituros, sequi se Romam jussit. Hâc circumfusus multitudine, simul Siculis obviam egressis Ætolisque (99) Romam præivit: clarissimarum urbium exscidio ce-

outre la liberté promise, vingt mille livres d'airain. A son passage devant Capoue, le consul Lævinus se vit entouré d'une foule de Campaniens, qui, les larmes aux yeux, le priaient de leur permettre de se rendre à Rome pour y conjurer le sénat, si toutefois il n'était pas inexorable, de ne pas consommer leur ruine, et de ne pas laisser à Q. Fulvius la liberté d'effacer jusqu'au nom de Capoue. Flaccus répondit « qu'il n'avait point de haine personnelle contre les Campaniens, mais qu'il les haïssait comme les ennemis de l'état, et qu'il les traiterait comme tels, tant qu'il leur verrait la même animosité contre Rome. L'univers n'avait point de nation plus acharnée contre le nom romain. S'il les tenait renfermés dans leurs murailles, c'est que ceux qui parvenaient à s'échapper se répandaient dans les campagnes comme des bêtes féroces, déchirant, égorgeant tout ce qui avait le malheur de tomber entre leurs mains. Les uns avaient cherché un asyle auprès d'Annibal; les autres n'étaient allés à Rome que pour l'incendier. Le consul trouverait dans le Forum à demi-brûlé, des traces récentes de leur scélératesse. Leur fureur avait eu pour objets et le temple de Vesta, et ses feux éternels, et avait osé attaquer, jusque dans son sanctuaire, le Palladium, ce gage sacré auquel les destins attachaient la durée de l'empire. Par tous ces motifs, il croyait qu'il y allait de la sûreté de l'état à ne pas permettre aux Campaniens l'entrée de Rome. » Lævinus leur accorda pourtant la liberté de l'y suivre, mais en les obligeant de jurer à Fulvius qu'ils reviendraient à Capoue cinq jours après avoir reçu la réponse du sénat. Ce fut au milieu de ce cortége, grossi par les Siciliens et les Ætoliens venus à sa rencontre, qu'il fit son entrée à Rome, amenant, pour accuser deux généraux qui venaient de s'illustrer par la prise de deux villes célèbres, ceux mêmes qu'ils avaient

leberrimis viris victos bello accusatores in urbem adducens. De republicâ tamen primùm ac de provinciis ambo consules ad senatum retulêre.

XXVIII. Ibi Lævinus, quo statu Macedonia et Græcia, Ætoli, Acarnanes, Locrique essent, quasque ibi res ipse egisset terrâ marique, exposuit. « Philippum inferentem bellum Ætolis in Macedo- » niam retro ab se compulsum, ad intima penitus » regni abiisse, legionemque inde deduci posse : » classem satis esse ad arcendum Italiâ regem. » Hæc de se, deque provinciâ cui præfuerat. Consulum de provinciis communis relatio fuit: decrevêre Patres, « Ut alteri consulum Italia bellumque cum » Hannibale, provincia esset : alter classem, cui » T. Otacilius præfuisset, Siciliamque provinciam » cum L. Cincio prætore obtineret. » Exercitus eis duo decreti, qui in Etruriâ Galliâque essent: eæ quatuor erant legiones : urbanæ duæ superioris anni in Etruriam; duæ, quibus Sulpicius consul præfuisset, in Galliam mitterentur. Galliæ et legionibus præesset, quem consul, cujus Italia provincia esset, præfecisset. In Etruriam C. Calpurnius, post præturam prorogato in annum imperio, missus; et Q. Fulvio Capua provincia decreta, prorogatumque in annum imperium. Exercitus civium sociorumque minui jussus, ut ex duabus legionibus una legio, quinque millia peditum, et trecenti equites essent, dimissis qui plurima stipendia haberent: et sociorum

obligés de céder à la force de leurs armes. Avant tout cependant les consuls mirent en délibération des objets d'intérêt public, et la fixation des départements.

XVIII. Lævinus alors exposa la situation où il avait laissé les affaires en Macédoine, en Grèce, en Ætolie, en Acarnanie, dans la Locride, et ce qu'il avait fait dans ces contrées par terre et par mer. « Au moment que Philippe allait porter la guerre dans l'Ætolie, il l'avait forcé de retourner sur ses pas et de s'enfoncer dans le cœur de son royaume; on pouvait donc rappeler la légion destinée d'abord à servir contre ce prince; la flotte suffirait pour lui fermer l'entrée de l'Italie. » Tel fut le compte qu'il rendit de sa conduite et des pays où il avait commandé. Ensuite on mit en délibération le partage des provinces entre les deux consuls. Le sénat décréta que l'un des deux resterait en Italie, pour y faire la guerre contre Annibal, et que l'autre, à la tête de la flotte qui avait été sous les ordres de T. Otacilius, passerait en Sicile avec le préteur L. Cincius. On leur donna les deux armées qui se trouvaient dans l'Étrurie et la Gaule, et qui étaient composées de deux légions; les deux légions urbaines de l'année précédente allèrent les relever en Étrurie, et les deux que Sulpicius avait commandées passèrent en Gaule pour y servir sous un officier dont le choix était laissé au consul qui aurait le département de l'Italie. On prorogea l'autorité pour un an à C. Calpurnius, dont la préture venait d'expirer, et qu'on envoyait en Étrurie, aussi bien qu'à Q. Fulvius, à qui fut confiée la défense de la Campanie. On arrêta de réduire l'armée romaine, en sorte que de deux légions on en fit une seule, composée de cinq mille piétons et de trois cents cavaliers; on licencia le surplus, en ayant égard au nombre des campagnes. La même réduction eut lieu dans les troupes

septem millia peditum, et trecenti equites relinquerentur, eâdem ratione stipendiorum habitâ in veteribus militibus dimittendis. Cn. Fulvio consuli superioris anni, nec de provinciâ Apuliâ, nec de exercitu quem habuerat, quicquam mutatum : tantùm in annum prorogatum imperium est. P. Sulpicius collega ejus omnem exercitum, præter socios navales, jussus dimittere est. Item ex Siciliâ exercitus, cui M. Cornelius præesset, ubi consul in provinciam venisset, dimitti jussus. L. Cincio prætori, ad obtinendam Siciliam, Cannenses milites dati, duarum instar legionum. Totidem legiones in Sardiniam P. Manlio Volsoni prætori decretæ, quibus L. Cornelius in eâdem provinciâ priore anno præfuerat. Urbanas legiones ita scribere consules jussi, ne quem militem facerent, qui in exercitu M. Claudii, M. Valerii, Q. Fulvii fuissent, neve eo anno plures quàm una et viginti Romanæ legiones essent.

XXIX. His senatusconsultis perfectis, sortiti provincias consules. Sicilia et classis Marcello, Italia cum bello adversùs Hannibalem Lævino evenit. Quæ sors, velut iterum captis Syracusis, ita exanimavit Siculos, exspectatione sortis in consulum conspectu stantes, ut comploratio eorum flebilesque voces, et extemplo oculos hominum converterent, et postmodo sermones præbuerint. Circumibant enim senatum cum veste sordidâ, affirmantes, « Se non » modò suam quisque patriam, sed totam Siciliam

des alliés ; on n'en conserva qu'un corps, composé de sept mille fantassins et de trois cents chevaux ; et en réformant le reste, on eut de même égard à l'ancienneté des services. Cn. Fulvius fut continué dans le gouvernement de la Pouille, avec la même armée, sans rien perdre ni de ses forces, ni de ses pouvoirs qui lui furent prorogés pour un an. P. Sulpicius, son collégue, eut ordre de licencier sa division, excepté ceux des alliés qui avaient servi sur la flotte. Le consul à qui la Sicile allait écheoir, devait aussi, à son arrivée dans l'île, réformer l'armée qui avait eu M. Cornélius pour chef. Le préteur L. Cincius eut, pour contenir la Sicile, les soldats de Cannes qui formaient environ deux légions. Le préteur P. Manlius Vulson obtint le commandement de la Sardaigne avec les deux légions que L. Cornélius y avait eues l'année précédente. Les consuls furent autorisés à lever à Rome des légions de citoyens, mais avec défense de n'enrôler aucun de ceux qui avaient servi dans les troupes de M. Claudius, de M. Valérius et de Fulvius, et de manière que la république n'eut sur pied cette année-là que vingt-une légions.

XXIX. Ces dispositions faites, les consuls tirèrent au sort leurs provinces. La Sicile échut à Marcellus avec le commandement de la flotte; Lævinus eut pour département l'Italie et la conduite de la guerre contre Annibal. Les Siciliens qui attendaient dans le vestibule n'eurent pas plutôt aperçu les consuls, et appris cet arrêt du sort, qu'ils en furent frappés, comme d'une seconde prise de Syracuse. Leurs gémissements et leurs cris plaintifs attirèrent sur eux tous les regards, et donnèrent lieu à plus d'un débat. Vêtus d'habits lugubres ils entouraient le sénat, en protestant « d'abandonner non seulement chacun sa patrie, mais la Sicile entière, si Marcellus y revenait investi

» relicturos, si eò Marcellus iterum cum imperio » redisset. Nullo suo merito eum antè implacabilem » in se fuisse: quid, iratum quòd Romam de se questum venisse Siculos sciat, facturum? Obrui Ætnæ » ignibus, aut mergi freto, satius illi insulæ esse, » quàm velut dedi noxæ inimico. » Hæ Siculorum querelæ, domos primùm nobilium circumlatæ, celebratæque sermonibus, quos partim misericordia Siculorum, partim invidia Marcelli excitabat, in senatum etiam pervenerunt. Postulatum à consulibus est, ut de permutandis provinciis senatum consulerent. Marcellus, « Si jam auditi ab senatu Siculi es» sent, aliam forsitan futuram fuisse sententiam » suam, dicere: nunc ne quis timore frenari eos di» cere posset, quominus de eo libere querantur, in » cujus potestate mox futuri sint; si collegæ nihil » intersit, mutare se provinciam paratum esse. De» precari senatûs præjudicium: nam cùm extra sor» tem collegæ optionem dari provinciæ iniquum » fuerit, quantò majorem injuriam, imo contume» liam (100) esse, sortem suam ad eum transferri? » Ita senatus, cùm quid placeret magis ostendisset, quàm decresset, dimittitur: inter ipsos consules permutatio provinciarum, rapiente fato Marcellum ad Hannibalem, facta est: ut, ex quo primus adversæ pugnæ gloriam ceperat, in ejus laudem postremus Romanorum imperatorum, prosperis tum maximè bellicis rebus, caderet.

du commandement. Implacable, sans avoir jamais reçu d'eux aucun sujet de mécontentement, que ne ferait-il pas maintenant qu'il aurait à se venger des plaintes portées contre lui par les Siciliens? Il valait mieux pour l'île être engloutie par les feux de l'Etna, ou submergée dans les flots, que d'être livrée au ressentiment d'un ennemi qui ne pouvait manquer de la trouver coupable. » Ces plaintes, colportées d'abord dans les maisons des grands, et répétées avec l'intérêt qu'inspirait la compassion de leur sort, ou avec la malignité de l'envie qu'on portait à Marcellus, parvinrent jusque dans le sénat. On proposa donc aux consuls de consulter la compagnie sur l'échange de leurs provinces. Marcellus répondit, « que, si les Siciliens avaient déjà eu leur audience du sénat, il serait d'un avis fort différent; mais maintenant, pour ôter tout prétexte de dire que la crainte empêchait les Siciliens de se plaindre d'un magistrat qui allait se trouver l'arbitre de leur sort, il était prêt, si le choix était indifférent à son collégue, à changer avec lui de département. Il priait seulement le sénat de ne point donner d'avance gain de cause à ses accusateurs par une décision officielle; car s'il eût été injuste de laisser l'option à son collégue, sans consulter le sort, ne serait-ce pas une injustice encore plus révoltante, ou même un véritable affront que de lui ravir la province qui lui était échue pour la confier à Lævinus? » La compagnie se contenta de manifester son vœu, sans rien exiger, et la séance levée, l'échange eut lieu entre les consuls, sans autre décret que celui du destin qui entraînait Marcellus vers Annibal, afin qu'ayant eu le premier la gloire de le vaincre lorsque Rome n'éprouvait que des revers, il fût le dernier des généraux romains dont la mort illustrât le Carthaginois, lorsque les armes de la république étaient partout triomphantes.

XXX. Permutatis provinciis, Siculi in senatum introducti, multa de Hieronis regis fide perpetuâ erga populum Romanum verba fecerunt, in gratiam publicam avertentes. « Hieronymum ac postea Hip» pocratem et Epicydem tyrannos, cùm ob alia, » tum propter defectionem ab Romanis ad Hanniba» lem, invisos fuisse sibi: ob eam causam et Hiero» nymum à principibus juventutis prope publico » consilio interfectum; et in Epicydis Hippocratis» que cædem septuaginta nobilissimorum juvenum » conjurationem factam; quos Marcelli morâ desti» tutos, quia ad prædictum tempus exercitum ad » Syracusas non admovisset, indicio facto, omnes » ab tyrannis interfectos. Eam quoque Hippocratis » atque Epicydis tyrannidem Marcellum excitasse, » Leontinis crudeliter direptis. Nunquam deinde » principes Syracusanorum desisse ad Marcellum » transire, pollicerique, se urbem, cùm vellet, ei » traditurôs. Sed eum primò vi capere maluisse: » dein, cùm id neque terrâ, neque mari, omnia ex» pertus, potuisset, auctores traditarum Syracusa» rum fabrum ærarium Sosin, et Mericum Hispa» num, quàm principes Syracusanorum habere, to» ties id nequicquam ultro offerentes, præoptasse; » quò scilicet justiore de causâ vetustissimos socios » populi Romani trucidaret, ac diriperet. Si non » Hieronymus ad Hannibalem defecisset, sed popu» lus Syracusanus et senatus, si portas Marcello

XXX. L'échange fait, les Siciliens introduits dans le sénat, s'étendirent fort au long sur la fidélité inviolable d'Hiéron envers le peuple romain, dont ils voulaient faire un mérite à tous ses sujets. « Ils ajoutèrent que la principale cause de la haine qu'on avait portée aux tyrans Hiéronyme, Hippocrate et Epicyde avait été leur défection en faveur d'Annibal; c'était par le même motif qu'Hiéronyme était tombé sous les coups de la jeune noblesse, meurtre avoué en quelque sorte de la nation entière, et que soixante-dix jeunes gens des premières maisons de Syracuse avaient formé contre Épicyde et Hippocrate une conspiration qui n'avait échoué que par la faute de Marcellus. Les lenteurs de ce général, qui n'avait pas fait approcher son armée de Syracuse au temps convenu, avaient donné lieu à la découverte du complot et au supplice des conjurés; et cette tyrannie même d'Hippocrate et d'Épicyde, ne devait-on pas l'attribuer aux violences exercées sur la ville de Léonce, livrée par Marcellus au plus affreux pillage? Depuis, les principaux citoyens de Syracuse n'avaient pas cessé de passer dans le camp romain, et de proposer au général de remettre Syracuse en son pouvoir dès qu'il le voudrait. Mais il avait préféré la prendre de force. Enfin, après ses efforts sans succès, et par terre et par mer, il avait mieux aimé devoir la prise de Syracuse à un forgeron tel que Sosis, et à l'espagnol Méricus, qu'aux citoyens du premier rang, qui lui en avaient fait vainement l'offre tant de fois, pour avoir un prétexte plus spécieux de piller et d'égorger les plus anciens alliés du peuple romain. Quand la défection eût été le crime, non d'Hiéronyme, mais du peuple et du sénat de Syracuse, quand les portes eussent été fermées par l'autorité publique, et non par Épicyde et Hippocrate, dont le joug tyrannique ne lui laissait aucune

» Syracusani publicè, et non, oppressis Syracusanis, » tyranni eorum Hippocrates et Epicydes, clausissent; si Carthaginiensium animis bellum cum populo Romano gessissent; quid ultra quàm quod » fecerit, nisi ut deleret Syracusas, facere hostiliter » Marcellum potuisse? Certè præter mœnia, et tecta » exhausta urbis, et refracta ac spoliata deûm delubra, diis ipsis ornamentisque eorum ablatis, nihil relictum Syracusis esse. Bona quoque multis » adempta, ita ut ne nudo quidem solo, reliquiis » direptæ fortunæ alere sese ac suos possent. Orare » se Patres Conscriptos, ut, si nequeant omnia, saltem, quæ compareant cognoscique possint, restitui dominis jubeant. » Talia conquestos cùm excedere ex templo (101), ut de postulatis eorum Patres consuli possent, Lævinus jussisset, « Maneant imo, » inquit Marcellus, ut coram his respondeam; » quando eâ conditione pro vobis, Patres Conscripti, » bella gerimus, ut victos armis accusatores habeamus. Duæ captæ hoc anno urbes, Capua Fulvium » reum, Marcellum Syracusæ habeant. »

XXXI. Reductis in curiam legatis, tum consul, « Non adeo majestatis, inquit, populi Romani imperiique hujus oblitus sum, Patres Conscripti, ut, si » de meo crimine ambigeretur, consul dicturus causam, accusantibus Græcis, fuerim: sed non, quid » ego fecerim, in disquisitionem venit, quàm quid isti » pati debuerint: qui si non fuerunt hostes, nihil in-

liberté; enfin, quand les Siciliens eussent porté dans cette guerre toute l'animosité des Carthaginois, Marcellus eût-il pu sévir plus cruellement contre Syracuse, à moins de la détruire de fond en comble? En effet, il n'y restait que des murs et des maisons démeublées, des temples dépouillés de tous leurs ornements, dont les dieux mêmes avaient été la proie du vainqueur; plusieurs citoyens étaient même privés de leurs terres, ces tristes débris de leur fortune, qui, toutes dévastées qu'elles étaient pour le moment, auraient pu suffire à leur subsistance et à celle de leur famille. Ils conjuraient donc les Pères conscrits, puisqu'il n'était pas possible de rétablir les propriétaires dans tous leurs biens, de leur faire rendre au moins tout ce qui existait encore, et tout ce qu'ils pourraient reconnaître. » Lorsqu'ils eurent mis fin à ces longues doléances, le consul Lævinus leur ordonna de sortir de la salle, afin qu'on pût prendre l'avis des sénateurs. « Non, » s'écria Marcellus, qu'ils demeurent; je veux répondre en leur » présence, puisque la récompense de vos généraux, en courant » pour vous tous les hasards de la guerre, est d'avoir ici pour » accusateurs les peuples mêmes qu'ils ont vaincus. Donnons-» leur l'agréable spectacle de deux vainqueurs mis en cause » cette année par les deux villes qu'ils ont prises, Fulvius par » Capoue, et Marcellus par Syracuse. »

XXXI. Les députés rentrèrent donc dans la salle, et Marcellus reprenant la parole: « Sénateurs, dit-il, je n'ai pas oublié » la majesté du peuple romain, et la dignité dont je suis revêtu, » au point d'abaisser un consul jusqu'à répondre aux accusa-» tions de ces Grecs, si j'avais à me justifier de quelque faute; » mais il s'agit bien moins de soumettre à la discussion ma » conduite à leur égard, que le châtiment qu'ils ont mérité. » En effet, s'ils n'ont point été nos ennemis, le traitement

» terest, nunc, an vivo Hierone, Syracusas violave-
» rim. Sin autem desciverunt, legatos nostros ferro
» atque armis petierunt, urbem ac mœnia clause-
» runt, exercituque Carthaginiensium adversùs nos
» tutati sunt; quis passos esse hostilia, cùm fecerint,
» indignatur? Tradentes urbem principes Syracusa-
» norum aversatus sum: Sosin, et Mericum Hispa-
» num, quibus tantùm crederem, potiores habui.
» Non estis extremi Syracusanorum, quippe qui aliis
» humilitatem objiciatis. Quis est vestrûm, qui se
» mihi portas aperturum, qui armatos milites meos
» in urbem accepturum promiserit? Odistis et exse-
» cramini eos qui fecerunt, et ne hîc quidem contu-
» meliis in eos dicendis parcitis: tantùm abest ut et
» ipsi tale quicquam facturi fueritis. Ipsa humilitas
» eorum, Patres Conscripti, quam isti objiciunt,
» maximo argumento est, me neminem, qui navatam
» operam reipublicæ nostræ velit, aversatum esse. Et
» antequam obsiderem Syracusas, nunc legatis mit-
» tendis, nunc ad colloquium eundo, tentavi pacem:
» et, posteaquam neque legatos violandi verecundia
» erat, nec mihi ipsi congresso ad portas cum prin-
» cipibus responsum dabatur, multis terrâ marique
» exhaustis laboribus, tandem vi atque armis Syra-

» qu'ils ont subi me rend aussi coupable que je l'eusse été du » vivant d'Hiéron; mais s'ils se sont établis en révolte ouverte, » s'ils ont attenté à la personne de nos ambassadeurs, s'ils nous » ont fermé leurs portes et mis leurs remparts en défense, s'ils » ont enfin dirigé contre nous les armes des Carthaginois, qui » pourrait nous faire un crime d'avoir traité en ennemis des » gens qui ont à se reprocher de si cruelles hostilités? J'ai » dédaigné, dites-vous, les premiers de Syracuse qui m'of- » fraient de me livrer la ville; j'ai mieux aimé donner toute ma » confiance à Sosis, à l'espagnol Méricus, et leur devoir cet » important service. Vous n'êtes pas sans doute les derniers de » Syracuse, on en peut juger par la hauteur qui vous fait re- » procher aux autres la bassesse de leur naissance. Eh bien! » nommez-moi celui d'entre vous qui est venu promettre d'ou- » vrir les portes de la ville, et d'y introduire mes soldats. Loin » d'avoir jamais été disposés à cette démarche, vous avez voué » haine, exécration à ceux qui l'ont faite, et ici même vous ne » pouvez vous abstenir de propos outrageants contre eux. Le » rang obscur de ceux avec qui on me reproche aujourd'hui » d'avoir traité, est une preuve victorieuse, sénateurs, que je » n'ai rejeté aucun de ceux qui se sont présentés avec l'intention » de servir notre cause. Avant même de commencer le siége, » j'ai tenté tous les moyens de pacification, tantôt en envoyant » des députés, tantôt en me rendant moi-même à des confé- » rences. Mais voyant que la personne des ambassadeurs n'était » pas sacrée pour les Syracusains, que je me présentais aux » portes pour m'aboucher avec les principaux citoyens, sans » obtenir jamais de réponse, je n'ai plus eu recours qu'à la force » des armes, et c'est au prix de mille périls et des plus pénibles » fatigues sur terre et sur mer que je suis parvenu à réduire

» cusas cepi. Quæ captis acciderint, apud Hanniba-» lem et Carthaginienses, victos secum, justiùs, » quàm apud victoris populi senatum, quererentur. » Ego, Patres Conscripti, Syracusas spoliatas si ne-» gaturus essem, nunquam spoliis earum urbem Ro-» mam exornarem. Quæ autem singulis victor aut » ademi, aut dedi; cùm belli jure, tum ex cujusque » merito, satis scio me fecisse. Ea vos rata habeatis, » Patres Conscripti, næ magis reipublicæ interest, » quàm meâ. Mea quippe fides exsoluta est : ad rem-» publicam pertinet, ne, acta mea rescindendo, alios » in posterum segniores duces faciatis. Et quoniam » coram, et Siculorum, et mea verba audistis, Patres » Conscripti, simul templo excedemus, ut me absente » liberiùs consuli senatus possit. » Ita dimissis Siculis, et ipse in Capitolium ad delectum discessit.

XXXII. Consul alter de postulatis Siculorum ad Patres retulit. Ibi cùm diu de sententiis certatum esset, et magna pars senatûs, principe ejus sententiæ T. Manlio Torquato, « Cum tyrannis bellum ge-» rendum fuisse, censerent, hostibus et Syracusa-» norum et populi Romani : et urbem recipi, non » capi : et receptam, legibus antiquis et libertate sta-» biliri, non fessam miserandâ servitute, bello af-» fligi. Inter tyrannorum et ducis Romani certami-» na, præmium victoris in medio positam urbem » pulcherrimam ac nobilissimam periisse, horreum

» Syracuse. Quant aux événements qui ont suivi la prise de » cette ville, c'est devant Annibal, c'est aux Carthaginois vain» cus avec eux que les Siciliens auraient droit de s'en plaindre, » et non pas dans le sénat de leurs vainqueurs. Pour moi, » sénateurs, si j'avais eu dessein de nier que j'eusse dépouillé » Syracuse, je n'aurais orné de ses dépouilles ni Rome ni les tem» ples de vos dieux. A l'égard de ce que j'ai ôté ou donné après la » victoire, ma conscience me dit assez que je n'ai rien fait qui ne » soit conforme aux lois de la guerre, et que j'ai rendu à chacun » suivant ses mérites. L'approbation que vous donnerez à ma » conduite, sénateurs, intéresse beaucoup plus l'état que moi» même. Pour moi, j'ai rempli avec fidélité tous mes engage» ments; mais l'intérêt de la république vous fait une loi de » prendre garde qu'en annullant mes décisions, vous ne refroi» dissiez le zèle de vos autres généraux. Maintenant que vous » venez d'entendre l'accusation des Siciliens et mon apologie, » nous allons sortir eux et moi, afin que notre absence laisse à vos » délibérations une entière liberté.» Les Siciliens se retirèrent, et le consul se rendit au Capitole pour y procéder au recrutement.

XXXII. Alors son collégue mit en délibération les demandes des Siciliens. Les débats furent longs et animés. La majorité du sénat paraissait pourtant pencher pour l'avis qu'avait ouvert T. Manlius Torquatus. Ce sénateur représenta que « c'était aux tyrans, ennemis à la fois de Rome et de Syracuse, que l'on avait dû faire la guerre. Le devoir des généraux avait été de reprendre la ville, et non de la réduire de vive force; et cela pour la rétablir sur la double base de ses lois et de sa liberté, au lieu de mettre le comble, par les malheurs de la guerre, aux excès de l'oppression dont elle avait été la victime. Placée entre ses tyrans et les armes des Romains, comme le prix de la victoire,

» atque ærarium quondam populi Romani ; cujus » munificentiâ ac donis, multis tempestatibus, hoc » denique ipso Punico bello adjuta ornataque respu» blica esset. Si ab inferis exsistat rex Hiero, fidissi» mus imperii Romanii cultor, quo ore aut Syracu» sas, aut Romam ei ostendi posse? cùm, ubi semi» rutam ac spoliatam patriam respexisset, ingrediens » Romam, in vestibulo urbis, prope in portâ (102), » spolia patriæ suæ visurus sit: » Hæc taliaque cùm ad invidiam consulis miserationemque Siculorum dicerentur, mitiùs tamen decreverunt Patres causâ Marcelli: « Quæ is gerens bellum victorque egisset, » rata habenda esse: in reliquum curæ senatui fore » rem Syracusanam, mandaturosque consuli Læ» vino, quod sine jacturâ reipublicæ fieri posset, » fortunis ejus civitatis consuleret. » Missis duobus senatoribus in Capitolium ad consulem, utì rediret in curiam; et introductis Siculis, senatusconsultum recitatum est; legatique benignè appellati, ac dimissi, ad genua se Marcelli consulis projecerunt, obsecrantes, « Ut, quæ deplorandæ ac levandæ ca» lamitatis causâ dixissent, veniam eis daret, et in » fidem clientelamque (103) se urbemque Syracusas » acciperet: » post hæc consul clementer appellatos dimisit.

XXXIII. Campanis deinde senatus datus est, quorum oratio miserabilior, causa durior erat: neque

l'animosité des uns et des autres avait consommé la ruine de cette cité naguère si belle et si florissante, autrefois le grenier et le trésor du peuple romain, dont la munificence et les largesses avaient contribué si souvent à la défense et à la prospérité de Rome, et notamment dans cette même guerre punique. Si le roi Hiéron, cet allié si fidèle de l'empire, revenait du séjour des ombres, de quel front oserait-on lui montrer le contraste révoltant qu'offraient Syracuse et Rome? De quel œil verrait-il la première à moitié démolie et dépouillée de ses ornements, et la seconde enrichie des dépouilles de sa triste patrie, étalées dans le vestibule, et presque aux portes de la ville? » Malgré toutes ces déclamations, inspirées ou par la pitié, ou plutôt par la jalousie portée à Marcellus, le sénatus-consulte fut aussi modéré que favorable à ce général. On ratifia tout ce qu'il avait fait durant le cours de la guerre et depuis la victoire, et on en ordonna l'exécution. Du reste, le sénat promit de faire droit aux requêtes des Syracusains, et chargea le consul Lævinus de ménager leurs intérêts autant qu'il le pourrait sans compromettre ceux de la république. Deux sénateurs se rendirent au Capitole, et ramenèrent le consul; on introduisit en même temps les Siciliens, et le décret fut lu en leur présence; puis ils furent congédiés en termes bienveillants; mais avant de se retirer ils se jetèrent aux pieds de Marcellus, le conjurant de pardonner tout ce qu'ils avaient pu dire au besoin de peindre et au désir de soulager leur infortune, et de vouloir bien recevoir sous sa protection Syracuse, et mettre les habitants au nombre de ses clients. Après cet acte de soumission, le consul les accueillit avec bonté.

XXXIII. Le sénat donna ensuite audience aux députés de Capoue. Leur discours fut encore plus touchant, mais leur

enim meritas pœnas negare poterant, nec tyranni erant, in quos culpam conferrent; sed satis pensum pœnarum, tot veneno absumptis, tot securi percussis senatoribus, credebant. « Paucos nobilium su- » perstites esse, quos nec sua conscientia, ut quic- » quam de se gravius consulerent, impulerit, nec » victoris ira capitis damnaverit; eos libertatem sibi » suisque, et bonorum aliquam partem orare, cives » Romanos, affinitatibus plerosque et propinquis » jam cognationibus ex connubio vetusto junctos. » Summotis deinde è templo, paulisper dubitatum, an arcessendus à Capuâ Q. Fulvius esset, (mortuus enim post captam Claudius consul (104) erat) ut coram imperatore qui res gessisset, sicut inter Marcellum Siculosque disceptatum fuerat, disceptaretur: dein, cùm M. Atilium, C. Fulvium fratrem Flacci, legatos ejus, ac Q. Minucium et L. Veturium Philonem, item Claudii legatos, qui omnibus gerendis rebus adfuerant, in senatu viderent, nec Fulvium avocari à Capuâ, nec differri Campanos vellent; interrogatus sententiam M. Atilius Regulus, cujus, ex iis, qui ad Capuam fuerant, maxima auctoritas erat, « In consilio, inquit, arbitror me fuisse consulibus » Capuâ captâ, cùm quæreretur, ecquis Campano- » rum de republicâ nostrâ bene meritus esset: duas » mulieres compertum est, Vestiam Oppiam Atel- » lanam Capuæ habitantem, et Fauculam Cluviam, » quæ quondam quæstum corpore fecisset, illam

cause était moins favorable. Ils ne pouvaient ni révoquer en doute la justice de leur châtiment, ni rejeter sur des tyrans le tort de leur révolte; mais tant de sénateurs qui s'étaient empoisonnés eux-mêmes, tant d'autres décapités, leur paraissait une satisfaction suffisante. « Il ne restait à Capoue qu'un petit nombre de nobles qui n'avaient pas trouvé dans leur conscience un motif de s'ôter la vie, et qu'un vainqueur irrité n'avait pas jugés assez coupables pour les condamner à perdre la tête. Ils demandaient la liberté pour eux et pour les leurs, avec une partie de leurs biens. Pouvait-on refuser cette grâce à des citoyens romains, unis pour la plupart avec leurs vainqueurs, par des alliances et par les liens du sang, à la suite des mariages contractés depuis si long-temps entre les deux nations? » Lorsqu'ils furent sortis du sénat, on balança quelque temps si l'on ne ferait pas revenir de Capoue Q. Fulvius (car le consul Appius était mort depuis la prise de cette ville), afin que la discussion eût lieu en présence du général qui avait conduit le siége, de même que l'affaire des Siciliens avait été traitée devant Marcellus. Mais comme on vit dans le sénat M. Atilius, C. Fulvius, frère de Flaccus, ses lieutenants, Q. Minucius et L. Véturius Philon, lieutenants d'Appius, qui tous avaient eu part à cette expédition; qu'on ne jugeait pas à propos de rappeler Q. Fulvius de Capoue, et que d'ailleurs on ne voulait pas retenir les Campaniens, on demanda l'avis de M. Atilius, le plus considéré de tous les officiers qui s'étaient trouvés à ce siége. « Je crois me rappeler, dit-il, que j'étais » présent lorsque dans le conseil de guerre, après la prise de » Capoue, il a été question de rechercher si quelque Campanien » avait rendu des services à la république : on n'a trouvé que » deux femmes, savoir, Vestia Oppia, de la ville d'Atella,

» quotidie sacrificasse pro salute et victoriâ populi
» Romani, hanc captivis egentibus alimenta clam
» suppeditasse : ceterorum omnium Campanorum
» eumdem erga nos animum, quem Carthaginien-
» sium, fuisse; securique percussos à Q. Fulvio esse
» magis, quorum dignitas inter alios, quàm quorum
» culpa eminebat. Per senatum agi de Campanis, qui
» cives Romani sunt, injussu populi non video posse;
» idque et apud majores nostros in Satricanis (105)
» factum est, cùm defecissent, ut M. Antistius tri-
» bunus plebis priùs rogationem ferret, sciretque
» plebs, utì senatui de Satricanis sententiæ dicendæ
» jus esset. Itaque censeo cum tribunis plebis agen-
» dum esse, ut eorum unus pluresve rogationem fe-
» rant ad plebem, quâ nobis statuendi de Campanis
» jus fiat. » L. Atilius tribunus plebis, ex auctoritate
senatûs, plebem in hæc verba rogavit : « Omnes
» Campani, Atellani, Calatini, Sabatini, qui se di-
» diderunt in arbitrium ditionemque populi Romani
» Fulvio proconsule, quæque unà secum dediderunt,
» agrum urbemque, divina humanaque, utensilia-
» que, sive quid aliud dediderunt; de iis rebus quid
» fieri velitis, vos rogo, Quirites. » Plebes sic jussit,
« Quod senatus juratus, maxima pars, censeat, qui
» assidetis, id volumus jubemusque. »

» mais résidant alors à Capoue, et Faucula Cluvia, autrefois » courtisane de profession. La première n'a pas laissé passer » un seul jour sans offrir aux dieux des sacrifices pour le salut » et la victoire du peuple romain; la seconde a fourni secrète- » ment des vivres à nos prisonniers dans le besoin. Tout le » reste des Campaniens a été animé d'une haine égale à celle » que nous portent les Carthaginois. Ceux dont Q. Fulvius a » fait tomber la tête sous la hache, sont les plus qualifiés plutôt » que les plus coupables. Au reste, je ne vois pas que le sénat » puisse prononcer sur le sort de ceux des Campaniens qui » sont citoyens romains, sans l'autorisation du peuple : c'est la » marche qu'on suivit du temps de nos ancêtres à l'égard des » Satricans qui s'étaient révoltés. Alors le tribun du peuple, » M. Antistius, proposa au peuple, et fit passer une loi qui » conférait au sénat le droit de statuer sur cette nation. En » suivant cet exemple, je pense qu'il faut engager un ou deux » tribuns à proposer au peuple un plébiscite qui autorise le » sénat à juger les Campaniens. » Cet avis fut adopté, et le tribun L. Atilius, avec l'agrément du sénat, s'adressa au peuple en ces termes: « Citoyens, comme les habitants de Capoue, » de Calatium et de Sabatie, vaincus par le proconsul Q. Ful- » vius, se sont livrés à la discrétion du peuple romain; comme » ils ont remis en votre pouvoir, avec leurs personnes, leurs » terres, leurs villes, leurs propriétés tant sacrées que profa- » nes, leur mobilier, et généralement tout ce qui leur apparte- » nait, je vous demande quel parti vous voulez qu'on prenne à » leur égard. » Le peuple répondit: « Nous voulons et nous » ordonnons que la décision du sénat actuellement assemblé, » prise à la pluralité des voix, et sous la foi du serment, ait » force de loi. »

XXXIV. Ex hoc plebeiscito senatus consultus, « Oppiæ Cluviæque primùm bona ac libertatem re» stituit: si qua alia præmia petere ab senatu vellent, » venire eas Romam. » Campanis in familias singulas decreta facta, quæ non operæ pretium est omnia enumerare. « Aliorum bona publicanda : ipsos libe» rosque eorum et conjuges vendendas, extra filias » quæ enupsissent, priusquam in populi Romani po» testatem venirent. Alios in vincula condendos, ac » de his posteriùs consulendum. » Aliorum Campanorum summam etiam censûs distinxerunt, publicanda necne bona essent. « Pecua captiva præter » equos, et mancipia præter puberes virilis sexûs, » et omnia quæ solo non continerentur, restituenda » censuerunt dominis. Campanos omnes, Atellanos, » Calatinos, Sabatinos, extra quàm qui eorum, aut » ipsi aut parentes eorum, apud hostes essent, libe» ros esse jusserunt (106), ita ut nemo eorum civis » Romanus, aut Latini nominis esset: neve quis eo» rum qui Capuæ fuissent, dum portæ clausæ essent, » in urbe agrove Campano intra certam diem mane» ret: locus ubi habitarent, trans Tiberim, qui non » contingeret Tiberim, daretur. Qui nec Capuæ, » nec in urbe Campanâ quæ à populo Romano defe» cisset, per bellum fuissent, eos cis Lirim (107) » amnem Romam versùs; qui ad Romanos transis» sent priùs, quàm Hannibal Capuam veniret, cis » Vulturnum emovendos, censuerunt: ne quis eo» rum propiùs mare quindecim millibus passuum

XXXIV. En conséquence de ce plébiscite, le sénat commença par rendre à Oppia et à Cluvia les biens et la liberté, les invitant à se rendre à Rome, si elles avaient quelque autre récompense à demander. Chaque famille de Capoue fut l'objet d'un décret spécial dont le détail serait fastidieux et superflu. « Les uns furent condamnés à la confiscation de leurs biens, et vendus eux, leurs femmes et leurs enfants, excepté les filles que le mariage avait fait passer dans d'autres familles, avant la réduction de Capoue. Les autres durent garder prison jusqu'à un plus amplement informé. » Pour tout le reste on distingua dans leurs possessions deux sortes de biens, dont les uns devaient être mis en vente et les autres rendus. « On leur restitua tout le bétail, excepté les chevaux ; tous les esclaves, excepté les mâles en âge de puberté, et tout ce qui n'est point compris sous le nom de fonds et d'immeubles. La liberté fut rendue à tous les Campaniens, Atellans, Calatins, Sabatins, excepté à ceux qui étaient ou qui avaient leurs père et mère chez les ennemis, à condition qu'aucun d'eux ne serait ni citoyen romain, ni allié du nom Latin, et que nul de ceux qui étaient restés dans Capoue, depuis que les portes en avaient été fermées aux Romains, ne demeurerait dans la ville ni dans le territoire, passé un certain jour. On devait leur assigner un établissement au-delà du Tibre, mais éloigné de ses bords. Quant à ceux qui, durant la guerre, n'avaient été ni dans Capoue ni dans une ville de sa dépendance révoltée contre les Romains, ils devaient habiter au-delà du fleuve Liris, du côté de Rome ; et ceux qui avaient passé dans le parti des Romains avant l'arrivée d'Annibal à Capoue, furent transportés en deçà du Vulturne. Mais ni les uns ni les autres ne pouvaient avoir de terres ni de maison à moins de quinze milles de la mer. Il

» agrum ædificiumve haberet. Qui eorum trans Ti-
» berim emoti essent, ne ipsi posterive eorum uspiam
» pararent haberentve, nisi in Veiente, aut Sutrino,
» Nepesinove agro; dum ne cui major, quàm quin-
» quaginta jugerum agri modus esset. Senatorum
» omnium, quique magistratus Capuæ, Atellæ, Ca-
» latiæ gessissent, bona venire Capuæ jusserunt:
» libera corpora, quæ venumdari placuerat, Romam
» mitti, ac Romæ venire. Signa, statuas æneas,
» quæ capta de hostibus dicerentur, quæ eorum sa-
» cra ac profana essent, ad pontificum collegium re-
» jecerunt. » Ob hæc decreta mœstiores aliquanto, quàm Romam venerant, Campanos dimiserunt; nec jam Q. Fulvii sævitiam in sese, sed iniquitatem deûm, atque exsecrabilem fortunam suam incusabant.

XXXV. Dimissis Siculis Campanisque, delectus habitus: scripto deinde exercitu, de remigum supplemento agi cœptum; in quam rem cùm neque hominum satis, nec, ex quâ pararentur stipendiumque acciperent, pecuniæ quicquam eâ tempestate in publico esset, edixerunt consules, ut privati ex censu ordinibusque, sicut antea (108), remiges darent cum stipendio cibariisque dierum triginta. Ad id edictum tantus fremitus hominum, tanta indignatio fuit, ut magis dux, quàm materia seditioni deesset, « Secundùm Siculos Campanosque plebem Ro-
» manam perdendam lacerandamque sibi consules

était défendu à la partie transplantée au-delà du Tibre, ainsi qu'à ses descendants, d'acquérir ou de posséder aucune propriété, sinon dans le territoire de Véies, de Sutrium, ou de Népésie; encore était-ce à condition que ces fonds ne passeraient pas cinquante arpents. On fit vendre à Capoue les biens de tous les sénateurs et de tous ceux qui avaient exercé des magistratures à Capoue, dans Atella, ou dans Calatia. On ordonna de faire passer à Rome, pour y être vendues, toutes les personnes de condition libre condamnées à l'esclavage; enfin tous les tableaux et toutes les statues d'airain pris sur l'ennemi furent renvoyés au collége des Pontifes, qui devaient distinguer ceux qui étaient sacrés ou profanes. » Les députés de Capoue, informés de ces décrets, s'en retournèrent beaucoup plus tristes qu'ils n'étaient venus, se plaignant bien moins de la rigueur de Q. Fulvius que de l'injustice des Dieux et de la cruauté de la Fortune.

XXXV. Après que les Siciliens et les Campaniens eurent été congédiés, on s'occupa des levées; et lorsque l'armée eut été portée au complet, on songea au recrutement des rameurs. Mais comme l'état n'en pouvait fournir un nombre suffisant, et que le trésor public n'avait d'argent ni pour les enrôler ni pour les stipendier, les consuls ordonnèrent que les particuliers, chacun selon son rang et son revenu, fourniraient, comme la chose s'était déjà pratiquée, un certain nombre de rameurs qu'ils devaient soudoyer et nourrir durant trente jours. Cette ordonnance excita les plus violents murmures, et l'indignation alla jusqu'à des mouvements séditieux auxquels il ne manquait plus qu'un chef. « Les consuls, disait-on, après avoir ruiné Syracuse et Capoue, prenaient à tâche de torturer le peuple

» sumpsisse : per tot annos tributo exhaustos, nil re-
» liqui, præter terram nudam ac vastatam, habere.
» Tecta hostes incendisse ; servos agricultores rem-
» publicam abduxisse, nunc ad militiam parvo ære
» emendo, nunc remiges imperando. Si quid cui ar-
» genti ærisve fuerit, stipendio remigum, et tributis
» annuis ablatum. Se, ut dent quod non habeant,
» nullâ vi, nullo imperio cogi posse. Bona sua ven-
» derent : in corpora, quæ reliqua essent, sævirent.
» Ne unde redimantur quidem, quicquam super-
» esse. » Hæc non in occulto, sed propalam in foro atque oculis ipsorum consulum ingens turba circumfusi fremebant ; nec eos sedare consules, nunc castigando, nunc consolando, poterant. Spatium deinde his tridui se dare ad cogitandum dixerunt ; quo ipsi ad rem inspiciendam expediendamque usi sunt. Senatum postero die habuerunt, de remigum supplemento ; ubi cùm multa disseruissent, cur æqua plebis recusatio esset, verterunt orationem eò ut dicerent, « Privatis id, seu æquum, seu iniquum onus
» injungendum esse. Nam unde, cùm pecunia in
» ærario non esset, paraturos navales socios ? Quo-
» modo autem sine classibus, aut Siciliam obtineri,
» aut Italiâ Philippum arceri posse, aut tuta Italiæ
» littora esse ? »

romain et de consommer sa ruine. Épuisés par les impôts exorbitants qu'ils payaient depuis tant d'années, il ne restait plus aux malheureux citoyens que le sol nu de leurs champs dévastés. Tandis que l'ennemi incendiait leurs maisons, l'état les avait obligés de lui vendre à vil prix les esclaves qu'ils employaient à la culture de leurs terres, pour les faire servir ou comme soldats dans les armées, ou comme matelots à bord des vaisseaux. La solde des rameurs et les contributions annuelles avaient épuisé le peu d'argent qui avait pu leur rester. Il n'y avait point d'autorité, point de violence qui pût les contraindre à donner ce qu'ils n'avaient pas. On n'avait qu'à vendre leurs possessions, qu'à sévir contre leurs personnes, seul bien qui leur restât; ils n'avaient pas même conservé de quoi se racheter de cette vexation. » On ne s'en tenait plus aux murmures; ces propos hardis se tenaient hautement et sous les yeux des consuls qui, entourés d'une multitude irritée, ne pouvaient la calmer ni par la sévérité ni par la douceur. Enfin ils déclarèrent au peuple qu'ils lui donnaient trois jours pour aviser à ce qu'il avait à faire, et mirent eux-mêmes ce délai à profit pour chercher quelque expédient. Le quatrième jour ils convoquèrent le sénat pour délibérer sur les moyens de se procurer le renfort de rameurs dont on avait besoin; après une longue discussion, on ne put disconvenir que le peuple n'eût raison de se plaindre; mais on n'en conclut pas moins « que cette charge, juste ou non, ne pouvait être supportée que par les particuliers; car, enfin, puisque le trésor public était vide, avec quel fonds remonter les équipages des vaisseaux? Et sans flottes, comment conserver la Sicile, éloigner Philippe de l'Italie, ou mettre les côtes en sûreté contre toute entreprise? »

XXXVI. Cùm in hâc difficultate rerum consilium hæreret, ac prope torpor quidam occupasset hominum mentes, tum Lævinus consul, « Magistratus » senatui, et senatum populo, sicut honore præ» stent, ita ad omnia, quæ dura atque aspera essent, » subeunda duces debere esse. Si quid injungere in» feriori velis, id priùs in te ac tuos si ipse juris sta» tueris, faciliùs omnes obedientes habeas; nec im» pensa gravis est, cùm ex eâ plus quàm pro virili » parte sibi quemque capere principum vident. Ita» que classes habere atque ornare volumus populum » Romanum? privatos sine recusatione remiges dare? » Nobismet ipsis primùm imperemus. Aurum, ar» gentum, æs signatum omne senatores crastino die » in publicum conferamus; ita ut annulos sibi quis» que, et conjugi, et liberis, et filio bullam (109), » et quibus uxor filiæve sunt, singulas uncias pondo » auri relinquant; argenti, qui curuli sellâ sederunt, » equi ornamenta, et libras pondo, ut salinum patel» lamque deorum causâ habere possint: ceteri sena» tores libram argenti tantùm, æris signati quina » millia in singulos patres familiæ relinquamus. Ce» terum omne aurum, argentum, æs signatum, ad » triumviros mensarios (110) extemplo deferamus, » nullo antè senatusconsulto facto; ut voluntaria col» latio, et certamen adjuvandæ reipublicæ, excitet » ad æmulandum animos primùm equestris ordinis, » dein reliquæ plebis. Hanc unam viam, multa inter

XXXVI. L'embarras était extrême; le conseil ne savait quel parti prendre, et une sorte d'engourdissement avait paralysé tous les esprits. Le consul Lævinus se lève, et déclare que, « si les magistrats sont au-dessus du sénat, et les sénateurs au-» dessus des simples citoyens, aussi doivent-ils leur donner » l'exemple des travaux et des sacrifices. Voulez-vous trouver » dans vos inférieurs de la bonne volonté pour acquitter les char-» ges que vous leur imposez? soyez les premiers à vous y sou-» mettre. Les contributions pèsent moins, quand on voit les » premiers de l'état en supporter une portion plus forte que » leurs facultés ne le permettent. Si donc nous voulons que le » peuple équipe et entretienne des flottes, et que les particu-» liers fournissent volontiers des rameurs, imposons-nous tous » les premiers. Sénateurs, portons dès demain dans le trésor » public notre or, notre argent, notre monnaie de cuivre, sans » autre réserve que celle de nos anneaux pour nous, nos » femmes, nos enfants, d'une bulle d'or pour nos fils, et d'une » once d'or pour ceux d'entre nous qui ont une femme ou des » filles; ceux qui ont passé par les magistratures curules, gar-» deront les harnois de leurs chevaux et l'argent nécessaire » pour se procurer la salière et la coupe consacrées aux » usages religieux: les autres sénateurs ne conserveront qu'une » livre d'argent, et chaque père de famille cinq mille as de » cuivre monnayé. Déposons entre les mains des triumvirs de » la banque tout le reste de notre or, de notre argent et de » notre monnaie de cuivre, et cela sans aucun sénatus-consulte; » afin que cette contribution volontaire et ce zèle patriotique » piquent d'honneur d'abord les chevaliers, puis tous les autres » citoyens, et inspirent aux uns et aux autres une égale ému-» lation. Voilà le seul expédient que nous ayons trouvé, mon

» nos collocuti, consules invenimus. Ingredimini » diis bene juvantibus. Respublica incolumis et pri- » vatas res facilè salvas præstat : publica prodendo, » tua nequicquam serves. » In hæc tanto animo consensum est, ut gratiæ ultro consulibus agerentur : senatu inde misso, pro se quisque aurum, argentum, et æs in publicum conferunt, tanto certamine injecto, ut prima inter primos nomina sua vellent in publicis tabulis esse; ut nec triumviri accipiundo, nec scribæ referundo sufficerent. Hunc consensum senatûs equester ordo est secutus; equestris ordinis, plebes. Ita sine edicto, sine coërcitione magistratûs, nec remige in supplementum, nec stipendio respublica eguit: paratisque omnibus ad bellum, consules in provincias profecti sunt.

XXXVII. Neque aliud tempus belli fuit, quo Carthaginienses Romanique pariter variis casibus immistis, magis in ancipiti spe ac metu fuerint. Nam Romanis et in provinciis, hinc in Hispaniâ adversæ res, hinc prosperæ in Siciliâ, luctum et lætitiam miscuerant : et in Italiâ, cùm Tarentum amissum damno et dolori, tum arx cum præsidio retenta præter spem gaudio fuit; et terrorem subitum pavoremque urbis Romæ obsessæ et oppugnatæ, Capua post dies paucos capta in lætitiam vertit. Transmarinæ quoque res quadam vice pensatæ. Philippus hostis tempore haud satis opportuno factus; Ætoli novi

» collégue et moi, après une longue conférence. Hâtez-vous » de le saisir, avec la protection des dieux. Le salut de l'état » assure à chaque particulier la conservation de ses biens. Si » vous abandonnez la république, ne vous flattez pas de rien » conserver. » Cet avis fut adopté à l'unanimité, et on vota des remercîments aux consuls comme d'un service signalé. Au sortir de la séance chaque sénateur court à l'envi porter au trésor public son or, son argent, sa monnaie de cuivre; c'est à qui fera le premier inscrire son nom sur les registres, et cette généreuse rivalité est poussée si loin, que les triumvirs ne peuvent suffire à recevoir ce qu'on leur présente, ni les greffiers à l'enregistrer. Les chevaliers imitèrent l'empressement des sénateurs, et le peuple celui des chevaliers. Ainsi, sans ordonnance, sans moyens violents, la république ne manqua ni de rameurs ni d'argent pour les soudoyer; et tout étant prêt pour ouvrir la campagne, les consuls se rendirent chacun à sa destination.

XXXVII. Les succès avaient été tellement balancés entre les Romains et les Carthaginois, que jamais, depuis le commencement de la guerre, ils ne se trouvèrent autant partagés entre la crainte et l'espérance. Les Romains avaient été dédommagés des revers d'Espagne par les avantages obtenus en Sicile; et en Italie, si la perte de Tarente les avait affligés, la citadelle de cette ville et sa garnison conservées contre toute espérance leur causèrent la joie la plus vive. Aux alarmes, à la consternation qu'Annibal avait excitées dans Rome en s'avançant jusqu'à ses portes, avaient succédé en peu de jours des transports d'allégresse. Les affaires d'outre-mer avaient éprouvé la même alternative. Au moment même que Philippe s'était déclaré contre eux fort mal à propos, ce contre-temps avait été com-

adsciti socii, Attalusque Asiæ rex, jam velut despondente fortunâ Romanis imperium Orientis. Carthaginienses quoque Capuam amissam, et Tarentum captum æquabant; et, ut ad mœnia urbis Romanis nullo prohibente se pervenisse in gloriâ ponebant, ita pigebat irriti incœpti; pudebatque adeò se spretos, ut, sedentibus ipsis ad Romana mœnia, aliâ portâ exercitus Romanus in Hispaniam duceretur. Ipsæ quoque Hispaniæ quò propiùs spem venerant, tantis duobus ducibus exercitibusque cæsis, debellatum ibi, ac pulsos inde Romanos esse; eò plus, ab L. Marcio tumultuario duce ad vanum et irritum victoriam redactam esse, indignationis præbebant. Ita, æquante fortunâ, suspensa omnia utrimque erant, integrâ spe, integro metu, velut illo tempore primùm bellum inciperent.

XXXVIII. Hannibalem ante omnia angebat, quòd Capua pertinaciùs oppugnata ab Romanis, quàm defensa ab se, multorum Italiæ populorum animos averterat; quos neque omnes tenere præsidiis, nisi vellet in multas parvasque partes carpere exercitum, quòd minimè tum expediebat, poterat; nec deductis præsidiis spei liberam vel obnoxiam timori sociorum relinquere fidem. Præceps in avaritiam et crudelitatem animus, ad spolianda quæ tueri nequibat, ut vastata hosti relinquerentur, inclinavit. Id fœdum

pensé par leur alliance avec les Étoliens et avec Attale, roi d'Asie, comme si la fortune leur eût promis dès-lors l'empire de l'Orient. De leur côté les Carthaginois opposaient la conquête de Tarente à la perte de Capoue; et s'il était glorieux pour eux d'être parvenus sans obstacle jusqu'aux murs de Rome, il n'était pas moins triste d'avoir échoué dans cette tentative hardie, comme il était humiliant de s'être vus mépriser au point que, tandis qu'ils étaient campés devant une des portes, les Romains avaient fait sortir par une autre les troupes qu'ils envoyaient en Espagne. Dans cette province même, plus ils s'étaient vus près de terminer la guerre à leur avantage, et d'en chasser entièrement les Romains après la mort de deux grands capitaines et la défaite de leurs troupes, plus ils étaient indignés de se voir arracher des mains tout le fruit de leur victoire par L. Marcius, officier subalterne que venaient de choisir à la hâte les débris d'une armée vaincue. Ainsi la fortune tenant la balance égale entre les deux nations, tout était encore en suspens, et la crainte, comme l'espérance, était aussi entière que si la guerre n'eût fait que commencer.

XXXVIII. Ce qui inquiétait le plus vivement Annibal, c'étaient les suites du siége de Capoue. Le peu de chaleur qu'il avait mis à la défendre, comparé à la vigueur que les Romains avaient mise à l'attaquer, n'avait pu manquer de refroidir plusieurs peuples d'Italie. D'un côté il ne pouvait les contenir par des garnisons, à moins de morceler son armée, ce que la prudence ne lui permettait pas de faire dans de pareilles conjonctures; et de l'autre, en retirer ses troupes, c'était abandonner ses alliés à tous les effets de la crainte ou de l'espérance. Egalement avare et cruel, il prit le parti de piller les places qu'il ne pouvait défendre, afin de les laisser à l'ennemi dans un état de

consilium, cùm incœpto, tum etiam exitu fuit: neque enim indigna patientium modò abalienabantur animi, sed ceterorum etiam; quippe ad plures exemplum, quàm calamitas, pertinebat. Nec consul Romanis tentandis urbibus, sicunde spes aliqua se ostendisset, deerat. Salapiæ principes erant Dasius et Blattius; Dasius Hannibali amicus: Blattius, quantùm ex tuto poterat, rem Romanam fovebat, et per occultos nuncios spem proditionis fecerat Marcello; sed sine adjutore Dasio res transigi non poterat. Multùm ac diu cunctatus, et tum quoque magis inopiâ consilii potioris, quàm spe effectûs, Dasium appellabat: at ille, cùm ab re aversus, tum æmulo potentatûs inimicus, rem Hannibali aperit. Arcessito utroque, Hannibal cùm pro tribunali quædam ageret, mox de Blattio cogniturus, starentque summoto populo accusator et reus; Blattius de proditione Dasium appellabat. Enimvero ille, velut in manifestâ re, exclamat, sub oculis Hannibalis secum de proditione agi. Hannibali atque eis qui aderant, quo audacior res erat, minùs similis veri visa est: « Æmulationem profectò atque odium esse; et id crimen afferri, quod, quia testem habere non posset, liberius fingenti sit. » Ita inde dimissi sunt: nec Blattius antè abstitit tamen tam audaci incepto, quàm idem obtundendo, docendoque quàm ea res ipsis patriæque salutaris esset, pervicit, ut præsidium Punicum, (quingenti autem Numidæ erant)

dévastation qui les lui rendît inutiles, mesure dont le résultat ne fut pas moins funeste que le principe en était odieux. En effet, ces traitements indignes lui aliénèrent à la fois ceux qui en étaient l'objet et tous ceux qui pouvaient les appréhender pour eux-mêmes. De son côté le consul ne laissait échapper aucune occasion de faire rentrer les villes d'Italie dans le devoir. Les deux principaux citoyens de Salapie étaient Dasius et Blattius : le premier était dans les intérêts d'Annibal ; l'autre entretenait le parti romain autant qu'il pouvait le faire sans se compromettre, et avait fait donner à Marcellus, par des hommes affidés, l'assurance qu'il lui livrerait la ville ; mais sans le concours de Dasius le projet était inexécutable. Après une longue irrésolution, et plutôt en désespoir de cause que dans l'espérance du succès, il crut devoir s'en ouvrir à Dasius ; mais celui-ci, dont les intérêts étaient tout opposés, et jaloux d'ailleurs d'un homme dont la puissance rivalisait la sienne, avertit Annibal de ce qui se tramait. Ce général les manda l'un et l'autre, et pendant qu'assis sur son tribunal il expédiait quelque affaire avant d'interroger Blattius, l'accusé profita de l'attention qu'on avait eue de les séparer de la foule pour solliciter l'accusateur. Dasius, croyant tenir un moyen de conviction, s'écrie qu'on ose lui parler de trahison sous les yeux mêmes d'Annibal. Plus le trait était audacieux, moins Annibal et ceux qui étaient présents y trouvèrent de vraisemblance. « On ne put attribuer qu'à des sentiments de haine et de jalousie une accusation d'autant plus facile à supposer, qu'une pareille proposition n'admet pas de témoins ; » ainsi ils furent renvoyés l'un et l'autre. Blattius n'en persista pas moins dans cette entreprise hardie ; et à force d'en rebattre les oreilles de Dasius, et de lui représenter combien l'exécution en serait avantageuse et pour leur

Salapiaque traderetur Marcello. Nec sine cæde multâ tradi potuit. Longè fortissimi èquitum toto Punico exercitu erant. Itaque, quanquam improvisa res fuit, nec usus equorum in urbe erat; tamen armis inter tumultum captis, et eruptionem tentaverunt, et cùm evadere nequirent, pugnantes ad ultimum occubuerunt; nec plus quinquaginta ex his in potestatem hostium vivi venerunt; plusque aliquanto damni hæc ala equitum amissa Hannibali, quàm Salapia, fuit; nec deinde unquam Pœnus (quo longè plurimùm valuerat) equitatu superior fuit.

XXXIX. Per idem tempus, cùm in arce Tarentinâ vix inopia tolerabilis esset, spem omnem præsidium, quod ibi erat Romanum, præfectusque præsidii atque arcis M. Livius, in commeatibus ab Siciliâ missis habebant: qui ut tutò præterveherentur oram Italiæ, classis viginti ferme navium Rhegii stabat. Præerat classi commeatibusque D. Quintius, obscuro genere ortus, ceterùm multis fortibus factis gloriâ militari illustris. Primò quinque naves, quarum maximæ duæ triremes à Marcello ei traditæ erant, habuit: postea rem impigre sæpe gerenti tres additæ quinqueremes: postremò ipse à sociis, Rheginisque, et à Veliâ, et à Pæsto, debitas ex fœdere exigendo, classem viginti navium, sicut antè dictum est, effecit. Huic ab Rhegio profectæ classi Democrates cum pari classe navium Tarentinarum numero, quinde-

patrie et pour eux-mêmes, il le fit consentir enfin à livrer la ville à Marcellus, avec la garnison ennemie, composée de cinq cents Numides; mais il en coûta du sang : c'était l'élite de la cavalerie carthaginoise. Aussi, quoique ces braves gens fussent surpris, et qu'il leur fût impossible de faire usage de leurs chevaux dans la ville, ils prirent les armes au premier bruit, s'efforcèrent de s'ouvrir un passage; et, ne pouvant réussir à s'échapper, se battirent en désespérés, et se firent tuer presque tous; de sorte qu'il n'en tomba pas plus de cinquante vivants au pouvoir des Romains. La perte de ce corps fut plus sensible pour Annibal que la perte même de Salapie; et depuis ce temps il n'eut plus en cavalerie la supériorité qui jusque-là lui avait donné tant d'avantage.

XXXIX. Cependant la citadelle de Tarente était de plus en plus pressée par la famine, et la garnison qui la défendait, sous les ordres de M. Livius, n'avait de ressources que dans les vivres qu'on lui envoyait de Sicile. Pour les faire passer sûrement le long des côtes d'Italie, une flotte de vingt voiles était en station devant Rhège. Le commandant chargé d'assurer ces convois était D. Quintius, officier d'une naissance obscure, mais qu'un grand nombre d'exploits brillants avaient mis en réputation. D'abord sa croisière n'était composée que de cinq vaisseaux, dont les deux plus grands étaient deux trirêmes que Marcellus lui avait confiées. Dans la suite son zèle et l'activité de ses services lui firent donner de plus trois galères à cinq rangs de rames. Enfin, de son propre mouvement, il avait exigé des habitants de Rhège, de Vélie et de Pæstum les bâtiments que les alliés devaient fournir aux termes du traité, et s'était formé, comme on l'a dit plus haut, une flotte de vingt galères. Parti de Rhège avec ces forces, il rencontra environ à quinze

cim millia ferme ab urbe ad Sacriportum obvius fuit. Velis tum fortè, improvidus futuri certaminis, Romanus veniebat : sed circa Crotonem Sybarimque suppleverat remigio naves, instructamque et armatam egregie pro magnitudine navium classem habebat; et tum fortè sub idem ferè tempus et venti vis omnis cecidit, et hostes in conspectu fuêre, ut ad componenda armamenta, expediendumque remigem ac militem ad imminens certamen, satis temporis esset. Raro aliàs tantis animis justæ concurrerunt classes; quippe cùm in majoris discrimen rei, quàm ipsæ erant, pugnarent: Tarentini, ut recuperatâ urbe ab Romanis post centesimum prope annum (111), arcem etiam liberarent; spem commeatûs quoque hostibus, si navali prælio possessionem maris ademissent, interclusuri; Romani, ut retentâ possessione arcis, ostenderent, non vi aut virtute, sed proditione ac furto, Tarentum amissum. Itaque ex utrâque parte signo dato cùm rostris concurrissent, neque retrò navem inhiberent, nec dirimi ab se hostem paterentur, quam quis indeptus navem erat, ferreâ injectâ manu; ita conserebant ex propinquo pugnam, ut non missilibus tantùm, sed gladiis etiam propè collato pede gereretur res. Proræ inter se junctæ hærebant, puppes alieno remigio circumagebantur: ita in arcto stipatæ erant naves, ut vix ullum telum in mari vanum intercideret: frontibus velut pedestris acies urgebant, perviæque naves pugnan-

milles de cette ville, près du Port sacré, la flotte des Tarentins, composée d'un même nombre de navires, et commandée par Démocratès. Le Romain, qui ne s'attendait point à combattre, allait à pleines voiles; mais en passant à la hauteur de Crotone et de Sybaris, il s'était muni du nombre de rameurs nécessaire, de sorte que son armée navale et ses équipages étaient proportionnés à la grandeur de ses bâtiments. Dans le moment même où il aperçut l'ennemi, le vent vint à tomber, ce qui lui laissa tout le temps dont il avait besoin pour disposer ses voiles et ses agrêts, et pour préparer ses rameurs et ses troupes de marine à l'action qui allait s'engager. Jamais deux flottes égales ne s'entrechoquèrent avec tant de fureur, l'intérêt qui les animait au combat étant de beaucoup supérieur à leur force respective. Les Tarentins, fiers d'avoir secoué le joug des Romains, cent ans après l'avoir subi, se flattaient de rentrer aussi en possession de leur citadelle, et de couper les vivres à leurs ennemis, si une défaite faisait perdre à ceux-ci l'empire de la mer. Les Romains, en restant maîtres de la citadelle, désiraient prouver que la perte de Tarente était l'effet de la trahison et non pas du courage de ses habitants. Aussi, dès que le signal fut donné, les deux flottes fondirent l'une sur l'autre, sans qu'aucun vaisseau cherchât à éviter le choc de son adversaire; chaque galère s'efforçant d'accrocher la galère opposée, au moyen d'une main de fer, et d'empêcher son ennemi de se dégager. On se battait d'assez près pour faire usage et des javelots et même des épées, et pour lutter corps à corps. Les proues étaient engagées les unes avec les autres, et la poupe de chaque navire obéissait à l'impulsion des rames du navire ennemi. Les vaisseaux, serrés entre eux, occupaient si peu d'espace qu'aucun trait ne tombait dans la mer avant d'avoir porté coup; chaque

tibus erant. Insignis tamen inter ceteras pugna fuit duarum, quæ primæ agminis concurrerant inter se. In Romanâ nave ipse Quintius erat, in Tarentinâ Nico, cui Perconi fuit cognomen, non publico modò, sed privato odio invisus atque infestus Romanis: quòd ejus factionis erat, quæ Tarentum Hannibali prodiderat. Hic Quintium simul pugnantem hortantemque suos, incautum hastâ transfigit; ille atque præceps cum armis procidit ante proram: victor Tarentinus in turbatam duce amisso navem impigre transgressus, cùm summovisset hostes, et prora jam Tarentinorum esset, puppim malè conglobati tuerentur Romani; repentè et alia à puppi triremis hostium apparuit. Ita in medio circumventa Romana navis capitur. Hinc ceteris terror injectus, ut prætoriam navem captam vidêre: fugientesque passim, aliæ in alto mersæ, aliæ in terram remis abreptæ, mox prædæ fuêre Thurinis Metapontinisque. Ex onerariis, quæ cum commeatu sequebantur, perpaucæ in potestatem hostium venêre: aliæ ad incertos ventos hinc atque illinc obliqua transferentes vela, in altum evectæ sunt. Nequaquam pari fortunâ per eos dies Tarenti res gesta: nam ad quatuor millia hominum frumentatum egressa cùm in agris passim vagarentur, Livius, qui arci præsidioque Romanæ præerat, intentus in omnes occasiones gerendæ rei, C. Persium, impigrum virum, cum duobus millibus armatorum ex arce emisit; qui vagè effusos

parti combattait de front comme sur terre, et les soldats passaient de plein pied d'un bâtiment à l'autre; mais le combat le plus remarquable fut celui des deux galères qui se trouvaient à la tête de la ligne, et qui s'étaient chargées les premières. La galère romaine était montée par Quintius, et la tarentine par Nicon, surnommé Percon, acharné contre les Romains, auxquels il était également odieux, non seulement comme ennemi public, mais comme animé d'une haine personnelle, parce qu'il était de la faction qui avait livré Tarente aux Carthaginois. Pendant que Quintius animait les siens de ses discours et de ses exemples, et combattait sans ménager sa vie, Nicon le perce d'un coup de pique, et le renverse mort sur la proue. Le vainqueur s'élance à l'instant dans la galère, où la mort de son chef avait jeté l'épouvante, balaie la proue, écarte l'ennemi, et le jette vers la poupe, où les Romains entassés avaient peine à se défendre, lorsqu'une autre trirème vint les prendre en queue; en sorte que la galère de Quintius enveloppée de tous côtés, tomba au pouvoir de l'ennemi. La prise du vaisseau amiral jette la terreur dans le reste de la flotte. Tous les navires fuyent en désordre, les uns sont submergés, les autres gagnent la terre à force de rames, et deviennent la proie des habitants de Thurium et de Métapont. Pour les bâtiments de transport qui suivaient chargés de vivres, un petit nombre fut pris, le reste, à force de louvoyer, prit le large. Cependant les ennemis ne furent pas aussi heureux à Tarente même qu'ils l'avaient été sur mer. Quatre mille hommes sortis de la ville pour se procurer du blé, erraient en désordre dans la campagne. Livius, commandant de la citadelle, attentif à saisir toutes les occasions favorables, envoya contre eux C. Persius, un de ses plus braves officiers, à la tête de deux mille hommes.

per agros palatosque adortus, cùm diu passim cecidisset, paucos ex multis trepidâ fugâ incidentes semiapertis portarum foribus, in urbem compulit, ne urbs eodem impetu caperetur. Ita æquatæ res ad Tarentum, Romanis victoribus terrâ, Tarentinis mari: frumenti spes, quæ in oculis fuerat, utrosque frustrata pariter.

XL. Per idem tempus Lævinus consul, jam magnâ parte anni circumacta, in Siciliam, veteribus novisque sociis exspectatus, cùm venisset, primum ac potissimum omnium ratus, Syracusis novâ pace inconditas componere res. Agrigentum inde (quod belli reliquum erat, tenebaturque à Carthaginiensium valido præsidio) duxit legiones; et adfuit fortuna incepto. Hanno erat imperator Carthaginiensium, sed omnem in Mutine Numidisque spem repositam habebant. Per totam Siciliam vagus prædas agebat ex sociis Romanorum; neque intercludi ab Agrigento vi aut arte ullâ, nec, quin erumperet ubi vellet, prohiberi poterat. Hæc ejus gloria quia jam imperatoris quoque famæ officiebat, postremò in invidiam vertit; ut ne bene gestæ quidem res jam Hannoni, propter auctorem, satis lætæ essent: propter quæ postremò præfecturam ejus filio suo dedit, ratus, cum imperio auctoritatem quoque ei inter Numidas erepturum: quod longè aliter evenit; nam veterem favorem ejus suâ insuper invidiâ auxit. Ne-

Celui-ci surprenant les Tarentins épars, les tailla en pièces, et força le peu qui lui échappa à rentrer dans la ville, dont les portes n'étaient qu'à moitié ouvertes, dans la crainte que Persius n'y pénétrât à la suite des fuyards. Ainsi tout se maintint dans une parfaite égalité, les Romains ayant l'avantage par terre, comme les Tarentins l'avaient eu sur mer. À l'égard des convois, ils ne parurent aux yeux des deux partis que pour leur être enlevés, au moment que chacun se croyait sur le point de les atteindre.

XL. Pendant ce temps, le consul Lævinus, après avoir employé à différentes expéditions presque toute l'année de son consulat, arriva en Sicile, où l'attendaient avec la même impatience les anciens et les nouveaux alliés. Son premier soin fut de rétablir les affaires de Syracuse dans l'ordre qu'une paix si récente n'avait pas encore permis de consolider. Ensuite il mena ses légions contre Agrigente, où les Carthaginois avaient une forte garnison, et dont la prise était le dernier exploit qui pût occuper les armes romaines. Cette entreprise fut couronnée du succès. Les Carthaginois avaient Hannon pour général; mais toute leur confiance était en Mutine et en ses Numides. Cet officier, courant toute la Sicile, pillait les alliés des Romains, sans que la force ou la ruse pût lui fermer l'entrée ni la sortie d'Agrigente. Sa gloire, qui éclipsait déjà la réputation du général en chef, le rendit l'objet de la jalousie de ce dernier, au point que, lui faisant un crime de ses succès même, il finit par lui ôter son commandement pour en revêtir son fils encore jeune, persuadé que le crédit de son rival finirait avec son autorité. Mais l'événement ne répondit pas à son attente; l'envie du chef ne fit qu'ajouter à la faveur du lieutenant; et celui-ci, blessé d'un procédé aussi peu juste, traita secrètement avec

que ille indignitatem injuriæ tulit, confestimque ad Lævinum occultos nuncios misit de tradendo Agrigento. Per quos ut est facta fides, compositusque rei gerendæ modus, portam ad mare ferentem Numidæ cùm occupassent, pulsis inde custodibus, aut cæsis, Romanos ad idipsum missos in urbem acceperunt. Et cùm agmine jam in media urbis ac forum magno tumultu iretur, ratus Hanno non aliud quàm tumultum ac secessionem (id quod et antè acciderat) Numidarum esse, ad comprimendam seditionem processit. Atque ille, cùm ei multitudo major quàm Numidarum procul visa, et clamor Romanus haudquaquam ignotus ad aures accidisset, priusquam ad ictum teli veniret, capessit fugam : per aversam portam emissus, assumpto comite Epicyde, cum paucis ad mare pervenit; nactique opportunè parvum navigium, relictâ hostibus Siciliâ, de quâ per tot annos certatum erat, in Africam trajecerunt. Alia multitudo Pœnorum Siculorumque, ne tentato quidem certamine, cùm cæci in fugam ruerent, clausique exitus essent, circa portas cæsa. Oppido recepto Lævinus, qui capita rerum Agrigenti erant, virgis cæsos securi percussit : ceteros prædamque vendidit : omnem pecuniam Romam misit. Fama Agrigentinorum cladis Siciliam cùm pervasisset, omnia repentè ad Romanos inclinaverunt. Prodita brevi sunt viginti oppida ; sex vi capta; voluntariâ deditione in fidem venerunt ad quadraginta : quarum civitatum

Lævinus de la reddition d'Agrigente. Lorsqu'on fut convenu des conditions avec ses émissaires, et qu'on eut concerté avec eux toutes les mesures à prendre, les Numides s'emparèrent de la porte qui ouvrait du côté de la mer, en faisant main basse sur ceux qui la gardaient, et introduisirent un corps ennemi qui s'était avancé dans ce dessein. Déjà cette troupe pénétrait au centre de la ville, et marchait en bon ordre vers le Forum, lorsque Hannon, averti par le bruit que causait cette irruption, et qu'il attribuait à la mutinerie des Numides accoutumés à se soulever, accourut pour réprimer la sédition; mais apercevant de loin une multitude ennemie supérieure en nombre aux Numides, et l'oreille frappée de l'accent romain qui ne lui était pas inconnu, sans attendre qu'on en vînt à la portée du trait, il prit la fuite; et sortant par la porte opposée avec Épicyde, il se rendit peu accompagné sur le bord de la mer: là ils trouvèrent fort à propos une petite barque, laissèrent aux Romains la libre possession de la Sicile, qu'ils leur disputaient depuis tant d'années, et repassèrent en Afrique. Le reste de la garnison, composé de Carthaginois et de Siciliens, sans même tenter de se défendre, se précipita en aveugle vers les portes pour s'échapper; mais les trouvant fermées, ils y périrent tous. Lævinus, maître d'Agrigente, fit battre de verges et décapiter les principaux citoyens, et vendit le reste des habitants avec le butin, dont le produit fut envoyé à Rome. Le bruit de la prise d'Agrigente répandu dans toute la Sicile fit pencher tous les esprits en faveur des Romains. En peu de temps vingt places furent livrées par trahison, six prises de force, environ quarante se rendirent volontairement. Le consul, après avoir récompensé ou puni les personnages les plus distingués de ces villes, suivant leurs services ou leurs offenses, obligea les Sici-

principibus cùm pro cujusque merito consul pretia poenasque exsolvisset, coëgissetque Siculos, positis tandem armis, ad agrum colendum animos convertere, ut esset non incolarum modò alimentis frugifera insula, sed urbis Romæ, atque Italiæ (id quod multis sæpe tempestatibus fecerat) annonam levaret; ab Agathyrnâ inconditam multitudinem secum in Italiam transvexit: quatuor millia hominum erant misti ex omni colluvione, exsules, obærati, capitalia ausi plerique, et cùm in civitatibus suis ac sub legibus vixerant, et postquam eos ex variis causis fortuna similis conglobaverat Agathyrnam, per latrocinia ac rapinam tolerantes vitam: hos neque relinquere Lævinus in insulâ, tum primùm novâ pace coalescente, velut materiam novandis rebus, satis tutum ratus est; et Rheginis usui futuri erant ad populandum Bruttium agrum, assuetam latrociniis quærentibus manum. Et, quod ad Siciliam attinet, eo anno debellatum est.

XLI. In Hispaniâ principio veris P. Scipio navibus deductis (112), evocatisque edicto Tarraconem sociorum auxiliis, classem onerariasque ostium inde Iberi fluminis petere jubet. Eódem legiones ex hibernis convenire cùm jussisset, ipse cum quinque millibus sociorum ab Tarracone profectus ad exercitum est: quò cùm venisset, alloquendos maximè veteres milites, qui tantis superfuerant cladibus, ratus, concione advocatâ ita disseruit: « Nemo ante

liens de mettre bas les armes, et de tourner tous leurs soins du côté de l'agriculture, afin que cette île pût non seulement suffire à la subsistance de ses habitants, mais devenir la ressource de Rome et de l'Italie dans les temps de disette, comme on l'avait souvent éprouvé. Ensuite il emmena avec lui d'Agathyrne en Italie, environ quatre mille hommes, ramas confus de bannis, d'aventuriers perdus de dettes, couverts de crimes, lors même qu'ils vivaient encore dans leur patrie, sous l'empire des lois, et qui depuis, réunis par divers motifs auprès d'Agathyrne, continuaient d'y vivre de rapines et de brigandages. Lævinus crut qu'il y aurait de l'imprudence à laisser de pareils bandits en Sicile, pour y être un germe de trouble capable d'empêcher la paix de s'affermir. D'ailleurs, il se persuada qu'une troupe accoutumée à piller serait fort utile aux habitants de Rhège pour ravager les terres des Bruttiens. Ainsi cette année vit finir la guerre de Sicile entre Rome et Carthage.

XLI. Mais en Espagne, Scipion, au commencement du printemps, met sa flotte en mer, ordonne à tous les alliés d'envoyer leurs contingents sur Tarragone, et de là fait conduire ses vaisseaux tant de guerre que de transport à l'embouchure de l'Ebre : les légions avaient ordre de s'y rendre aussi, au sortir de leurs quartiers d'hiver. Il part lui-même de Tarragone avec cinq mille alliés pour aller se mettre à la tête de son armée. A son arrivée, il crut devoir haranguer les anciens soldats qui avaient survécu à tant de défaites. Il les rassemble donc, et leur parle en ces termes: « Jamais général avant moi ne s'est

» me novus imperator militibus suis, priusquam
» operâ eorum usus esset, gratias agere jure ac me-
» ritò potuit. Me vobis, priusquam provinciam aut
» castra viderem, obligavit fortuna; primùm, quòd
» eâ pietate erga patrem patruumque meum vivos
» mortuosque fuistis; deinde, quòd amissam tantâ
» clade provinciæ possessionem, integram, et po-
» pulo Romano et successori mihi, virtute vestrâ
» obtinuistis. Sed cùm jam benignitate deûm id pa-
» remus atque agamus, non ut ipsi maneamus in
» Hispaniâ, sed ne Pœni maneant, nec ut pro ripâ
» Iberi stantes arceamus transitu hostes, sed ut ul-
» tro transeamus, transferamusque bellum; vereor
» ne cui vestrûm majus id audaciusque consilium,
» quàm aut pro memoriâ cladium nuper accepta-
» rum, aut pro ætate meâ videatur. Adversæ pugnæ
» in Hispaniâ, nullius in animo, quàm meo, minùs
» obliterari possunt; quippe cui pater et patruus,
» intra triginta dierum spatium, ut aliud super aliud
» cumularetur familiæ nostræ funus, interfecti sunt.
» Sed ut familiaris penè orbitas ac solitudo frangit
» animum; ita publica cùm fortuna tum virtus,
» desperare de summâ rerum prohibet. Ea fato quo-
» dam data nobis sors est, ut magnis omnibus bellis
» victi vicerimus. Vetera omitto, Porsenam, Gallos,
» Samnites: à Punicis bellis incipiam. Quot classes,
» quot duces, quot exercitus priore bello amissi
» sunt? Jam quid hoc bello memorem? Omnibus

» trouvé dans l'obligation de témoigner de la reconnaissance » à ses soldats avant d'avoir mis leur zèle à l'épreuve. Pour » moi, la fortune vous a donné des droits à la mienne avant » même que j'eusse vu le camp ou la province, d'abord pour l'at- » tachement que vous avez montré à mon père et à mon oncle, » de leur vivant et après leur mort; ensuite pour la valeur » avec laquelle vous avez su conserver au peuple romain et » au successeur de ces grands capitaines une province que » leur défaite semblait nous avoir fait perdre pour jamais. Mais » aujourd'hui que, grâce aux Dieux, nous sommes en état non » seulement de rester en Espagne, mais d'en chasser les Cartha- » ginois, aujourd'hui que le ciel nous a inspiré le projet, non plus » de garder les bords de l'Èbre, et d'en interdire le passage aux » ennemis, mais de franchir nous-mêmes ce fleuve, et de porter » la guerre sur l'autre rive; je crains que mon âge et le souvenir » de nos désastres ne vous fassent juger cette entreprise trop » périlleuse et trop hardie. Personne ne doit sans doute conser- » ver un sentiment aussi vif et aussi profond de nos revers en » Espagne, que celui dont le père et l'oncle ont péri dans » l'espace de trente jours, comme si la fortune eût pris plaisir » à multiplier les causes de deuil dans une même famille. Mais » si la perte de tout ce qui m'était cher, et l'idée accablante » d'être resté presque seul de leur nom, m'ôtent le courage, la » fortune de la république et la valeur de ses enfants ne me » permettent pas de désespérer de son salut. Dans toutes les » guerres importantes le destin du peuple romain est de n'en » sortir victorieux qu'après avoir commencé par être vaincu. » Sans aller en chercher des exemples dans l'antiquité, tels que » ceux de Porséna, des Gaulois, des Samnites, je ne remonte- » rai pas plus haut que les guerres puniques. Combien de

» aut ipse adfui cladibus; aut quibus abfui, maximè
» unus omnium eas sensi. Trebia, Trasimenus,
» Cannæ, quid aliud sunt, quàm monumenta oc-
» cisorum exercituum consulumque Romanorum?
» Adde defectionem Italiæ, Siciliæ majoris partis,
» Sardiniæ. Adde ultimum terrorem ac pavorem,
» castra Punica inter Anienem et mœnia Romana
» posita, et visum prope in portis victorem Hanniba-
» lem. In hâc ruinâ rerum stetit una integra atque
» immobilis virtus populi Romani: hæc omnia strata
» humi erexit ac sustulit. Vos omnium primi, mili-
» tes, post Cannensem cladem vadenti Asdrubali ad
» Alpes Italiamque, qui si se cum fratre conjunxis-
» set, nullum jam nomen esset populi Romani, ductu
» auspicioque patris mei obstitistis. Et hæ secundæ
» res illas adversas sustinuerunt. Nunc, benignitate
» deûm, omnia secunda, prospera, in dies lætiora
» ac meliora in Italiâ Siciliâque geruntur. In Siciliâ
» Syracusæ, Agrigentum captum; pulsi totâ insulâ
» hostes; receptaque provincia in ditione populi Ro-
» mani est. In Italiâ Arpi recepti, Capua capta. Iter
» omne ab urbe Româ trepidâ fugâ emensus Hanni-
» bal, in extremum angulum agri Bruttii compulsus,
» nihil jam majus precatur deos, quàm ut incolumi
» cedere atque abire ex hostium terrâ liceat. Quid
» igitur minùs conveniat, milites, quàm, cùm aliæ
» super alias clades cumularentur, ac dii propè ipsi
» cum Hannibale starent, vos hîc cum parentibus

» flottes, de généraux, d'armées n'avons-nous pas perdus dans » la première ? je puis parler de la seconde, puisque je me suis » trouvé à toutes nos défaites, ou j'ai senti plus vivement que » personne celles dont je n'ai pas été le témoin. Trébie, Trasi- » mène, Cannes, ne sont-ils pas des monuments déplorables » de la destruction de nos armées, et de la mort de nos con- » suls ? Ajoutez à ces calamités la défection de l'Italie, de la » Sardaigne, de presque toute la Sicile. Ajoutez-y, pour com- » ble d'épouvante, nos dernières alarmes; les Carthaginois » campés entre le Téveron et les remparts de Rome; et Anni- » bal paraissant en vainqueur aux portes de notre patrie. Ces » débris ont frappé la vertu romaine sans l'abattre, et sa cons- » tance est demeurée inébranlable. C'est par elle que l'empire » s'est relevé de ses ruines, plus puissant que jamais. C'est vous, » soldats, qui les premiers, après la bataille de Cannes, avez, » sous la conduite et les auspices de mon père, arrêté Asdru- » bal, qui marchait à grands pas vers l'Italie, et dont la jonc- » tion avec son frère eût entraîné l'extinction du nom Romain. » Les succès dus à votre courage ont balancé les revers qui » nous accablaient. Aujourd'hui la bonté des Dieux a ramené » la fortune sous nos drapeaux, et nos affaires en Italie et en » Sicile prennent de jour en jour un aspect plus rassurant. En » Sicile, Agrigente et Syracuse ont cédé à l'effort de nos ar- » mes, l'ennemi a été chassé de l'île, et la province entière est » rentrée sous la domination du peuple romain. En Italie nous » avons repris Arpi et Capoue. Annibal, forcé de s'éloigner de » Rome par une fuite précipitée, est confiné aux extrémités de » l'Abruzze, et la plus grande faveur qu'il demande aux dieux, » c'est de pouvoir sortir sain et sauf d'une terre ennemie. Après » donc que, sous la conduite de mes deux pères (qu'il me soit

» meis (æquentur enim etiam honore nominis) sus» tinuisse labantem fortunam populi Romani ; nunc » eosdem, quia illic omnia secunda lætaque sunt, » animis deficere ? Nuper quoque quæ acciderunt, » utinam tam sine meo luctu, quàm vestro, transis» sent ! Nunc dii immortales imperii Romani præsi» des, qui centuriis omnibus, ut mihi imperium » juberent dari, fuêre auctores, iidem auguriis au» spiciisque, et per nocturnos etiam visus, omnia » læta ac prospera portendunt. Animus quoque » meus, maximus mihi ad hoc tempus vates, præsa» git, nostram Hispaniam esse ; brevi extorre hinc » omne Punicum nomen, maria terrasque foedâ » fugâ impleturum. Quod mens suâ sponte divinat, » idem subjicit ratio haud fallax. Vexati ab iis socii » nostram fidem per legatos implorant : tres duces » discrepantes (113), propè ut defecerint alii ab aliis, » trifariam exercitum in diversissimas regiones dis» traxêre. Eadem in illos ingruit fortuna, quæ nuper » nos afflixit ; nam et deseruntur ab sociis, ut priùs » ab Celtiberis nos ; et diduxerunt exercitus, quæ » patri patruoque meo causa exitii fuit. Nec discor» dia intestina coire eos in unum sinet, neque sin» guli nobis resistere poterunt. Vos modò, milites, » favete nomini Scipionum ; soboli imperatorum ves» trorum, velut accisis recrescenti stirpibus. Agite, » milites veteres, novum exercitum novumque du» cem traducite Iberum, traducite in terras cum

» permis d'honorer les deux Scipions du même nom), votre » bras a soutenu ici la fortune chancelante du peuple romain, » dans un temps où les revers se succédaient si rapidement, et où » les Dieux eux-mêmes semblaient s'être déclarés en faveur d'An- » nibal, conviendrait-il de perdre cœur, lorsqu'en Italie la vic- » toire est partout fidèle à nos drapeaux? Les malheurs même » éprouvés en Espagne ont été, grâces à vous, moins funestes à » l'état qu'à ma famille. Aujourd'hui les dieux immortels, les » dieux protecteurs de l'empire romain, qui ont inspiré à » toutes les centuries l'idée de m'élever au commandement, ces » mêmes dieux ne m'annoncent que des succès, le jour par » leurs auspices, la nuit par des songes prophétiques. Mes pres- » sentiments, qui ne m'ont jamais trompé, ne me promettent » pas moins que l'Espagne sera bientôt à nous, et que les Car- » thaginois, chassés de ces contrées, couvriront les terres et » les mers des débris de leur fuite et de leur déroute. Ces pres- » sentiments involontaires sont justifiés par des raisonnements » solides. Les alliés de nos ennemis, révoltés de leurs vexations, » implorent notre secours par leurs ambassadeurs. Trois généraux » divisés d'opinion, au point d'être presque en guerre ouverte, » ont partagé leur armée en trois corps, et ont été prendre des » positions très éloignées les unes des autres. La fatalité qui » nous a perdus semble les poursuivre à leur tour; car ils sont » abandonnés de leurs alliés, comme nous l'avons été des Cel- » tibériens, et ils ont divisé leurs forces, faute qui a causé la » perte de mon père et de mon oncle. Trop peu d'accord pour » pouvoir se réunir, ils seront hors d'état de nous résister, » isolés comme ils le sont. Pour vous, soldats, accueillez avec » intérêt le nom des Scipions, et favorisez de tout votre zèle » ce rejeton qui va faire refleurir la tige dont il reçut la nais-

» multis fortibus factis sæpe à vobis peragratas. Brevi » faciam, ut, quemadmodum nunc noscitatis in me » patris patruique similitudinem oris vultûsque, et » lineamenta corporis, ita ingenii, fidei, virtutisque » exemplum, expressam ad effigiem vobis reddam, » ut revixisse, aut renatum sibi quisque Scipionem » imperatorem dicat. »

XLII. Hâc oratione accensis militum animis, relicto ad præsidium regionis ejus M. Silano cum tribus millibus peditum, et trecentis equitibus, ceteras omnes copias (erant autem viginti quinque millia peditum, duo millia et quingenti equites) Iberum trajecit. Ibi quibusdam suadentibus, ut, quoniam in tres tam diversas regiones discessissent Punici exercitus, proximum aggrederetur, periculum esse ratus, ne eo facto in unum omnes contraheret, nec par esset unus tot exercitibus, Carthaginem Novam (114) interim oppugnare statuit; urbem cùm ipsam opulentam suis opibus, tum hostium omni bellico apparatu plenam; (ibi arma, ibi pecunia, ibi totius Hispaniæ obsides erant) sitam præter ea cùm opportunè ad trajiciendum in Africam, tum super portum satis amplum quantævis classi, et nescio an unum in Hispaniæ orâ, quâ nostro adjacet mari. Nemo omnium quò iretur sciebat, præter C. Lælium. Is, classe circummissus, ita moderari cursum navium jussus erat, ut eodem tempore exer-

» sance. Allons, braves vétérans, conduisez au-delà de l'Èbre » votre nouveau général et vos nouveaux compagnons d'armes, » servez-leur de guides dans ces contrées qui furent si sou» vent le théâtre de vos exploits. Bientôt je veux que vous » reconnaissiez en moi non seulement l'air de famille et les » traits de mon père et de mon oncle, mais encore l'image » fidèle de leur génie, de leur dévouement à leur patrie, et » de leur courage; je veux que chacun de vous croye voir » revivre en ma personne le général qu'il a perdu. »

XLII. Après avoir animé ses soldats par ce discours, il laisse à M. Silanus trois mille fantassins et trois cents cavaliers pour garder cette contrée, et passe l'Ebre avec le reste de ses troupes, qui consistait en vingt-cinq mille hommes d'infanterie, et deux mille cinq cents cavaliers. Comme les ennemis étaient partagés en trois corps éloignés les uns des autres, on lui conseillait d'attaquer le plus voisin; mais il craignit qu'un danger commun ne les obligeât de se réunir, et qu'alors il ne fût plus en état de leur tenir tête. Avant tout il résolut donc d'attaquer Carthage-la-Neuve, cité riche et puissante par elle-même, et qui d'ailleurs était devenue l'arsenal et le magasin où les ennemis avaient renfermé toutes leurs provisions de guerre, leurs armes, leurs trésors et les ôtages de l'Espagne entière. De plus, la situation en était très avantageuse pour passer en Afrique, et le port, assez grand pour contenir les flottes les plus nombreuses, est peut-être le plus commode que l'Espagne ait sur toute l'étendue de côtes que baigne cette mer. C. Lælius seul était dans le secret. Scipion lui recommanda de faire un long circuit avec sa flotte, et d'en régler la marche de manière à n'entrer dans le port qu'au moment où l'armée paraîtrait du côté de la terre. Les forces combinées mirent sept jours à se rendre de

citus ostenderetur, et classis portum intraret. Septimo die ab Ibero Carthaginem ventum est, simul terrâ marique. Castra ab regione urbis, quâ in Septentrionem versa est, posita: his ab tergo (nam frons naturâ tuta erat) vallum objectum. Ceterùm sita Carthago sic est (115). Sinus est maris mediâ ferè Hispaniæ orâ, maximè Africo vento (116) oppositus, et quingentos passus (117) introrsus retractus, paululo plus passuum in latitudinem patens: hujus in ostio sinûs parva insula objecta ab alto portum ab omnibus ventis, præterquam Africo, tutum facit: ab intimo sinu peninsula excurrit, tumulus is ipse, in quo condita urbs est, ab Ortu solis et à Meridie cincta mari: ab occasu stagnum claudit, paulùm et ad Septentrionem fusum, incertæ altitudinis, utcunque exæstuat aut deficit mare. Continenti urbem jugum ducentos ferè et quinquaginta passus patens conjungit; unde cùm tam parvi operis munitio esset, non objecit vallum imperator Romanus; seu fiduciam hosti superbè ostentans, sive ut subeunti sæpe ad moenia urbis recursus pateret.

XLIII. Cetera, quæ munienda erant, cùm perfecisset, naves etiam in portu, velut maritimam quoque ostentans obsidionem, instruxit; circumvectusque classem, cùm monuisset præfectos navium, ut vigilias nocturnas intenti servarent, « Omnia ubique primò obsessum hostem conari; » regressus in castra, ut consilii sui rationem, quòd ab

l'Èbre à Carthage. On campa au nord de la place, et les derrières du camp furent assurés par un fort retranchement; car la tête était assez défendue par la nature du terrain. Au reste, telle est la situation de Carthage. Vers le milieu de la côte d'Espagne est un golfe, opposé surtout au vent d'Afrique; ce golfe s'avance dans les terres sur une longueur d'environ deux mille cinq cents pas, et sur une largeur de plus de douze cents. A l'entrée, une petite île qui le sépare de la haute mer, forme un port abrité contre tous les vents, excepté contre celui d'Afrique. Du fond sort une presqu'île qui s'élève en forme d'éminence; c'est là que la ville est bâtie, en sorte qu'elle est entourée de la mer à l'Orient et au Midi. Au couchant elle est fermée par un étang dont les eaux se répandent aussi un peu vers le Septentrion, et sont hautes ou basses selon que la marée est forte ou faible. Un coteau d'environ deux cents pas joint la ville au continent. Quoiqu'un si petit espace eût coûté peu de peine à mettre à couvert de toute insulte, Scipion ne jugea pas à propos de s'y retrancher, soit pour en imposer à l'ennemi par cette bravade, soit qu'il voulût se ménager dans ses attaques, qu'il se proposait de multiplier, un accès et une retraite plus libres et plus faciles.

XLIII. Lorsqu'il eut mis en défense toutes les parties du camp qui en avaient besoin, il rangea ses vaisseaux dans le port, pour annoncer aux ennemis une attaque du côté de la mer, et fit lui-même l'inspection de sa flotte, recommandant aux capitaines d'être sur leurs gardes durant la nuit, parce que c'est toujours au commencement d'un siége que les assiégés font les plus grands efforts. Ensuite il revint dans son camp, et croyant devoir exposer à ses soldats les motifs qui lui faisaient ouvrir

urbe potissimùm oppugnandâ bellum orsus esset, militibus ostenderet, et spem potiundæ cohortando faceret, concione advocatâ ita disseruit: « Ad urbem » unam oppugnandum si quis vos adductos credit, » is magis operis vestri, quàm emolumenti rationem » exactam, milites, habet. Oppugnabitis enim verè » mœnia unius urbis, sed in unâ urbe universam ce» peritis Hispaniam. Hîc sunt obsides omnium no» bilium regum populorumque; qui simul in potes» tate vestrâ erunt, extemplo omnia, quæ nunc sub » Carthaginiensibus sunt, in ditionem tradent. Hîc » pecunia omnis hostium, sine quâ neque illi gerere » bellum possunt, quippe qui mercenarios exercitus » alunt; et quæ nobis maximo usui ad conciliandos » animos barbarorum erit. Hîc tormenta, arma, ar» mamenta, et omnis apparatus belli est, qui simul » et vos instruet, et hostes nudabit. Potiemur præte» rea cùm pulcherrimâ opulentissimâque urbe, tum » opportunissimâ portu egregio, unde terrâ mari» que, quæ belli usus poscunt, suppeditentur. Quæ » cùm magna ipsi habebimus, tum dempserimus » hostibus multò majora. Hæc illis arx, hoc hor» reum, ærarium, armamentarium, hoc omnium re» rum receptaculum est. Hinc rectus in Africam » cursus est : hæc una inter Pyrenæum et Gades » statio : hinc omni Hispaniæ imminet Africa. Sed, » quoniam vos instructos et ordinatos cognosco, ad » Carthaginem Novam oppugnandam totis viribus

la campagne par un siége, et faire passer à la fois dans leur ame et son courage et l'espérance qu'il avait de réussir, il les rassemble, et leur tient ce langage : « Soldats, ce n'est pas seulement » pour prendre Carthagène que je vous ai amenés ici; la prise de » cette place ne vous coûtera que les fatigues d'un seul siége ; » mais les suites en sont d'une tout autre importance; la conquête d'une seule ville va vous rendre maîtres de l'Espagne entière. Là sont gardés les otages de tous les rois et des nations » les plus illustres de la province, et ces gages précieux ne seront » pas plutôt en votre pouvoir, qu'ils mettront à votre discrétion tout ce qui maintenant est soumis aux Carthaginois. Là » sont les trésors des ennemis, sans le secours desquels ils ne » peuvent continuer la guerre, puisqu'ils n'ont que des troupes » mercenaires, et qui nous fourniront un moyen puissant pour » nous concilier l'ame intéressée des barbares. Là se trouvent » les machines, les armes, les agrès, et tout l'appareil de guerre » qui vous enrichira en mettant l'ennemi à découvert. Indépendamment de ces motifs, il n'est pas moins important de se » rendre maîtres d'une ville aussi belle qu'opulente, et munie » d'un port spacieux et commode, à la faveur duquel on peut » se procurer toutes les ressources, tant maritimes que terrestres; ressources dont l'acquisition est avantageuse pour vous, » mais dont la perte est incalculable pour l'ennemi; car c'est là » leur forteresse, leur grenier, leur trésor, leur arsenal; c'est » là le dépôt général de tout ce qu'ils ont de plus précieux. Du » port de Carthagène, on va droit en Afrique ; c'est la seule » relâche qu'on trouve sur cette côte, des Pyrénées à Cadix; » c'est de là que l'Afrique menace toute l'Espagne. Mais je » vous vois trop bien disposés pour insister davantage; allons » donc de ce pas, pleins d'ardeur et de confiance, commencer

» et bono animo transeamus. » Cùmque omnes unâ voce, « hoc faciendum, » succlamarent, eos Carthaginem duxit: tum terrâ marique eam oppugnari jubet.

XLIV. Contra Mago Pœnorum dux, cùm terrâ marique instrui oppugnationem videret, et ipse copias ita disponit. Oppidanorum duo millia ab eâ parte, quâ castra Romana erant, opponit: quingentis militibus arcem insedit: quingentos tumulo urbis in Orientem verso imponit: multitudinem aliam, quò clamor, quò subita vocasset res, intentam ad omnia occurrere jubet. Patefactâ deinde portâ, eos quos in viâ ferente ad castra hostium instruxerat, mittit. Romani, duce ipso præcipiente, parumper cessêre, ut propiores subsidiis in certamine ipso submittendis essent. Et primò haud impari stetêre acie: subsidia deinde identidem summissa è castris non averterunt solùm in fugam hostes, sed adeò effusis institerunt, ut, nisi receptui cecinisset, permisti fugientibus irrupturi fuisse in urbem viderentur. Trepidatio verò non in prælio major, quàm totâ urbe fuit: multæ stationes pavore atque fugâ desertæ sunt, relictique muri, cùm, quâ cuique erat proximum, desiluissent. Quod ubi egressus Scipio in tumulum, quem Mercurii vocant, animadvertit, multis partibus nudata defensoribus mœnia esse; omnes è castris excitos ire ad oppugnandam urbem, et ferre scalas jubet: ipse trium præ se juvenum validorum scutis oppositis (ingens enim jam vis omnis generis

» le siége de Carthagène. » *Marchons*, s'écria-t-on d'une commune voix. En conséquence Scipion mène ses troupes contre la ville, et l'assiège aussitôt par terre et par mer.

XLIV. De son côté, Magon, qui commandait dans la place pour les Carthaginois, voyant les Romains se préparer à cette double attaque, range ses troupes de cette manière. Il oppose deux mille habitants au camp ennemi, jette cinq cents hommes dans la citadelle, en poste cinq cents autres sur une hauteur tournée vers l'orient, et tient en réserve le reste de ses forces, avec ordre de se tenir prêtes à courir partout où les appellera quelque alarme soudaine. Ces dispositions prises, il fait ouvrir la porte, et sortir la division rangée en bataille dans la route qui conduisait au camp. Les Romains, par ordre du général, reculent insensiblement, pour être plus à portée de recevoir du secours dans l'action même; et d'abord ils soutiennent la charge des ennemis; mais bientôt, à la faveur des renforts qui leur arrivent successivement, non seulement ils repoussent les assiégés qui fuyent en désordre, mais ils les poursuivent de si près, que, si le général n'eût fait sonner la retraite, ils seraient entrés dans la place pêle-mêle avec les fuyards. L'alarme ne fut pas moins grande dans la ville qu'elle l'avait été dans le combat. Plusieurs postes furent abandonnés, et les murs restèrent sans défenseurs, chacun se précipitant par le chemin le plus court. Scipion s'étant aperçu de dessus le mont Mercure que les murs étaient presque déserts, fait sortir tous les siens du camp, et leur ordonne de prendre des échelles pour livrer un assaut général. Lui-même, à couvert sous les boucliers que trois soldats vigoureux croisaient devant lui (car il pleuvait déjà du haut des murs une grêle de traits), s'avance à la tête, donne les ordres nécessaires; et témoin du courage ou de la lâcheté de

telorum è muris volabat) ad urbem succedit, hortatur, imperat quæ in rem sunt; quodque plurimùm ad accendendos militum animos intererat, testis spectatorque virtutis atque ignaviæ cujusque adest. Itaque in vulnera ac tela ruunt; neque illos muri, neque superstantes armati arcere queunt, quin certatim ascendant. Et ab navibus eodem tempore ea quæ mari alluitur pars urbis oppugnari cœpta est. Ceterùm tumultus inde major quàm vis adhiberi poterat: dum applicant, dum partim (118) exponunt scalas militesque, dum, quâ cuique proximum est, in terram evadere properant; ipsâ festinatione et certamine alii alios impediunt.

XLV. Inter hæc repleverat jam Pœnus armatis muros, et vis magna, ex ingenti copia congesta, telorum suppeditabat. Sed neque viri, nec tela, nec quicquam aliud æquè quàm mœnia ipsa sese defensabant: raræ enim scalæ altitudini æquari poterant; et, quò quæque altiores, eò infirmiores erant. Itaque cùm summus quique evadere non posset, subirent tamen alii, onere ipso frangebantur: quidam stantibus scalis, cùm altitudo caliginem oculis offudisset, ad terram delati sunt. Et cùm passim homines scalæque ruerent, et ipso successu audacia atque alacritas hostium cresceret, signum receptui datum est; quod spem non præsentis modò ab tanto certamine ac labore quietis obsessis, sed etiam in posterum dedit, scalis et coronâ capi urbem non posse: « Opera

chacun des combattants, enflamme par sa présence le courage de ses soldats. Tous se précipitent donc à travers les traits et les blessures, sans que ni la hauteur des murs, ni la valeur des guerriers qui les défendent, puisse les empêcher de les escalader à l'envi. Dans le même temps, la partie de la ville baignée par les flots de la mer est également attaquée par les vaisseaux; mais de ce côté l'attaque avait plus de tumulte que d'effet. Tandis qu'on aborde, qu'on débarque les échelles, qu'on veut prendre terre au plus vite, on s'embarrasse mutuellement à force de précipitation, et l'empressement même devient un obstacle.

XLV. Cependant les murailles s'étaient couvertes de gens de guerre, et mille traits meurtriers ramassés auprès des remparts tombaient sans interruption. Mais ni traits, ni guerriers, ni toute autre défense ne les garantissaient autant que les murs eux-mêmes: peu d'échelles pouvaient en atteindre l'élévation; et plus elles étaient hautes, plus elles étaient faibles. Ainsi ceux qui se trouvaient sur le dernier échelon, ne pouvant atteindre le sommet, tandis que d'autres continuaient de monter, les échelles rompaient sous le poids; sur celles mêmes qui étaient assez solides pour y résister, les soldats étourdis par la profondeur du précipice, perdaient la tête et se laissaient tomber. Scipion voyant les assaillants et les échelles rouler de tous côtés, et ce contre-temps relever le courage et accroître l'audace des ennemis, fit sonner la retraite. Alors les assiégés non seulement se flattèrent de respirer après un combat si acharné, mais se persuadèrent même que la place ne pouvait être prise ni par

» et difficilia esse, et tempus datura; ad ferendam » opem, imperatoribus suis. » Vix prior tumultus conticuerat, cùm Scipio ab defessis jam vulneratisque recentes integrosque alios accipere scalas jubet, et vi majore aggredi urbem. Ipse, ut ei nunciatum est, æstum decedere, quòd per piscatores Tarraconenses, nunc levibus cymbis, nunc, ubi eæ siderent, vadis pervagatos stagnum, compertum habebat, facilem pedibus ad murum transitum dari, eò secum armatos duxit (119). Medium ferme diei erat; et ad id, quòd suâ sponte cedente in mare æstu trahebatur aqua, acer etiam Septentrio ortus inclinatum stagnum eódem, quò æstus, ferebat, et adeò nudaverat vada, ut alibi umbilico tenus aqua esset, alibi genua vix superaret. Hoc curâ ac ratione compertum in prodigium ac deos vertens Scipio, qui ad transitum Romanis mare verterent, et stagna auferrent, viasque antè nunquam initas humano vestigio aperirent, Neptunum jubebat ducem itineris sequi, ac medio stagno evadere ad mœnia.

XLVI. Ab terrâ ingens labor succedentibus erat: nec altitudine tantùm mœnium impediebantur, sed quòd euntes (120) ad ancipites utrimque ictus subjectos habebant Romanos, ut latera infestiora subeuntibus, quàm adversa corpora, essent. At parte in aliâ quingentis et per stagnum facilis transitus, et in murum adscensus inde fuit: nam neque opere

escalade, ni par un assaut général, et que la longueur et la difficulté d'un siége régulier donnerait à leurs généraux le temps de venir à leur secours. Mais à peine étaient-ils remis d'une alarme si vive, que Scipion fait relever les soldats las et blessés par des troupes fraîches, et recommencer l'assaut avec une nouvelle vigueur. En même temps, sachant que la marée baissait, et instruit par des pêcheurs de Tarragone qui avaient parcouru l'étang, tantôt sur des barques qui prenaient peu d'eau, tantôt à pied, lorsqu'elles venaient à toucher le fond, qu'au moment du reflux on pouvait aisément arriver à gué jusqu'au pied des murailles, il y conduit lui-même une partie de ses troupes. On était au milieu du jour; et comme un vent de nord qui venait de s'élever refoulait encore plus violemment les eaux de l'étang, qui suivaient déjà le mouvement naturel de la marée, les gués se trouvèrent tellement à découvert, que les soldats avaient en quelques endroits de l'eau jusqu'à la ceinture, et ailleurs à peine jusqu'aux genoux. Scipion ne manqua pas d'ériger en prodige une découverte qu'il ne devait qu'à sa prévoyance; il en fait honneur aux Dieux, qui forçaient la mer de reculer, et rendaient les étangs solides pour ouvrir aux Romains une route jusqu'alors impraticable aux mortels, et les exhorte à suivre Neptune, qui les guide lui-même au travers des eaux jusqu'au pied des remparts.

XLVI. Du côté de la terre l'attaque était extrêmement pénible, non seulement à cause de la hauteur des murs, mais parce que les assaillants étant à découvert des deux côtés, leurs flancs étaient encore plus exposés aux coups que le front même; au lieu que, du côté de la mer, les cinq cents hommes commandés pour cette attaque traversèrent l'étang sans peine, et gagnèrent bientôt le sommet de la muraille. Elle n'était point fortifiée en

emunitus erat, ut ubi ipsius loci ac stagni præsidio satis creditum foret; nec ulla armatorum statio, aut custodia opposita, intentis omnibus ad opem eò ferendam, unde periculum ostendebatur. Ubi urbem sine certamine intravêre, pergunt inde, quanto maximo cursu poterant, ad eam portam, circa quam omne contractum certamen erat; in quod adeò intenti omnium non animi solùm fuêre, sed etiam oculi auresque pugnantium spectantiumque et adhortantium pugnantes, ut nemo antè ab tergo senserit captam urbem, quàm tela in aversos inciderunt, et utrimque ancipitem hostem habebant. Tunc turbatis defensoribus metu, et mœnia capta; et mox cædendo confractis ac distractis, ne iter impediretur, foribus, armati impetum fecerunt. Magna multitudo et muros transscendebat, sed hi passim ad cædem oppidanorum versi: illa quæ portam ingressa erat, justa acies, cum ducibus, cum ordinibus, mediâ urbe in forum processit. Inde cùm duobus itineribus fugientes videret hostes, alios ad tumulum in Orientem versum, qui tenebatur quingentorum militum præsidio, alios in arcem, in quam et ipse Mago cum omnibus ferè armatis, qui muris pulsi fuerant, refugerat; partim copiarum ad tumulum expugnandum mittit, partim ipse ad arcem ducit. Et tumulus primo impetu est captus, et Mago arcem conatus defendere, cùm omnia hostium plena videret, neque spem ullam esse, se arcemque et præsidium de-

cette partie, que l'assiette du lieu et la barrière de l'étang avaient fait juger imprenable, et l'on n'y avait placé ni postes, ni sentinelles, parce que toute l'attention s'était portée vers l'endroit que l'on croyait le plus menacé. Les Romains pénètrent donc sans obstacle dans la ville, et courent en toute hâte vers la porte où s'étaient concentrés les efforts des deux partis. Ils y trouvent les esprits, les yeux, les oreilles des combattants et des spectateurs qui les animaient de leurs cris, tellement occupés du combat, qu'aucun d'eux ne s'aperçut de la prise de la ville, avant de sentir les traits qui les atteignaient par derrière, et de se voir entre deux corps ennemis. Alors les assiégés saisis de terreur abandonnent les murailles qu'ils défendaient, et dont s'emparent les Romains. En même temps la porte cède aux coups simultanés du dedans et du dehors; on en écarte les débris qui auraient pu embarrasser l'entrée, et les soldats se précipitent dans la ville. Une grande partie franchit les murs, et se répand dans les rues pour égorger les habitants; mais ceux qui étaient entrés par la porte, marchant en bataille, leurs officiers à leur tête, et sans quitter leurs rangs, s'avancent jusqu'à la place publique. Scipion voyant les ennemis se diviser dans leur fuite, et courir les uns vers l'éminence qui regardait l'orient, et que défendait un poste de cinq cents hommes, les autres vers la citadelle où Magon lui-même s'était réfugié avec presque tous les gens de guerre chassés des remparts, partage aussi ses forces en deux corps. Il envoie l'un attaquer la hauteur, et marche à la tête de l'autre vers la citadelle. La hauteur fut emportée dès la première attaque. Magon tenta d'abord de se défendre; mais se voyant investi de toutes parts, et sans espérance de pouvoir résister, il se rendit au vainqueur, avec la citadelle et la garnison. Jusqu'à ce moment le massacre avait été

didit. Quoad dedita arx est, cædes totâ urbe passim factæ, nec ulli puberum, qui obvius fuit, parcebatur: tum signo dato, cædibus finis factus: ad prædam victores versi, quæ ingens omnis generis fuit (121).

XLVII. Liberorum capitum virile secus ad decem millia capta: inde, qui cives Novæ Carthaginis erant, dimisit; urbemque, et sua omnia, quæ reliqua eis bellum fecerat, restituit. Opifices (122) ad duo millia hominum erant: eos publicos fore populi Romani edixit, cum spe propinquâ libertatis, si ad ministeria belli enixè operam navassent. Ceteram multitudinem incolarum juvenum (123), ac validorum servorum, in classem ad supplementum remigum dedit: et auxerat navibus octo captivis classem. Extra hanc multitudinem Hispanorum obsides erant; quorum, perinde ac si sociorum liberi essent, cura habita. Captus et apparatus ingens belli; catapultæ maximæ formæ centum viginti, minores ducentæ octoginta et una: ballistæ majores viginti tres, minores quinquaginta duæ: scorpionum majorum minorumque, et armorum telorumque, ingens numerus: signa militaria septuaginta quatuor. Et auri argentique relata ad imperatorem magna vis: pateræ aureæ fuerunt CCLXXVI, libras ferme omnes pondo: argenti facti signatique decem et octo millia et CCC pondo (124): vasorum argenteorum magnus numerus. Hæc omnia C. Flaminio quæstori appensa annumerataque sunt: tritici quadraginta millia mo-

général, sans épargner tout ce qu'on avait rencontré en âge de porter les armes; mais alors Scipion fit cesser le carnage; le pillage commença, et le butin fut immense.

XLVII. Dix mille hommes libres furent faits prisonniers; mais Scipion rendit la liberté à ceux qui étaient de Carthagène, avec leur ville, et tout ce qui avait pu échapper au pillage. Pour les artisans, qui se trouvaient au nombre de deux mille, il les déclara esclaves du peuple romain, avec espérance de recouvrer bientôt leur liberté, s'ils prêtaient avec zèle leur ministère pour tous les travaux de cette campagne. Quant au reste des habitants encore jeunes, et des esclaves dans la force de l'âge, il les destina à recruter les équipages de sa flotte, qu'il avait renforcée de huit vaisseaux pris sur les ennemis. Outre cette multitude de prisonniers, il trouva dans la ville les otages de l'Espagne, dont il prit autant de soin que s'ils eussent été les enfants de nos alliés. Cette conquête mit de plus en son pouvoir un appareil formidable de machines de guerre, cent vingt catapultes de la première grandeur, deux cent quatre-vingt-une d'une grandeur moindre, vingt-trois grandes balistes, cinquante-deux petites, quantité de scorpions grands et petits, un nombre infini d'armes offensives et défensives, et soixante-quatorze drapeaux. On porta aussi au général beaucoup d'or et d'argent, deux cent soixante-seize coupes d'or, presque toutes du poids d'une livre, dix-huit mille trois cents livres d'argent, tant en monnaie qu'en vaisselle, et un grand nombre de vases du même métal. Tous ces objets furent remis au questeur C. Flaminius, qui les prit au poids et en compte. Il restait encore des approvisionnements quarante mille boisseaux de froment et deux cent soixante-dix mille boisseaux d'orge.

diûm (125), hordei ducenta septuaginta. Naves onerariæ CXIII in portu expugnatæ, captæque; quædam cum suis oneribus, frumento, armis, ære præterea, ferroque, et linteis, et sparto (126), et navali aliâ materiâ ad classem ædificandam: ut minimum omnium, inter tantas opes belli captas, Carthago ipsa fuerit.

XLVIII. Eo die Scipio, C. Lælio cum sociis navalibus urbem custodire jusso, ipse in castra legiones reduxit; fessosque milites omnibus uno die belli operibus (quippe qui et acie dimicassent, et capiendâ urbe tantùm laboris periculique adissent, et captâ, cum iis qui in arcem confugerant, iniquo etiam loco pugnassent) curare corpora jussit. Postero die militibus navalibusque sociis convocatis, primùm diis immortalibus laudesque et grates egit, « Qui se non urbis solùm opulentissimæ omnium in » Hispaniâ uno die (127) compotem fecissent, sed » antè eò congessissent omnis penè Africæ atque » Hispaniæ opes; ut neque hostibus quicquam relin» queretur, et sibi ac suis omnia superessent. » Militum deinde virtutem collaudavit, « Quòd eos non » eruptio hostium, non altitudo mœnium, non inex» plorata stagni vada, non castellum in alto tumulo » situm, non munitissima arx deterruisset, quomi» nus transcenderent omnia perrumperentque. Ita» que, quanquam omnibus omnia deberet, præci» puum tamen muralis coronæ decus ejus esse, qui

Cent treize vaisseaux furent forcés et pris dans le port, quelques uns avec leur charge, composée de blé, d'armes, de vivres, de fer, de voiles, de cordages, et autres agrès nécessaires pour équiper une flotte; en sorte que, de tant d'objets précieux dont la victoire les rendait les maîtres, Carthagène était le moins considérable.

XLVIII. Le jour même, Scipion laissant la garde de la ville à Lælius et aux soldats de marine, ramena lui-même les légions dans le camp, pour y trouver le repos et la nourriture dont ils avaient besoin, après avoir éprouvé dans une seule journée toutes les fatigues qu'on peut essuyer à la guerre. En effet, ils avaient d'abord livré un combat régulier, puis bravé tous les travaux et tous les périls pour prendre la ville; et même, après s'en être rendus maîtres, combattu dans un poste désavantageux contre ceux des ennemis qui s'étaient réfugiés dans la citadelle. Le lendemain, dans une assemblée générale des troupes de terre et de mer, il commença par rendre grâce aux dieux « d'avoir en un seul jour non seulement soumis à sa puissance la ville la plus florissante de l'Espagne, mais d'y avoir rassemblé auparavant presque toutes les richesses de l'Espagne et de l'Afrique; conquête qui, en réduisant les ennemis au plus entier dénûment, le mettait lui et les siens dans une extrême abondance. » Ensuite il combla d'éloges la bravoure à toute épreuve de ses soldats, « qu'aucun obstacle n'avait pu arrêter, ni la brusque sortie des assiégés, ni la hauteur des murailles, ni le passage hasardeux d'un étang inconnu, ni l'assiette imposante d'un château fort situé sur une éminence, ni l'aspect d'une citadelle défendue par une forte garnison. Tous avaient sans doute un égal droit à sa reconnaissance; mais l'honneur de la couronne

» primus murum adscendisset: profiteretur, qui se » dignum eo duceret dono. » Duo professi sunt: Q. Trebellius centurio legionis quartæ, et Sex. Digitius socius navalis (128): nec ipsi tam inter se acriter contendebant, quàm studia excitaverant uterque sui corporis hominum. Sociis C. Lælius præfectus classis, legionariis M. Sempronius Tuditanus aderat. Ea contentio, cùm prope seditionem veniret, Scipio tres recuperatores cùm se daturum pronunciasset, qui cognitâ causâ testibusque auditis judicarent, uter prior in oppidum transscendisset; C. Lælio, et M. Sempronio advocatis partis utriusque, P. Cornelium Caudinum de medio adjecit; eosque tres recuperatores considere, et causam cognoscere jussit. Cùm res eò majore ageretur certamine, quòd amoti tantæ dignitatis non tam advocati, quàm moderatores studiorum fuerant; C. Lælius, relicto consilio, ad tribunal ad Scipionem accedit, eumque docet, « Rem sine modo ac modestiâ agi; ac prope esse, ut » manus inter se conserant. Ceterùm, etiamsi vis » absit, nihilominus detestabili exemplo rem agi; » quippe ubi fraude ac perjurio decus petatur virtu- » tis. Stare hinc legionarios milites, hinc classicos, » per omnes deos paratos jurare, magis quæ velint, » quàm quæ sciant vera esse, et obstringere perju- » rio, non se solùm, suumque caput, sed signa mili- » taria, et aquilas, sacramentique religionem. Hæc » se ad eum de sententiâ P. Cornelii, et M. Sempronii

murale était dû en particulier au guerrier qui le premier était monté sur la muraille. Celui qui croyait avoir mérité une si flatteuse récompense n'avait donc qu'à venir la réclamer. » Il s'en présenta deux, Q. Trébellius, centurion de la quatrième légion, et Sextus Digitius, soldat de la flotte. Le débat s'échauffa moins encore entre les deux prétendants qu'entre l'armée de terre et celle de mer, qui soutenaient chacune l'honneur du corps. Lælius, commandant de la flotte, favorisait les troupes de marine, et M. Sempronius Tuditanus, les légionaires. Scipion voyant cette contestation sur le point de dégénérer en sédition ouverte, nomma trois commissaires chargés d'examiner l'affaire, et de prononcer, sur la déposition de témoins irrécusables, lequel des deux compétiteurs était monté le premier. Ces commissaires, savoir : C. Lælius et M. Sempronius, tous deux intéressés dans la querelle, et P. Cornélius Caudinus, qui était neutre, se réunirent et se mirent en devoir de prendre connaissance de l'affaire ; mais l'intérêt que des personnages de ce rang avaient pris chacun à son protégé, avait du moins eu l'avantage de modérer l'animosité des deux partis. Du moment que leur présence cessa d'en imposer, les débats furent encore plus violents. Alors Lælius, quittant le conseil, s'approche du tribunal de Scipion, et lui annonce que « les soldats ne gardent plus aucune mesure, et sont sur le point de se charger. Quand même, ajoute-t-il, on s'abstiendrait de toute violence, rien ne pouvait être plus à redouter que les résultats d'un démêlé, dont l'objet était d'obtenir par la fraude et le parjure un honneur qui n'était dû qu'au mérite. Les légions d'un côté, et les soldats de marine de l'autre, étaient, pour ainsi dire, en présence, prêts à faire à la face des dieux un serment plus conforme à leur passion qu'à la vérité, sans craindre d'exposer aux

» deferre. » Scipio collaudato Lælio, ad concionem advocavit, pronunciavitque, « Se satis compertum » habere, Q. Trebellium et Sex. Digitium pariter in » murum ascendisse : seque eos ambos, virtutis » causâ, coronis muralibus donare. » Tum reliquos, prout cuique meritum virtusque erat, donavit : antè omnes C. Lælium præfectum classis et omni genere laudis sibimetipse æquavit, et coronâ aureâ ac triginta bubus donavit.

XLIX. Tum obsides civitatum Hispaniæ vocari jussit; quorum quantus numerus fuerit, piget scribere, quippe cùm alibi trecentos ferme, alibi septingentos viginti quinque fuisse inveniam. Æquè et alia inter auctores discrepant. Præsidium Punicum, alius decem, alius septem, alius haud plus quàm duûm millium fuisse scribit. Capta alibi decem millia capitum, alibi supra quinque et viginti invenias. Scorpiones majores minoresque ad sexaginta captos scripserim, si auctorem Græcum sequar Silenum (129); si Valerium Antiatem, majorum scorpionum sex millia, minorum tredecim; adeò nullus mentiendi modus est. Ne de ducibus quidem convenit : plerique Lælium præfuisse classi, sunt qui M. Junium Silanum dicant. Arinem præfuisse Punico præsidio, deditumque Romanis, Antias Valerius; Magonem

suites funestes de leur parjure, non seulement leurs têtes, mais les enseignes militaires, les aigles romaines, et la majesté de la religion. C'était un avis que, de concert avec P. Cornélius et M. Sempronius, il s'empressait de lui donner. » Scipion, en applaudissant à sa prudence, convoqua l'assemblée, et déclara « qu'il était bien informé que Q. Trébellius et Sextus Digitius étaient montés en même temps à l'assaut, et qu'en récompense de cet exploit, il leur accordait à tous deux la couronne murale. » Ensuite il distribua, au reste de l'armée, des présents proportionnés aux services de chacun; mais il crut devoir un éloge particulier à C. Lælius; commandant de la flotte, partagea avec lui tout l'honneur du succès, lui décerna une couronne d'or, et lui fit présent de trente bœufs.

XLIX. Alors il fit appeler les otages espagnols, dont je n'ose déterminer le nombre, que les uns fixent à trois cents, et que d'autres portent jusqu'à sept cent vingt-cinq. Les historiens ne sont pas plus d'accord sur les autres circonstances. Selon quelques uns, la garnison carthaginoise était de dix mille hommes; selon d'autres, de sept mille; et de deux mille au plus, suivant un troisième calcul. Dans un auteur, on trouve dix mille prisonniers, un autre les fait monter à vingt-cinq mille. Silénus, historien grec, rapporte qu'on prit environ soixante scorpions tant grands que petits; Valérius d'Antium les porte jusqu'à six mille grands et treize mille petits. Telle est la critique de la plupart des historiens, tel est leur peu de respect pour la vérité. Ils ne s'accordent pas plus sur le nombre des chefs: la plupart donnent le commandement de la flotte à C. Lælius, quelques uns à M. Junius Silanus. Dans Valérius d'Antium, c'est un Arinès qui est à la tête de la garnison carthaginoise, et qui se rend aux Romains; c'est Magon, si l'on

alii scriptores tradunt. Non de numero navium captarum, non de pondere auri atque argenti, et redactæ pecuniæ, convenit. Si aliquibus assentiri necesse est, media simillima veris sunt. Ceterùm Scipio, vocatis obsidibus, primùm universos bonum animum habere jussit. « Venisse eos in populi Ro» mani potestatem, qui beneficio quàm metu obli» gare homines malit; exterasque gentes fide ac so» cietate junctas habere, quàm tristi subjectas ser» vitio. » Deinde, acceptis nominibus civitatum, recensuit captivos, quot cujusque populi essent; et nuncios domum misit, ut ad suos quisque recipiendos veniret. Si quarum fortè civitatum legati aderant, eis præsentibus suos restituit; ceterorum curam benignè tuendorum (130) C. Flaminio quæstori attribuit. Inter hæc è mediâ turbâ obsidum mulier magno natu, Mandonii uxor, qui frater Indibilis Ilergetum reguli erat, flens ad pedes imperatoris procubuit, obtestarique cœpit, ut curam cultumque feminarum impensiùs custodibus commendaret. Cùm Scipio nihil profectò defuturum diceret, tum rursus mulier, « Haud magni ista facimus, inquit : quid » enim huic fortunæ non satis est? Alia me cura, » ætatem harum intuentem (nam ipsa jam extra pe» riculum injuriæ muliebris sum) stimulat. » Ætate et formâ florentes circà erant Indibilis filiæ, aliæque nobilitate pari, quæ omnes eam pro parente colebant. Tum Scipio, « Meæ populique Romanæ disci-

en croit les autres. Même incertitude sur le nombre des vaisseaux pris, sur la quantité d'or et d'argent, sur les sommes qu'on tira de la vente. Dans la nécessité où l'on se trouve de prendre un parti, le plus raisonnable est d'adopter le récit des auteurs qui gardent un juste milieu. Pour en revenir aux otages, Scipion, qui les avait fait appeler, commença par les rassurer tous, en leur représentant « qu'ils étaient au pouvoir du peuple romain, c'est-à-dire, d'un peuple qui aimait mieux gagner les cœurs par ses bienfaits que les asservir par la crainte, et s'attacher les nations étrangères par les rapports d'une alliance honorable pour elles et pour lui, qu'en leur imposant le joug d'un cruel esclavage. » Ensuite, il prit le nom des villes et le nombre des otages qui appartenaient à chacune d'elles, et leur envoya des courriers pour inviter les parents à venir reprendre leurs enfants. Quant à celles dont les députés étaient déjà auprès de lui, il remit sur-le-champ les otages entre leurs mains, et confia les autres à la garde et à l'humanité du questeur C. Flaminius. Pendant que Scipion s'occupait de ces soins généreux, une dame âgée, femme de Mandonius, frère d'Indibilis, chef des Ilergètes, perce la foule des otages, se jette aux pieds du général, et le conjure avec larmes de recommander aux gardes qu'ils traitent les femmes avec les égards particuliers dus à leur sexe et à leur rang. Sur la réponse de Scipion « qu'on ne les laissera manquer de rien, » — « Seigneur, reprend-elle, ce n'est » pas un si frivole intérêt qui nous occupe; car nos besoins » doivent être bornés comme notre fortune; j'ai bien d'autres » alarmes, quand je considère l'âge tendre des princesses que » vous voyez; car, pour moi, le mien m'affranchit des dangers » que je redoute pour elles. » Cette dame avait autour d'elle les filles d'Indibilis et plusieurs autres du même rang, toutes

» plinæ causâ facerem, inquit, ne quid, quod sanc» tum usquam esset, apud nos violaretur : nunc, ut » id curem impensiùs, vestra quoque virtus digni» tasque facit : quæ ne in malis quidem oblitæ de» coris matronalis estis. » Spectatæ deinde integritatis viro tradidit eas, tuerique haud secùs verecundè ac modestè, quàm hospitum conjuges ac matres, jussit.

L. Captiva deinde à militibus adducitur ad eum adulta virgo, adeò eximiâ formâ, ut, quâcumque incedebat, converteret omnium oculos. Scipio percunctatus patriam parentesque, inter cetera accepit, desponsam eam principi Celtiberorum adolescenti : Allucio nomen erat. Extemplo igitur parentibus sponsoque ab domo accitis, cùm interim audiret deperire eum sponsæ amore, ubi primùm venit, accuratiore eum sermone quàm parentes alloquitur. « Juvenis, inquit, juvenem appello, quò minor sit » inter nos hujus sermonis verecundia. Ego, cùm » sponsa tua capta à militibus nostris ad me ducta » esset, audiremque eam tibi cordi esse, et forma » faceret fidem, quia ipse, si frui liceret ludo æta» tis, (præsertim recto et legitimo amore) et non » respublica animum nostrum occupasset, veniam » mihi dari sponsam impensiùs amanti vellem, tuo,

recommandables par leur jeunesse et leur beauté, qui la révéraient comme leur mère. « Madame, répondit Scipion, mon » honneur et celui du peuple romain m'imposent la loi de » mettre dans mon camp à l'abri de tout outrage ce qui est » respectable aux yeux de toutes les nations; mais cette in- » quiétude vertueuse et cette noble pudeur à qui l'infortune » n'a pas fait oublier les bienséances de son sexe, me rendent » ce devoir encore plus sacré. » Après avoir ainsi parlé, il fit appeler un officier de mœurs irréprochables, remit ces dames à sa garde, et lui recommanda de les traiter avec autant d'égard et de respect que les lois de l'hospitalité lui en inspireraient pour les mères et les épouses de ses hôtes.

L. Bientôt après les soldats lui amenèrent une jeune princesse d'une beauté si accomplie que partout sur son passage elle attirait tous les regards. Scipion, s'étant informé de sa patrie et de sa famille, apprit, entre autres détails, qu'elle était fiancée au chef des Celtibériens, nommé Allucius. Aussitôt il mande ses parents et son futur époux, et sachant que le prince aimait éperdument la jeune captive, il croit devoir à sa situation des égards particuliers; et avant même de donner audience aux parents, le prend à part, et lui dit: « Jeunes tous les deux, nous » pouvons nous entretenir en toute liberté. Mes soldats, en » m'amenant votre épouse que le sort des armes avait fait leur » prisonnière, m'ont appris qu'elle avait toutes vos affections, » et sa beauté ne m'a pas permis d'en douter. Mon âge aussi » me permettrait peut-être de me livrer aux douceurs d'un » chaste et légitime amour, si le service de la république n'oc- » cupait pas mon ame toute entière, et je croirais digne de » quelque indulgence l'excès même de ma passion pour une » jeune épouse; je dois donc le même intérêt à votre amour,

» cujus possum, amori faveo. Fuit sponsa tua apud » me eâdem, quâ apud soceros tuos parentesque » suos, verecundiâ : servata tibi est, ut inviolatum » et dignum me teque dari tibi donum posset. Hanc » mercedem unam pro eo munere paciscor, amicus » populo Romano sis : et, si me virum bonum credis » esse, quales patrem patruumque meum jam antè » hæ gentes norant, scias multos nostrî similes in » civitate Romanâ esse ; nec ullum in terris popu» lum hodie dici posse, quem minùs tibi hostem tuis» que esse velis, aut amicum malis. » Adolescens, simul pudore et gaudio perfusus, dextram Scipionis tenens, deos omnes invocare ad gratiam illi pro se referendam, quoniam sibi nequaquam satis facultatis, pro suo animo atque illius erga se merito, esset. Parentes inde cognatique virginis appellati : qui, quoniam gratis sibi redderetur virgo, ad quam redimendam satis magnum attulissent auri pondus, orare Scipionem, ut id ab se donum acciperet, cœperunt ; haud minorem ejus rei apud se gratiam futuram esse affirmantes, quàm redditæ inviolatæ foret virginis. Scipio, quando tanto opere peterent, accepturum se pollicitus, poni ante pedes jussit ; vocatoque ad se Allucio, « Super dotem, inquit, quam accepturus » à socero es, hæc tibi à me dotalia dona accedent : » aurumque tollere, ac sibi habere jussit. His lætus donis honoribusque dimissus domum, implevit populares laudibus meritis Scipionis : « Venisse diis si-

» puisque la fortune me permet de le servir. Votre fiancée a » été respectée dans mon camp comme elle l'eût été chez les » auteurs de ses jours. Je vous l'ai conservée pure et sans » tache pour vous en faire un présent digne de vous et de » moi. Le seul prix que je mets à ce service, c'est que vous » soyez l'ami du peuple romain; et pour peu que vous croyiez » retrouver en moi la probité de mon père et de mon oncle, » dont l'Espagne a déja fait une si heureuse expérience, » soyez persuadé que Rome a beaucoup de citoyens qui me » ressemblent, et qu'il n'est point de peuple aujourd'hui sur » la terre dont vous deviez plus craindre d'être l'ennemi, ou » désirer plus vivement de devenir l'ami. » Le jeune prince, confus de tant de bonté et pénétré de joie, prend la main de Scipion, et conjure tous les dieux de se charger de sa reconnaissance, puisqu'il n'est pas en son pouvoir de payer dignement un si grand bienfait. On introduit ensuite les parents et alliés de la jeune captive. Ceux-ci avaient apporté une somme d'argent considérable pour la racheter; mais voyant que Scipion la leur rendait sans rançon, ils le conjurent d'accepter cette somme à titre de présent, et l'assurent qu'ils ne seront pas moins sensibles à cette nouvelle grâce qu'à son premier bienfait. Scipion, vaincu par leurs instances, répond qu'il accepte, fait déposer l'or à ses pieds, puis s'adressant à l'époux: » Outre la dot, lui dit-il, que vous recevrez de votre beau-père, » je vous prie d'agréer cette somme comme mon présent de » noces. » En même temps il l'invite à faire enlever cet or, et à en disposer comme de son bien. Allucius comblé d'honneurs et de présents se retire enchanté, et, de retour dans son pays, ne cesse d'entretenir ses compatriotes des vertus de Scipion, « jeune héros, semblable aux immortels, venu en

» millimum juvenem (131), vincentem omnia, cùm » armis, tum benignitate ac beneficiis. » Itaque delectu clientium habito, cum delectis mille et quadringentis equitibus intra paucos dies ad Scipionem revertit.

LI. Scipio retentum secum Lælium, dum captivos obsidesque et prædam ex consilio ejus disponeret, satis omnibus compositis, datâ quinquereme, captisque Magone et quindecim ferè senatoribus, qui simul cum eo capti erant, in navem impositis, nuncium victoriæ Romam mittit : ipse paucos dies, quibus morari Carthagine statuerat, exercendis navalibus pedestribusque copiis absumpsit. Primo die legiones in armis quatuor millium spatio decurrerunt : secundo die arma curare et tergere ante tentoria jussit : tertio die rudibus inter se in modum justæ pugnæ concurrerunt, præpilatisque missilibus jaculati sunt : quarto die quies data : quinto iterum in armis decursum est. Hunc ordinem laboris quietisque, quoad Carthagine morati sunt, servarunt. Remigium classicique milites tranquillo in altum evecti, agilitatem navium simulacris navalis pugnæ experiebantur. Hæc extra urbem terrâ marique, corpora simul animosque ad bellum acuebant. Urbs ipsa strepebat apparatu belli, fabris omnium generum in publicâ officinâ inclusis. Dux cuncta pari curâ obibat : nunc in classe ac navali erat ; nunc cum legionibus decurrebat ; nunc operibus adspiciendis tem-

Espagne pour subjuguer tout, moins encore par la force des armes que par ses bienfaits et sa générosité. » Plein de ces sentiments, il se hâte de faire des levées dans les terres de sa dépendance, et revient peu de jours après retrouver Scipion à la tête de quatorze cents cavaliers d'élite.

LI. Scipion garda quelque temps Lælius pour régler avec lui le sort des otages et des prisonniers, et la distribution du butin. Toutes les dispositions faites de concert, il lui donna une galère à cinq rangs de rames, y fit embarquer Magon et quinze sénateurs faits prisonniers avec lui, et l'envoya porter à Rome la nouvelle de sa victoire. Pour lui, il consacra le peu de jours qu'il s'était proposé de passer à Carthagène à exercer les troupes de terre et de mer. Le premier jour, les légions sous les armes défilèrent devant lui l'espace de quatre milles; le second, elles eurent ordre de nettoyer et de polir leurs armes devant leurs tentes; le troisième, elles donnèrent l'image d'une bataille rangée, en se chargeant avec des fleurets et en se lançant des javelots sans fer; le quatrième, fut un jour de relâche; le cinquième, une revue générale. Cette alternative de fatigue et de repos fut observée tout le temps que les troupes séjournèrent à Carthagène. De leur côté, les équipages et les soldats de marine, gagnant à force de rames la haute mer lorsqu'elle était calme, éprouvaient la vitesse de leurs vaisseaux par des simulacres de batailles navales. Hors de la ville, tels étaient les exercices qui, répétés sur terre et sur mer, tenaient les corps et les esprits en haleine et les disposaient aux épreuves réelles des combats. L'intérieur ne présentait pas un appareil moins guerrier, et retentissait du bruit des ouvriers de toute espèce occupés dans les ateliers publics des préparatifs de la campagne. Le général avait l'œil à tout; tantôt il

pus dabat, quæque in officinis, quæque in armamentario ac navalibus fabrorum multitudo plurima in singulos dies certamine ingenti faciebat. His ita inchoatis, refectisque, quâ quassi erant, muris, dispositisque præsidiis ad custodiam urbis, Tarraconem est profectus, à multis legationibus protinus in viâ aditus: quas partim dato responso ex itinere dimisit, partim distulit Tarraconem, quò omnibus novis veteribusque sociis edixerat conventum. Et cuncti ferè, qui cis Iberum incolunt populi, multi etiam ulterioris provinciæ (132) convenerunt. Carthaginiensium duces, primò ex industriâ famam captæ Carthaginis compresserunt: deinde, ut clarior res erat, quàm ut tegi ac dissimulari posset, elevabant verbis. « Necopi» nato adventu ac prope furto unius diei urbem » unam Hispaniæ interceptam. Cujus rei tam parvæ » præmio elatum insolentem juvenem, immodico » gaudio speciem magnæ victoriæ imposuisse. At » ubi appropinquare tres duces, tres victores hos» tium exercitus audisset, occursuram ei extemplo » domesticorum funerum memoriam. » Hæc in vulgus jactabant, haudquaquam ipsi ignari, quantùm sibi ad omnia virium, Carthagine amissâ, decessisset.

se trouvait sur la flotte, tantôt voyait défiler les légions, tantôt il animait les ouvriers de sa présence, inspectant avec soin tous les ouvrages qu'une multitude d'artisans fabriquaient à l'envi dans les arsenaux et dans les chantiers. Après avoir imprimé ce mouvement à tous les travaux nécessaires, réparé les brèches des murailles et laissé une garnison suffisante pour la défense de la ville, il partit pour Tarragone, et reçut en chemin un grand nombre de députations; il en expédia une partie sans s'arrêter, et remit les autres à Tarragone, où il avait convoqué l'assemblée de tous les alliés, tant anciens que nouveaux. Là se rendirent aussi des députés de presque tous les peuples qui habitaient en-deçà de l'Ebre, et plusieurs même des provinces situées au-delà. Les commandants carthaginois étouffèrent d'abord le bruit de la prise de Carthagène; et dans la suite, lorsque cet événement devint trop notoire pour qu'il fût possible de le cacher ou de le dissimuler, ils n'eurent plus d'autre ressource que de chercher à rabaisser le mérite de ce succès. « La surprise d'une ville dont l'attaque brusque et furtive n'avait pas coûté un seul jour était, disaient-ils, en soi très peu de chose, et la vanité d'un jeune homme enorgueilli de son début avait bien pu, dans l'excès de sa joie, donner à ce faible avantage tout l'éclat d'une conquête importante. Mais dès qu'il apprendrait que trois généraux expérimentés et trois armées victorieuses marchent pour le combattre, son ivresse ne tiendrait pas contre le souvenir accablant de ses malheurs domestiques. » Tel était le langage qu'ils affectaient de tenir en public; mais dans le fond ils sentaient combien la perte de Carthagène les mettait hors d'état de rien tenter pour l'avenir.

NOTES DU LIVRE XXVI.

(1) *Populi jussu, auctoritate Patrum.* L'avis du sénat, lorsque les sénateurs n'étaient pas en nombre suffisant pour lui donner le caractère d'un sénatus-consulte, s'appelait *auctoritas;* il était néanmoins consigné sur les registres de la compagnie; lorsque l'avis du sénat était porté au peuple par un tribun, ou lorsqu'un de ces magistrats présentait un projet de loi, *legem rogabat*, il n'en acquérait la force que lorsque le peuple l'avait adopté, *jusserat.*

(2) *Cernere.* Ce verbe est ici remarquable par sa propriété. Il signifie, voir en détail, de manière à distinguer les objets les uns des autres, et par conséquent à discerner le mérite des concurrents.

(3) *Velut è faucibus Hannibalis ereptas.* J'ai cherché à conserver, autant qu'il est possible, la force de cette expression. Nardi et les traducteurs anglais, dont l'idiome est plus hardi, l'ont rendue, l'un par *Come tratti di bocca di Annibale*, l'autre par *Out of Hannibal's clutcher.* Guérin traduit : « Retiré des mains d'Annibal, » comme de la gueule du loup, » métaphore devenue trop proverbiale, et qui, de plus, a le tort d'être disparate, en assimilant les *mains* à la *gueule.*

(4) *Capite anquirendum.* C'était le terme consacré pour exprimer les conclusions de l'accusateur. Au reste, *capite* ne signifie pas seulement la vie, il signifie aussi, et notamment en cet endroit, l'état, l'existence civile. (*Note de Crévier.*)

(5) *Legibus, moribus.* Il y avait cette différence entre ces deux mots, que quelquefois les lois s'étaient adoucies par l'usage qui, une

fois sanctionné par le temps, avait force de loi. L'une était toujours plus sévère que l'autre. Ainsi la loi portait peine de mort contre tout général qui avait perdu une armée par sa faute. L'usage avait fait commuer cette peine en une amende. (*Idem.*)

(6) *Comitiis.* Le crime d'état ne pouvait se juger que dans les comices par centuries, qu'un tribun ne pouvait convoquer. Voilà pourquoi ce magistrat est obligé de demander jour au préteur de la ville. (*Idem.*)

(7) *Tarquinios.* Ville aujourd'hui ruinée, et dont les débris se trouvent dans les marais de Rome. (*Trad. angl.*)

(8) *Hastis velitaribus.* Ce mot ne doit pas s'entendre seulement des javelots des vélites, mais aussi de toute arme de trait, comme il en existait avant et depuis l'institution des vélites. (*Note de Crévier.*)

(9) *Institutum, ut velites in legionibus essent.* Avant cette époque, les Romains avaient déjà des troupes légères, *levis armaturæ milites,* expression générale qui comprenait les *rorarii, accensi*, etc. Mais il n'y avait pas encore eu de vélites, et cette dénomination, quand elle se trouve dans des temps antérieurs, comme liv. XXIV, c. 34, n'a pu être employée que par anticipation, ni s'appliquer qu'aux anciennes troupes légères. (*Idem.*)

(10) *Quæ Vulturnum fert.* Qui conduit à la ville de Vulturne. Ceux qui lisent *ad Vulturnum*, entendent, au fleuve Vulturne. (*Idem.*)

(11) *Ut sua cuique respublica in manu esset.* Le traducteur anglais ne paraît pas avoir entendu ce passage. Il traduit : *And to over-awe their populace*, « et pour intimider leur populace. »

(12) *Per Suessulam.* Annibal, entré sur le territoire des Sidicins, et marchant sur Rome, avait derrière lui Suessula, qui était située entre Capoue et Nole. Il parait donc qu'il faut lire, *per Suessanum agrum.* Suessa Aurunca était près de la voie Latine, plus loin que Calès. Allifa était, à la vérité, à gauche du Vulturne; mais les terres

de sa dépendance pouvaient s'étendre des deux côtés du fleuve. (*Note de Crévier.*)

(13) *Cui ne minueretur imperium.* Les proconsuls n'avaient aucun pouvoir dans l'enceinte de Rome. (*Idem.*)

(14) *Frusinatem.* Fraselone, dans la campagne de Rome. (*Trad. angl.*)

(15) *Ferentinatemque et Anagninum agrum.* Ces deux endroits étaient aussi dans le territoire de Rome. (*Idem.*)

(16) *Algidum.* Cette ville n'existe plus aujourd'hui : sur son emplacement est une auberge nommée l'*Osteria de Laglio.* (*Idem.*)

(17) *Tusculum*, près Frascati. (*Idem.*)

(18) *Gabios*, ville du Latium, à cent stades de Rome, sur le chemin de Préneste. C'est aujourd'hui un village appelé l'*Osteria di Finschio.* (*Dictionnaire classique de Géographie ancienne*, Paris, Lacombe, 1768, in-8°.)

(19) *Pupiniam.* Sous-entendu *tribum*, le territoire occupé par la tribu Pupinia. (*Note de Crévier.*)

(20) *Carinæ.* Ce quartier était entre le mont Cœlius et mont Palatin.

(21) *Cùm ex arce Capitolioque*, etc. Ces mots se rapportent aux spectateurs placés sur les deux sommets du mont Capitolin, et non aux Numides. Sur l'un des deux était la citadelle, et sur l'autre le Capitole. Le *Clivus publicius* conduisait à l'Aventin. (*Note de Crévier.*)

(22) *In religionem ea res apud Pœnos versa.* C'était une pensée répandue généralement et chez les Romains et chez leurs ennemis, que la Providence veillait d'une manière particulière à la conservation de Rome. (*Note de Rollin.*)

(23) *Tutia*, près Castel Giubiléo, entre l'Allia et l'Anio. (*Traduct. angl.*)

(24) *Capenates.* Leur chef-lieu était près Morlupo. (*Idem.*)

(25) *Rudera. Rudus* signifie ici du cuivre brut, non travaillé. (*Note de Crévier.*)

(26) *Suo, non sociorum periculo sollicitos.* Guérin traduit : « Eux seuls avaient encore quelque attention au bien public, » phrase qui n'est exacte ni pour le sens ni pour l'expression.

(27) *Eam deditionem fore censetis, quâ quondam*, etc. Voyez liv. VIII, chap. 30 et 31.

(28) *Auri pondo septuagenta*, etc. Rollin évalue cette somme à 52,500 liv. de notre monnaie, et la suivante, *argenti tria millia pondo et ducenta*, à 250,000 liv. tournois.

(29) *Queis neque... quicquam unquam pensi fuisset.* Guérin traduit: « Qui n'avaient jamais fait paraître de sincérité ni de bonne foi dans leurs discours, ni dans leurs actions, » ce qui n'est nullement dans le texte. L'étourderie et l'irréflexion paraissent avoir été les défauts caractéristiques des Campaniens.

(30) *Incolarum.* Ce mot désigne non pas les citoyens de Capoue, mais ceux qui étaient venus s'y établir d'une autre ville ou d'une autre contrée. (*Note de Crévier.*)

(31) *Consilio ab omni parte laudabili.* Ciceron (*De lege agrariâ, ad populum*, n°. 95), avait, avant Tite-Live, fait valoir la sagesse du parti que prit le sénat en cette occasion. « Campani, dit-il, » semper superbi bonitate agrorum, et fructuum magnitudine, urbis » salubritate, descriptione, pulcritudine. Ex hâc copiâ atque omnium » rerum affluentiâ, primùm illa nata sunt, arrogantia, quâ à majoribus » nostris alterum Capua consulem postulavit; deindè ea luxuries, quæ » ipsum Hannibalem, armis etiam tum invictum, voluptate vicit.... » Itaque illam Campanam arrogantiam atque intolerandam ferociam » ratione et consilio majores nostri ad inertissimum et desidiosissimum » otium perduxerunt. Sic, et crudelitatis infamiam effugerunt, quòd » urbem ex Italiâ pulcherrimam non sustulerunt; et multùm in poste-

» rum providerunt; quòd nervis urbis omnibus exsectis, urbem ipsam » solutam ac debilitatam reliquerunt. »

Cicéron relève encore un autre avantage, c'est le profit que Rome retirait du territoire de Capoue : profit qu'il préfère à tous les autres revenus que le peuple romain tirait des pays étrangers. Les plus légères causes arrêtaient souvent ou suspendaient ces autres revenus : au lieu que celui de Capoue ne courait aucun risque, étant défendu et par les villes fortes, et par les troupes que l'on tenait dans le voisinage; il ne souffrait rien des guerres; il se soutenait toujours également, et semblait être, en quelque sorte, par l'avantage du climat, à l'abri des injures du temps et des orages. Il remarque que dans la guerre d'Italie, les autres revenus ayant manqué, les armées furent nourries des blés de Capoue. Aussi l'appelle-t-il le plus beau fonds du peuple romain, sa richesse la plus sûre, l'ornement de la paix, le soutien de la guerre, le plus important de ses revenus, le grenier des légions, et la ressource commune dans les temps de disette. « Fun- » dum pulcherrimum populi Romani, caput vestræ pecuniæ, pacis » ornamentum, subsidium belli, fundamentum vectigalium, horreum » legionum, solatium annonæ. » (*Ibid.* n°. 80.)

(32) *Ad Lapides atros.* Près Béza, ville située sur le Guadalquivir. (*Traduc. angl.*)

(33) *Mentissam.* Aujourd'hui Montejon, dans la Manche. (*Idem.*)

(34) *Sine fraude.* Guérin et Rollin entendent par ces mots, « sans faire aucun tort aux habitants. » La traduction anglaise a suivi le même sens, *without injuring the inhabitants.* Nardi traduit par *salvi;* ce qui prouve que cette expression peut se prendre dans un sens actif et passif, comme je l'ai fait.

(35) *Sine ullo tumultu.* Guérin et Rollin traduisent : « Sans être » aucunement troublé par les ennemis. » Nardi, *Senza romore,* et l'interprète anglais, « Sans que l'ennemi leur donnât la moindre alarme, » *without giving the enemi the least alarm.* J'ai cru devoir préférer le sens adopté par le traducteur italien.

(36) *Ut jam resederat impetus animorum.* Imitation de Silius Italicus, liv. XV.

> Sed quanquam tacitus magnis tamen ægra periclis
> Pectora subrepit terror, molemque pavenles
> Expendunt belli, et numerat favor anxius annos.

(37) *Sive et ipse capti quâdam superstitione animi.* Polybe, liv. X, prouve qu'il n'y avait point de superstition, mais adresse et habileté de la part de Scipion.

(38) *Pyrenes promontorium.* Cap de Vendres, dans le Roussillon. (*Note de Rollin.*)

(39) *Emporiis.* Emporias en Catalogne. (*Traduct. angl.*)

(40) *Oriundi et ipsi à Phocæâ.* Cette parenthèse ne semble tenir à rien. Crévier soupçonne, d'après la mention des galères marseillaises qui firent escorte à Scipion, que, dans le cours du récit, les copistes ont omis quelques mots sur Marseille qui motivaient ce membre de phrase.

(41) *Tarraconem.* Quelques écrivains prétendent que cette ville donna son nom au royaume d'Arragon. (*Note de Crévier.*)

(42) *Æstatis ejus extremo, quo capta est Capua.* Il est impossible que tous ces faits aient pu se passer à la fin de l'été, puisque Néron ne fut envoyé en Espagne qu'après la prise de Capoue; qu'il y fit quelque séjour, avant d'être relevé par Silanus. Crévier propose de lire *quâ* au lieu de *quo*, leçon qui paraît la vraie.

(43) *Per pacata littora apertosque portus.* Guérin traduit : « Des » rivages et des ports amis des Carthaginois. » Cette version semble laisser quelque chose à désirer. J'ai cru me rendre plus exact en me rendant plus littéral.

(44) *Ad ædem Bellonæ.* Ce temple était situé hors de Rome.

(45) *Ovans.* Le petit triomphe s'appelait ovation, du mot *ovis*, brebis, parce qu'on n'y sacrifiait que des béliers; au lieu que dans le

grand triomphe c'étaient des taureaux. Cet honneur était accordé aux généraux qui avaient remporté sur les ennemis quelque avantage qui avait peu coûté, ou qui n'avait pas terminé la guerre, ou à ceux qui avaient eu à combattre des ennemis peu dignes des armes romaines, tels que des pirates, ou bien lorsque la guerre qu'ils avaient terminée n'avait pas été déclarée dans les formes. Le général qui demandait l'ovation se rendait aux portes de Rome avec son armée, et s'adressait d'abord au sénat pour l'obtenir, en faisant les mêmes preuves et les mêmes serments que ceux qui demandaient le grand triomphe. L'appareil était beaucoup moins imposant. Le triomphateur marchait à pied, et seulement au son des flûtes, et non des trompettes. Dion prétend qu'il était à cheval. Sa robe était blanche et bordée de pourpre. Il portait une couronne de myrte, et tenait à la main une branche d'olivier pour marquer que l'action avait été peu sanglante. Il était suivi de ses soldats, qui portaient aussi des branches de myrte ou d'olivier.

(46) *Ut M. Marcello.... imperium esset.* Pour triompher, il fallait encore être en charge. Or, le pouvoir des proconsuls expirait aux portes de Rome. Ainsi, il était de forme que, lorsqu'un général, à l'expiration de sa magistrature, obtenait les honneurs du grand ou du petit triomphe, un tribun proposât au peuple de lui rendre le commandement pour ce jour-là. (*Note de Crévier.*)

(47) *In monte Albano triumphavit.* Cet exemple avait été donné par C. Papirius Mason, l'an de Rome 521. (*Idem.*)

(48) *Quorum altero duce nocturno.* Tite-Live a omis ce trait de Sosis dans son récit de la prise de Syracuse, liv. XXV.

(49) *Jugera.* L'arpent, suivant l'évaluation du dernier éditeur de la traduction de Nardi (in Milano, 1799), avait 240 pieds de long et 120 de large.

(50) *Hybla.* Aujourd'hui Millili. (*Traduct. angl.*)

(51) *Murgantia.* Aujourd'hui Murgo. (*Idem.*)

(52) *Aliorum.* Tous les manuscrits portent *post aliorum*, ce qui fait soupçonner à Gronovius qu'il faut lire *oculatorum.* (*Note de Crévier.*)

(53) *Ovili.* Cet endroit était environné de claies, comme les parcs de brebis, et c'est ce qui lui en fit donner le nom. Chaque centurie était appelée pour y entrer à son tour, et sans qu'il restât personne de la centurie précédente, pour prévenir toute collusion. (*Note de Rollin et de Crévier.*)

(54) *Absentes.* Valérius était absent de Rome, et Marcellus du camp. (*Note de Crévier.*)

(55) *Eludant nunc antiqua mirantes.* Nardi a fait ici un contre-sens formel, en traduisant : « *I quali hanno solamente in ammira-* » *zione le cose vecchie.* » C'est tout le contraire ; *mirantes* est ici à l'accusatif et non pas au nominatif.

(56) *Quam docti fingunt magis, quàm norunt.* Allusion à la république de Platon, et peut-être de Cicéron. (*Note de Rollin.*)

(57) *Ludi Apollinares.* Voyez-en l'origine ci-dessus, liv. XXV, ch 12.

(58) *In perpetuum voverentur.* Ce décret du sénat n'eut son exécution que quatre ans après. (*Note de Rollin.*)

(59) *In antefixis.* Festus définit ce mot : *Quæ ex opere figulino tectis adfiguntur sub stillicidio*, définition qui s'accorde avec cet autre passage de Tite-Live : *Antefixa fictilia Deorum Romanorum*, liv. XXXIV, ch. 4. (*Note de Crévier.*)

(60) *Anagniá.* Ville des Herniques dans le Latium, aujourd'hui Anagni. C'est là qu'Antoine fit battre monnaie après son mariage avec Cléopâtre.

(61) *Fregellis.* Ville des Volsques, entre Sinuesse et Formies. Ce n'était plus qu'un bourg du temps de Strabon.

(62) *In foro Sudertano.* Ville de Toscane, nommée depuis *Sovretto.* (*Trad. angl.*)

(63) *Ereti.* Ville du pays des Sabins, appelée aujourd'hui Monte-Rotondo. (*Idem.*)

(64) *Reate.* Ville du pays des Sabins, aujourd'hui Rieti. (*Idem.*)

(65) *Ætolorum.* L'Étolie, appelée aujourd'hui le Despotat, petit pays de la Turquie d'Europe. Ses limites étaient la rivière Évenus à l'est, l'Achéloüs à l'ouest, et la mer Ionienne au sud.

(66) *Acarnanas.* Aujourd'hui la Carnia; elle fait partie du *Despotat.* (*Trad. angl.*)

(67) *Elei.* Leur pays s'appelle aujourd'hui *Belvedère.* (*Idem.*)

(68) *Asiæ.* C'est-à-dire, de Pergame, patrie de Galien, aujourd'hui Bergamo. (*Idem.*)

(69) *Thracum.* Aujourd'hui la Romélie, province soumise à la domination des Turcs. (*Idem.*)

(70) *Illyriorum.* L'Esclavonie. (*Idem.*)

(71) *Corcyræ.* Corfou, île considérable de la mer Ionienne, à l'embouchure du golfe de Venise; elle a environ quarante lieues de circuit. (*Idem.*)

(72) *Olympiæ.* Aujourd'hui Langanico. (*Idem.*)

(73) *Retenti Romæ legati Ætolorum.* On ne devine pas ce qui a pu autoriser les traducteurs anglais à rendre ainsi cette phrase : *This delay was occasionned by the Romans dilatoriness in sending envoys to Etolia.*

(74) *Zacynthum.* Zante, île à l'ouest du Péloponèse. (*Traduct. angl.*)

(75) *OEniadas.* Aujourd'hui Dragamesto. (*Idem.*)

(76) *Nasum.* Ville à l'embouchure de l'Achéloüs. (*Idem.*)

(77) *Pellæ.* Ville célèbre par la naissance d'Alexandre-le-Grand, entre les embouchures de l'Érigone et du Lydius. (*Idem.*)

(78) *Alterno metu.* Gronovius explique cet *alterno* par la crainte

core au nombre des provinces Romaines, quoiqu'elle eût d'abord été soumise par Publius et Cnæus, père et oncle de Scipion l'Africain. Au reste, les anciennes éditions portent: *Ulterioris Hispaniæ*, leçon qui ne laisse aucune difficulté. (*Note de Crévier.*)

EPITOME LIBRI XXVII.

Cn. Fulvius proconsul cum exercitu ab Hannibale ad Herdoneam cæsus est. Meliore eventu à Claudio Marcello consule adversùs eumdem ad Numistronem pugnatum est: inde Annibal noctu recessit. Marcellus insecutus est, et subinde cedentem pressit, donec confligeret: priore pugnâ Hannibal superior fuit, Marcellus insequenti. Fabius Maximus pater consul Tarentinos per proditionem recepit. In Hispaniâ ad Bœculam Scipio cum Asdrubale Hamilcaris conflixit, et vicit: inter alia captum puerum regalem eximiæ formæ ad avunculum Masinissam cum donis dimisit. Claudius Marcellus, T. Quintius Crispinus consules speculandi causâ progressi è castris, insidiis ab Annibale circumventi sunt. Marcellus occisus fuit, Crispinus fugit. Res præterea à P. Sulpicio prætore (*a*) adversùs Philippum et Achæos gestas continet. Lustrum à censoribus conditum est: censa sunt civium capita centum triginta septem millia centum et octo: ex quo numero apparuit quantùm hominum tot præliorum adversa fortuna populo Romano abstulisset. Asdrubal, qui cum exercitu novo transcenderat Alpes, ut se Annibali conjungeret, cum millibus hominum quinquaginta sex cæsus est, M. Livii consulis ductu, sed non minore operâ Claudii Neronis consulis: qui cùm Hannibali oppositus esset, relictis castris, ita ut hostem falleret, cum electâ manu profectus, Asdrubalem circumvenit.

(*a*) *P. Sulpicio prætore.* Il faut lire: *Proconsule.* Voy. ci-dessus, liv. XX, ch. 22. (*Note de Crévier.*)

que les Illyriens pouvaient avoir des Macédoniens et par celle que ces derniers avaient eue des Illyriens. Saumaise soupçonne qu'il faut lire *à tergo*. (*Note de Crévier.*)

(79) *Oricinorum*. La capitale de ces peuples s'appelle aujourd'hui Orco. (*Trad. angl.*)

(80) *Apolloniatium*. Apollonie était située sur la côte occidentale de Macédoine, à soixante stades de la mer. Elle était arrosée par les eaux de l'Aoüs, aujourd'hui Polina. (*Idem.*)

(81) *Pelagoniam*. Entre les rivières Axius et Castoria. (*Idem.*)

(82) *Dardanorum urbem Sitam*. Il paraît qu'au lieu de Sita, il faut lire Sintia, ville au nord de la Macédoine, aujourd'hui Chésia.

(83) *Lyncum*. Aujourd'hui Lincéo. (*Trad. angl.*)

(84) *Bottiæam*. Ville située sur le golfe de Therma, près l'Achéron, entre l'Étolie et la Macédoine. (*Idem.*)

(85) *Perseo*. C'était un des lieutenants de Philippe; car Persée, fils de ce prince, liv. XXXI, ch. 28, est dit n'être encore qu'un enfant, et cela, onze ans après cette époque. (*Note de Crévier.*)

(86) *Mædos*. Ce peuple ne doit pas être confondu avec les Mèdes; il faisait partie des Thraces, et l'on appelait *Mædo Bithyni* la portion qui passa en Macédoine et se confondit avec les Macédoniens.

(87) *Phragandas*. La situation de cette ville est inconnue. (*Trad. angl.*)

(88) *Jamphorinam*. Aujourd'hui Pusio. (*Idem.*)

(89) *Dium*. Aujourd'hui Stadium, sur le golfe Thermaïque. (*Idem.*)

(90) *Leucate*. Aujourd'hui Ste.-Maure. Cette île a été séparée de la terre ferme par main d'homme. (*Idem.*)

(91) *Naupactum*. C'est-à-dire chantier où l'on fabrique des vaisseaux. Rac. ναῦς, vaisseau, πήγειν, assembler. Les naturels l'appellent *Epactos*, et les Turcs *Einebacti*. (*Idem.*)

(92) *Anticyram*. Petite ville sur le golfe de Lépante, aujourd'hui Suola. Elle est célèbre dans l'antiquité par l'hellébore que son terrain produisait en abondance. (*Idem.*)

(93) *Locride*. Partie de l'Achaïe. (*Idem.*)

(94) *Quinquatrus*. Fête de Minerve. On dérive ce nom de ce qu'elle avait lieu après le cinquième des ides de mars, ou de ce qu'elle durait cinq jours. (*Note de Crévier.*)

(95) *Basilicæ*. Suivant l'éditeur de la traduction de Nardi, les Basiliques étaient des portiques et des boutiques attenants au Forum où se traitaient les affaires publiques. La traduction anglaise l'entend de même : *Public halls*. Crévier les définit dans le même sens, des édifices publics où le sénat délibérait, où siégeaient les tribunaux, où les jurisconsultes donnaient leurs consultations, où les marchands et banquiers tenaient la bourse, etc. Tite-Live nous apprend que ces Basiliques furent construites par le censeur M. Fulvius, liv. XL, ch. 51.

(96) *Lautumiæ*. Carrières où l'on coupe la pierre, de *laas*, pierre, et *temnein*, couper. On en avait fait une des prisons de la ville. (*Note de Crévier.*)

(97) *Atrium regium*. Le palais de Numa Pompilius, qui se trouvait dans le voisinage du temple de Vesta. (*Idem.*)

(98) *Fatale pignus imperii Romani*. Le palladium qu'on prétendait avoir été apporté par Énée en Italie, et qu'on croyait gardé dans le temple de Vesta. Le soin religieux avec lequel on le dérobait aux regards, ne permet pas de savoir précisément en quoi consistait ce garant des destinées de l'empire romain. (*Idem.*)

(99) *Ætolis*. Il paraît qu'il faut entendre par-là les ambassadeurs étoliens qui firent un si long séjour à Rome, nous dit Tite-Live, ci-dessus, ch. 24. (*Idem.*)

(100) *Injuriam.... contumeliam*. Ces deux mots ont un sens très différent. *Injuria*, est une injustice; mais *contumelia*, est un affront. (*Idem.*)

(101) *Templo*, ne veut pas précisément dire *temple*, mais, comme on l'a déjà vu, un lieu consacré par les augures. (*Idem.*)

(102) *Propè in portâ.* Les temples dédiés par Marcellus et ornés des dépouilles de Syracuse, étaient auprès de la porte Capène. Voy. liv. XXV, ch. 40. (*Idem.*)

(103) *In fidem clientelamque.* Les Syracusains, après le retour des députés, rendirent à Marcellus les plus grands honneurs, établirent une fête qui portait son nom, et qui subsistait encore du temps de Cicéron; de plus, ils ordonnèrent, par une loi expresse, que toutes les fois que Marcellus, ou quelqu'un de sa famille viendrait à Syracuse, les Syracusains se couronneraient de fleurs, et offriraient, en action de grâces, des sacrifices aux dieux. Marcellus, de son côté, se fit un honneur de les protéger; et ses descendants, tant que subsista son nom et sa famille, furent toujours les patrons de Syracuse. (*Note de Rollin.*)

(104) *Claudius consul*, c'est-à-dire, proconsul, magistrat qui conservait le pouvoir consulaire, quoique l'année de son consulat fût expirée. Tite-Live se sert souvent des mots *consul* et *prætor*, pour désigner les proconsuls et les préteurs. (*Note de Crévier.*)

(105) *Satricanis.* Tite-Live a rapporté la défection des habitants de Satricum en faveur des Samnites, liv. IX, ch. 16; mais il a omis les détails dans lesquels entre ici M. Atilius. (*Idem.*)

(106) *Campanos omnes.... liberos esse jusserunt.* Tite-Live, en rapportant plus haut, ch. 16, que le grand nombre des habitants de Capoue fut vendu comme esclave, paraît s'être conformé plus à l'intention de Fulvius qu'à l'exactitude des faits. L'ordre de cette vente avait bien été donné; mais l'exécution traîna en longueur, et le sénat adoucit la rigueur de ses ordonnances, au moins sous ce rapport. (*Idem.*)

(107) *Lirim*, aujourd'hui le Garigliano, rivière du royaume de Naples, qui divise la terre de Labour de la Campagne de Rome; elle

prend sa source dans l'Abruzze ultérieure, et se jette dans la mer de Toscane. (*Trad. angl.*)

(108) *Sicut antea.* Voy. ci-dessus, liv. XXIV, ch. 11.

(109) *Bullam.* Les enfants de condition libre portaient au cou une bulle d'or, qu'ils quittaient avec la prétexte. Les fils d'affranchis ne portaient qu'une bulle de cuir. (*Note de Crévier.*)

(110) *Triumviros mensarios.* Voy. ci-dessus, liv. XXIII, ch. 21, et liv. XXIV, ch. 17.

(111) *Post centesimum propè annum.* Il n'y avait que 63 ans. Tarente avait été prise sous le second consulat de L. Papirius et de Sp. Carvilius, l'an de Rome 480. (*Note de Crévier.*)

(112) *Navibus deductis.* C'est le terme propre. *Deducere* est opposé à *subducere.* Le premier est mettre les vaisseaux en mer, le second les retirer à sec, usage qui était celui des anciens. (*Idem.*)

(113) *Tres duces discrepantes.* Polybe a eu soin de ne pas omettre ce dont Tite-Live a négligé de nous instruire. « Les généraux cartha- » ginois, dit-il, après avoir été supérieurs aux ennemis, n'étaient pas » maîtres d'eux-mêmes, et, croyant avoir terminé la guerre contre les » Romains, vivaient dans une mésintelligence qui était sur le point de » dégénérer en guerre civile. » (*Idem.*)

(114) *Carthaginem Novam.* Silius, en usant du privilége de la poésie, prête à cette entreprise les couleurs du merveilleux. Il feint que le père de Scipion lui apparaît en songe, et lui dit:

Nate, salus quondam genitoris, nate, parentis
Et post fata decus, bellorum dira creatrix
Evastanda tibi tellus, et cæde superbi
Ductores Libyæ cautâ virtute domandi,
Qui sua nunc trinis diducunt agmina castris.
Si conferre manu libeat, coëantque vocatæ
Hinc atque hinc acies, valeat quis ferre ruentes

Tergeminâ cum mole viros? Absiste labori
Ancipiti, sed nec segnis potiora capesse.
Urbs colitur, Teucro quondam fundata vetusto,
Nomine Carthago, Tyrius tenet incola muros.
Ut Libyæ sua, sic terris memorabile Iberis
Hæc caput est; non ulla opibus certaverit auri,
Non portu, celsove situ, non dotibus arvi
Uberis, aut agili fabricanda ad tela vigore.
Invade aversis, nate, hanc ductoribus urbem.
Nulla acies famæ tantùm prædæve parârit. (Lib. XV.)

Scipion, au reste, ne négligea pas la ressource du merveilleux; car Polybe nous apprend qu'il déclara que ce dessein lui avait été inspiré par Neptune; que ce dieu, lui ayant apparu pendant le sommeil, lui avait promis de le secourir infailliblement au temps de l'attaque, et d'une manière si évidente, que toute l'armée reconnaîtrait les effets de sa présence.

(115) *Sita Carthago.* Rollin décrit ainsi la situation de Carthagène, d'après Polybe, qui avait été sur les lieux même pour s'en mieux assurer.

« Carthage-la-Neuve, dit-il, est située vers le milieu de la côte d'Es- » pagne, dans un golfe tourné du côté du vent d'Afrique. Ce golfe a en- » viron vingt stades de profondeur (un peu moins d'une lieue), et dix » de largeur à son entrée. Il forme une espèce de port, parce qu'à l'en- » trée s'élève une île, qui des deux côtés ne laisse qu'un passage étroit » pour y aborder. Les flots de la mer viennent se briser contre cette » île, ce qui donne à tout le golfe une parfaite tranquillité, excepté » lorsque les vents d'Afrique, soufflant par ces deux ouvertures, agi- » tent la mer. Ce port est fermé à tous les vents par le continent qui » l'environne. Du fond du golfe s'élève une montagne en forme de » péninsule, sur laquelle est la ville qui, du côté de l'orient et du midi, » est défendue par la mer, et du côté de l'occident, par un étang qui » s'étend aussi au septentrion; en sorte que l'isthme, ou l'espace entre » les deux mers qui joint la ville au continent, n'est que de deux stades,

» c'est-à-dire, d'un peu plus de 800 toises. La ville, vers le milieu, » est basse et enfoncée. Au midi, on y va de la mer par une plaine; le » reste est environné de collines, deux hautes et rudes, et trois autres » beaucoup plus douces, mais caverneuses et difficiles à approcher. » L'enceinte de la ville n'était autrefois que de vingt stades. »

Imitation de Silius, liv. XV.

Carthago impenso naturæ adjuta favore
Excelsos tollit pelago circumflua muros :
Arctatas ponti fauces modica insula claudit,
Quà Titan ortu terras aspergit Eoo.
At quà prospectat Phœbi juga sera cadentis,
Pigram in planitiem stagnantes egerit undas,
Quas auget veniens, refluusque reciprocat æstus.
Sed gelidas à fronte sedet sublimis ad Arctos
Urbs imposta jugo, pronumque excurrit in æquor,
Et tuta æterno defendit mœnia fluctu.

(116) *Africo vento.* Ce vent souffle entre l'occident et le midi. (*Note de Rollin.*)

(117) *Quingentos passus.* Il faut lire, d'après Polybe : *Ad bis mille et quingentos passus ;* ainsi qu'à la ligne d'après : *Paululo plus mille et ducentorum passuum.* (*Note de Crévier.*)

(118) *Partim.* Ce mot ne peut avoir ici aucun sens. J'ai suivi la correction de Crévier qui propose de lire *raptim*, leçon qu'autorise ce membre de phrase : *In terram evadere properant.*

(119) *Armatos duxit.* Le nombre a été omis par les copistes ; mais on peut y suppléer soit par le chapitre suivant, où se trouvent ces mots : *Parte aliâ quingentis*, soit par l'autorité de Polybe. (*Note de Crévier.*)

(120) *Sed quòd euntes*, etc. Le sens de ce passage est clair ; mais la construction n'est pas facile, et le mot *euntes* est vraisemblablement une faute, à moins qu'on ne suppose que *mœnia* sous-entendu,

est-le nominatif de la phrase dont la tournure aurait quelque chose de pénible et de forcé. (*Idem.*)

(121) *Ad prædam.... quæ ingens omnis generis fuit.* Telle était la manière d'agir des Romains dans la prise des villes. Une partie des troupes était destinée au pillage; mais jamais plus de la moitié. Ceux qui devaient exécuter le pillage, étaient choisis sur tous les corps qui composaient l'armée, et chacun apportait à sa cohorte ou à sa légion ce qu'il avait pris. Le butin était vendu à l'encan, et les tribuns en partageaient le prix en portions égales, qui se donnaient non seulement à ceux qui avaient occupé les postes nécessaires pour assurer le pillage, mais encore à ceux qui avaient gardé les tentes et les bagages, aux malades, et aux autres qui avaient été détachés pour quelque fonction que ce fût; et de peur qu'il ne se commît quelque infidélité à cet égard, on faisait jurer aux soldats, avant d'entrer en campagne et le premier jour où ils se rassemblaient, qu'ils ne détourneraient rien du butin, et qu'ils rapporteraient fidèlement tout ce qu'ils auraient pris. Au reste, continue Polybe, les Romains, par cette sage coutume, se sont précautionnés contre les mauvais effets de la passion de s'enrichir; car l'espérance d'avoir part au butin étant égale pour tous, et aussi certaine pour ceux qui restent aux postes que pour ceux qui faisaient le pillage, la discipline était toujours exactement gardée. Il n'en est pas ainsi chez les peuples qui ont pour maxime que ce que chacun a pris dans le pillage des villes lui appartient; car alors la partie des troupes frustrée du butin se trouve en même temps destituée du motif le plus puissant d'un soldat pour l'engager à faire son devoir et à mépriser les périls, je veux dire la vue et l'attrait du gain. (*Rollin. Hist. rom.* t. V, p. 611.)

(122) *Opifices.* Ces artisans furent partagés en bandes de trente, sur chacune desquelles on préposa un Romain pour les surveiller. (*Note de Rollin.*)

(123) *Incolarum juvenum.* On a déjà vu plus haut que *incola* signifie

celui qui est habitant, mais non citoyen d'une ville. Rollin rapporte que Scipion leur fit la même promesse qu'aux ouvriers.

(124) *Decem et octo millia et* CCC *pondo*. Rollin évalue cette somme à un peu plus de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize marcs. Polybe porte à plus de six cents talents tout l'argent pris sur les Carthaginois, c'est-à-dire, à un million huit cent mille livres.

(125) *Tritici.... modiûm.* Crévier évalue ces quarante mille boisseaux à trente mille huit cent trente-trois des nôtres, et les deux cent soixante-dix mille boisseaux d'orge à deux cent huit mille cent vingt-cinq de nos boisseaux.

(126) *Sparto*, sorte de plante qui croît spontanément en Espagne, et dont on fait d'excellents cordages. (*Note de Crévier.*)

(127) *Uno die.* Imitation de Silius, liv. XV.

Hanc oriens vidit Titan, cùm surgeret, urbem
Vallari castris, captamque aspexit eamdem
Ociùs Hesperio quàm gurgite tingeret axem.

(128) *Socius navalis.* Dans tout ce chapitre, Tite-Live entend par *socii navales,* non seulement les rameurs, mais encore les troupes de marine, qu'il appelle plus bas *classici milites.* (*Note de Crévier.*)

(129) *Silenus.* Silénus, au rapport de Denys d'Halicarnasse, liv. I, avait écrit l'histoire de Rome, depuis sa fondation. (*Idem.*)

(130) *Ceterorum curam benignè tuendorum.* Rollin nous apprend que Scipion poussa l'attention jusqu'à donner aux petites filles des jeux d'enfants et des bracelets, et aux jeunes garçons des couteaux et de petites épées.

(131) *Diis simillimum juvenem.* Valère-Maxime fait valoir cette continence de Scipion avec autant de vivacité que de précision : *Et juvenis*, dit-il, *et cælebs*, *et victor*, liv. IV, ch. 3.

(132) *Ulterioris provinciæ.* L'Espagne ultérieure n'était point en-

SOMMAIRE DU LIVRE XXVII.

Le proconsul Cn. Fulvius est défait par Annibal auprès d'Herdonée. Le consul Marcellus obtient un avantage contre le même général, auprès de Numistron, d'où Annibal se retire à la faveur de la nuit. Marcellus le poursuit dans sa retraite, et le force à se battre. Vaincu dans la première action, il est vainqueur dans la dernière. Fabius Maximus reprend dans son consulat Tarente, au moyen des intelligences qu'il avait dans la place. En Espagne, Scipion combat Asdrubal, fils d'Amical, auprès de Bécula, et remporte la victoire. Parmi les prisonniers se trouve un jeune prince d'une rare beauté, neveu de Masinissa. Scipion le lui renvoie comblé de présents. Les consuls Cl. Marcellus et T. Quintius Crispinus, sortis de leur camp pour faire une reconnaissance, tombent dans une embuscade qu'Annibal leur a dressée. Marcellus y périt, Crispinus échappe. Exploits du proconsul P. Sulpicius contre Philippe et les Achéens. Les censeurs font la clôture du lustre, et le dénombrement des citoyens monte à cent trente-sept mille cent huit chefs de famille. Ce résultat fait connaître les pertes que tant de combats malheureux avaient coûté à la population de Rome. Asdrubal passe les Alpes avec une armée nouvelle, pour faire sa jonction avec Annibal; il est défait et tué avec cinquante-six mille hommes par les consuls M. Livius et Claudius Néron. La bataille se livre sous les auspices de Livius; mais Cl. Néron qui, ayant Annibal en tête, avait quitté son camp sans que l'ennemi se fût aperçu de ce mouvement, et était venu avec l'élite de son armée se réunir à son collégue, assura la défaite d'Asdrubal et eut la plus grande part à la gloire de cette journée.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER VIGESIMUS-SEPTIMUS.

I. Hic status rerum Hispaniæ erat. In Italiâ consul Marcellus, Salapiâ per proditionem receptâ, Maroneam et Meles de Samnitibus vi cepit. Ad tria millia militum ibi Hannibalis, quæ præsidii causâ relicta erant, oppressa. Præda (et aliquantum ejus fuit) militi concessa : tritici quoque ducenta quadraginta millia modiûm (1), et centum decem millia hordei inventa. Ceterùm nequaquam inde tantum gaudium fuit, quanta clades intra paucos dies accepta est, haud procul ab Herdoneâ (2) urbe. Castra ibi Cn. Fulvius proconsul habebat, spe recipiundæ Herdoneæ, quæ post Cannensem cladem ab Romanis defecerat, nec loco satis tuto posita, nec præsidiis firmata. Negligentiam insitam ingenio ducis augebat spes ea, quòd labare iis adversùs Pœnum fidem senserat, postquam, Salapiâ amissâ, excessisse his locis Hannibalem in Bruttios auditum est. Ea omnia,

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

I. Telle était la situation des affaires d'Espagne. En Italie, le consul Marcellus, maître de Salapie par trahison, prit de force sur les Samnites Maronée et Mélès. Les trois mille hommes qu'Annibal y avait mis en garnison y périrent, et le butin, qui fut assez considérable, fut abandonné aux soldats. On y trouva de plus deux cent quarante mille boisseaux de froment et cent dix mille d'orge. Mais la joie causée par ces succès fut cruellement troublée par l'échec que les armes romaines éprouvèrent bientôt après dans le voisinage d'Herdonée. Le proconsul Cn. Fulvius se flattant de réduire cette ville, laquelle, après la bataille de Cannes, avait quitté le parti des Romains, était venu camper près de ses murs; mais il n'avait eu soin ni de s'asseoir dans une position avantageuse, ni de se mettre à l'abri de toute surprise. Sa négligence naturelle était augmentée par la confiance où il était que les habitants commençaient à se détacher d'Annibal, depuis que ce général, après la perte de Salapie, avait quitté ces contrées pour passer dans l'Abruzze. Annibal, informé de ces dispositions par des émissaires se-

ab Herdoneâ per occultos nuncios delata Hannibali, simul curam sociæ retinendæ urbis, et spem fecêre incautum hostem aggrediendi : exercitu expedito, ita ut famam propè præveniret, magnis itineribus ad Herdoneam contendit, et, quò plus terroris hosti objiceret, acie instructâ accessit. Par audaciâ Romanus, consilio et viribus impar, copiis raptim eductis conflixit. Quinta legio et sinistra ala acriter pugnam inierunt. Ceterùm Hannibal signo equitibus dato, ut, cùm pedestres acies occupassent præsenti certamine oculos animosque, circumvecti, pars castra hostium, pars terga trepidantium invaderent, ipse in Fulvii similitudinem nominis, quòd Cn. Fulvium prætorem biennio antè in iisdem devicerat locis, increpans, similem eventum pugnæ fore affirmabat. Neque ea spes vana fuit : nam cùm cominus acie et peditum certamine multi cecidissent Romanorum, starent tamen ordines signaque; equestris à tergo tumultus, simul à castris clamor hostilis auditus, sextam antè legionem, quæ in secundâ acie posita, prior ab Numidis turbata est, quintam deinde, atque eos qui ad prima signa erant, avertit. Pars in fugam effusi, pars in medio cæsi; ubi et ipse Cn. Fulvius cum undecim tribunis militum cecidit. Romanorum sociorumque quot cæsa in eo prælio millia sint, quis pro certo affirmet ? cùm tredecim millia alibi, alibi haud plus quàm septem inveniam. Castris prædâque victor potitur. Herdoneam, quia et

crets, conçut, avec le désir de conserver une ville alliée, l'espérance de surprendre un ennemi qui se tenait si peu sur ses gardes. Il prend donc avec lui un corps de troupes leste et sans bagage, se porte vers Herdonée avec assez de rapidité pour prévenir le bruit de sa marche; et afin d'inspirer plus de terreur à l'ennemi, arrive devant lui en ordre de bataille. Le Romain, non moins audacieux, mais bien inférieur en force et en talents militaires, fit sortir ses troupes à la hâte, et accepta le combat. La cinquième légion et l'aile gauche engagèrent l'action avec vigueur. Mais Annibal donne ordre à ses cavaliers d'attendre le moment où le combat d'infanterie occuperait l'attention, et alors de faire un grand circuit, et de se partager en deux divisions, dont l'une attaquerait le camp ennemi, et l'autre viendrait charger les Romains par derrière; et tirant un présage favorable de la ressemblance de nom, il leur rappelle qu'ils ont battu deux ans auparavant, et dans le même lieu, le préteur Fulvius, et leur promet le même succès contre le proconsul. L'événement justifia sa confiance. Les Romains tenaient encore ferme, sans quitter ni leurs rangs ni leurs drapeaux, quoiqu'ils eussent perdu beaucoup de monde dans le combat d'infanterie; mais la charge de cavalerie qui vint les prendre en queue, et les cris des ennemis qui attaquaient le camp, les mirent bientôt en désordre. La sixième légion, qui combattait à la seconde ligne, fut la première rompue par les Numides, et la cinquième, avec la première ligne, tournèrent le dos. Les uns prirent la fuite; les autres, enfermés entre deux corps ennemis, furent taillés en pièces. Cn. Fulvius lui-même demeura sur la place avec onze tribuns des soldats. Il est impossible de préciser le nombre des Romains et des alliés qui périrent dans cette occasion; les uns le portent à treize mille, et les autres le

defecturam fuisse ad Romanos comperit, nec mansuram in fide, si inde abscessisset, multitudine omni Metapontum ac Thurios traductâ, incendit; occîdit principes, qui cum Fulvio colloquia occulta habuisse comperti sunt. Romani, qui ex tantâ clade evaserant, diversis itineribus semiermes ad Marcellum consulem in Samnium perfugerunt.

II. Marcellus nihil admodum tantâ clade territus, litteras Romam ad senatum de duce et exercitu ad Herdoneam amisso scribit. « Ceterùm eumdem se, » qui post Cannensem pugnam ferocem victoriâ » Hannibalem contudisset, ire adversùs eum, bre» vem illi lætitiam quâ exsultet facturum. » Et Romæ quidem cùm luctus ingens ex præterito, tum timor in futurum erat. Consul ex Samnio in Lucanos transgressus, ad Numistronem in conspectu Hannibalis loco plano, cùm Pœnus collem teneret, posuit castra. Addidit et aliam fidentis speciem, quòd prior in aciem eduxit. Nec detrectavit Hannibal, ut signa portis efferri vidit. Ita tamen aciem instruxerunt, ut Pœnus dextrum cornu in collem erigeret, Romani sinistrum ad oppidum applicarent. Ab horâ tertiâ (3) cùm ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent, ab Romanis prima legio et dextera ala, ab Hannibale Hispani milites et funditor Balearis, elephanti quoque, commisso jam cer-

bornent à sept. Le vainqueur demeura maître du camp et du butin. A l'égard d'Herdonée, Annibal, bien instruit qu'elle était dans l'intention d'ouvrir ses portes aux Romains dès qu'il aurait quitté le pays, en transporta les habitants à Métapont et à Thurium, et brûla la ville. Les principaux citoyens, convaincus d'intelligence avec Fulvius, furent décapités. Pour les Romains, tous ceux qui purent échapper à cette sanglante défaite prirent la route du Samnium, y pénétrèrent par différents chemins, et s'y réfugièrent, la plupart sans armes, auprès de Marcellus.

II. Ce général, sans s'alarmer de cette perte, manda au sénat l'échec reçu auprès d'Herdonée et la mort de Fulvius, ajoutant « qu'il marchait contre Annibal, et que celui qui, après la bataille de Cannes, avait su rabattre l'orgueil du vainqueur, ne le laisserait pas long-temps s'applaudir de ce nouveau succès. » Mais cette lettre ne diminua ni la consternation de Rome pour le passé, ni ses alarmes sur l'avenir. Le consul, passant du Samnium en Lucanie, vint camper dans une plaine auprès de Numistron, en présence d'Annibal, qui s'était retranché sur une hauteur. Pour marquer encore plus de confiance, il sortit le premier en bataille rangée à la vue des premiers drapeaux; Annibal ne refusa pas le défi. Telle fut la disposition des deux armées. Le Carthaginois plaça son aile droite sur la pente de la colline, et les Romains appuyèrent leur aile gauche aux murs de la ville. La victoire flotta long-temps entre les deux partis. Le combat dura depuis la troisième heure jusqu'à la nuit, la première ligne formée du côté des Romains de la première légion et du corps auxiliaire de l'aile droite, et du côté d'Annibal, des Espagnols, des frondeurs Baléares et des éléphants mis en mouvement au commencement de l'action, étant

tamine in prælium acti. Diu pugna neutrò inclinata stetit. Primæ legioni tertia, dexteræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri à fessis pugnam accepêre. Novum atque atrox prælium ex tam segni repentè exarsit, recentibus animis corporibusque; sed nox incertâ victoriâ diremit pugnantes. Postero die Romani ab sole orto in multum diei stetêre in acie: ubi nemo hostium adversùs prodiit, spolia per otium legêre, et congestos in unum locum cremavêre suos. Nocte insequenti Hannibal silentio movit castra, et in Apuliam abiit: Marcellus, ubi lux fugam hostium aperuit, sauciis cum præsidio modico Numistrone relictis, præpositoque his L. Furio Purpureone tribuno militum, vestigiis institit sequi. Ad Venusiam adeptus eum est. Ibi per dies aliquot cùm ab stationibus procursaretur, mista equitum peditumque tumultuosa magis prælia quàm magna, et ferme omnia Romanis secunda fuerunt. Inde per Apuliam ducti exercitus, sine ullo memorando certamine, cùm Hannibal nocte signa moveret, locum insidiis quærens; Marcellus, nisi certâ luce, et explorato antè, non sequeretur.

III. Capuæ interim Flaccus dum bonis principum vendendis, agro, qui publicatus fuerat, locando (locavit autem omnem frumento) tempus terit; ne deesset materia in Campanos sæviendi, novum in occulto gliscens per indicium protractum est facinus. Milites ædificiis emotos, simul ut cum agro

lasses de combattre, la première légion fut relevée par la troisième, et l'aile droite par l'aile gauche; tandis qu'Annibal fit avancer des troupes fraîches pour prendre la place de celles qui étaient harassées : alors l'action qui s'était ralentie se ranima avec encore plus d'acharnement entre des ennemis qui apportaient une force et une ardeur toutes nouvelles. Enfin la nuit sépara les combattants, et laissa l'affaire indécise. Le lendemain les Romains restèrent sous les armes depuis le lever du soleil jusque bien avant dans la journée; mais voyant qu'il ne paraissait point d'ennemi, ils ramassèrent les dépouilles à loisir, recueillirent leurs morts en monceau, et les brûlèrent. La nuit suivante Annibal décampa sans bruit, et prit la route de l'Apulie. Marcellus, dès que le jour lui eut découvert la retraite des Carthaginois, laissa ses blessés à Numistron, avec une faible garnison, sous les ordres du tribun L. Furius Purpuréon, suivit les traces d'Annibal, et l'atteignit auprès de Vénusia. Là, quelques jours se passèrent en charges tumultueuses d'infanterie et de cavalerie, qui ressemblaient plutôt à des escarmouches qu'à de véritables combats, et qui furent presque toutes à l'avantage des Romains. Ensuite les deux armées parcoururent l'Apulie sans rendre de combat mémorable, Annibal décampant la nuit, et épiant l'occasion de tendre des piéges; Marcellus ne le suivant que de jour, et après avoir bien assuré sa marche.

III. Cependant Fulvius s'occupait à Capoue du soin de vendre les biens des principaux citoyens, et d'affermer les terres confisquées au profit de la république, et dont il exigea le prix en blé et non en argent. On eût dit qu'une sorte de fatalité s'attachait à lui fournir de nouveaux griefs contre les Campaniens. Un nouveau complot se tramait dans l'ombre, mais fut décou-

tecta urbis fruenda locarentur, simul metuens, ne suum quoque exercitum, sicut Hannibalis, nimia urbis amœnitas emolliret, in portis murisque sibimet ipsos tecta militariter coëgerat ædificare : erant autem pleraque ex cratibus aut tabulis facta, alia arundine texta, stramento intecta omnia, velut de industriâ, alimentis ignis. Hæc noctis unâ horâ ut omnia incenderent centum septuaginta Campani, principibus fratribus Blosiis, conjuraverant. Indicio ejus rei ex familiâ Blosiorum facto, portis repentè jussu proconsulis clausis, cùm ad arma signo dato milites concurrissent; comprehensi omnes qui in noxâ erant, et quæstione acriter habitâ, damnati necatique : indicibus libertas, et æris dena millia (4) data. Nucerinos et Acerranos querentes, ubi habitarent non esse, Acerris ex parte incensis, Nuceriâ deletâ, Romam Fulvius ad senatum misit. Acerranis permissum, ut ædificarent quæ incensa erant : Nucerini Atellam, quia id maluerant (Atellanis Calatiam migrare jussis) traducti. Inter multas magnasque res, quæ nunc secundæ, nunc adversæ occupabant cogitationes hominum, ne Tarentinæ quidem arcis excidit memoria. M. Ogulnius, et P. Aquillius, in Etruriam legati ad frumentum coëmendum, quod Tarentum portaretur, profecti; et mille milites de exercitu urbano, par numerus Romanorum sociorumque, eôdem in præsidium cum frumento missi sunt.

vert à temps. Pour que la jouissance des maisons rendît plus facile la location des terres, et en même temps, dans la crainte que le séjour d'une ville voluptueuse n'amollît son armée comme celle d'Annibal, Fulvius en avait fait sortir ses troupes, et les avait obligées de se bâtir des casernes hors des portes et des murailles. La plupart étaient construites de claies, de planches ou de roseaux, et couvertes de chaume, toutes matières combustibles, et qui semblaient appeler la main des incendiaires. Cent soixante-dix Campaniens, ayant à leur tête les frères Blosius, complotèrent de brûler le tout la nuit et dans l'espace d'une heure. Sur la dénonciation faite par un esclave de la famille même des Blosius, le proconsul ordonne tout à coup de fermer les portes, met les soldats sous les armes et fait arrêter tous les complices; la douleur de la torture leur arrache l'aveu de leur crime, et leur condamnation est suivie de leur supplice : les dénonciateurs eurent pour récompense la liberté, et chacun dix mille sesterces. Dans le même temps, les habitants de Nucérie et d'Acerra vinrent se plaindre d'être privés de toute habitation par l'embrasement de la première de ces villes et par l'entière destruction de l'autre. Fulvius les renvoya au sénat, qui permit à ceux d'Acerra de rebâtir les édifices consumés par le feu. Pour les Nucériens, on les transporta de leur plein gré dans Atella, dont les habitants eurent ordre d'aller s'établir à Calatie. Tant d'événements importants, soit heureux, soit malheureux, qui absorbaient l'attention publique, ne firent point oublier la citadelle de Tarente. M. Ogulnius et P. Aquillius furent envoyés en Étrurie acheter du blé qu'ils durent faire transporter à Tarente. Ce convoi eut pour escorte mille soldats, tant Romains qu'alliés, tirés de l'armée urbaine, et destinés à renforcer la garnison.

IV. Jam æstas in exitu erat, comitiorumque consularium instabat tempus: sed litteræ Marcelli negantis è republicâ esse, vestigium abscedi ab Hannibale, cui cedenti certamenque abnuenti gravis ipse instaret, curam injecerant, ne aut consulem tum maximè res agentem à bello avocarent, aut in annum consules deessent. Optimum visum est, quanquam extra Italiam esset, Valerium potiùs consulem ex Siciliâ revocari. Ad eum litteræ jussu senatûs ab L. Manlio prætore urbis missæ, cum litteris consulis M. Marcelli, ut ex iis nosceret, quæ causa Patribus eum potiùs quàm collegam revocandi ex provinciâ esset. Eo ferè tempore legati ab rege Syphace Romam venerunt, quæ is prospera prælia cum Carthaginiensibus fecisset, memorantes. « Regem nec » inimiciorem ulli populo quàm Carthaginiensi, » nec amiciorem quàm Romano affirmabant esse : » misisse eum antea legatos in Hispaniam ad Cn. et » P. Cornelios, imperatores Romanos : nunc ab ipso » velut fonte petere Romanam amicitiam voluisse. » Senatus non legatis modò benignè respondit, sed et ipse legatos cum donis ad regem misit, L. Genucium, P. Pœtelium, P. Popilium. Dona tulêre, togam, et tunicam purpuream, sellam eburneam, pateram ex quinque pondo auri (5) factam. Protenus et alios Africæ regulos jussi adire : iis quoque quæ darentur, portata, togæ prætextæ, et ternûm pondo (6) pateræ aureæ. Et Alexandriam ad Ptole-

IV. La campagne tirait à sa fin, et le temps des comices pour l'élection des consuls approchait ; mais les dépêches de Marcellus, qui mandait que l'intérêt de la république ne lui permettait pas de quitter d'un pas Annibal en fuite devant lui, et soigneux de se refuser à tout engagement, jetèrent les sénateurs dans une grande perplexité. Ils étaient partagés entre le danger de détourner des opérations militaires le consul au milieu de ses heureux succès, ou de laisser l'année suivante la république sans consuls. Enfin, on jugea que le meilleur parti était de rappeler le consul Valérius de Sicile, quoiqu'il fût pour le moment hors d'Italie. Le préteur de la ville, L. Manlius, lui écrivit donc au nom du sénat, et joignit à sa lettre celle de Marcellus, dont la lecture devait lui apprendre les raisons qu'on avait de lui faire quitter son département plutôt qu'à son collégue. Vers le même temps, Rome reçut des ambassadeurs du roi Syphax, qui venaient y porter la nouvelle des avantages que ce prince avait remportés sur les Carthaginois. Ils assuraient « que Carthage n'avait pas un ennemi plus irréconciliable que leur maître, ni Rome un allié plus fidèle, ajoutant qu'il avait déjà envoyé des ambassadeurs en Espagne à Cn. et à Publius Scipion ; mais que maintenant ils venaient par son ordre puiser à la source même l'amitié du peuple romain. » Non content de leur faire une réponse obligeante, le sénat envoya en ambassade L. Génucius, P. Pœtélius et P. Popilius, chargés de lui remettre en présents une robe romaine, une tunique de pourpre, une chaise curule et une coupe d'or du poids de cinq livres. Leurs instructions portaient de plus l'ordre de se rendre ensuite à la cour des autres petits rois d'Afrique, et de leur présenter, au nom du sénat, des robes prétextes et des coupes d'or, chacune du poids de trois livres. Une autre ambassade,

mæum (7) Cleopatramque reges M. Atilius et Manius Acilius legati, ad commemorandam renovandamque amicitiam, missi, dona tulêre, regi togam, et tunicam purpuream cum sellâ eburneâ : reginæ, pallam pictam cum amiculo purpureo. Multa eâ æstate, quâ hæc facta sunt, ex propinquis urbibus agrisque nunciata sunt prodigia ; Tusculi agnum cum ubere lactenti natum : Jovis ædis culmen fulmine ictum, ac prope omni tecto nudatum : iisdem ferme diebus, Agnaniæ terram ante portam ictam, diem ac noctem sine ullo ignis alimento arsisse : et aves, ad Compitum Anaguinum, in luco Dianæ nidos in arboribus reliquisse : Tarracinæ in mari haud procul portu angues magnitudinis miræ, lascivientium piscium modo exsultasse : Tarquiniis porcum cum ore humano genitum : et in agro Capenate, ad lucum Feroniæ, quatuor signa sanguine multo diem ac noctem sudasse. Hæc prodigia hostiis majoribus procurata decreto pontificum ; et supplicatio diem unum Romæ ad omnia pulvinaria, alterum in Capenate agro, ad Feroniæ lucum indicta.

V. M. Valerius consul litteris excitus, provinciâ exercituque mandato Cincio prætori, M. Valerio Messalâ præfecto classis, cum parte navium in Africam, prædatum simul speculatumque, quæ populus Carthaginiensis ageret pararetque, misso, ipse decem navibus Romam profectus cùm prosperè per-

composée de M. Atilius et Manius Acilius, prit la route d'Alexandrie, pour renouveler alliance avec Ptolémée et Cléopâtre, qui régnaient alors, et pour leur offrir, au roi une robe et une tunique de pourpre, avec une chaise curule, et à la reine, un manteau brodé, avec un voile de pourpre. Durant l'été où se passèrent tous ces événements, plusieurs prodiges furent annoncés des villes et des campagnes voisines. A Tusculum, il était né une brebis avec une mamelle remplie de lait; la foudre avait atteint le sommet du temple de Jupiter, et l'avait laissé presque à découvert; dans les mêmes jours, à la porte d'Anagni, la terre, frappée du tonnerre, avait brûlé un jour et une nuit, sans qu'il y eût de matières combustibles; au bourg du même nom, des oiseaux avaient abandonné les nids qu'ils avaient construits dans le bosquet de Diane; Terracine avait vu au bord de la mer, assez près du port, des serpents d'une grandeur monstrueuse bondir et folâtrer comme des agneaux; à Tarquinies, il était né un porc avec le visage et la tête d'un homme; enfin, dans le territoire de Capène, vers le bois de Féronie, quatre statues avaient eu une sueur de sang l'espace d'un jour et d'une nuit. En expiation de ces prodiges les pontifes firent immoler aux dieux de grandes victimes, un jour fut indiqué pour faire à Rome des processions dans tous les temples, et un autre pour répéter la même cérémonie sur les terres de Capène, dans le bois sacré de la déesse Féronie.

V. A la réception des lettres du préteur L. Manlius, le consul M. Valérius remit le commandement de la province et de l'armée au préteur Cincius, détacha M. Valérius Messala, commandant de la flotte, avec une partie des vaisseaux qu'il envoyait en Afrique, tout à la fois pour piller les côtes et pour reconnaître les mouvements des Carthaginois, et quitta lui-

venisset, senatum extemplo habuit. Ibi de suis rebus gestis commemoravit. « Cùm annos propè sexa-» ginta (8) in Siciliâ terrâ marique sæpe magnis cla-» dibus bellatum esset, se eam provinciam confe-» cisse : neminem Carthaginiensem in Siciliâ esse : » neminem Siculum, qui metu inde fugati abfuerint, » non esse : omnes in urbes, in agros suos reductos, » arare, serere : desertam recoli tandem terram, fru-» giferam ipsis cultoribus, populoque Romano pace » ac bello fidissimum annonæ subsidium. » Exin Mutine, et si quorum aliorum merita erga populum Romanum erant, in senatum introductis; honores omnibus, ad exsolvendam fidem consulis, habiti. Mutines etiam civis Romanus factus, rogatione ab tribuno plebis, ex auctoritate Patrum, ad plebem latâ. Dum hæc Romæ geruntur, M. Valerius Messala quinquaginta navibus cùm antè lucem ad Africam accessisset, improvisò in agrum Uticensem exscensionem fecit; eumque latè depopulatus, multis mortalibus cum aliâ omnis generis prædâ captis, ad naves rediit, atque in Siciliam transmisit; tertiodecimo die, quàm profectus inde erat, Lilybæum revectus. Ex captivis, quæstione habitâ, hæc comperta, consulique Lævino omnia ordine perscripta, ùt sciret quo in statu res Africæ essent. « Quinque » millia Numidarum cum Masinissâ, Galæ filio, » acerrimo juvene, Carthagine esse; et alios per to-» tam Africam milites mercede conduci, qui in His-

même la Sicile avec dix galères, pour se rendre à Rome. Après une heureuse traversée, à peine fut-il arrivé, qu'il convoqua le sénat, et rendit compte de ses opérations. « Après une lutte de plus de soixante ans, qui avait coûté plus d'un désastre sur terre et sur mer, il avait enfin terminé cette guerre opiniâtre. Il ne restait pas en Sicile un seul Carthaginois. Tous les Siciliens que la terreur avait bannis de leur patrie, rentrés dans leurs villes et dans leurs campagnes, se livraient sans réserve aux travaux de l'agriculture. Leur retour allait rendre à cette terre si long-temps désolée, cette fertilité heureuse pour ses propres cultivateurs, et qui en faisait la plus sûre ressource du peuple romain, tant en paix qu'en guerre. » Ensuite il présenta au sénat Mutine, et tous ceux qui s'étaient signalés par quelque service important. Le traitement honorable qu'on leur fit acquitta les engagements pris par le consul. Mutine fut même honoré du titre de citoyen romain, en vertu d'une loi proposée par un tribun du peuple, d'après l'autorisation du sénat. Pendant que ces événements se passent à Rome, M. Valérius Messala, arrivé sur les côtes d'Afrique avec cinquante vaisseaux, hasarde avant le jour une descente sur les terres d'Utique, pousse au loin ses ravages, fait un grand nombre de prisonniers et un immense butin, se rembarque, reprend la route de Sicile, et aborde au port de Lilybée, treize jours après en être parti pour cette expédition. A son retour il questionna ses prisonniers sur la situation de l'Afrique, et manda au consul Lævinus le résultat de ses informations. Il sut par leur rapport, « qu'il y avait à Carthage cinq mille Numides, commandés par Masinissa, fils de Gala, jeune prince aussi brave qu'entreprenant; qu'on faisait des levées dans toute l'Afrique, pour renforcer Asdrubal en Espagne, et que ce dernier avait ordre de passer au plus tôt en Italie avec le plus de forces qu'il pourrait rassembler, afin de se

» paniam ad Asdrubalem trajicerentur; ut iis quàm » maximo exercitu, primo quoque tempore, in Ita» liam transgressus, jungeret se Hannibali: in eo » positam victoriam credere Carthaginienses. Clas» sem præterea ingentem apparari ad Siciliam repe» tendam, eamque se credere brevi trajecturam. » Hæc recitata à consule ita movêre senatum, ut non exspectanda comitia consuli censerent, sed dictatorem comitiorum habendorùm causâ dici, et extemplo in provinciam redeundum. Illa disceptatio tenebat, quòd consul in Siciliâ se M. Valerium Messalam, qui tum classi præesset, dictatorem dicturum esse aiebat: Patres extra Romanum agrum (eum autem Italiâ terminari) negabant dictatorem dici posse. M. Lucretius tribunus plebis cùm de eâ re consuleret, ita decrevit senatus: « Ut consul, prius» quam ab urbe discederet, populum rogaret, quem » dictatorem dici placeret; eumque quem populus » jussisset, diceret dictatorem. Si consul noluisset, » prætor populum rogaret: si ne is quidem vellet, » tum tribuni ad plebem ferrent. » Cùm consul se populum rogaturum negasset, quod suæ potestatis esset, prætoremque vetuisset rogare; tribuni plebis rogarunt, plebesque scivit, ut Q. Fulvius, qui tum ad Capuam erat, dictator diceretur. Sed, quo die id plebis concilium futurum erat, consul clam nocte in Siciliam abiit: destitutique Patres litteras ad M. Claudium mittendas censuerunt, ut desertæ ab collegâ reipublicæ subveniret, diceretque quem po-

réunir à son frère Annibal, jonction à laquelle les Carthaginois attachaient toutes leurs espérances. En outre ils équipaient une flotte considérable, pour rentrer en Sicile, et il croyait qu'elle ne tarderait pas à se mettre en mer. » Ces préparatifs alarmèrent les sénateurs, au point de leur faire penser que le consul, au lieu d'attendre le temps des élections, devait nommer un dictateur pour y présider, et retourner sur-le-champ dans son département. Une difficulté les arrêtait : le consul protestait qu'à son retour en Sicile il nommerait dictateur M. Valérius Messala, alors commandant de l'armée navale. De son côté, le sénat prétendait qu'on ne pouvait élire un dictateur hors du territoire romain, lequel était renfermé dans les bornes de l'Italie. Le tribun M. Lucrétius ayant pris l'avis du sénat, il fut décrété « que le consul, avant de sortir de Rome, demanderait au peuple quel citoyen il voulait porter à la dictature, et qu'il nommerait celui que le peuple lui aurait désigné. Au refus du consul, le préteur ferait la proposition, et si lui-même s'y refusait, alors les tribuns seraient chargés de la faire. » Le consul refusant de soumettre au choix du peuple une élection qui lui appartenait de droit, et défendant au préteur d'intervenir dans cette affaire, les tribuns la proposèrent au peuple, qui ordonna de créer dictateur Q. Fulvius Flaccus, alors à Capoue ; mais la nuit même qui précéda le jour où cette assemblée devait avoir lieu, le consul partit furtivement pour retourner en Sicile. Le sénat, déconcerté par cette sorte d'évasion, écrivit au consul Marcellus pour le prier de venir au secours de la république, abandonnée par son collégue, et de nommer dictateur l'homme que le peuple avait indiqué. Marcellus élut donc Q. Fulvius, qui, en vertu du même plébiscite, choisit pour général de la cavalerie le grand-pontife P. Licinius Crassus.

pulus jussisset dictatorem. Ita à Claudio consule Q. Fulvius dictator dictus, et ex eodem plebiscito et ab Q. Fulvio dictatore P. Licinius Crassus Pontifex maximus magister equitum dictus.

VI. Dictator posteaquam Romam venit, Cn. Sempronium Blæsum legatum, quem ad Capuam habuerat, in Etruriam provinciam ad exercitum misit, in locum C. Calpurnii prætoris, quem, ut Capuæ exercituique suo præesset, litteris excivit. Ipse comitia in quem diem primum potuit, edixit; quæ certamine inter tribunos dictatoremque injecto, perfici non potuerunt. Galeria juniorum, quæ sorte prærogativa erat, Q. Fulvium et Q. Fabium consules dixerat, eódemque jure vocatæ inclinassent, ni tribuni plebis C. et L. Arennii se interposuissent; qui « Neque magistratum continuari satis civile esse » aiebant, et multò fœdioris exempli, eum ipsum » creari qui comitia haberet. Itaque si suum nomen » dictator acciperet, se comitiis intercessuros : si » aliorum præterquam ipsius ratio haberetur, comi» tiis se moram non facere. » Dictator causam comitiorum auctoritate senatûs, plebiscito, exemplis tutabatur. « Namque Cn. Servilio consule, cùm C. Fla» minius alter consul ad Trasimenum cecidisset, ex » auctoritate Patrum ad plebem latum, plebemque » scivisse, ut quoad bellum in Italiâ esset, ex iis qui » consules fuissent, quos et quoties vellet, reficiendi » consules populo jus esset; exemplumque eam in

VI. Le dictateur, dès son arrivée à Rome, envoya en Étrurie Cn. Sempronius Blæsus, son lieutenant à Capoue, pour y commander l'armée du préteur C. Calpurnius, à qui il manda de se rendre à Capoue pour y prendre le commandement des troupes. Pour lui, il indiqua au plus tôt la tenue des comices consulaires ; mais les débats qui s'élevèrent entre le dictateur et les tribuns empêchèrent de terminer les élections. Les jeunes gens de la tribu Galéria, à laquelle le sort avait donné l'initiative des suffrages, avaient déjà nommé consuls Q. Fulvius et Q. Fabius, et ce choix allait être ratifié par les autres tribus, sans l'opposition des tribuns du peuple C. et L. Arennius. Ces magistrats objectèrent « qu'il était dangereux pour la liberté, de continuer un citoyen dans la même magistrature, et d'un bien plus mauvais exemple d'élever aux consulats celui même qui présidait aux assemblées. Ils déclaraient donc qu'ils s'opposeraient au résultat des comices, si le dictateur acceptait son élection ; mais qu'ils n'y mettraient aucun obstacle, si le choix du peuple tombait sur tout autre. » Le dictateur, de son côté, défendait la cause des comices, par l'autorité du sénat, par un plébiscite, et par plus d'un exemple. « C'était ainsi, disait-il, que la mort de C. Flaminius, tué à Trasimène, ayant laissé Cn. Servilius seul consul, le peuple consulté, de l'avis du sénat, s'était réservé le pouvoir de rappeler au consulat, pendant toute la durée de la guerre en Italie, tel citoyen, et autant de fois qu'il le jugerait à propos. Il citait à l'appui deux exemples, l'un, déjà ancien, de L. Postumius Mégellus nommé consul avec C. Ju-

» rem se habere vetus L. Postumii Megelli (9), qui » interrex iis comitiis quæ ipse habuisset, consul » cum C. Junio Bubulco creatus esset; recens Q. Fa» bii, qui sibi continuari consulatum, nisi id bono » publico fieret, profectò nunquam sivisset. » His orationibus cùm diu certatum esset, postremò ita inter dictatorem ac tribunos convenit, ut eo quod censuisset senatus, staretur. Patribus id tempus reipublicæ visum est, ut per veteres, et expertos, bellique peritos imperatores respublica gereretur: itaque moram fieri comitiis non placere. Concedentibus tribunis, comitia habita. Declarati consules Q. Fabius Maximus quintùm, Q. Fulvius Flaccus quartùm. Prætores inde creati, L. Veturius Philo, T. Quintius Crispinus, C. Hostilius Tubulus, C. Aurunculeius. Magistratibus in annum creatis, Q. Fulvius dictaturâ se abdicavit. Extremo æstatis hujus, classis Punica navium quadraginta cum præfecto Hamilcare in Sardiniam trajecta, Olbiensem primò, dein, postquam ibi P. Manlius Vulso prætor cum exercitu apparuit, circumacta inde ad alterum insulæ latus, Caralitanum agrum vastavit; et cum prædâ omnis generis in Africam rediit. Sacerdotes Romani eo anno mortui aliquot suffectique. C. Servilius pontifex factus in locum T. Otacilii Crassi. Ti. Sempronius Ti. F. Longus augur factus in locum T. Otacilii Crassi. Decemvir item sacris faciundis in locum Ti. Sempronii C. F. Longi, Ti. Sempronius

nius Bubulcus, dans l'assemblée même qu'il présidait en qualité d'interroi; l'autre, plus récent, de Q. Fabius, qui certes ne se fût jamais laissé continuer dans cette magistrature, s'il n'eût pas cru cette mesure commandée par l'intérêt de l'état. » Ces débats durèrent assez long-temps; enfin le dictateur et les tribuns convinrent de s'en rapporter à la décision du sénat. Cette compagnie fut d'avis, que les circonstances critiques où l'on se trouvait exigeaient que les commandements fussent confiés de préférence aux capitaines les plus habiles et les plus expérimentés; et que, par ce motif, on ne devait pas entraver les opérations des comices. Les tribuns se désistèrent donc de toute opposition, et l'assemblée s'étant rouverte, élut Q. Fabius Maximus pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus pour la quatrième. Les préteurs furent L. Véturius Philon, Q. Crispinus, C. Hostilius Tubulus, et C. Aurunculéïus. L'élection de tous les nouveaux magistrats consommée, Q. Fulvius abdiqua la dictature. Vers la fin de cette campagne, une flotte carthaginoise, forte de quarante voiles, passa en Sardaigne, sous les ordres d'Amilcar, et fit une descente sur les terres des Olbiens; mais à l'approche du préteur P. Manlius Vulson avec son armée, les ennemis se rembarquèrent, doublèrent l'île, allèrent ravager le territoire de Caralis, située sur la côte opposée, et s'en retournèrent en Afrique avec un immense butin. Cette même année moururent des prêtres à Rome, et l'on pourvut à leur remplacement. C. Servilius fut substitué au pontife T. Otacilius Crassus, et T. Sempronius Longus, fils de Titus, fut fait augure à la place du même T. Otacilius. Ti. Sempronius Longus remplaça T. Sempronius Longus, fils de Caïus, dans le collége des décemvirs chargés du soin des sacrifices. M. Marcius, roi des sacrifices, mourut ainsi que M. Æmilius Papus, grand curion;

Ti. F. Longus suffectus. M. Marcius rex sacrorum mortuus est, et M. Æmilius Papus maximus curio: neque in eorum locum sacerdotes eo anno suffecti. Et censores hic annus habuit L. Veturium Philonem, et P. Licinium Crassum, maximum pontificem. Crassus Licinius nec consul, nec prætor antè fuerat, quàm censor est factus: ex ædilitate gradum ad censuram fecit. Sed hi censores neque senatum legerunt, nec quicquam publicæ rei egerunt: mors diremit L. Veturii: inde et Licinius censurâ se abdicavit. Ædiles curules L. Veturius et P. Licinius Varus, ludos Romanos diem unum instaurarunt. Ædiles plebis Q. Catius et L. Porcius Licinus, ex multaticio argento signa ænea ad Cereris dedêre; et ludos, pro temporis ejus copiâ, magnifici apparatûs fecerunt.

VII. Exitu anni hujus, die quarto et tricesimo quàm ab Tarracone profectus erat, C. Lælius legatus Scipionis Romam venit; isque cum agmine captivorum (10) ingressus urbem, magnum concursum hominum fecit. Postero die in senatum introductus, captam Carthaginem, caput Hispaniæ, uno die, receptasque aliquot urbes, quæ defecissent, novasque in societatem adscitas, exposuit. Ex captivis comperta his ferè congruentia, quæ in litteris fuerant M. Valerii Messalæ. Maximè movit Patres Asdrubalis transitus in Italiam, vix Hannibali atque ejus armis subsistentem. Productus et in concionem Læ-

mais on ne leur donna point de successeurs. Cette même année eut pour censeurs L. Véturius Philon et P. Licinius Crassus, grand pontife ; ce dernier, sans avoir été consul ni préteur, passa immédiatement de l'édilité à la censure. Ces deux magistrats ne remplacèrent point les sénateurs décédés, et ne firent aucun acte public. Leur inaction fut causée par la mort de L. Véturius, qui entraîna l'abdication de Licinius son collégue. Les édiles curules, L. Véturius et P. Licinius Varus, firent représenter les jeux romains durant un jour. Les édiles plébéïens, Q. Catius et L. Porcius Licinus, consacrèrent le produit des amendes à des statues de bronze qu'ils firent placer dans le temple de Cérès, et donnèrent des jeux avec toute la magnificence que comportait le luxe de ces temps-là.

VII. Sur la fin de l'année, C. Lælius, lieutenant de Scipion, arriva à Rome trente-quatre jours après être parti de Tarragone, et entra dans la ville avec ses prisonniers, dont la vue attira un grand concours sur son passage. Dès le lendemain, il fut introduit dans le sénat, où il exposa la suite des opérations de Scipion, savoir, la soumission de Carthagène, capitale de l'Espagne, prise en un jour, la réduction de plusieurs villes révoltées, et l'alliance contractée avec de nouveaux peuples. Le rapport des prisonniers se trouva conforme aux lettres de M. Valérius Messala. Mais ce qui parut le plus alarmant fut le passage d'Asdrubal en Italie, où l'on pouvait à peine tenir tête aux seules forces d'Annibal. Lælius, présenté au peuple, lui rendit le même compte. Le sénat ordonna des prières pour un

lius eadem edisseruit. Senatus ob res feliciter à P. Scipione gestas, supplicationem in unum diem decrevit: C. Lælium primo quoque tempore cum quibus venerat navibus redire in Hispaniam jussit. Carthaginis expugnationem in hunc annum contuli, multis auctoribus; haud nescius, quosdam esse qui anno insequenti captam tradiderint: quod mihi minùs simile veri visum est, annum integrum Scipionem nihil gerundo in Hispaniâ consumpsisse. Q. Fabio Maximo quintùm, Q. Fulvio Flacco quartùm consulibus, Idibus Martiis, quo die magistratum inierunt, Italia ambobus provincia decreta; regionibus tamen partitum imperium: Fabius ad Tarentum, Fulvius in Lucanis ac Bruttiis rem gereret. M. Claudio prorogatum in annum imperium. Prætores sortiti provincias: C. Hostilius Tubulus urbanam, L. Veturius Philo peregrinam cum Galliâ, T. Quintius Crispinus Capuam, C. Aurunculeius Sardiniam. Exercitus ita per provincias divisi. Fulvio duæ legiones, quas in Siciliâ M. Valerius Lævinus haberet; Q. Fabio, quibus in Etruriâ C. Calpurnius præfuisset, decretæ. Exercitus urbanus ut in Etruriam succederet: C. Calpurnius eidem præesset provinciæ exercituique: Capuam exercitumque, quem Q. Fulvius habuisset, T. Quintius obtineret: L. Veturius (11) ab C. Lætorio proprætore provinciam exercitumque, qui tum jam Arimini erat, acciperet. M. Marcello, quibus consul bene rem gesserat, legiones decretæ: M. Va-

jour en action de grâce des heureux succès de P. Scipion, et donna ordre à C. Lælius de repartir au plus tôt avec sa flotte pour retourner en Espagne. J'ai placé la prise de Carthagène cette année, sur la foi d'un grand nombre d'historiens, sans ignorer pourtant que quelques uns la rejettent à l'année suivante, parce qu'il m'a paru peu vraisemblable qu'un général aussi actif que Scipion ait passé en Espagne toute une année à ne rien faire. Q. Fabius Maximus et Q. Fulvius Flaccus prirent possession du consulat aux ides de mars, le premier pour la cinquième fois, et l'autre pour la quatrième (*a*). Le même jour on leur assigna l'Italie pour département, mais avec une mission distincte; c'est à-dire que Fabius devait agir du côté de Tarente, et Flaccus dans la Lucanie et dans l'Abruzze. Le commandement fut prorogé à Marcellus pour un an. Le sort donna la préture de la ville à C. Hostilius Tubulus, celle des étrangers et la Gaule à L. Véturius Philon, Capoue au préteur T. Quintius Crispinus, et la Sardaigne à C. Auruncuéius, son collégue. Quant aux armées, telle en fut la répartition. Fulvius dut prendre les deux légions que M. Valérius Lævinus avait en Sicile; et Q. Fabius, celles que C. Calpurnius avait sous ses ordres en Étrurie, où l'armée de la ville devait les relever sous l'autorité du même C. Calpurnius. T. Quintius eut le gouvernement de Capoue et l'armée qui avait servi sous Q. Fulvius. C. Hostilius devait recevoir de C. Lætorius, propréteur, le commandement de la province et des troupes qui déjà étaient à Rimini. Marcellus conserva les légions dont les succès avaient illustré son consulat. Les troupes de Cannes passèrent sous les drapeaux de M. Valérius et de L. Cincius, dont on avait aussi

(*a*) An de Rome 543; avant J.-C. 209.

lerio cum L. Cincio (his quoque est enim prorogatum in Siciliâ imperium) Cannensis exercitus datus; eumque supplere ex militibus, qui ex legionibus Cn. Fulvii superessent, jussi. Conquisitos eos, consules in Siciliam miserunt; additaque eadem militiæ ignominia, sub quâ Cannenses militabant, quique ex prætoris Cn. Fulvii (12) exercitu, ob similis iram fugæ, missi eò ab senatu fuerant. C. Aurunculeio eædem in Sardiniâ legiones, quibus P. Manlius Vulso eam provinciam obtinuerat, decretæ. P. Sulpicio eâdem legione eâdemque classe (13) Macedoniam obtinere jusso, prorogatum in annum imperium. Triginta quinqueremes ex Siciliâ Tarentum ad Q. Fabium consulem mitti jussæ: ceterâ classe prædatum in Africam, aut ipsum M. Valerium Lævinum trajicere; aut mittere, seu L. Cincium, seu M. Valerium Messalam. Nec de Hispaniâ, quicquam mutatum, nisi quòd non in annum Scipioni Silanoque, sed, donec revocati ab senatu forent, prorogatum imperium est. Ita provinciæ exercituumque in eum annum partita imperia.

VIII. Inter majorum rerum curas comitia maximi curionis (14), cùm in locum M. Æmilii sacerdos crearetur, vetus excitaverunt certamen: patriciis negantibus C. Mamilii Vituli, qui unus ex plebe petebat, habendam rationem esse, quia nemo ante eum, nisi ex Patribus, id sacerdotium habuisset. Tribuni appellati, ad senatum rejecerunt. Senatus

prorogé les pouvoirs en Sicile, et ces généraux eurent ordre de les recruter avec les débris des légions de Cn. Fulvius. Les consuls les ayant rassemblées de toutes parts, les envoyèrent en Sicile, pour y servir aux mêmes conditions et avec la même flétrissure que les soldats de Cannes, et que les troupes du préteur C. Fulvius, qu'une juste indignation y avait déjà relégués, en expiation de leur lâcheté. On décréta que C. Aurunculéïus conserverait en Sardaigne les légions qui avaient déjà tenu cette île sous l'autorité de P. Manlius Vulson. P. Sulpicius, continué pour un an dans le gouvernement de la Macédoine, conserva la même légion et la même flotte. M. Valérius Lævinus eut ordre d'envoyer à Tarente trente quinquerêmes au consul Fabius, et d'aller ravager lui-même l'Afrique avec le reste de la flotte, ou de confier cette expédition soit à L. Cincius, soit à M. Valérius Messala. On ne prit aucune nouvelle mesure par rapport à l'Espagne, sinon qu'on prorogea le commandement à Scipion et à Silanus, non pour un an, mais pour autant de temps que le sénat le jugerait à propos. Telle fut cette année la répartition des armées et des départements.

VIII. Au milieu des soins importants qui occupaient les chefs de l'état, une vieille querelle se ranima entre les patriciens et les plébéïens, à l'occasion de l'élection d'un grand curion à la place de M. Æmilius. C. Mamilius Vitulus était le seul plébéïen qui se fût mis sur les rangs pour ce sacerdoce; mais les patriciens soutenaient qu'on ne devait avoir aucun égard à ses prétentions, parce que, jusqu'à cette époque, cette dignité n'avait été possédée que par des patriciens. On en appela

populi potestatem fecit. Ita primus ex plebe creatus maximus curio C. Mamilius Vitulus. Et flaminem dialem invitum inaugurari coëgit P. Licinius pontifex maximus C. Valerium Flaccum. Decemvir sacris faciundis creatus in locum Q. Mucii Scævolæ demortui, C. Lætorius. Causam inaugurari coacti flaminis libens reticuissem, ni ex malâ famâ in bonam vertisset. Ob adolescentiam negligentem luxuriosamque C. Flaccus flamen captus (15) à P. Licinio pontifice maximo erat; L. Flacco fratri germano, cognatisque aliis ob eadem vitia invisus. Is, ut animum ejus cura sacrorum et cæremoniarum cepit, ita repentè exuit antiquos mores, ut nemo in totâ juventute haberetur prior, nec probatior primoribus Patrum, suis pariter alienisque, esset. Hujus famæ consensu elatus ad justam fiduciam suî, rem intermissam per multos annos ob indignitatem flaminum priorum repetivit, ut in senatum introiret. Ingressum eum curiam cùm L. Licinius (16) prætor inde eduxisset, tribunos plebis appellavit flamen. Vetustum jus sacerdotii repetebat: datum id cum togâ prætextâ, et sellâ curuli, et flaminio (17) esse. Prætor, non exoletis vetustate annalium exemplis stare jus, sed recentissimæ cujusque consuetudinis usu volebat; nec patrum, nec avorum memoriâ Dialem quemquam id jus usurpasse. Tribuni, rem inertiâ flaminum obliteratam, ipsis, non sacerdotio damno fuisse, cùm æquum censuissent, ne ipso quidem contrà

aux tribuns, qui renvoyèrent l'affaire à la décision du sénat, et cette compagnie en fit le peuple arbitre à son tour ; par ce moyen, C. Mamilius Vitulus fut le premier de son ordre qui fut élevé à la dignité de chef des curions. C. Lætorius fut créé décemvir pour offrir les sacrifices, à la place de Q. Mucius Scævola qui venait de mourir. Dans le même temps, le grand pontife P. Licinius obligea, malgré lui, C. Valérius Flaccus de se faire sacrer prêtre de Jupiter. J'aurais volontiers passé sous silence les motifs de cette vocation forcée, si ce dernier n'avait fait oublier, par une vie exemplaire, l'inconduite de ses premières années. Le grand pontife P. Licinius l'avait engagé dans ce sacerdoce, pour le retirer de la mollesse et de l'indolence qui avaient décrié sa jeunesse, et qui lui avaient mérité la haine de L. Flaccus, son frère, et du reste de sa famille; mais il n'eut pas plutôt pris goût aux cérémonies religieuses, que, se vouant sans réserve à l'exercice de ses fonctions, il abjura ses anciens travers, et bientôt il n'y eut personne dans toute la jeunesse romaine qui fût plus généralement estimé des principaux du sénat, et plus considéré, soit de sa famille, soit des autres citoyens. Animé par la confiance que lui inspirait cette approbation universelle, il entreprit de faire revivre un droit tombé en désuétude par le peu de mérite de ses prédécesseurs, celui d'entrer dans le sénat. Il s'y présenta en effet; mais obligé d'en sortir par l'ordre du préteur L. Licinius, il en appela aux tribuns. Il réclama ce privilége comme attaché jadis au sacerdoce dont il était revêtu, et comme accordé aux prêtres de Jupiter avec la robe prétexte et la chaise curule. Le préteur, au contraire, prétendait qu'un pareil droit devait être fondé, non sur des exemples perdus dans la nuit des temps, mais sur des faits certains et sur un usage récent, et assurait que, du temps de leurs

tendente prætore, magno assensu Patrum plebisque, flaminem in senatum introduxerunt: omnibus ita existimantibus, magis sanctitate vitæ, quàm sacerdotii jure, rem eam flaminem obtinuisse. Consules, priusquam in provincias irent, duas urbanas legiones; in supplementum, quantùm opus erat ceteris exercitibus militum, scripserunt. Urbanum veterem exercitum Fulvius consul C. Fulvio Flacco legato (frater hic consulis erat) in Etruriam dedit ducendum, et legiones, quæ in Etruriâ erant, Romam deducendas. Et Fabius consul reliquias exercitûs Fulviani conquisitas (fuêre autem ad tria millia trecenti triginta sex) Q. Maximum filium ducere in Siciliam ad M. Valerium proconsulem jussit, atque ab eo duas legiones et triginta quinqueremes accipere. Nihil hæ eductæ ex insulâ legiones minuerunt, nec viribus nec specie, ejus provinciæ præsidium: nam cùm præter egregiè suppletas duas veteres legiones, transfugarum etiam Numidarum equitum peditumque magnam vim haberet, Siculos quoque qui in exercitu Epicydis aut Pœnorum fuerant, belli peritos viros, milites scripsit. Ea externa auxilia cùm singulis Romanis legionibus adjunxisset, duorum speciem exercituum servavit: altero L. Cincium partem insulæ, quâ regnum Hieronis fuerat, tueri jussit; altero ipse ceteram insulam tuebatur, divisam quondam Romani Punicique imperii finibus (18); classe quoque navium septuaginta partitâ, ut omni

pères ou de leurs aïeux, aucun prêtre de Jupiter n'avait joui de cette prérogative. Les tribuns répliquèrent que l'insouciance des prêtres, ses prédécesseurs, avait dû nuire à leur personne, sans nuire à leur sacerdoce; et le préteur ne soutenant pas son opposition, Flaccus fut admis, avec le consentement unanime du sénat et du peuple; et tout le monde jugea qu'il avait obtenu cette faveur, plutôt par la pureté de ses mœurs, qu'en vertu du droit de sa charge. Avant de partir pour leurs départements les consuls levèrent deux légions, tant pour la défense de la capitale que pour compléter au besoin les autres armées. Fulvius chargea son frère, C. Fulvius Flaccus, de conduire en Étrurie l'ancienne armée urbaine, et de ramener à Rome les légions de l'Étrurie. De son côté, le consul Q. Fabius donna ordre à son fils de conduire en Sicile, au proconsul Valérius, les débris de l'armée de Fulvius, qui se montaient environ à trois mille trois cent trente-six hommes, ainsi que de recevoir de lui deux légions, et trente quinquerêmes. Ces rappels ne diminuèrent ni la force, ni même l'apparence de l'armée destinée à la défense de la Sicile; car outre deux vieilles légions portées au complet, et un grand nombre de transfuges numides, tant cavaliers que fantassins, Valérius avait enrôlé tous les Siciliens aguerris qui avaient servi sous Épicyde, ou dans les armées carthaginoises. Ces auxiliaires, incorporés aux troupes romaines, lui donnèrent deux corps d'armée; il en confia l'un à L. Cincius, pour garder la partie de l'île qui avait composé les états d'Hiéron; et lui-même, à la tête de l'autre, tint en bride le reste de la province, divisée autrefois entre les Romains et les Carthaginois. Il partagea de même ses soixante-dix vaisseaux, et les répartit autour de l'île, de manière à la couvrir sur tous les points. Pour lui, il se mit à parcourir la province avec la cavalerie de Mutine, ins-

ambitu littorum præsidia oræ maritimæ essent. Ipse cum Mutinis equitatu provinciam peragrabat, ut viseret agros, cultaque ab incultis notaret, et perinde dominos laudaret castigaretque. Ita tantùm eâ curâ frumenti provenit, ut et Romam mitteret, et Catanam conveheret, unde exercitui, qui ad Tarentum æstiva acturus esset, posset præberi.

IX. Ceterùm transportati milites in Siciliam (et erant major pars Latini nominis, sociorumque) prope magni motûs causa fuêre; adeò ex parvis sæpe magnarum momenta rerum pendent. Fremitus enim inter Latinos sociosque in conciliis ortus: « Decimum annum delectibus, stipendiis exhaustos » esse: quotannis ferme clade magnâ pugnare. Alios » in acie occîdi, alios morbo absumi: magis perire » sibi civem, qui ab Romano miles lectus sit, quàm » qui à Pœno captus: quippe ab hoste gratis remitti » in patriam; ab Romanis extra Italiam in exsilium » veriùs, quàm in militiam ablegari. Octavum jam » ibi annum senescere Cannensem militem, moritu- » rum antequam Italiâ hostis (quippe nunc cùm » maximè florens viribus) excedat. Si veteres milites » non redeant in patriam, novi legantur, brevi ne- » minem superfuturum. Itaque, quod propediem » res ipsa negatura sit, priusquam ad ultimam soli- » tudinem atque egestatem perveniant, negandum » populo Romano esse. Si consentientes in hoc socios » videant Romani, profectò de pace cum Carthagi-

pectant les campagnes, distinguant les terres bien cultivées d'avec celles qu'on laissait en friche, et distribuant aux propriétaires la louange ou le blâme, en proportion de leur activité ou de leur négligence. Ces soins lui valurent assez de blés pour en approvisionner Rome, et pour en faire voiturer à Catane, d'où on était à portée de les diriger sur l'armée qui devait passer l'été devant Tarente.

IX. Au reste, l'envoi des soldats en Sicile, pour la plupart alliés du nom latin, fut sur le point d'exciter un soulèvement dangereux; tant il est vrai que les événements les plus importants naissent souvent des causes les plus légères! Les Latins et les alliés éclatèrent en murmures dans leurs assemblées, et se plaignirent hautement « que les levées faites sur eux depuis dix années avaient épuisé leurs familles; ils ajoutaient que chaque année presque était signalée par une sanglante défaite. De leurs concitoyens, les uns périssaient par le fer ennemi, les maladies moissonnaient les autres; il y avait plus de péril pour eux à être enrôlés par les Romains qu'à tomber au pouvoir des ennemis, puisque Annibal les renvoyait sans rançon dans leurs foyers, au lieu que les Romains les reléguaient dans une contrée éloignée de l'Italie, pour y vivre en exilés bien plus qu'en soldats. Il y avait déjà huit ans que l'armée de Cannes y vieillissait dans un opprobre qui ne devait finir qu'avec sa vie; les Carthaginois, dont la retraite pouvait mettre un terme à leur exil, étant dans une situation plus florissante que jamais. Les obliger sans cesse à fournir de nouvelles recrues, sans leur renvoyer les anciens soldats, c'était les exposer à perdre bientôt toute leur population. Avant donc de se voir réduits à la dernière pénurie d'hommes et d'argent, il fallait refuser aux Romains ce que la nécessité elle-même les mettrait hors d'état de leur

» niensibus jungendâ cogitaturos : aliter nunquam, » vivo Hannibale, sine bello Italiam fore. » Hæc acta in conciliis. Triginta tum coloniæ (19) populi Romani erant : ex iis duodecim, cùm omnium legationes Romæ essent, negaverunt consulibus esse unde milites pecuniamque darent. Eæ fuêre Ardea, Nepete, Sutrium, Alba, Carseoli, Cora, Suessa, Circeii, Setia, Cales, Narnia, Interamna. Novâ re consules icti, cùm absterrere eos à tam detestabili consilio vellent, castigando increpandoque plus quàm leniter agendo profecturos rati, « Eos ausos esse con» sulibus dicere aiebant, quod consules in senatu ut » pronunciarent, in animum inducere non possent : » non enim detrectationem eam munerum militiæ, » sed apertam defectionem à populo Romano esse. » Redirent itaque propere in colonias, et, tanquam » integrâ re, locuti magis quàm ausi tantum nefas, » cum suis consulerent : admonerent, non Campa» nos, neque Tarentinos eos esse, sed Romanos ; » inde oriundos, inde in colonias atque in agrum » bello captum stirpis augendæ causâ missos : quæ » liberi parentibus deberent, ea illos Romanis de» bere, si ulla pietas, si memoria antiquæ patriæ » esset. Consulerent igitur de integro : nam tum qui» dem quæ temere agitassent, ea prodendi imperii » Romani, tradendæ Hannibali victoriæ esse. » Cùm alternis hæc consules diu jactassent, nihil moti legati, neque se quod domum renunciarent, habere

accorder. Si Rome voyait tous les alliés animés du même esprit, elle penserait enfin à faire la paix avec Carthage; autrement, l'Italie serait toujours en guerre, tant que vivrait Annibal. » Telles étaient les doléances des alliés. L'Italie comptait alors trente colonies romaines, qui toutes avaient leurs députés dans la capitale ; de ce nombre, douze déclarèrent aux consuls qu'elles n'avaient ni soldats ni argent à donner. C'étaient Ardée, Népi, Sutrium, Albe, Carséoli, Cora, Suesse, Circello, Sétia, Calès, Narni et Intéramna. Les consuls, frappés d'une déclaration aussi funeste que nouvelle, crurent la sévérité plus propre que la douceur à les détourner d'une résolution si pernicieuse. Ils répondirent donc à ces députés « qu'ils les trouvaient bien hardis d'avoir osé tenir aux consuls un langage que les consuls ne pourraient jamais se résoudre à répéter dans le sénat. Ce n'était pas là se refuser aux charges de la guerre ; c'était un véritable acte de rebellion. Ils les invitaient donc à retourner au plus tôt dans leurs colonies, et à consulter tout de nouveau leurs concitoyens sur un projet impie dont l'expression avait pu être sur leurs lèvres, mais dont l'idée ne devait pas être dans leur cœur. C'était à eux de leur rappeler qu'ils n'étaient ni des Campaniens, ni des Tarentins, mais des Romains ; que leurs pères, tous originaires de Rome, n'avaient quitté leur patrie, n'avaient été mis en possession des terres prises sur les ennemis, que pour augmenter la population romaine, et que ce que des enfants devaient aux auteurs de leurs jours, ils le devaient aux Romains, s'ils n'avaient pas étouffé tout sentiment de patriotisme, s'il leur restait encore le moindre souvenir de leur patrie. Qu'ils songeassent donc de nouveau à la résolution qu'ils allaient prendre ; car le parti auquel ils semblaient s'être arrêtés ne tendait à rien moins qu'à trahir le peuple romain, et

dixerunt; neque senatum suum quid novi consuleret, ubi nec miles qui legeretur, nec pecunia quæ daretur in stipendium, esset. Cùm obstinatos eos viderent consules, rem ad senatum detulerunt: ubi tantus pavor animis omnium est injectus, ut magna pars, « Actum de imperio diceret: idem alias colo- » nias facturas, idem socios: consensisse omnes, ad » prodendam Hannibali urbem Romanam. »

X. Consules hortari et consolari senatum, et dicere: « Alias colonias in fide atque officio pristino » fore: eas quoque ipsas quæ officio decessissent, si » legati circa eas colonias mittantur, qui castigent, » non qui precentur, verecundiam imperii habitu- » ras esse. » Permissum ab senatu iis cùm esset, agerent facerentque, ut è republicâ ducerent; pertentatis priùs aliarum coloniarum animis, citaverunt legatos, quæsiveruntque ab iis, ecquid milites ex formulâ paratos haberent? Pro duodeviginti coloniis M. Sextilius Fregellanus respondit, « Et milites ex » formulâ paratos esse; et, si pluribus opus esset, » plures daturos; et, quicquid aliud imperaret vel- » letque populus Romanus enixè facturos: ad id » sibi neque opes deesse, animum etiam superesse. » Consules sibi parum videri præfati, pro merito eorum, suâ voce collaudari eos, nisi universi Patres iis in curiâ gratias egissent, sequi in senatum jusse-

qu'à remettre la victoire entre les mains d'Annibal. » Vainement les consuls firent tour à tour les plus vives instances ; les députés, insensibles à toutes leurs représentations, répliquèrent « qu'ils n'avaient rien à dire à leurs commettants, et que leurs sénats n'avaient point à remettre en délibération une question décidée sans retour, puisqu'il ne leur restait ni soldats ni argent à fournir. » Cette obstination força les consuls à faire leur rapport au sénat ; la consternation fut générale, au point que la plupart s'écrièrent « que c'en était fait de l'empire ; que cet exemple serait suivi des autres colonies, et que tous les alliés avaient conspiré pour livrer Rome aux fureurs d'Annibal. »

X. Les consuls exhortent le sénat à prendre courage, et les consolent par l'espérance de trouver plus de fidélité dans les autres colonies ; ceux-là même qui s'étaient écartés du devoir, rentreraient dans les sentiments du respect qu'ils devaient à la mère patrie, si on leur envoyait des députés, avec ordre de leur faire entendre le langage de la sévérité plutôt que celui de la prière. » Le sénat les laissa maîtres de faire tout ce qu'ils jugeraient le plus convenable à l'intérêt de l'état. Alors, après avoir commencé par sonder les dispositions des autres colonies, ils mandèrent leurs députés, et les sommèrent de déclarer « s'ils avaient tenu prêt le contingent qu'ils étaient tenus de fournir à la république. » M. Sextilius, député de Frégelles, répondit au nom de dix-huit autres colonies, « que ce contingent était prêt ; que, s'il en était besoin, elles fourniraient un plus grand nombre d'hommes, et qu'elles exécuteraient avec le même zèle tous les ordres qu'il plairait au peuple romain de leur donner ; qu'elles en avaient les moyens, et que leur bonne volonté était encore au-dessus de leurs ressources. » Les consuls, non contents de leur donner les éloges que méritait un tel dévouement,

runt. Senatus quàm poterat honoratissimo decreto allocutus eos, mandat consulibus, ut ad populum quoque eos producerent, et inter multa alia præclara, quæ ipsis majoribusque suis præstitissent, recens etiam meritum eorum in rempublicam commemorarent. Ne nunc quidem post tot secula (20) sileantur, fraudenturve laude suâ, Signini fuêre, et Norbani, Saticulanique, et Brundusini, et Fregellani, et Lucerini, et Venusini, et Adriani, et Firmani, et Ariminenses; et ab altero mari, Pontiani, et Pæstani, et Cosani; et mediterranei, Beneventani, et Æsernini, et Spoletani, et Placentini, et Cremonenses. Harum coloniarum subsidio tum imperium populi Romani stetit; iisque gratiæ, et in senatu, et ad populum actæ. Duodecim aliarum coloniarum quæ detrectaverunt imperium, mentionem fieri Patres vetuerunt; neque illos dimitti, neque retineri, neque appellari à consulibus: ea tacita castigatio maximè ex dignitate populi Romani visa est. Cetera expedientibus, quæ ad bellum opus erant consulibus; aurum vicesimarium (21), quod in sanctiore ærario ad ultimos casus servabatur, promi placuit. Prompta ad quatuor millia pondo auri (22): inde quingena pondo (23) data consulibus, et M. Marcello, et P. Sulpicio proconsulibus, et L. Veturio prætori, qui Galliam provinciam sortitus erat; additumque Fabio consuli centum pondo (24) auri præcipuum, quod in arcem Tarentinam portaretur: ce-

les introduisirent dans le sénat pour y recevoir les actions de grâces des sénateurs en corps. Après les avoir remerciés par un décret conçu dans les termes les plus honorables, on chargea les consuls de les présenter à l'assemblée du peuple, d'y faire valoir tous les services qu'ils avaient rendus en tant d'occasions, et notamment ce dernier, qui mettait le comble à tous les autres. Je ne veux pas même, après tant de siècles, les priver des louanges qui leur sont dues, ni laisser leurs noms s'ensevelir dans l'oubli. Je dirai donc que ces colonies furent Signia, Norba, Saticulum, Brindes, Frégelles, Lucérie, Vénusia, Adria, Firmium, Rimini; Ponza, Pæstum, Cosa, le long de l'autre mer; et plus avant dans les terres, Bénévent, Isernia, Spolette, Plaisance et Crémone. Ce fut le secours de ces colonies qui empêcha Rome de succomber, et la reconnaissance du sénat et du peuple fut proportionnée à l'importance du service. Pour les douze autres qui refusèrent d'obéir, le sénat ordonna aux consuls de ne faire aucune mention de ce refus, sans congédier leur députés, sans les retenir à Rome, sans leur donner audience, sorte de punition tacite qui parut plus conforme à la dignité du peuple romain. Pendant que les consuls pressaient les préparatifs, on prit le parti de tirer du trésor le vingtième des revenus publics, qu'on mettait tous les ans en réserve pour les dernières extrémités. On en tira donc environ quatre mille livres pesant d'or, dont on donna cinq cents à chacun des deux consuls, ainsi qu'aux proconsuls M. Marcellus et P. Sulpicius, et au préteur L. Véturius, à qui la Gaule était échue. Le consul Fabius eut cent livres de plus, destinées à mettre en état de défense la citadelle de Tarente. Le reste servit à payer comptant les habillements qu'on avait fait faire par entreprise pour l'armée dont le chef et les soldats se couvraient de gloire en Espagne.

tero usi sunt ad vestimenta præsenti pecuniâ locanda (25) exercitui, qui in Hispaniâ bellum secundâ suâ famâ ducisque gerebat.

XI. Prodigia quoque, priusquam ab urbe consules proficiscerentur, procurari placuit. In Albano monte tacta de cœlo erant signum Jovis, arborque templo propinqua, et Ostiæ lacus (26), et Capuæ murus, Fortunæque ædes, et Sinuessæ murus portaque: hæc de cœlo tacta. Cruentam etiam fluxisse aquam Albanam, quidam auctores erant; et Romæ intus cellam ædis Fortis Fortunæ de capite signum, quod in coronâ erat (27), in manus sponte suâ prolapsum. Et Priverni satis constabat bovem locutum, volturiumque frequenti foro in tabernam devolasse; et Sinuessæ natum ambiguo inter marem ac feminam sexu infantem, quos androgynos vulgus (ut pleraque, faciliore ad duplicanda verba Græco sermone) appellat: et lacte pluisse, et cum elephanti capite puerum natum. Ea prodigia hostiis majoribus procurata, et supplicatio circa omnia pulvinaria, et obsecratio in unum diem indicta: et decretum, ut C. Hostilius prætor ludos Apollini, sicut his annis voti factique erant, voveret faceretque. Per eos dies et censoribus creandis Q. Fulvius consul comitia habuit. Creati censores, ambo qui nondum consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus. Hi censores ut agrum Campanum fruendum locarent (28), ex auctoritate Patrum latum in ple-

XI. On crut aussi à propos de désarmer le courroux céleste, manifesté par des prodiges, avant que les consuls sortissent de Rome. Le tonnerre était tombé au mont Albain sur la statue de Jupiter et sur un arbre voisin du temple, sur le lac d'Ostie, sur la muraille de Capoue, sur un temple de la Fortune, et sur le mur et la porte de Sinuesse. On rapportait aussi que les eaux du lac d'Albe avaient paru ensanglantées; on ajoutait qu'à Rome, dans le sanctuaire de la Fortune, une des figures qui ornaient sa couronne était tombée de sa tête dans ses mains. On donnait pour constant qu'à Privernum un bœuf avait parlé, et qu'un vautour était venu s'abattre dans une boutique du Forum en présence de la multitude; qu'à Sinuesse il était né un enfant d'un sexe douteux, de ceux que la langue grecque nomme hermaphrodites, en usant du privilége qu'elle a de se servir de mots composés; qu'il avait plu du lait, et qu'un enfant était né avec une tête d'éléphant. Pour expier ces prodiges, on immola les grandes victimes; de plus on ordonna des processions dans tous les temples, et des prières pour un jour; et le préteur C. Hostilius eut ordre de vouer et de célébrer les jeux apollinaires avec le même appareil qu'on les représentait depuis quelques années. Durant ces mêmes jours le consul Q. Fulvius tint les assemblées pour la nomination des censeurs. Les suffrages se réunirent en faveur de M. Cornélius Céthégus et de P. Sempronius Tuditanus qui n'avaient point encore exercé le consulat. Une loi présentée au peuple avec l'autorisation du sénat, leur confia le soin d'affermer les terres de Capoue au profit de l'état. L'élection des nouveaux sénateurs fut retardée

bem est, plebesque scivit. Senatûs lectionem contentio inter censores de principe legendo tenuit. Sempronii lectio erat: ceterùm Cornelius morem traditum à patribus sequendum aiebat, ut qui primus censor ex iis qui viverent, fuisset, eum principem legerent: is, T. Manlius Torquatus erat. Sempronius, « Cui dii sortem legendi dedisset, ei jus » liberum eosdem dedisse deos. Se id suo arbitrio » facturum: lecturumque Q. Fabium Maximum, » quem tum principem Romanæ civitatis esse, vel » Hannibale judice, victurus esset. » Cùm diu certatum verbis esset, concedente collegâ, lectus à Sempronio princeps in Senatu Q. Fabius Maximus consul: inde alius lectus senatus, octo præteritis (29), inter quos L. Cæcilius Metellus erat, infamis auctor deserendæ Italiæ post Cannensem cladem. In equestribus quoque notis eadem servata causa: sed erant perpauci, quos ea infamia attingeret. Illis omnibus (et multi erant) adempti equi, qui Cannensium legionum equites in Siciliâ erant: addiderunt acerbitati etiam tempus, ne præterita stipendia procederent iis, quæ equo publico emeruerant, sed dena stipendia equis privatis facerent (30). Magnum præterea numerum eorum conquisiverunt, qui equo merere deberent; atque ex iis, qui principio ejus belli septemdecim annos nati fuerant, neque militaverant, omnes ærarios fecerunt. Locaverunt inde reficienda quæ circa forum incendio consumpta erant, septem tabernas, macellum, atrium regium.

par le débat que celle du prince du sénat éleva entre les censeurs. C'était à Sempronius qu'appartenait ce choix; Cornélius opposait la coutume des anciens qui avaient toujours porté à cette dignité le premier des censeurs encore vivants: c'était pour lors Titus Manlius Torquatus. Sempronius répliquait « que les dieux, en lui déférant cette prérogative, lui avaient laissé la liberté du choix; qu'il userait donc de son droit, et nommerait Q. Fabius Maximus, sans contredit alors le premier citoyen de la république, comme il était prêt de le prouver par le témoignage d'Annibal lui-même. » Cornélius, après une assez longue contestation, se rendit enfin, et Sempronius donna la primauté dans le sénat à Fabius Maximus, alors consul. On procéda ensuite à compléter le rôle, mais on rejeta huit des nouveaux candidats, et entre autres L. Cæcilius Métellus qui, après la défaite de Cannes, avait ouvert l'avis infâme d'abandonner l'Italie. La même flétrissure fut imprimée aux chevaliers coupables de la même lâcheté; mais le nombre s'en trouva peu considérable. On priva de leurs chevaux tous les cavaliers qui avaient combattu à Cannes, et qui se trouvaient alors en Sicile: ceux-là étaient en grand nombre. A cette rigueur furent jointes celle de ne leur tenir aucun compte des années qu'ils avaient servi dans la cavalerie, et l'injonction de faire dix campagnes, montés à leurs dépens. Les censeurs recherchèrent ensuite tous ceux qui, ayant dix-sept ans accomplis au commencement de la guerre, auraient dû monter à cheval et prendre du service. Tous ces réfractaires, qui étaient en grand nombre, furent rejetés dans la classe des contribuables. On donna ensuite à l'entreprise le rétablissement des édifices du Forum que le dernier incendie avait consumés, savoir: de sept boutiques, des boucheries, et du palais de Numa.

XII. Transactis omnibus, quæ Romæ agenda erant, consules ad bellum profecti. Prior Fulvius prægressus Capuam. Post paucos dies consecutus Fabius; qui et collegam coram obtestatus, et per litteras Marcellum, ut quàm acerrimo bello detineret Hannibalem, dum ipse Tarentum oppugnaret, « (Eâ urbe ademptâ hosti jam undique pulso, nec » ubi consisteret, nec quid fidum respiceret habenti, » ne remorandi quidem causam in Italiâ fore) » Rhegium etiam nuncium mittit ad præfectum præsidii, quod ab Lævino consule adversùs Bruttios ibi locatum erat, octo millia hominum, pars maxima ab Agathyrnâ, sicut antea dictum est, ex Siciliâ traducta, rapto vivere hominum assuetorum: additi erant Bruttiorum indidem perfugæ, et audaciâ et audendi omnia necessitatibus pares. Hanc manum ad Bruttium primùm agrum depopulandum duci jussit, inde ad Cauloniam (31) urbem oppugnandam. Imperata non impigrè solùm, sed etiam avidè exsecuti, direptis fugatisque cultoribus agri, summâ vi urbem oppugnabant. Marcellus, et consulis litteris excitus, et quia ita in animum induxerat, neminem ducem Romanum tam parem Hannibali quàm se esse, ubi primùm in agris pabuli copia fuit, ex hibernis profectus, ad Canusium Hannibali occurrit. Sollicitabat ad defectionem Canusinos Pœnus: ceterùm, ut appropinquare Marcellum audivit, castra inde movit. Aperta erat regio sine ullis ad insidias la-

XII. Enfin, après avoir terminé toutes les opérations qui avaient prolongé leur séjour à Rome, les consuls partirent pour leur destination. Fulvius prit les devants, et se rendit à Capoue. Fabius ne tarda pas à l'y suivre, et pressa son collégue de vive voix, et Marcellus par lettres, d'occuper Annibal par une guerre active et vigoureuse, tandis que lui-même assiégerait Tarente. « Déjà repoussé de tous côtés, n'ayant où reposer sa tête, ne pouvant compter sur la fidélité d'aucun de ses alliés, la prise de cette ville lui ôterait jusqu'au moindre prétexte de rester en Italie. » En même temps, le consul envoya un courrier au gouverneur qui commandait à Rhège la garnison que le consul Lævinus y avait placée pour l'opposer aux courses des Bruttiens; elle était forte de huit mille hommes, la plupart tirés, comme on l'a dit plus haut, d'Agathyrne en Sicile, et accoutumés à vivre de brigandages: on y avait réuni les déserteurs de l'Abruzze, que l'habitude et la nécessité rendaient capables de tout oser et de tout entreprendre. Le commandant eut ordre d'abord de conduire cette troupe sur les terres des Bruttiens, puis d'aller attaquer Caulonia. Cette double expédition fut menée avec autant de rapidité que d'ardeur; les campagnes furent ravagées, les cultivateurs mis en fuite, et le siége de la ville pressé vivement. Marcellus, animé par les lettres du consul, et plus encore par l'intime persuasion que nul capitaine romain n'était plus capable que lui de tenir tête à Annibal, sortit de ses quartiers d'hiver, dès que la saison permit d'avoir du fourrage, et vint au-devant d'Annibal auprès de Canuse. Le général carthaginois sollicitait les habitants de se déclarer en sa faveur; mais il décampa au premier bruit de l'approche de Marcellus. Le pays était découvert, et peu propre aux embuscades; ce qui l'obligea de chercher des lieux hérissés de bois et

tebris; itaque in loca saltuosa cedere inde cœpit. Marcellus vestigiis instabat, castraque castris conferebat; et opere perfecto, extemplo in aciem legiones educebat. Hannibal turmatim per equites peditumque jaculatores levia certamina serens, casum universæ pugnæ non necessarium ducebat: tractus est tamen ad id quod vitabat certamen. Nocte prægressum assequitur locis planis ac patentibus Marcellus: castra inde ponentem, pugnando undique in munitores, operibus prohibet. Ita signa collata, pugnatumque totis copiis; et, cùm jam nox instaret, Marte æquo discessum est: castra, exiguo distantia spatio, raptim ante noctem permunita. Postero die luce primâ Marcellus in aciem copias eduxit: nec Hannibal detrectavit certamen, multis verbis adhortatus milites, « Ut, memores Trasimeni Cannarum» que, contunderent ferociam hostis: urgere atque » instare eum: non iter quietos facere, non castra » ponere pati, non respirare aut circumspicere: » quotidie simul orientem solem et Romanam aciem » in campis videndam esse. Si uno prælio haud in» cruentus abeat, quietiùs deinde tranquilliùsque » eum bellaturum. » His irritati adhortationibus, simulque tædio ferociæ hostium quotidie instantium lacessentiumque, acriter prælium ineunt. Pugnatum ampliùs duabus horis est: cedere inde ab Romanis dextra ala et extraordinarii (32) cœpêre. Quod ubi Marcellus vidit, duodevicesimam legionem in primam aciem inducit. Dum alii trepidi cedunt, alii

de hauteurs. Marcellus le suivait de près, venait camper à la vue de son camp; et à peine retranché, présentait la bataille. Annibal se contentait de faire escarmoucher quelques détachements de cavaliers et de frondeurs, mais ne jugeait pas à propos de hasarder une bataille générale. Malgré tous ses efforts pour l'éviter, il fut cependant forcé d'en venir là. Il s'était éloigné à la faveur de la nuit. Marcellus l'atteint dans une plaine étendue, fait attaquer de tous côtés ses travailleurs, et l'empêche d'établir son camp. Les deux armées en viennent donc aux mains, et se mesurent avec toutes leurs forces; la nuit qui survint sépara les combattants, et laissa la victoire indécise. Chacun de son côté se retrancha fort à la hâte, à cause du peu de jour qui restait; et tous deux passèrent la nuit à peu de distance l'un de l'autre. Le lendemain, dès le point du jour, Marcellus range ses troupes en bataille. Annibal accepte le défi et harangue les siens. « Il les exhorte à se rappeler Trasimène et Cannes, et à rabattre l'insolence d'un ennemi qui ne cesse de les harceler dans leurs campements ou dans leurs marches, sans le laisser respirer un moment. Tous les jours, à la même heure, il leur fallait voir avec le lever du soleil l'armée romaine en bataille. Le seul moyen de calmer cette fougue inquiète était de lui donner encore une sanglante leçon. » Animés par ces exhortations, et fatigués d'ailleurs de l'acharnement d'un ennemi qui revenait tous les jours à la charge, les Carthaginois engagent le combat avec la plus grande animosité. L'action dura plus de deux heures : après ce temps, les alliés de l'aile droite et leur troupe d'élite commencèrent à plier du côté des Romains; Marcellus s'en aperçut, et fit aussitôt avancer la dix-huitième légion, qu'il porta à la première ligne; mais attendu le désordre des premiers et la lenteur de ceux qui

segniter subeunt, turbata tota acies est, dein prorsus fusa; et, vincente pudorem metu, terga dabant. Cecidêre in pugnâ fugâque ad duo millia et septingenti civium sociorumque: in his quatuor Romani centuriones, duo tribuni militum, M. Licinius et M. Fulvius. Signa militaria quatuor de alâ primâ, quæ fugit; duo de legione, quæ cedentibus sociis successerat, amissa.

XIII. Marcellus, postquam in castra reditum est, concionem adeò sævam atque acerbam apud milites habuit, ut prælio per diem totam infeliciter tolerato tristior iis irati ducis oratio esset. « Diis immortali» bus, ut in tali re, laudes gratesque, inquit, ago, » quòd victor hostis, cum tanto pavore incidentibus » vobis in vallum portasque, non ipsa castra est ag» gressus: deseruissetis profectò eodem terrore cas» tra, quo omisistis pugnam. Qui pavor hic, qui » terror, quæ repentè, qui, et cum quibus pugna» retis, oblivio animos cepit? Nempe iidem sunt hi » hostes, quos vincendo et victos sequendo priorem » æstatem absumpsistis; quibus dies noctesque fu» gientibus per hos dies institistis; quos levibus præ» liis fatigastis; quos hesterno die nec iter facere, » nec castra ponere passi estis. Omitto ea quibus » gloriari potestis: cujus et ipsius pudere ac pœni» tere vos oportet, referam: nempe æquis manibus » hesterno die diremistis pugnam. Quid hæc nox, » quid hic dies attulit? vestræ his copiæ imminutæ

venaient les remplacer, l'ordonnance de bataille fut ébranlée, enfoncée bientôt; et l'effroi faisant taire l'honneur, la déroute fut générale. Il périt dans le combat et dans la fuite deux mille sept cents hommes, tant citoyens qu'alliés, et entre autres quatre centurions romains et deux tribuns des soldats, M. Licinius et M. Helvius. On perdit quatre étendards de l'aile droite qui avait donné l'exemple de la fuite, et deux de la légion qui était venue prendre sa place.

XIII. De retour dans son camp, Marcellus gourmanda ses soldats avec tant d'aigreur et de sévérité, qu'ils furent beaucoup plus sensibles aux reproches amers de leur général irrité, qu'ils ne l'avaient été à la mauvaise fortune qui avait accompagné leurs armes durant tout un jour. « Je rends, leur dit-il, grâce » aux dieux immortels, autant qu'il est possible après la honte » d'un pareil revers, de ce que l'ennemi victorieux n'ait point » attaqué le camp même, au moment où vous vous jetiez dans » les retranchements avec tant de désordre et de précipitation. » Sans doute vous l'eussiez abandonné, emportés par la même » terreur qui vous a fait quitter le champ de bataille. Mais » quelle est la cause de cet effroi, de cette étrange épouvante? » Qui peut vous avoir fait oublier qui vous êtes, et à quels » ennemis vous avez affaire? Ne sont-ce pas les mêmes que » vous avez vaincus, poursuivis durant toute la campagne pré- » cédente; les mêmes que tout récemment vous n'avez cessé » jour et nuit de harceler dans leur fuite; les mêmes que vous » avez harassés par des escarmouches opiniâtres; les mêmes » enfin à qui vous ne permîtes hier ni de continuer leur mar- » che, ni d'achever leur campement? Mais laissons là des titres » de gloire dont vous ne pouvez plus vous enorgueillir. Je ne » puis plus rien articuler qui ne vous couvre de honte et de

» sunt, an illorum auctæ? Non equidem mihi cum » exercitu meo loqui videor, nec cum Romanis mi» litibus: corpora tantùm atque arma eadem sunt. » An si eosdem animos habuissetis, terga vestra vi» disset hostis? signa alicui manipulo, aut cohorti » abstulisset? Adhuc cæsis Romanis legionibus glo» riabatur: vos illi hodierno die primùm fugati exer» citûs dedistis decus. » Clamor inde ortus, ut veniam ejus diei daret; ubi vellet, deinde experiretur militum suorum animos. « Ego verò experiar, in» quit, milites: et vos crastino die in aciem educam, » ut victores potiùs quàm victi veniam impetre» tis, quam petitis. » Cohortibus quæ signa amiserant, hordeum dari jussit; centurionesque manipulorum, quorum signa amissa fuerant, destrictis gladiis (33) discinctos destituit; et, ut postero die omnes equites, pedites, armati adessent edixit. Ita concio dimissa, fatentium jure ac meritò sese increpitos; neque illo die virum quemquam in acie Romanâ fuisse, præter unum ducem, cui aut morte satisfaciendum, aut egregiâ victoriâ esset. Postero die armati ornatique ad edictum aderant. Imperator eos collaudat, pronunciatque, « A quibus orta pridie » fuga esset, cohortesque quæ signa amisissent, se » in primam aciem inducturum: edicere jam sese » omnibus, pugnandum ac vincendum esse; et ad» nitendum singulis universisque, ne priùs hesternæ » fugæ, quàm hodiernæ victoriæ, fama Romam per-

» confusion. Hier, vous sortîtes du combat avec un égal avan-
» tage ; quel changement une seule nuit, un seul jour, ont-ils
» pu apporter dans votre situation ? Ont-ils diminué votre
» nombre, ou augmenté celui des ennemis ? Non, je ne puis
» croire que je parle à mes soldats, à une armée romaine. Je
» vois bien les mêmes hommes et les mêmes armes ; mais si
» vous aviez eu le même courage, les Carthaginois vous au-
» raient-ils vu tourner le dos ? Auraient-ils enlevé les étendards
» d'une seule compagnie, d'une seule cohorte ? Jusqu'à présent
» l'ennemi pouvait se vanter d'avoir taillé en pièces des légions
» romaines ; aujourd'hui, pour la première fois, il a eu la
» gloire de mettre en fuite une armée entière, et c'est à vous
» qu'il doit cet honneur. » Ce discours fut accueilli d'un cri unanime, qui demandait grâce pour ce jour-là, et qui conjurait le général de mettre dans la suite le courage de ses soldats à telle épreuve qu'il voudrait. « Eh bien oui, reprit-il, dès de-
» main je vous mets à l'épreuve, et je vous mène au combat.
» C'est à la victoire à vous obtenir un pardon que ne méritent
» pas des vaincus. » En attendant, il ordonne de ne donner que du pain d'orge aux cohortes qui avaient perdu leurs enseignes, prescrit aux capitaines des compagnies qui avaient laissé prendre leurs drapeaux de rester sans baudrier et l'épée nue à la main, et donne à tous l'ordre de se trouver le lendemain sous les armes, infanterie et cavalerie. Alors il les congédie humiliés, mais avouant qu'ils ont bien mérité les reproches qu'ils viennent de recevoir, qu'en cette occasion il n'y a eu dans toute leur armée d'homme et de romain que leur commandant, et résolus, pour lui faire satisfaction, à vaincre ou à mourir. Le lendemain toute l'armée paraît sous les armes, suivant l'ordre qu'elle avait reçue. Le général applaudit à son zèle, et annonce

» veniat. » Inde cibo corpora firmare jussi, ut, si longior esset pugna, viribus sufficerent. Ubi omnia dicta factaque sunt, quibus excitarentur animi militum, in aciem procedunt.

XIV. Quod ubi Hannibali nunciatum est, « Cum » eo nimirum, inquit, hoste res est, qui nec bonam » nec malam ferre fortunam potest. Seu vicit, fero» citer instat victis; seu victus est, instaurat cum » victoribus certamen. » Signa inde canere jussit, copias educit. Pugnatum utrimque aliquanto quàm pridie acriùs est; Pœnis ad obtinendum hesternum decus adnitentibus; Romanis ad demendam ignominiam. Sinistra ala ab Romanis, et cohortes quæ amiserant signa, in primâ acie pugnabant, et legio vicesima ab dextro cornu instructa. L. Cornelius Lentulùs et C. Claudius Nero legati, cornibus præerant: Marcellus mediam aciem, hortator testisque præsens, firmabat. Ab Hannibale Hispani primam obtinebant frontem, et id roboris in omni exercitu erat. Cùm anceps diu pugna esset, Hannibal elephantos in primam aciem induci jussit; si quem injicere ea res tumultum ac pavorem posset. Et primò turbarunt signa ordinesque, et partim occulcatis, partim dissipatis terrore qui circà erant, nudaverant unâ parte

« qu'il va placer au premier rang ceux qui ont donné l'exemple de la fuite, et les cohortes qui avaient perdu leurs étendards. Il leur déclare qu'il faut combattre et vaincre, et faire tous leurs efforts pour que la nouvelle de leur victoire devance à Rome celle de leur défaite. » Il leur ordonne ensuite de prendre de la nourriture, afin d'avoir plus de vigueur pour soutenir la fatigue, si l'action se prolonge. Enfin, après avoir dit et fait tout ce qui pouvait animer le courage de ses troupes, il les mène au combat.

XIV. Annibal, en voyant approcher les Romains, s'écria : « Je vois que nous avons affaire à un ennemi qui ne sait suppor- » ter ni la bonne ni la mauvaise fortune : victorieux, il pour- » suit sa victoire avec opiniâtreté ; vaincu, il revient défier son » vainqueur. » Ensuite il fait sonner la charge, et vient à la rencontre des Romains. Le combat fut plus acharné que la veille, les Carthaginois faisant tous leurs efforts pour soutenir l'honneur de l'avantage qu'ils avaient obtenu ; et les Romains, pour effacer la honte de leur défaite. La première ligne des deux ailes était composée des cohortes qui avaient perdu leurs drapeaux, et de la vingtième légion. Les lieutenants L. Corn. Lentulus et C. Claudius Néron les commandaient : Marcellus se tenait au centre, pour être à portée d'animer les siens de la voix et par sa présence. Annibal avait mis au premier rang les Espagnols, qui étaient l'élite de ses troupes ; mais voyant le combat long-temps douteux, il fit avancer les éléphants à la tête de son armée, dans l'espérance que leur apparition causerait du trouble et du désordre. En effet, ils jetèrent d'abord de la confusion dans les premiers rangs ; et soit en foulant aux pieds les soldats qu'ils rencontraient, soit en les dispersant, ils eurent bientôt mis à découvert un des flancs de l'ennemi. La déroute

aciem : latiúsque fuga manasset, ni C. Decimius Flavus tribunus militum, signo arrepto primi Hastati, manipulum ejus signi se sequi jussisset. Duxit ubi maximè tumultum conglobatæ belluæ faciebant, pilaque in eas conjici jussit. Hæsêre omnia tela, haud difficili ex propinquo in tanta corpora ictu, et tum confertâ turbâ : sed ut non omnes vulnerati sunt; ita in quorum tergis infixa stetêre pila, (ut est genus anceps) in fugam versi etiam integros avertêre. Tum jam non unus manipulus, sed pro se quisque miles, qui modò assequi agmen fugientium elephantorum poterat, pila conjicere : eò magis ruere in suos belluæ; tantóque majorem stragem edere, quàm inter hostes ediderant, quantò acriùs pavor consternatam agit, quàm insidentis magistri imperio regitur. In perturbatam transcursu belluarum aciem signa inferunt Romani pedites; et haud magno certamine dissipatos trepidantesque avertunt. Tum in fugientes equitatum immittit Marcellus, nec antè finis sequendi est factus, quàm in castra paventes compulsi sunt. Nam super alia quæ terrorem trepidationemque facerent, elephanti quoque duo in ipsâ portâ corruerant, coactique erant milites per fossam vallumque ruere in castra : ibi maxima hostium cædes facta : cæsa ad octo millia hominum, quinque elephanti. Nec Romanis incruenta victoria fuit : mille ferme et septingenti de duabus legionibus, et sociorum supra mille et trecentos occisi : vulnerati

allait être générale, sans le tribun C. Décimius Flavus qui, saisissant le drapeau de la première compagnie des piquiers, entraîne cette compagnie sur ses pas, la mène où les éléphants en troupe serrée causaient le plus de tumulte, et lui ordonne de lancer sur eux leurs javelots. A cette distance tous les traits devaient porter coup sur des masses énormes et pressées les unes contre les autres. Tous cependant ne furent pas blessés; mais ceux dans les chairs desquels les javelots avaient pénétré, prirent la fuite; et non moins redoutables aux amis qu'aux ennemis, entraînèrent ceux même qui n'avaient pas reçu de blessures. Alors, à l'exemple de la première compagnie, les soldats chargèrent à l'envi la troupe fugitive, et criblèrent de traits tous les éléphants qu'il leur fut possible de joindre. Ces animaux, redoublant de furie, se précipitèrent sur les Carthaginois, dans les rangs desquels ils firent plus de mal qu'ils n'en avaient fait chez les Romains; d'autant plus que les éléphants, dociles à la voix du maître qui les conduit, ne connaissent plus aucun frein quand ils sont effarouchés. L'infanterie romaine voyant les rangs des Carthaginois rompus par les éléphants qui se jetaient au travers, charge l'ennemi déjà en désordre, et le force sans peine à tourner le dos. Alors Marcellus envoie contre eux sa cavalerie qui les poursuivit jusqu'aux portes de leur camp, pleins de trouble et d'effroi. Pour surcroît de malheur, deux éléphants tombèrent en travers de la porte, et les soldats furent obligés de se précipiter dans les fossés et de franchir les palissades pour échapper au fer ennemi. Aussi ce fut là que se fit le plus grand carnage; il y périt environ huit mille soldats et cinq éléphants. La victoire coûta aussi du sang aux Romains; les deux légions perdirent environ dix-sept cents hommes, et les alliés près de treize cents, sans compter un grand nombre

permulti civium sociorumque. Hannibal nocte proximâ castra movit. Cupientem insequi Marcellum prohibuit multitudo sauciorum. Speculatores qui prosequerentur agmen missi, postero die retulerunt, Bruttios Hannibalem petere.

XV. Iisdem ferè diebus et ad Q. Fulvium consulem Hirpini, et Lucani, et Volscentes (34), traditis præsidiis Hannibalis, quæ in urbibus habebant, dediderunt sese, clementerque à consule, cum verborum tantùm castigatione ob errorem præteritum, accepti. Et Bruttiis similis spes veniæ facta est; cùm ab iis Vibius et Pactius fratres, longè nobilissimi gentis ejus, eamdem, quæ data Lucanis erat, conditionem deditionis petentes venissent. Q. Fabius consul oppidum in Sallentinis Manduriam (35) vi cepit: ibi ad quatuor millia hominum capta, et ceteræ prædæ aliquantum. Inde Tarentum profectus, in ipsis faucibus portûs posuit castra: naves, quas Livius tutandis commeatibus habuerat, partim machinationibus onerat apparatuque mœnium oppugnandorum, partim tormentis et saxis omnique missilium telorum genere instruit, onerarias quoque, non eas solùm quæ remis agerentur; ut alii machinas scalasque ad muros ferrent, alii procul ex navibus vulnerarent mœnium propugnatores. Eæ naves ab aperto mari, ut urbem aggrederentur, instructæ paratæque sunt. Et erat liberum mare, classe Punicâ, cùm Philippus oppugnare Ætolos pararet, Corcy-

de blessés, tant parmi ces derniers que parmi les citoyens. Annibal décampa la nuit suivante. Marcellus voulait se mettre à sa poursuite ; mais le nombre de ses blessés ne lui permit pas de l'entreprendre. Les éclaireurs envoyés pour reconnaître la marche des ennemis revinrent le lendemain rapporter qu'Annibal se dirigeait vers l'Abruzze.

XV. Dans le même temps, les Hirpiniens, les Lucaniens et les Volscentes se rendirent au consul Q. Fulvius, et lui livrèrent leurs garnisons carthaginoises. Le général les reçut avec bonté, et se contenta de leur reprocher doucement les torts qu'ils venaient réparer. Les Bruttiens députèrent Vibius et Pactius, deux frères les plus illustres du pays, pour offrir de se rendre aux mêmes conditions que les Lucaniens, et on leur permit d'espérer la même faveur. Q. Fabius, de son côté, prit de force Mandurie, dans le pays des Salentins. Il y fit environ quatre mille prisonniers, avec un butin considérable. De là il se porta sur Tarente, et alla camper à l'entrée même du port. Il chargea les vaisseaux dont Lévinus s'était servi pour escorter ses convois, en partie des machines nécessaires pour battre les murs en ruine, en partie d'arbalètes, de pierres et d'armes qu'on lance de loin. Il fit le même usage de tous les bâtiments de transport, en sorte que les uns étaient destinés à porter les machines et les échelles jusqu'au pied des murailles, les autres à faire pleuvoir une grêle de traits sur leurs défenseurs. Ces navires devaient partir de la haute mer pour venir attaquer la ville; heureusement la mer était libre pour les Romains, depuis que la flotte carthaginoise était passée à Corcyre, pour y seconder l'entreprise de Philippe sur l'Étolie. Cependant ceux qui assiégeaient Caulonia dans l'Abruzze, craignant d'être surpris par Annibal, se retirèrent, à son arrivée, sur une émi-

ram transmissâ. In Bruttiis interim Caulonis oppugnatores, sub adventum Hannibalis, ne opprimerentur, in tumulum à præsenti impetu tutum se recepêre. Fabium Tarentum obsidentem leve dictu momentum ad rem ingentem potiundam adjuvit. Præsidium Bruttiorum datum ab Hannibale Tarentini habebant: ejus præsidii præfectus deperibat amore mulierculæ, cujus frater in exercitu Fabii consulis erat. Is certior litteris sororis factus de novâ consuetudine advenæ locupletis, atque inter populares tam honorati, spem nactus per sororem quolibet impelli amantem posse, quid speraret, ad consulem detulit: quæ cùm haud vana cogitatio visa esset, pro perfugâ jussus Tarentum transire, ac per sororem præfecto conciliatus, primò occultè animum ejus tentando, dein satis exploratâ levitate, blanditiis muliebribus perpulit eum ad proditionem custodiæ loci, cui præpositus erat. Ubi et ratio agendæ rei, et tempus convenit, miles, nocte per intervalla stationum clam ex urbe emissus, ea quæ acta erant, quæque, ut agerentur, convenerat, ad consulem refert. Fabius vigiliâ primâ, dato signo iis qui in arce erant, quique custodiam portûs habebant, ipse circuito portu ab regione urbis in Orientem versâ occultus consedit. Canere inde tubæ simul ab arce, simul à portu et à navibus, quæ ab aperto mari appulsæ erant; clamorque undique cum ingenti tumultu, unde minimum periculi erat, de industriâ

nence où ils se trouvèrent, au moins pour le moment, en sûreté contre des forces supérieures. Pendant que Fabius pressait le siége de Tarente, un incident de peu d'importance lui offrit l'occasion de mettre à fin sa périlleuse entreprise. Annibal avait renforcé la garnison de cette ville d'un corps de Bruttiens; le commandant aimait éperdument une femme dont le frère servait dans l'armée du consul Fabius; celui-ci, informé par sa sœur de ses liaisons avec cet officier, homme riche, et fort considéré de ses compatriotes, conçut l'espoir de l'amener, par le moyen de sa maîtresse, à faire ce qu'on exigerait de lui, et communiqua son idée au consul, qui ne la trouva pas destituée de fondement. Il eut donc ordre de se jeter dans Tarente comme un transfuge, et de s'insinuer dans l'esprit du commandant, par l'entremise de sa sœur. D'abord il sonde adroitement les dispositions du chef, et s'assure de la légèreté de son caractère, puis il se déclare; et avec le secours des caresses artificieuses de sa sœur, il le détermine à livrer aux Romains le poste dont la garde lui était confiée. Après avoir concerté avec lui le temps et les moyens d'exécution, il s'échappe une nuit à travers les postes ennemis, revient trouver Fabius, et lui rend compte de ce qu'il a fait, et des mesures convenues. Alors Fabius donne, dès la première veille de la nuit, le signal aux Romains qui défendaient la citadelle et qui avaient la garde du port; lui-même fait un grand circuit; et sans être aperçu, va de sa personne se poster vis-à-vis de la partie de la ville tournée vers l'Orient. Tout à coup les trompettes commencent à se faire entendre à la fois de la citadelle, du port et des vaisseaux qui venaient de la haute mer, et des cris tumultueux, un fracas extraordinaire semblent menacer les points qu'on ne se proposait pas d'attaquer. Cependant Fabius se te-

ortus. Consul interim silentio continebat suos. Igitur Democrates, qui præfectus antea classis fuerat, fortè illo loco præpositus, postquam quieta omnia circa se vidit, alias partes eo tumultu personare, ut captæ urbis interdum excitaretur clamor, veritus ne inter cunctationem suam consul aliquam vim faceret, signaque inferret, præsidium ad arcem, unde maximè terribilis accidebat sonus, traducit. Fabius, cùm et ex temporis spatio, et silentio ipso (quòd, ubi pauló antè strepebant excitantes vocantesque ad arma, inde nulla accidebat vox) deductas custodias sensisset; ferri scalas ad eam partem muri, quâ Bruttiorum cohortem præsidium agitare proditionis conciliator nunciaverat, jubet. Eâ primùm est captus murus, adjuvantibus recipientibusque Bruttiis; et transcensum in urbem est : inde et proxima refracta porta, ut frequenti agmine signa inferrentur. Tum clamore sublato, sub ortum ferme lucis, nullo obvio armato in forum perveniunt; omnesque undique, qui ad arcem portumque pugnabant, in se converterunt.

XVI. Prælium in aditu fori majore impetu, quàm perseverantiâ commissum est : non animo, non armis, non arte belli, non vigore aut viribus corporis, par Romano Tarentinus erat. Igitur pilis tantùm conjectis, priùs penè quàm consererent manus, terga dederunt, dilapsique per nota urbis itinera in suas amicorumque domos. Duo ex ducibus Nico

nait embusqué dans la partie opposée, et faisait garder aux siens un profond silence. Démocrate donc, qui avait autrefois commandé la flotte, mais qui pour lors avait la défense de ce quartier, voyant tout calme autour de lui, tandis que toutes les autres parties retentissaient de bruit et de clameurs; comme si la ville eût été déjà prise, appréhenda que le consul ne mît ses délais à profit pour forcer quelque point, et marcha avec toute sa division vers la citadelle d'où venaient les cris les plus menaçants. Au silence qui succéda tout à coup aux discours des soldats qui s'animaient et criaient aux armes, et au temps qui s'écoula depuis, Fabius reconnut bien que le poste était dégarni; il fait donc porter les échelles vers la partie du mur où le soldat qui avait ménagé cette intelligence, lui avait appris qu'était la cohorte des Bruttiens: ce fut par-là d'abord qu'on gagna le haut des remparts, d'où l'on descendit dans la ville, avec le secours des Bruttiens qui en ouvrirent la première porte. Ensuite une seconde fut enfoncée, et permit aux Romains d'entrer en plus grand nombre. Alors, vers la pointe du jour, ils marchèrent en ordre de bataille, et poussant de grands cris, percèrent jusqu'au Forum, sans rencontrer d'obstacles, et attirèrent sur eux tous ceux qui combattaient du côté du port et de la citadelle.

XVI. Le combat s'engagea vers l'entrée du Forum avec assez de vivacité, mais ne fut pas soutenu long-temps par les Tarentins, sur lesquels les Romains avaient l'avantage de la valeur, des armes, de l'expérience, de la vigueur et de la force. Ils n'eurent pas plutôt lancé leurs traits que, presque avant d'en venir aux mains, ils tournèrent le dos; et se dispersant dans la ville, gagnèrent par les détours qui leur étaient connus leurs demeures ou celles de leurs amis. Deux de leurs chefs, Nicon

et Democrates, fortiter pugnantes cecidêre. Philomenus, qui proditionis ad Hannibalem auctor fuerat, cùm citato equo ex prælio avectus esset; vagus paulo post equus errans per urbem cognitus; corpus nusquam inventum est: creditum vulgò est, in puteum apertum ex equo præcipitasse. Carthalonem autem præfectum præsidii Punici, cum commemoratione paterni hospitii positis armis venientem ad consulem, miles obvius obtruncat. Alii alios passim sine discrimine armatos, inermes, cædunt, Carthaginienses Tarentinosque pariter. Bruttii quoque multi interfecti (36), seu per errorem, seu vetere in eos insito odio, seu ad proditionis famam (ut vi potiùs atque armis captum Tarentum videretur) exstinguendam. Tum ab cæde ad diripiendam urbem discursum: millia triginta servilium capitum dicuntur capti; argenti vis ingens facti signatique; auri octoginta septem millia pondo (37); signa tabulæque; prope ut Syracusarum ornamenta æquaverint. Sed majore animo (38) generis ejus prædâ abstinuit Fabius quàm Marcellus; qui interroganti scribæ, quid fieri signis (39) vellet, (ingentis magnitudinis dii sunt, suo quisque habitu in modum pugnantium formati) « Deos iratos Tarentinis relinqui » jussit. Murus inde, qui urbem ab arce dirimebat, dirutus est ac disjectus. Dum hæc Tarenti aguntur, Hannibal, iis qui Cauloniam obsidebant in deditionem acceptis, auditâ oppugnatione Tarenti, dies noctesque cursim agmine acto, cùm festinans ad opem feren-

et Démocrate, se firent tuer sur la place en combattant avec courage. Pour Philoménus, l'auteur de la révolte, son cheval l'ayant emporté hors de la mêlée, fut rencontré peu de temps après errant par la ville sans son cavalier, dont le corps ne fut retrouvé nulle part. On crut qu'il était tombé de cheval dans un puits ouvert sur son chemin. Carthalon, commandant de la garnison carthaginoise, fut tué par un soldat, au moment qu'il s'avançait sans armes vers le consul pour lui rappeler l'hospitalité qui avait uni son père avec lui. On fit ensuite main-basse sur tout ce qui se rencontra, sans distinction de soldats ou de citoyens désarmés, de Carthaginois ou de Tarentins. Il y eut aussi beaucoup de Brutiens égorgés, soit méprise, soit haîne invétérée, soit pour étouffer toute idée d'intelligence et faire croire qu'on devait la prise de Tarente à la force des armes, et non pas à la trahison. Enfin le massacre fit place au pillage. On porte à trente mille le nombre d'esclaves qui furent pris ; on y trouva quantité d'argent, tant en monnaie qu'en orfévrerie ; quatre-vingt-sept mille livres d'or; presque autant de statues et de tableaux qu'à Syracuse. Mais plus sévère que Marcellus, Fabius eut la noblesse de dédaigner cette espèce de butin, et répondit au greffier qui lui demandait ce qu'il voulait qu'on fît des figures colossales qui représentaient des dieux avec divers attributs, mais tous en attitude de combattants : « Laissons aux » Tarentins des dieux qui les ont si mal défendus. » On jeta bas ensuite le mur qui séparait la ville de la citadelle. Cependant Annibal reçut à composition ceux qui assiégeaient Caulonie; et sur la nouvelle du danger où était Tarente, il fit nuit et jour une marche forcée pour la secourir; mais apprenant que sa diligence n'avait pu en empêcher la prise : « Les Romains, » dit-il, ont aussi leur Annibal; la ruse nous avait rendus maî-

dam, captam urbem audisset; « Et Romani, inquit, » suum Hannibalem habent: eâdem, quâ cepera» mus, arte Tarentum amisimus (40). » Ne tamen fugientis modo convertisse agmen videretur, quo constituerat (41) loco, quinque millia ferme ab urbe posuit castra: ibi paucos moratus dies, Metapontum sese recepit: inde duos Metapontinos cum litteris principum ejus civitatis ad Fabium Tarentum mittit, fidem ab consule accepturos, impunita iis priora fore, si Metapontum ei cum præsidio Punico prodidissent. Fabius vera, quæ afferrent, esse ratus, diem quâ accessurus esset Metapontum, constituit; litterasque ad principes dedit, quæ ad Hannibalem delatæ sunt. Enimvero lætus successu fraudis, si ne Fabius quidem dolo invictus fuisset, haud procul Metaponto insidias ponit. Fabio auspicanti priusquam egrederetur ab Tarento, aves semel atque iterum non addixerunt: hostiâ quoque cæsâ consulenti deos haruspex, cavendum à fraude hostili et ab insidiis, prædixit. Metapontini, postquam ad constitutam non venerat diem, remissi ut cunctantem hortarentur, repentè comprehensi, metu gravioris quæstionis, detegunt insidias.

XVII. Æstatis ejus principio, quâ hæc agebantur, P. Scipio in Hispaniâ, cùm hiemem totam reconciliandis barbarorum animis, partim donis, partim remissione obsidum captivorumque absumpsisset; Edesco ad eum, clarus inter duces Hispanos,

» tres de Tarente, la ruse nous l'a fait perdre. » Mais pour que sa retraite n'eût pas trop l'air d'une fuite, il campa dans l'endroit où il avait fait halte, à cinq milles environ de la ville, et resta peu de jours dans ce campement, d'où il se rendit à Métapont. De là il envoya deux habitants à Fabius, encore à Tarente, avec des lettres supposées des principaux citoyens, qui s'engageaient à livrer au consul la ville et la garnison carthaginoise, si on leur promettait amnistie entière pour le passé. Fabius ne soupçonnant aucune supercherie, prit jour pour s'approcher de Métapont, et remit aux députés, pour les premiers de la ville, des lettres qui furent portées aussitôt au général ennemi. Annibal, ravi du succès de son stratagême, et s'applaudissant d'attirer dans le piége un homme tel que Fabius, dispose une embuscade près de Métapont. Heureusement le consul, avant de sortir de Tarente, consulta les auspices qui, deux fois de suite, furent contraires à cette entreprise. Les entrailles de la victime qu'il fit immoler pour connaître la volonté des dieux ne furent pas plus favorables, et l'aruspice déclara que l'ennemi lui tendait un piége contre lequel il fallait être en garde. Comme on ne vit point paraître le consul au jour marqué, les deux émissaires revinrent pour le presser de ne plus différer; mais ils furent arrêtés, et la menace de la torture leur fit tout avouer.

XVII. Scipion avait employé tout l'hiver précédent à regagner les Espagnols, tantôt par des présents, tantôt par le renvoi gratuit de leurs otages et de leurs prisonniers. A l'entrée de la campagne, Edescon, un des chefs espagnols les plus distingués, vint le trouver. Sa femme et ses enfants étaient au

venit. Erant conjux liberique ejus apud Romanos. Sed præter eam causam etiam velut fortuita inclinatio animorum, quæ Hispaniam omnem averterat ad Romanum à Punico imperio, traxit eum. Eadem causa Indibili Mandonioque fuit, haud dubiè omnis Hispaniæ principibus, cum omni popularium manu, relicto Asdrubale, secedendi in imminentes castris ejus tumulos, unde per continentia juga tutus receptus ad Romanos esset. Asdrubal, cùm hostium res tantis augescere incrementis cerneret, suas imminui, ac fore ut, nisi audendo aliquid moveret, quâ cœpissent, fluerent; dimicare quamprimum statuit. Scipio avidior etiam certaminis erat, cùm eâ spe, quam successus rerum augebat, tum quòd, priusquam jungerentur hostium exercitus, cum uno dimicare duce exercituque, quàm simul cum universis, malebat. Ceterùm, etiam si cum pluribus pariter dimicandum foret, arte quâdam copias auxerat: nam cùm videret nullum esse navium usum, quia vacua omnis Hispaniæ ora classibus Punicis erat, subductis navibus Tarracone, navales socios terrestribus copiis addidit. Et armorum affatim erat captorum Carthagine, et quæ post captam eam fecerat, tanto opificum numero incluso. Cum iis copiis Scipio veris principio ab Tarracone egressus (jam enim et Lælius redierat ab Româ, sine quo nihil majoris rei motum volebat) ducere ad hostem pergit. Per omnia pacata eunti, ut cujusque populi fines

pouvoir des Romains; mais, outre cet intérêt personnel, il était comme entraîné, par la pente générale de tous les esprits, à préférer la domination de Rome à celle de Carthage. Le même motif détermina Mandonius et Indibilis, alors les princes les plus puissants de l'Espagne, à quitter Asdrubal pour se retirer sur les hauteurs qui commandaient son camp, et d'où, en suivant une chaîne de montagnes, ils pouvaient sans aucun péril gagner le camp des Romains. Asdrubal, voyant les forces romaines s'augmenter et les siennes décroître de jour en jour, et convaincu que, sans un coup d'éclat, la fin de la guerre serait aussi funeste que les débuts avaient été brillants, résolut de livrer bataille à la première occasion. Scipion la désirait avec encore plus d'ardeur, non seulement parce que ses premiers succès semblaient lui en promettre de nouveaux, mais parce qu'il aimait mieux avoir en tête un seul ennemi, que de les avoir tous à la fois sur les bras. Au reste, supposé qu'il lui fallût combattre contre plusieurs armées réunies, il avait trouvé moyen d'augmenter ses forces. Sa flotte lui était devenue inutile, depuis que les Carthaginois avaient cessé de croiser sur les côtes d'Espagne; il mit donc ses vaisseaux à l'abri dans le port de Tarragone, et joignit les troupes de marine à son armée de terre. On les équipa, tant avec les armes des prisonniers faits à la prise de Carthagène, qu'avec celles de fabrication nouvelle dues au travail des ouvriers enfermés dans les ateliers. Avec ces forces, Scipion, au commencement du printemps, sortit de Tarragone, et marcha contre les ennemis, secondé de Lælius, déjà revenu de Rome, et sans le concert duquel il ne voulait tenter aucune entreprise importante. Il ne rencontra sur sa route que des amis et des alliés, qui venaient au-devant de lui sur les confins de leur territoire, et lui faisaient cortége dans

transiret, prosequentibus excipientibusque sociis, Indibilis et Mandonius cum suis copiis occurrerunt. Indibilis pro utroque locutus, haudquaquam ut barbarus stolidè incautéque, sed potiùs cum verecundâ gravitate; propiorque excusanti transitionem ut necessariam, quàm glorianti eam velut primam occasionem raptam. « Scire enim se, transfugæ nomen » exsecrabile veteribus sociis, novis suspectum esse: » neque eum se reprehendere morem hominum, si » tamen anceps odium (42) causa, non nomen fa» ciat. » Merita inde sua (43) in duces Carthaginienses commemoravit, avaritiam contrà eorum superbiamque, et omnis generis injurias in se atque populares. « Itaque corpus duntaxat suum ad id tempus » apud eos fuisse; animum jam pridem ibi esse, ubi » jus ac fas crederent coli. Ad deos quoque confu» gere supplices, qui nequeant hominum vim atque » injurias pati. Sed id Scipionem orare, ut transitio » sibi nec fraudi apud eum, nec honori sit: quales » ex hâc die experiundo cognorit, perinde operæ » eorum pretium faceret. » Ita prorsus respondet facturum Romanus; nec pro transfugis habiturum, qui non duxerint societatem ratam, ubi nec divini quidquam nec humani sanctum esset. Productæ

sa marche. Ce fut en cette occasion qu'Indibilis et Mandonius vinrent le joindre avec leurs troupes. Indibilis porta la parole au nom de tous les deux, non avec la grossièreté et le peu de jugement d'un barbare, mais avec modestie et dignité, et chercha plutôt à excuser sa démarche par des raisons de nécessité, qu'à la faire valoir comme un service d'autant plus important qu'il saisissait la première occasion qui s'était offerte. « Il savait bien, ajouta-t-il, qu'un transfuge est odieux à ses anciens amis, suspect aux nouveaux; il n'avait garde de trouver ces dispositions répréhensibles, pourvu que cette haine s'attachât moins au mot qu'à la chose. » Il exposa ensuite les services importants qu'il avait rendus aux généraux carthaginois, et pour récompense leur avarice, leur arrogance, et les vexations de toute espèce dont ces princes et leurs sujets avaient été les victimes. « Il y avait donc long-temps que son frère et lui n'étaient plus liés que de corps avec les Carthaginois; mais que leurs cœurs et leurs affections penchaient du côté de ceux qui s'étaient fait connaître comme de religieux observateurs des lois et de la justice. C'était aux dieux aussi que les infortunés adressaient leurs prières contre la violence et la tyrannie de leurs oppresseurs. Pour eux, tout ce qu'ils demandaient à Scipion c'était de ne leur faire ni un mérite ni un crime de leurs démarches, mais d'apprécier leurs dispositions par les épreuves où il jugerait à propos de les mettre à dater de ce jour. » Scipion répondit que telles étaient ses intentions, et qu'il ne pourrait jamais regarder comme des transfuges ceux qui ne s'étaient pas crus liés avec un peuple qui ne respectait ni les lois divines ni les lois humaines. Alors on fit paraître leurs femmes et leurs enfants, qu'ils reçurent avec des larmes de joie, et ce jour-là même Scipion leur donna l'hos-

deinde in conspectum iis conjuges liberique lacrymantibus gaudio redduntur, atque eò die in hospitium abducti: postero die accepta fides, dimissique ad copias adducendas. Iisdem deinde castris tendebant, donec ducibus iis ad hostem perventum est.

XVIII. Proximus Carthaginiensium exercitus Asdrubalis prope urbem Bæculam (44) erat: pro castris equitum stationes habebat. In eas velites antesignanique, et qui primi agminis erant, advenientes ex itinere, priusquam castris locum caperent, adeò contemptim impetum fecerunt, ut facilè appareret, quid utrique parti animorum esset. In castra trepidâ fugâ compulsi equites sunt; signaque Romana portis prope ipsis illata. Atque illo quidem die irritatis tantùm ad certamen animis, castra Romani posuerunt. Nocte Asdrubal in tumulum copias recipit, plano campo in summo patentem: fluvius ab tergo; antè circàque velut ripa præceps oram ejus omnem cingebat. Suberat et altera inferior summissa fastigio planities: eam quoque altera crepido haud facilior in adscensum ambibat. In hunc inferiorem campum postero die Asdrubal, postquam stantem pro castris hostium aciem vidit, equites Numidas, leviumque armorum Baleares et Afros demisit. Scipio circumvectus ordines signaque, ostendebat, « Hostem prædamnatâ spe æquo dimicandi campo, captantem tumulos, loci fiduciâ, non virtutis armorumque, stare in conspectu: sed altiora mœnia

pitalité. Le lendemain on conclut un traité avec eux, et on les congédia pour aller chercher les secours qu'ils s'engageaient à fournir. Depuis ce temps ils campèrent toujours avec les Romains, et leur servirent de guides pour aller chercher les ennemis.

XVIII. L'armée la plus voisine, celle d'Asdrubal, était campée près de la ville de Bæcula ; en avant de son camp étaient des piquets de cavalerie. Les vélites, les éclaireurs et le reste de l'avant-garde de Scipion les chargèrent dès leur arrivée et avant d'avoir choisi un endroit pour le campement. Cette charge fut si impétueuse qu'on put en augurer quelles seraient les dispositions des deux partis. Les cavaliers repoussés rentrèrent avec précipitation dans leur camp, où les enseignes romaines furent sur le point de pénétrer. Les Romains, que cette escarmouche n'avait fait que mettre en haleine, passèrent le reste du jour à se retrancher. De son côté, Asdrubal profita de la nuit pour retirer ses troupes sur une éminence dont le sommet offrait une plaine assez étendue. Un fleuve couvrait ses derrières ; pardevant et sur ses flancs régnait un escarpement rapide qui en embrassait le contour. Du premier plateau une rampe plus douce conduisait à une autre plaine dont les bords n'étaient pas d'un plus facile accès. Ce fut là que le lendemain Asdrubal, à la vue des Romains rangés en bataille devant leur camp, fit descendre la cavalerie numide, les Africains et les Baléares armés à la légère. Scipion, parcourant à cheval les rangs de son armée, leur montre l'ennemi « qui, désespérant, dit-il, de résister en rase campagne, cherchait les hauteurs pour trouver dans l'avantage des lieux la sûreté qu'il ne pouvait tenir ni de ses armes ni de son courage ; mais les soldats romains avaient su escalader les murailles de Carthagène, bien plus

» habuisse Carthaginem, quæ transscendisset miles » Romanus. Nec tumulos, nec arcem, ne mare qui» dem armis obstitisse suis : ad id fore altitudines, » quas cepissent hostes, ut per præcipitia et præ» rupta salientes fugerent : eam quoque se illis fu» gam clausurum. » Cohortesque duas, alteram tenere fauces vallis, per quam deferretur amnis, jubet; alteram, viam insidere, quæ ab urbe per tumuli obliqua in agros ferret : ipse expeditos, qui pridie stationes hostium pepulerant, ad levem armaturam infimo stantem supercilio, ducit. Per aspreta primò, nihil aliud quàm viâ impediti, iêre : deinde, ut sub ictum venerunt, telorum primò omnis generis vis ingens effusa est in eos : ipsi contrà, saxa, quæ locus strata passim, omnia ferme missilia, præbet, ingerere, non milites solùm, sed etiam turba calonum immista armatis. Ceterùm, quanquam adscensus difficilis erat, et prope obruebantur telis saxisque, assuetudine tamen succedendi muros, et pertinaciâ animi, subierunt primi. Qui simul cepêre aliquid æqui loci, ubi firmo consisterent gradu, levem et concursatorem hostem, atque intervallo tutum, cùm procul missilibus pugna eluditur, instabilem eumdem ad cominus conserendas manus, expulerunt loco, et cum cæde magnâ in aciem altiori superstantem tumulo impegêre. Inde Scipio, jussis adversùs mediam evadere aciem victoribus, ceteras copias cum Lælio dividit; atque eum parte

élevées que cette position. Ni coteaux, ni citadelle, ni la mer elle-même, rien n'avait pu les arrêter. Le parti que les ennemis avaient pris de se réfugier sur des hauteurs n'aurait d'autre résultat que d'opposer à leur fuite des escarpements et des précipices; mais il saurait encore leur ôter cette faible ressource.» En effet, il détache deux cohortes, dont l'une eut ordre de garder la gorge du vallon où coulait la rivière, l'autre de s'emparer de la route qui conduisait de la ville dans la campagne par les sentiers obliques du coteau. Pour lui, à la tête des troupes légères qui la veille avaient repoussé les postes avancés des ennemis, il marche contre les Numides et les Frondeurs, qui occupaient le second plateau. Le seul obstacle à leur marche fut d'abord l'âpreté des chemins; mais dès qu'ils furent à portée, on fit pleuvoir sur eux une grêle de toutes sortes de traits. Les soldats romains, auxquels se mêlent les valets d'armée, répondent en lançant les cailloux dont le sol était couvert. Malgré la rapidité de la pente et la quantité de traits et de pierres dont on les accablait, l'habitude où ils étaient de monter à l'assaut et leur constance triomphèrent de tous les obstacles. Dès que les premiers rangs eurent atteint un sol uni où ils pouvaient se battre de pied-ferme, n'ayant plus en tête que des voltigeurs propres aux escarmouches, et habiles à se défendre de loin à coups de traits, mais incapables de soutenir le choc quand on les joint corps à corps, ils les repoussèrent avec perte, et les obligèrent de se replier vers le gros de l'armée qui occupait la plus haute éminence. Alors Scipion ordonne à cette troupe victorieuse d'aller attaquer le centre, partage le reste de son armée avec Lælius, et le charge de tourner la hauteur par la droite, jusqu'à ce qu'il trouve une montée plus facile. Pour lui, il prend à gauche; et après un

dextrâ tumuli circumire, donec mollioris ascensûs viam inveniret, jubet. Ipse ab lævâ, circuitu haud magno, in transversos hostes incurrit. Inde primò turbata acies est, dum ad circumsonantem undique clamorem flectere cornua et obvertere ordines volunt. Hoc tumultu et Lælius subiit; et, dum pedem referunt, ne ab tergo vulnerarentur, laxata prima acies, locusque ad evadendum et mediis datus est, qui per tam iniquum locum, stantibus integris ordinibus, elephantisque ante signa locatis, nunquam evasissent. Cùm ab omni parte cædes fieret, Scipio, qui lævo cornu in dextrum incucurrerat, maximè in nuda hostium latera pugnabat. Et jam ne fugæ quidem patebat locus: nam et stationes utrimque Romanæ dextrâ lævâque insederant vias: et portam castrorum ducis principumque fuga clauserat; additâ trepidatione elephantorum, quos territos æquè atque hostes timebant. Cæsa igitur ad octo millia hominum.

XIX. Asdrubal jam antequam dimicaret, pecuniâ raptâ, elephantisque præmissis, quàm plurimos poterat de fugâ excipiens, præter Tagum flumen ad Pyrenæum tendit. Scipio castris hostium potitus, cùm præter libera capita omnem prædam militibus concessisset, in recensendis captivis decem millia peditum, duo millia equitum invenit: ex iis Hispanos sine pretio omnes domum dimisit, Afros vendere quæstorem jussit. Circumfusa inde multitudo

circuit assez court, tombe sur les flancs de l'ennemi. Les Carthaginois, alarmés par les cris qui retentissent de toutes parts, veulent faire face de tous côtés, et bientôt la confusion se met dans leur ordre de bataille. Au milieu de ce tumulte arrive Lælius. A cette vue, l'ennemi recule pour ne pas être pris à dos, et ce mouvement rétrograde permet à la division du centre de gagner le haut qu'elle n'aurait jamais pu atteindre par un chemin si difficile, tant que les Carthaginois eussent gardé leurs rangs, et que les éléphants eussent couvert le front de l'armée. Bientôt Scipion, qui dirigeait l'attaque de gauche, ayant chargé le flanc droit qu'il trouva dégarni, le carnage fut général; l'ennemi n'avait pas même la ressource de la fuite. Les issues de droite et de gauche étaient coupées par des détachements, et d'ailleurs la fuite d'Asdrubal et des principaux officiers avait fermé la porte du camp, sans parler des éléphants effarouchés, et qui, dans leur fureur, étaient aussi redoutables pour les Carthaginois que les vainqueurs mêmes. Leur perte fut donc d'environ huit mille hommes.

XIX. Asdrubal, avant la bataille, avait eu la précaution de mettre le trésor en sûreté. Après sa défaite, il fit prendre les devants aux éléphants, recueillit les débris de l'armée, et marcha vers les Pyrénées en suivant les bords du Tage. Scipion, maître du camp ennemi, accorda tout le butin à ses soldats, à l'exception des personnes de condition libre, dont le nombre montait à dix mille piétons et à deux mille cavaliers, tant Africains qu'Espagnols. Il fit vendre les premiers par son questeur, et renvoya les derniers sans rançon. Sensibles à cette générosité, les Espagnols faits prisonniers la veille, ainsi que

Hispanorum et antè deditorum, et pridie captorum, regem eum ingenti consensu appellavit. Tum Scipio, silentio per præconem facto, « Sibi maximum no» men Imperatoris (45) esse dixit, quo se milites sui » appellassent: regium nomen alibi magnum, Romæ » intolerabile esse. Regalem animum in se esse, si » id in hominis ingenio amplissimum ducerent, ta» citè judicarent; vocis usurpatione abstinerent. » Sensêre etiam barbari magnitudinem animi; cujus miraculo nominis alii mortales stuperent, id ex tam alto fastigio aspernantis. Dona inde regulis principibusque Hispanorum divisa, et ex magnâ copiâ captorum equorum trecentos, quos vellet, eligere Indibilem jussit. Cùm Afros venderet jussu imperatoris quæstor, puerum adultum inter eos formâ insigni, cùm audisset regii generis esse, ad Scipionem misit. Quem cùm percunctaretur Scipio, « Quis, et cujas, » et cur id ætatis in castris fuisset; — Numidam esse, » ait: Massivam populares vocare: orbum à patre » relictum, apud maternum avum Galam regem Nu» midarum eductum, cum avunculo Masinissâ qui » nuper cum equitatu subsidio Carthaginiensibus ve» nisset, in Hispaniam trajecisse. Prohibitum prop» ter ætatem à Masinissâ, nunquam antè prælium » iniisse. Eo die quo pugnatum cum Romanis esset, » inscio avunculo, clam armis equoque sumpto, in » aciem exisse: ibi prolapso equo effusum in præ» ceps, captum ab Romanis esse. » Scipio cùm asser-

ceux qui s'étaient rendus auparavant, s'attroupèrent autour de lui, et le proclamèrent roi d'un consentement unanime. Mais Scipion, après avoir fait faire silence par un héraut, répondit « que le titre d'Impérator dont ses soldats l'avait honoré était à ses yeux le plus glorieux qu'il pût recevoir; le nom de roi, grand partout ailleurs, était insupportable pour des Romains. S'ils en regardaient les sentiments comme le caractère de la véritable grandeur, et s'ils avaient cru les remarquer en sa personne, il les priait de se borner à une estime tacite, mais de ne jamais lui donner un nom qu'il ne pouvait accepter. » Ces peuples, tout barbares qu'ils étaient, sentirent combien il y avait de hauteur d'ame à dédaigner un titre dont l'éclat éblouit les yeux de tous les mortels. Il distribua ensuite des présents à tous les seigneurs et princes espagnols, et pria Indibilis de choisir trois cents chevaux dans la foule de ceux qu'on avait pris. Pendant que le questeur vendait les Africains, conformément à l'ordre qu'il avait reçu, il trouva dans le nombre un jeune enfant d'une beauté remarquable; et apprenant qu'il était de race royale, crut devoir l'envoyer à Scipion. Le général lui demanda « qui il était, quel était son pays, et comment si jeune encore il prenait part aux combats? » L'enfant répondit « qu'il était Numide, et qu'on l'appelait Massiva. Laissé orphelin par son père, il avait été élevé par son aïeul maternel, Gala, roi de Numidie, était passé en Espagne avec son oncle Masinissa, lorsque ce prince était venu à la tête de sa cavalerie au secours des Carthaginois. Jusqu'à ce moment, Masinissa n'avait voulu lui permettre de se trouver à aucune action, à cause de la faiblesse de son âge; mais le jour de la bataille il avait trouvé le moyen de se procurer un cheval avec des armes, et s'était jeté dans la mêlée à l'insu de son oncle; son cheval

vari Numidam jussisset, quæ pro tribunali agenda erant, peragit: inde cùm se in prætorium recepisset, vocatum eum interrogat, « Velletne ad Masinissam » reverti? » Cùm effusis gaudio lacrymis *cupere verò*, diceret; tum puero annulum aureum, tunicam lato clavo cum Hispano sagulo, et aureâ fibulâ; equumque ornatum donat, jussisque prosequi quoad vellet equitibus, dimisit.

XX. De bello inde consilium habitum: et auctoribus quibusdam, ut confestim Asdrubalem consequeretur, anceps id ratus, ne Mago atque alter Asdrubal cum eo jungerent copias, præsidio tantùm ad insidendum Pyrenæum misso, ipse reliquum æstatis recipiendis in fidem Hispaniæ populis absumpsit. Paucis post prælium factum ad Bæculam diebus, cùm Scipio rediens jam Tarraconem saltu Castulonensi excessisset; Asdrubal Gisgonis filius et Mago imperatores ex ulteriore Hispaniâ ad Asdrubalem venêre, serum post malè gestam rem auxilium, consilio in cetera exsequenda belli haud parum opportuni. Ibi conferentibus, quid in cujusque provinciæ regione animorum Hispanis esset, unus Asdrubal Gisgonis, ultimam Hispaniæ oram, quæ ad Oceanum et Gades vergit, ignaram adhuc Romanorum esse, eoque Carthaginiensibus satis fidam censebat. Inter Asdrubalem alterum et Magonem con-

abattu, il avait été renversé et fait prisonnier par les Romains.» Scipion confia le jeune Numide à un officier, et continua d'expédier les affaires qui l'avaient fait monter sur son tribunal. Ensuite, rentré dans sa tente, il fit appeler le jeune prince, et lui demanda s'il ne serait pas bien aise de retourner auprès de Masinissa. A ces mots, l'enfant pleurant de joie, répondit que c'était son plus ardent désir. Alors Scipion lui donna un anneau d'or, une robe appelée laticlave, une casaque à l'espagnole, une agraffe d'or, un cheval richement équipé, et le congédia sous la garde de quelques cavaliers qui avaient ordre de l'escorter jusqu'où il le désirerait.

XX. Scipion tint ensuite un conseil de guerre; on ouvrit l'avis de se mettre sur-le-champ à la poursuite d'Asdrubal; mais il trouva ce parti trop hasardeux, dans la crainte que Magon et l'autre Asdrubal ne fissent leur jonction avec lui. Il se contenta donc d'envoyer des troupes se saisir du passage des Pyrénées, et consacra le reste de la campagne à recevoir la soumission des divers peuples de l'Espagne. Peu de jours après la bataille de Bæcula, à peine Scipion était sorti des défilés de Castulon, et de retour à Tarragone, qu'Asdrubal fils de Gisgon, et Magon vinrent de l'Espagne ultérieure joindre Asdrubal fils d'Amilcar, trop tard pour prévenir sa défaite, mais assez à temps pour régler avec lui les opérations du reste de la campagne. Dans la conférence où l'on agita les dispositions des diverses peuplades espagnoles, Asdrubal, fils de Gisgon, fut seul d'avis que l'extrémité de l'Espagne, du côté de l'Océan et de Cadix, connaissait à peine les Romains, et que, par cette raison, Carthage pouvait encore compter sur leur fidélité. Mais l'autre Asdrubal et Magon tenaient pour constant « que Scipion par ses bienfaits, avait gagné les cœurs des individus comme

stabat, « Beneficiis Scipionis occupatos omnium ani» mos publicè privatimque esse; nec transitionibus » finem antè fore, quàm omnes Hispani milites aut » in ultima Hispaniæ amoti, aut traducti in Galliam » forent. Itaque, etiamsi senatus Carthaginiensium » non censuisset, eundum tamen Asdrubali fuisse in » Italiam, ubi belli caput rerumque summa esset; » simul, ut Hispanos omnes procul ab nomine Sci» pionis ex Hispaniâ abduceret: exercitum ejus cùm » transitionibus, tum adverso prælio imminutum, » Hispanis repleri militibus. Et Magonem, Asdru» bali Gisgonis filio tradito exercitu, ipsum cum » grandi pecuniâ ad conducenda mercede auxilia in » Baleares trajicere. Asdrubalem Gisgonis cum exer» citu penitus in Lusitaniam abire; nec cum Roma» nis manus conserere. Masinissæ ex omni equitatu » quod roboris esset, tria millia equitum expleri: » eumque vagum per citeriorem Hispaniam (46) so» ciis opem ferre, hostium oppida atque agros popu» lari. » His decretis, ad exsequenda quæ statuerant duces digressi. Hæc eo anno in Hispaniâ acta. Romæ fama Scipionis in dies crescere: Fabio Tarentum captum astu magis quàm virtute, gloriæ tamen esse: Fulvii senescere fama: Marcellus etiam adverso rumore esse, super quàm quòd primò malè pugnaverat, quia vagante per Italiam Hannibale mediâ æstate Venusiam in tecta milites abduxisset. Inimicus erat ei C. Publicius Bibulus tribunus ple-

des nations entières, et que la désertion ne cesserait que lorsqu'on aurait confiné tous les soldats espagnols aux extrémités de la province, ou qu'on les aurait fait passer dans la Gaule. Ces motifs, au défaut des ordres du sénat, auraient dû décider Asdrubal à se rendre en Italie, où l'importance de la guerre nécessitait de plus grandes forces, et où la querelle devait se décider; il était urgent de plus de tirer les Espagnols d'un pays où le nom de Scipion avait une si dangereuse influence; il fallait renforcer, par des recrues espagnoles, son armée affaiblie par les désertions et par le dernier échec. En même temps, ils étaient d'avis que Magon laissât son armée sous les ordres d'Asdrubal, fils de Gisgon, et passât dans les îles Baléares, avec une grande somme d'argent, pour y lever des troupes; que ce dernier s'enfonçât avec sa division en Lusitanie, en évitant tout engagement avec les Romains; qu'on tirât l'élite de la cavalerie pour former à Masinissa un corps de trois mille chevaux, à la tête duquel ce prince parcourrait l'Espagne citérieure, pour secourir les alliés, et pour piller les villes et ravager les terres des ennemis. » Ce plan arrêté entre eux, les chefs carthaginois se séparèrent pour aller l'exécuter. Tels furent en Espagne les événements de l'année. A Rome, la renommée de Scipion croissait de jour en jour; la reprise de Tarente, due à la ruse plus qu'au courage, n'en tournait pas moins à la gloire de Fabius; la réputation de Fulvius perdait insensiblement de son éclat; Marcellus même était en assez mauvais renom, et on lui reprochait, outre son premier revers, le parti qu'il avait pris de mettre ses troupes à couvert dans Vénusia au milieu de l'été, tandis qu'Annibal parcourait l'Italie sans obstacle. Il avait un ennemi déclaré dans le tribun du peuple C. Publicius Bibulus. Dès le premier combat où ce général avait eu du désavantage,

bis. Is jam à primâ pugnâ, quæ adversa fuerat, assiduis concionibus infamem invisumque plebei Claudium fecerat, et jam de imperio abrogando ejus agebat; cùm tamen necessarii Claudii obtinuerunt, ut relicto Venusiæ legato, Marcellus Romam rediret ad purganda ea quæ inimici decernerent; nec de imperio ejus abrogando, absente ipso, ageretur. Fortè sub idem tempus et Marcellus ad deprecandam ignominiam, et Q. Fulvius consul comitiorum causâ Romam venit.

XXI. Actum de imperio Marcelli in circo Flaminio est, ingenti concursu plebisque et omnium ordinum. Accusavitque tribunus plebis non Marcellum modò, sed omnem nobilitatem. « Fraude eorum et » cunctatione fieri, ut Hannibal decimum jam an- » num Italiam provinciam habeat; diutius ibi quàm » Carthagine vixerit. Habere fructum imperii proro- » gati Marcello populum Romanum : bis cæsum » exercitum ejus, æstiva Venusiæ sub tectis agere. » Hanc tribuni orationem ita obruit Marcellus commemoratione rerum suarum, ut non rogatio solùm de imperio ejus abrogando antiquaretur, sed postero die consulem eum ingenti consensu centuriæ omnes crearent. Additur collega T. Quintius Crispinus, qui tum prætor erat. Postero die prætores creati P. Licinius Crassus Dives, pontifex maximus, P. Licinius Varus, Sex. Julius Cæsar, Q. Claudius Flamen. Comitiorum ipsorum diebus sollicita civitas de

le tribun n'avait cessé de déclamer contre lui, et l'avait décrié dans l'esprit du peuple ; déjà il proposait de le destituer ; mais ses amis obtinrent pour lui la liberté de laisser un de ses lieutenants commander à Vénusia, et de revenir à Rome se justifier des imputations de la haine, et empêcher qu'on n'agitât la question de le destituer en son absence. Le hasard voulut que vers le même temps Marcellus et Fulvius arrivassent à Rome, le premier pour repousser le déshonneur dont on voulait le couvrir, et le second pour présider aux comices.

XXI. L'affaire de Marcellus se traita dans le cirque Flaminien, au milieu d'un grand concours de peuple et de tous les ordres de l'état. L'accusation du tribun fut dirigée non seulement contre Marcellus, mais contre tout le corps de la noblesse. A l'entendre, « c'était grâce à leur mauvaise foi et à leurs délais affectés, qu'Annibal avait, depuis dix ans, pris possession de l'Italie, où il avait fait un plus long séjour qu'à Carthage. Le peuple romain était bien récompensé d'avoir prorogé le commandement à Marcellus, dont l'armée battue par l'ennemi, passait tout l'été à l'ombre des murs de Vénusia! » Marcellus se contenta d'opposer à ces invectives le simple récit de ses actions, et l'effet de cette apologie fut non seulement de faire rejeter la proposition de le destituer, mais de le porter le lendemain au consulat par le suffrage unanime de toutes les centuries. On lui donna pour collégue T. Quintius Crispinus, alors préteur. Le lendemain on éleva à la préture P. Licinius Crassus le Riche, grand pontife, P. Licinius Varus, S. Julius Cæsar et Q. Claudius Flamen. Pendant la tenue même des comices, Rome fut inquiétée par les nouvelles de l'Étrurie, qui faisaient craindre un soulèvement. Le signal de la révolte avait

Etruriæ defectione fuit. Principium ejus rei ab Arretinis fieri, C. Calpurnius scripserat, qui eam provinciam proprætor obtinebat. Itaque confestim eò missus Marcellus consul designatus, qui rem inspiceret, ac, si digna videretur, exercitu accito bellum ex Apuliâ in Etruriam transferret. Eo metu compressi Etrusci quieverunt. Tarentinorum legatis pacem petentibus cum libertate ac legibus suis, responsum ab senatu est, ut redirent cùm Fabius consul Romam venisset. Ludi et Romani et plebeii eò anno in singulos dies instaurati. Ædiles curules fuêre L. Cornelius Caudinus, et Servius Sulpicius Galba; plebeii, C. Servilius, et Q. Cæcilius Metellus. Servilium negabant jure aut tribunum plebis fuisse, aut ædilem esse (47); quòd patrem ejus quem triumvirum agrarium occisum à Boiis circa Mutinam esse opinio per decem annos fuerat, vivere atque in hostium potestate esse satis constabat.

XXII. Undecimo anno Punici belli consulatum inierunt M. Marcellus quintùm (ut numeretur consulatus, quem vitio creatus non gessit) et T. Quintius Crispinus. Utrisque consulibus Italia decreta provincia est, et duo consulares prioris anni exercitus: tertius tum erat Venusiæ, cui M. Marcellus præfuerat; ita ut ex tribus eligerent duo, quos vellent; tertius ei traderetur, cui Tarentum et Sallentini provincia evenisset. Ceteræ provinciæ ita divisæ prætoribus. P. Licinio Varo urbana, P. Licinio

été donné par les Arrétiens, à ce que mandait C. Calpurnius, qui commandait dans cette province en qualité de propréteur. On jugea convenable d'y envoyer sur-le champ Marcellus, consul désigné, pour examiner la chose sur les lieux; et si la nouvelle avait quelque fondement, pour faire passer son armée de la Pouille en Étrurie. Cette démarche en imposa aux Étruriens qui se tinrent tranquilles. Les députés de Tarente vinrent demander la paix, la liberté et la permission de se gouverner par leurs propres lois; et le sénat remit sa réponse au retour du consul Fabius. Cette année eut lieu la célébration des jeux romains et des jeux plébéiens; et chacune de ces cérémonies dura un jour. Les édiles curules furent L. Cornélius Caudinus et Servius Sulpicius Galba; les plébéiens, C. Servilius et Q. Cæcilius Métellus. On attaquait la légitimité du tribunat et de l'édilité de Servilius, parce qu'on apprit que son père, qui avait été employé en qualité de triumvir pour distribuer des terres, et qu'on avait, depuis dix ans, cru tué par les Boïens, vivait encore, et était au pouvoir des ennemis.

XXII. La onzième année de la guerre punique (*a*), M. Marcellus et T. Quintius Crispinus prirent possession du consulat, le premier pour la cinquième fois, en comptant celle où des auspices défectueux l'obligèrent à se démettre. Ils eurent l'Italie pour département, avec les deux armées consulaires de l'année précédente. Une troisième, dont Marcellus venait de quitter le commandement, était à Vénusia. Les consuls eurent la faculté de choisir sur ces trois armées les deux qu'ils jugeraient à propos; l'autre devait passer sous les ordres du commandant à qui

(*a*) An de Rome 544; avant J.-C. 208.

Crasso pontifici maximo peregrina, et, quò senatus censuisset; Sex. Julio Cæsari Sicilia, Q. Claudio Flamini (48) Tarentum. Prorogatum imperium in annum est Q. Fulvio Flacco, ut provinciam Capuam, quæ T. Quintii prætoris fuerat, cum unâ legione obtineret: prorogatum et C. Hostilio Tubulo est, ut propraetore in Etruriam ad duas legiones succederet C. Calpurnio: prorogatum et L. Veturio Philoni est, ut proprætore Galliam eamdem provinciam cum iisdem duabus legionibus obtineret, quibus prætor obtinuisset. Quod in L. Veturio, idem in C. Aurunculeio decretum ab senatu, latumque de prorogando imperio ad populum est, qui prætor Sardiniam provinciam cum duabus legionibus obtinuerat: additæ ei ad præsidium provinciæ quinquaginta longæ naves, quas P. Scipio ex Hispaniâ misisset. Et P. Scipioni, et M. Silano (49) suæ Hispaniæ, suique exercitus in annum decreti. Scipio, ex octoginta navibus, quas aut secum ex Italiâ adductas, aut captas Carthagine habebat, quinquaginta in Sardiniàm transmittere jussus; quia fama erat, magnum navalem apparatum eo anno Carthagine esse; ducentis navibus omnem oram Italiæ, Siciliæque, ac Sardiniæ impleturos. Et in Siciliâ ita divisa res est. Sex. Cæsari exercitus Cannensis est datus. M. Valerius Lævinus (ei quoque enim prorogatum imperium est) classem quæ ad Siciliam erat navium septuaginta obtineret. Adderet eò triginta naves, quæ ad Tarentum priore

le sort déléguerait le gouvernement de Tarente et du pays des Sallentins. Telle fut la répartition des départements entre les préteurs. P. Licinius Varus eut la juridiction sur les citoyens, P. Licinius Crassus celle des étrangers, et dut en outre se tenir prêt pour la destination que le sénat voudrait lui donner. La Sicile échut à Sext. Julius Cæsar, et Tarente à C. Claudius Flamen. Le commandement fut prorogé pour un an à Q. Fulvius Flaccus, qui dut aller, avec une légion, relever à Capoue T. Quintius, préteur de l'année précédente, ainsi qu'à C. Hostilius Tubulus, qui devait, comme propréteur, succéder en Étrurie à C. Calpurnius, et prendre ses deux légions. L. Véturius Philon fut continué en qualité de propréteur dans le gouvernement de la Gaule, avec les deux légions qu'il y avait commandées pendant sa préture. Il en fut de même de C. Aurunculéius, auquel un sénatus-consulte, confirmé par un plébiscite, conserva le département de la Sardaigne et les deux légions qu'il avait eues comme préteur. On y ajouta, pour la défense de l'île, les cinquante vaisseaux que P. Scipion avait envoyés d'Espagne. P. Scipion et M. Silanus gardèrent pour un an leur commandement d'Espagne et leurs armées respectives. Scipion eut ordre de faire passer en Sardaigne cinquante bâtiments sur les quatre-vingts qu'il avait amenés d'Italie ou pris à Carthagène : cette précaution fut déterminée par le bruit qui se répandait, que cette année Carthage préparait un armement formidable, et qu'une flotte de deux cents voiles devait menacer les côtes de l'Italie, de la Sicile et de la Sardaigne. Quant à la Sicile, telles furent les mesures qui furent prises. Sext. César eut sous ses ordres l'armée de Cannes, et M. Valérius Lævinus, dont on avait aussi prorogé les pouvoirs, la flotte, forte de soixante-dix voiles, destinée pour cette province : il

anno fuerant : cum eâ centum navium classe, si videretur ei, prædatum in Africam trajiceret. Et P. Sulpicio, ut eâdem classe Macedoniam Græciamque provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. De duabus, quæ ad urbem Romam fuerant, legionibus, nihil mutatum. Supplementum, quò opus esset, scriberent consules, permissum. Unâ et viginti legionibus (50) eo anno defensum imperium Romanum est. Et P. Licinio Varo prætori urbis negotium datum, « Ut naves longas triginta » veteres reficeret, quæ Ostiæ erant, et viginti no» vas sociis navalibus impleret ; ut quinquaginta » navium classe oram maris vicinam urbi Romanæ » tueri posset. » C. Calpurnius vetitus ab Arretio movere exercitum, nisi cùm successor venisset. Eidem et Tubulo (51) imperatum, ut inde præcipuè caveret, ne qua nova consilia caperentur.

XXIII. Prætores in provincias profecti. Consules religio tenebat, quòd, prodigiis aliquot nunciatis, non facilè litabant. Et ex Campaniâ nunciata erant, Capuæ duas ædes, Fortunæ, et Martis, et sepulcra aliquot de cœlo tacta; Cumis (adeò minimis etiam rebus prava religio inserit deos) mures in æde Jovis aurum rosisse; Casini examen apum ingens in foro consedisse ; et Ostiæ murum portamque de cœlo tactam; Cære vulturium volasse in ædem Jovis; Vulsiniis sanguine lacum manasse. Horum prodigiorum causâ diem unum supplicatio fuit. Per dies aliquot

devait y joindre les trente galères qui, l'année d'avant, étaient à Tarente ; on lui laissait la liberté d'aller avec ces cent vaisseaux ravager les côtes de l'Afrique, s'il le jugeait à propos. P. Sulpicius, continué pour un an, fut chargé de contenir la Macédoine et la Grèce avec la flotte qu'il avait déjà sous ses ordres. On ne changea rien à la destination des deux légions employées près de Rome. On laissa à la prudence des consuls le soin de renforcer par des recrues les divisions qui en auraient besoin. La république mit sur pied cette année vingt-une légions. P. Licinius Varus, préteur de la ville, eut la commission de faire radouber trente vieilles galères qui étaient dans le port d'Ostie, et de fournir des équipages nécessaires les vingt nouvelles qu'on venait de construire, afin d'en avoir cinquante pour couvrir la partie des côtes voisine de la capitale. C. Calpurnius eut ordre de rester avec son armée près d'Arrétium, jusqu'à l'arrivée de son successeur, et de veiller, de concert avec C. Tubulus, à tous les mouvements qu'on redoutait de ce côté.

XXIII. Les préteurs partirent pour leurs départements; mais les consuls se faisaient un scrupule de quitter Rome avant d'avoir apaisé la colère des Dieux, annoncée par des prodiges, dont l'expiation paraissait difficile. On publiait que, dans la Campanie, la foudre avait frappé les deux temples de Mars et de la Fortune, ainsi que plusieurs tombeaux; qu'à Cumes, les rats avaient rongé l'or de Jupiter, tant la superstition fait intervenir les dieux dans les moindres bagatelles ! à Casinum, un essaim d'abeilles s'était abattu dans le Forum ; à Ostie, le tonnerre était tombé sur la muraille et sur la porte de la ville ; à Cæré, un vautour avait volé dans le temple de Jupiter ; enfin, à Vulsinies, les eaux d'un lac avaient paru ensanglantées. Pour expier

hostiæ majores sine litatione cæsæ, diuque non impetrata pax deûm. In capita consulum, republicâ incolumi, exitiabilis prodigiorum eventus vertit. Ludi Apollinares, Q. Fulvio, Ap. Claudio consulibus, à P. Cornelio Sullâ prætore urbis primùm facti erant: inde omnes deinceps prætores urbani fecerant; sed in unum annum vovebant (52), dieque incertâ faciebant. Eo anno pestilentia gravis incidit in urbem agrosque; quæ tamen magis in longos morbos quàm in perniciales evasit. Ejus pestilentiæ causâ, et supplicatum per compita totâ urbe est, et P. Licinius Varus prætor urbis legem ferre ad populum jussus, ut hi ludi in perpetuum in statam diem voverentur. Ipse primus ita vovit, fecitque ante diem III. Nonas Quintiles. Is dies deinde solemnis servatus.

XXIV. De Arretinis et fama in dies gravior, et cura crescere Patribus. Itaque C. Hostilio scriptum est, ne differret obsides ab Arretinis accipere; et, cui traderet Romam deducendos, C. Terentius Varro cum imperio missus: qui ut advenit, extemplo Hostilius legionem unam, quæ ante urbem castra habebat, signa in urbem ferre jussit, præsidiaque locis idoneis disposuit: tum in foro citatis senatoribus obsides imperavit. Cùm senatus biduum ad considerandum peteret tempus, aut ipsos extemplo dare,

ces prodiges, on fit pendant un jour des prières publiques; mais on immola plusieurs jours de suite de grandes victimes, sans qu'on pût s'assurer d'avoir fléchi les Dieux. Leur courroux épargna la république, et l'effet des présages retomba sur les deux consuls. P. Cornélius Sylla, préteur de la ville, avait le premier célébré les jeux apollinaires, sous le consulat de Q. Fulvius et d'Appius Claudius; depuis cette époque, tous les préteurs de la ville les avaient donnés à son exemple; mais ils se contentaient de les annoncer d'année en année; et il n'y avait point de jour marqué pour la célébration. Comme cette année Rome et les campagnes furent attaquées d'une contagion, qui fut cependant plus longue que funeste, pour en obtenir la fin, on fit des processions dans toutes les places publiques; et Varus, préteur de la ville, eut ordre de proposer au peuple une loi, en vertu de laquelle ces jeux seraient déclarés perpétuels, et célébrés tous les ans au même jour. En conséquence de cette loi, Varus les voua à perpétuité, et les célébra, le premier, le cinquième jour de juillet, qui fut depuis consacré à cette solennité.

XXIV. De jour en jour les bruits de la défection d'Arrétium prenaient plus de consistance, et devenaient plus alarmants. Le sénat écrivit à Hostilius d'en exiger des otages, et C. Térentius Varron fut envoyé avec pouvoir de les prendre et de les amener à Rome. A son arrivée, Hostilius fit entrer dans la ville une légion qui était campée à ses portes, posta des gardes dans tous les quartiers, fit venir les sénateurs dans le Forum, et les somma de donner des otages. Le sénat demanda deux jours pour délibérer; mais le préteur leur déclara que, faute par eux d'obtempérer sur l'heure, il enlèverait dès le lendemain tous les enfants des sénateurs; et en même temps il donna aux tri-

aut se postero die senatorum omnes liberos sumpturum, edixit : inde portas custodire jussi tribuni militum, præfectique sociûm, et centuriones, ne quis nocte urbe exiret. Id segniùs negligentiúsque factum : septem principes senatûs priusquam custodiæ in portis locarentur, ante noctem cum liberis evaserunt. Postero die luce primâ, cùm senatus in forum citari cœptus esset, desiderati, bonaque eorum venierunt : à ceteris senatoribus centum viginti obsides, liberi ipsorum, accepti, traditique C. Terentio Romam deducendi. Is omnia suspectiora quàm antè fuerant, in senatu fecit. Itaque, tanquam imminente Etrusco tumultu, legionem alteram ex urbanis Arretium ducere jussus ipse C. Terentius, eamque habere in præsidio urbis. C. Hostilium cum cetero exercitu placet totam provinciam peragrare, et cavere, ne qua occasio novare cupientibus res daretur. C. Terentius ut Arretium cum legione venit, claves portarum cùm magistratus poposcisset, negantibus iis comparere, fraude amotas magis ratus, quàm negligentiâ intercidisse, ipse alias claves omnibus portis imposuit; cavitque cum curâ, ut omnia in potestate suâ essent. Hostilium intentiùs monuit, ut in eo spem non moturos quicquam Etruscos poneret, si, ne quid moveri posset, cavisset.

XXV. De Tarentinis inde magnâ contentione in senatu actum, coram Fabio; defendente ipso quos ceperat armis, aliis infensis, et plerisque æquanti-

buns des soldats, aux commandants des alliés, et aux centurions; ordre de garder les portes, pour que personne ne pût sortir de la ville pendant la nuit. Cet ordre ne fut pas rigoureusement exécuté, et le soir même, avant qu'on eût mis des gardes aux portes, sept sénateurs s'échappèrent avec leurs enfants. Le lendemain, dès la pointe du jour, lorsqu'on eut mandé le sénat dans le Forum, Hostilius s'aperçut de leur évasion, et confisqua leurs biens. Il tira des autres sénateurs cent vingt otages, leurs propres enfants, et les remit entre les mains de Térentius qui les conduisit à Rome. Le compte rendu par cet officier augmenta encore les alarmes. Ainsi, dans la crainte d'un soulèvement général, le même C. Térentius eut ordre de prendre une des deux légions urbaines, et de la mener à Arrétium pour garder la ville; et Hostilius, de parcourir toute la province avec le reste des troupes, et de contenir dans le devoir des peuples qui ne cherchaient que l'occasion de remuer. C. Térentius, arrivé dans Arrétium, demanda les clefs de la ville. On répondit qu'elles ne se trouvaient pas; mais persuadé qu'on les avait soustraites par fraude, plutôt que perdues par négligence, il en fit sur-le-champ fabriquer de nouvelles pour chaque porte, et prit toutes les précautions nécessaires pour être le maître dans la place. En même temps il prévint Hostilius de ne compter sur la tranquillité des Étruriens qu'autant qu'il les empêcherait, à force de vigilance, de tenter aucun mouvement.

XXV. L'affaire des Tarentins fut débattue ensuite dans le sénat avec beaucoup de chaleur, en présence de Fabius, dont l'éloquence défendait alors ceux que ses armes avaient soumis,

bus eos Campanorum noxæ pœnæque. Senatusconsultum in sententiam Manii Acilii factum est, ut oppidum præsidio custodiretur; Tarentinique omnes intra mœnia continerentur; res integra postea referretur, cùm tranquillior status Italiæ esset. Et de M. Livio præfecto arcis Tarentinæ haud minore certamine actum est, aliis senatusconsulto notantibus præfectum, quòd ejus socordiâ Tarentum proditum hosti esset; aliis præmia decernentibus, quòd per quinquennium arcem tutatus esset, maximéque unius ejus operâ receptum Tarentum foret; mediis ad censores, non ad senatum notionem de eo pertinere dicentibus: cujus sententiæ et Fabius fuit: adjecit tamen: « Fateri se, operâ Livii Tarentum re- » ceptum, quod amici ejus vulgò in senatu jactas- » sent: neque enim recipiendum fuisse, nisi amissum » foret. » Consulum alter T. Quintius Crispinus ad exercitum, quem Q. Fulvius Flaccus habuerat, cum supplemento in Lucanos est profectus. Marcellum aliæ atque aliæ objectæ animo religiones tenebant: in quibus, quòd cùm bello Gallico ad Clastidium (53) ædem Honori et Virtuti vovisset, dedicatio ejus à pontificibus impediebatur; quòd negabant unam cellam duobus rectè dedicari; quia, si de cœlo tacta, aut prodigii aliquid in eâ factum esset, difficilis procuratio foret; quòd utri deo res divina fieret, sciri non posset; neque enim duobus, nisi certis, deis rite unâ hostiâ fieri: ita addita Virtutis ædes ap-

Les autres sénateurs étaient prévenus contre eux, et la plupart soutenaient, qu'aussi coupables que les Campaniens, ils devaient subir le même traitement. Enfin l'avis de M. Acilius prévalut, et le décret rendu, conformément à son opinion, portait qu'on entretiendrait dans la ville une forte garnison; que les Tarentins seraient retenus dans l'enceinte de leurs murs, et qu'on ajournerait la décision de leur sort au temps où l'Italie serait dans une situation plus tranquille. Les débats ne furent pas moins animés au sujet de M. Livius, commandant de la citadelle de Tarente : les uns voulaient le flétrir par un sénatus-consulte, comme coupable d'une négligence qui avait livré la place aux ennemis; les autres lui votaient des récompenses pour avoir défendu la citadelle cinq ans entiers, et par-là contribué plus que personne à la reprise de Tarente. Un avis mitoyen prétendait que cette affaire était du ressort des censeurs, et leur en renvoyait la connaissance. Ce fut aussi le sentiment de Fabius. Il avoua pourtant « que, si l'on avait repris Tarente, c'était à Livius qu'on en était redevable, comme ses amis ne cessaient de le répéter dans le sénat; car pour avoir à la reprendre, il fallait bien qu'elle eût été prise auparavant. » T. Quintius Crispinus, l'un des consuls, partit avec de nouvelles levées, pour aller en Lucanie prendre le commandement de l'armée qui avait servi sous les ordres de Q. Fulvius Flaccus. Quant à Marcellus, son départ était différé par différents scrupules; entre autres obstacles, était l'opposition que les pontifes apportaient à ce qu'il fît la dédicace du temple qu'il avait voué à l'Honneur et à la Vertu, dans la guerre des Gaulois, à la journée de Clastidium. Les prêtres soutenaient qu'une seule chapelle ne pouvait être dédiée à deux divinités à la fois, parce que, si elle venait à être frappée de la foudre, ou signalée par quelque prodige,

properato opere; neque tamen ab ipso ædes eæ dedicatæ sunt. Tum demum ad exercitum, quem priore anno Venusiæ reliquerat, cum supplemento proficiscitur. Locros in Bruttiis Crispinus oppugnare conatus, qui magnam famam attulisse Fabio Tarentum rèbatur, omne genus tormentorum machinarumque ex Siciliâ arcessierat; et naves indidem accitæ erant, quæ vergentem ad mare partem urbis oppugnarent. Ea omissa oppugnatio est, quia Lacinium Hannibal admoverat copias, et collegam eduxisse jam ab Venusiâ exercitum fama erat, cui conjungi volebat. Itaque in Apuliam ex Bruttiis reditum, et inter Venusiam Bantiamque (54), minùs trium millium passuum intervallo, consules binis castris consederant. In eamdem regionem et Hannibal rediit, averso ab Locris bello. Ibi ambo consules ingenio feroces, prope quotidie in aciem exire; haud dubiâ spe, si duobus exercitibus consularibus junctis commisisset se hostis, debellari posse.

XXVI. Hannibal quia cum Marcello bis priore anno congressus vicerat victusque erat, ut cum eodem si dimicandum foret, nec spem, nec metum ex vano haberet, ita duobus consulibus haudquaquam sese parem futurum credebat: itaque totus in suas artes versus, insidiæ locum quærebat. Levia tamen

l'expiation en serait difficile, tant qu'on ne saurait à quel dieu le sacrifice devait s'adresser. En effet, l'usage n'était pas d'offrir une même victime à deux déités, à moins qu'il ne fût constant qu'elles y avaient toutes deux le même droit. Ainsi on bâtit à la hâte un nouveau temple à la Vertu; Marcellus pourtant n'en fit point la dédicace, obligé de se rendre, avec des recrues, à Vénusia, pour s'y mettre à la tête de l'armée qu'il y avait laissée l'année précédente. La renommée que la prise de Tarente avait faite à Fabius décida Crispinus à entreprendre le siége de Locres, dans le pays des Bruttiens. Pour cet effet, il avait fait venir de Sicile toutes les machines nécessaires, et même avancer des galères pour attaquer la partie de la ville tournée vers la mer; mais il leva le siége dès qu'il apprit qu'Annibal marchait vers Lacinium, et que son collégue, avec lequel il voulait opérer sa jonction, était sorti de Vénusia pour entrer en campagne. Il retourna donc de l'Abruzze dans la Pouille, et les deux consuls vinrent camper entre Vénusia et Bantia, environ à trois milles l'un de l'autre. De son côté, Annibal, satisfait d'avoir détourné l'orage qui menaçait les Locriens, revint aussi dans le même canton. Alors les consuls, tous deux d'un caractère bouillant, ne laissent presque passer aucun jour sans sortir de leur camp en ordre de bataille, se flattant de terminer heureusement la guerre, si Annibal osait hasarder le combat contre les deux armées consulaires réunies.

XXVI. Annibal, tour à tour vainqueur et vaincu dans les deux combats livrés à Marcellus l'année précédente, avait autant de raison de craindre que d'espérer, s'il se mesurait encore avec lui; mais il ne se trouvait pas en état de tenir tête aux deux consuls depuis leur jonction. Revenant donc à ses armes favorites, il ne cherchait plus qu'un lieu propre aux embus-

prælia inter bina castra vario eventu fiebant; quibus cùm extrahi æstatem posse consules crederent, nihilominus oppugnari Locros posse rati, L. Cincio, ut ex Siciliâ Locros cum classe trajiceret, scribunt. Et, ut ab terrâ quoque oppugnari mœnia possent, ab Tarento partem exercitûs, qui in præsidio erat, duci eò jusserunt. Ea ita futura per quosdam Thurinos comperta Hannibali cùm essent, mittit ad insidendam ab Tarento viam: ibi sub tumulo Peteliæ tria millia equitum, peditum duo, in occulto locata; in quæ inexploratò euntes Romani cùm incidissent, ad duo millia armatorum cæsa, et mille ducenti ferme vivi capti: alii dissipati fugâ per agros saltusque Tarentum rediêre. Tumulus erat sylvestris inter Punica et Romana castra, ab neutris primò occupatus; quia Romani, qualis pars ejus, quæ vergeret ad hostium castra, esset, ignorabant; Hannibal insidiis, quàm castris aptiorem eum crediderat. Itaque nocte ad id missas aliquot Numidarum turmas medio in saltu condiderat, quorum interdiu nemo ab statione movebatur, ne aut arma, aut ipsi procul conspicerentur. Fremebant vulgò in castris Romanis, occupandum eum tumulum esse, et castello firmandum; ne, si occupatus ab Hannibale foret, velut in cervicibus haberent hostem. Movit ea res Marcellum; et collegæ, « Quin imus, inquit, ipsi » cum equitibus paucis exploratum? Subjecta res » oculis nostris certius dabit consilium. » Assen-

cades. Il y avait cependant entre les deux camps de légères escarmouches, dont le succès était balancé. Comme la campagne ne paraissait pas devoir être très active, les consuls, jugeant que le siége de Locres pouvait s'entreprendre en même temps, mandèrent à Cincius de quitter les côtes de Sicile, et de s'approcher de cette place; et pour que l'attaque pût avoir en même temps lieu par terre, ils ordonnèrent d'envoyer de Tarente sur le même point une partie de la garnison. Annibal, informé de leur projet par des habitants de Thurium, détache trois mille fantassins et deux mille cavaliers, avec ordre d'aller se poster sur le chemin de Tarente à Locres, dans un vallon au-dessous de Pétélia. Les Romains, faute d'envoyer à la découverte, donnèrent dans le piége, et y perdirent environ deux mille hommes, sans compter deux cents prisonniers; le reste, mis en fuite, se dispersa dans les bois et dans les champs, et regagna Tarente. Entre le camp des Carthaginois et celui des Romains s'élevait une colline assez boisée, dont aucun des deux partis n'avait voulu s'emparer d'abord; les Romains, parce qu'ils ignoraient de quelle nature était la partie qui regardait les ennemis; et Annibal, parce qu'il l'avait jugée plus propre à une embuscade qu'à un campement. Dans ce dessein il y avait envoyé la nuit quelques escadrons numides qui devaient s'embusquer au milieu du bois, sans quitter leur poste pendant le jour, de peur d'être aperçus, ou trahis par l'éclat de leurs armes. Cependant on murmurait dans le camp romain, et l'on disait hautement qu'il fallait se saisir de cette colline et s'y fortifier, parce que, si on se laissait prévenir par Annibal, on serait commandé par l'ennemi. Marcellus, affecté de ces murmures, dit à son collégue : « Que n'allons-nous nous-mêmes à la découverte » avec un détachement de cavalerie? L'aspect du terrain va nous

tiente Crispino, cum equitibus ducentis et viginti, ex quibus quadraginta Fregellani, ceteri Etrusci erant, proficiscuntur. Secuti M. Marcellus consulis filius, et A. Manlius, tribuni militum; simul et duo præfecti sociûm, L. Arennius, et Manius Aulius. Immolasse eo die quidam memoriæ prodidêre consulem Marcellum, et primâ hostiâ cæsâ, jecur sine capite inventum; in secundâ omnia comparuisse, quæ assolent; auctum etiam visum in capite; nec id sanè haruspici placuisse, quòd secundùm trunca et turpia exta, nimis læta apparuissent.

XXVII. Ceterùm consulem Marcellum tanta cupiditas tenebat dimicandi cum Hannibale, ut nunquam satis castra castris collata crederet, tum quoque vallo egrediens signum dedit, ut ad locum miles esset paratus; ut si collis, in quem speculatum irent, placuisset, vasa colligerent, ac sequerentur. Exiguum campi ante castra erat: inde in collem aperta undiquè et conspecta ferebat via. Numidis speculator nequaquam in spem tantæ rei positus, sed, si quos vagos pabuli aut lignorum causâ longiùs à castris progressos possent excipere, signum dat, ut pariter ab suis quisque latebris exorirentur. Non antè apparuêre, quibus obviis ab jugo ipso consurgendum erat, quàm circumiêre qui à tergo includerent viam. Tum undique omnes exorti, et clamore sublato impetum fecêre. Cùm in eâ valle consules essent, ut neque evadere possent in jugum occupatum

» mettre à portée de prendre un parti plus sûr. » Crispinus y consentit, et les deux consuls se mirent en route avec deux cent vingt cavaliers, tous Étruriens, à l'exception de quarante, qui étaient de Frégelles. Ils furent suivis de M. Marcellus, fils du consul, et d'Aulus Manlius, tous deux tribuns des soldats, ainsi que de L. Arennius et de M. Aulius, commandants des alliés. Si l'on en croit quelques historiens, dans le sacrifice que Marcellus avait offert ce jour même, le foie de la première victime se trouva sans tête, les entrailles de la seconde ne présentèrent rien de défectueux; le foie même parut plus gros qu'à l'ordinaire, et ce passage d'un état d'imperfection à un excès contraire, avait paru à l'aruspice être d'un fâcheux présage.

XXVII. Mais Marcellus avait une telle passion de combattre Annibal, qu'il ne se croyait jamais campé assez près de lui. Alors même, en partant pour aller reconnaître la hauteur, il donna l'ordre aux soldats de se tenir prêts, au premier signal, à plier bagage et à le suivre, s'il trouvait la position avantageuse. Au-devant du camp était une plaine de peu d'étendue au sortir de laquelle un chemin découvert et en vue de tous côtés conduisait à la colline. Une védette y était postée, non dans l'espoir d'un succès de cette importance, mais pour avertir les Numides, dans le cas où l'on pourrait surprendre les Romains qui s'écarteraient du camp pour aller au bois ou au fourrage. La sentinelle donna aux ennemis le signal de sortir tous à la fois des divers points de l'embuscade; cependant ceux que les Romains devaient avoir en tête sur le haut de la colline, ne parurent qu'après que leurs camarades eurent fait le circuit nécessaire pour envelopper l'ennemi: alors tous se lèvent à la fois, et poussant de grands cris, chargent les Romains. Les consuls se trouvent donc surpris dans cette vallée, sans pouvoir ni gagner la hauteur

ab hoste, nec receptum ab tergo circumventi haberent; extrahi tamen diutius certamen potuisset, ni cœpta ab Etruscis fuga pavorem ceteris injecisset. Non tamen omisêre pugnam deserti ab Etruscis Fregellani, donec integri consules hortando, ipsique ex parte pugnando rem sustinebant. Sed postquam vulneratos ambo consules, Marcellum etiam transfixum lanceâ prolabentem ex equo moribundum vidêre, tum et ipsi (perpauci autem supererant) cum Crispino consule duobus jaculis icto, et Marcello adolescente, saucio et ipso, effugerunt. Interfectus A. Manlius tribunus militum, et ex duobus præfectis sociûm Manius Aulius occisus, L. Arennius captus: et lictores consulum quinque vivi in hostium potestatem venerunt; ceteri aut interfecti, aut cum consule effugerunt: equites tres et quadraginta, aut in prælio, aut in fugâ ceciderunt; duodeviginti vivi capti. Tumultuatum et in castris fuerat, ut consulibus irent subsidio; cùm consulem et filium alterius consulis saucios, exiguasque infelicis expeditionis reliquias, ad castra venientes cernunt. Mors Marcelli cùm alioqui miserabilis fuit, tum quòd nec pro ætate (major jam enim sexaginta annis erat) neque pro veteris prudentiâ ducis, tam improvidè se, collegamque, et prope totam rempublicam in præceps dederat. Multos circa unam rem ambitus fecerim, si, quæ de Marcelli morte variant auctores, omnia exsequi velim. Ut omittam alios, L. Cœlius triplicem rei gestæ

occupée par les Numides, ni percer les ennemis qui les enfermaient. Toutefois, il eût encore été possible de prolonger le combat, sans la fuite des Étruriens, qui jeta l'épouvante parmi les autres. Une si lâche désertion n'empêcha pourtant pas les Frégellans de soutenir l'effort des ennemis, tant que les consuls à leur tête purent les animer de leurs discours et de leurs exemples; mais quand ils virent leurs généraux blessés tous deux, et Marcellus, percé d'un coup de lance, tomber mourant de son cheval, alors le peu qui restait prit la fuite avec le consul Crispinus, atteint de deux javelots, et le jeune Marcellus, aussi blessé. A. Manlius, tribun des soldats, et M. Aulius, commandant des alliés, furent tués dans l'action; L. Arennius fut fait prisonnier avec cinq licteurs des consuls; les autres licteurs perdirent la vie, ou s'échappèrent avec Crispinus; quarante-trois cavaliers périrent dans le combat ou dans la fuite, dix-huit tombèrent vivants au pouvoir des ennemis. L'alarme était déjà dans le camp, et l'on se disposait à venir au secours des consuls, lorsqu'on aperçut Crispinus et le fils de son collégue, tous deux blessés, avec les tristes restes de cette malheureuse expédition. La mort de Marcellus, déplorable à tant d'égards, le fut surtout par le reproche qu'il méritait, d'avoir, à plus de soixante ans, et par une témérité peu convenable à la prudence d'un vieux capitaine, précipité dans le péril sa personne, son collégue, et avec eux toute la république. Je courrais risque de m'appesantir sur le récit d'un même fait, si j'entreprenais d'exposer les rapports des divers historiens sur la mort de Marcellus. Sans parler des autres, L. Cœlius la raconte de trois manières différentes; la première, prise dans la tradition; la seconde, puisée dans l'éloge funèbre prononcé par son fils, témoin oculaire de l'événement; la troisième, qu'il

ordinem edit: unam traditam famâ; alteram scriptam laudatione filii (55), qui rei gestæ interfuerit; tertiam, quam ipse pro inquisitâ ac sibi compertâ affert. Ceterùm ita fama variat, ut tamen plerique, loci speculandi causâ, castris egressum; omnes, insidiis circumventum, tradant.

XXVIII. Hannibal magnum terrorem hostibus morte consulis unius, vulnere alterius, injectum esse ratus, ne cui deesset occasioni, castra in tumulum, in quo pugnatum erat, extemplo transfert: ibi inventum Marcelli corpus sepelit. Crispinus et morte collegæ, et suo vulnere territus, silentio insequentis noctis profectus, quos proximos nanctus est montes, in iis loco alto et tuto undique castra posuit. Ibi duo duces sagaciter moti sunt, alter ad inferendam, alter ad cavendam fraudem. Annulo Marcelli simul cum corpore Hannibal potitus erat: ejus signi errore ne cui dolus necteretur à Pœno, metuens Crispinus, circa civitates proximas miserat nuncios: « Occisum collegam esse, annuloque ejus hostem potitum: ne quibus litteris crederent nomine Marcelli compositis. » Paulo antè hic nuncius consulis Salapiam venerat, cùm litteræ ab Hannibale allatæ sunt Marcelli nomine compositæ; « Se nocte, quæ diem illum secutura esset, Salapiam venturum: parati milites essent, qui in præsidio erant, si quò operâ eorum opus esset. » Sensêre Salapitani fraudem; et ab irâ non defectionis modò, sed etiam equi-

donne pour la plus exacte, et comme le résultat de ses recherches. Malgré cette diversité d'opinions, la plupart conviennent que Marcellus sortit de son camp pour aller à la découverte, et tous s'accordent en ce point, qu'il périt dans une embuscade.

XXVIII. Annibal, qui ne laissait jamais échapper une occasion favorable, voulant profiter de l'épouvante que la mort d'un des consuls et la blessure de l'autre avaient dû jeter parmi les ennemis, se hâta de transporter son camp sur la hauteur où le combat s'était livré; il y trouva le corps de Marcellus, et lui fit rendre les honneurs de la sépulture. De son côté, Crispinus frappé de la mort de son collégue, et de sa propre blessure, décampa à la faveur de la nuit suivante, gagna les montagnes les plus voisines, et se retrancha sur les hauteurs les plus escarpées. Ce fut là que les deux chefs rivalisèrent d'adresse et de vigilance, l'un pour tendre des piéges, et l'autre pour les éviter. L'anneau de Marcellus était tombé avec son corps au pouvoir d'Annibal : Crispinus, se doutant bien qu'il en abuserait pour quelque supercherie, envoya des courriers dans toutes les villes voisines, pour les informer que son collégue avait été tué, et qu'Annibal était maître de son cachet, et pour les inviter à se défier des lettres qu'ils pourraient recevoir sous le nom de Marcellus. A peine le courrier était-il arrivé à Salapie qu'une lettre supposée, revêtue du nom de Marcellus, vint prévenir les habitants qu'il comptait se rendre la nuit suivante à Salapie, avec ordre de tenir la garnison prête au besoin. Les habitants ne furent point dupes de la fraude; et persuadés qu'Annibal ne cherchait que l'occasion de punir leur défection, et de venger la perte de ses cavaliers, ils congédient le messager d'Annibal,

tum interfectorum, rati occasionem supplicii peti, remisso retro nuncio (perfuga autem Romanus erat) ut sine arbitro milites quæ vellent agerent, oppidanos per muros urbisque opportuna loca in stationibus disponunt; custodias vigiliasque in eam noctem intentiùs instruunt: circa portam, quâ venturum hostem rebantur, quod roboris in præsidio erat opponunt. Hannibal quartâ vigiliâ ferme ad urbem accessit. Primi agminis erant perfugæ Romanorum, et arma Romana habebant: ii, ubi ad portam est ventum, Latinè omnes loquentes excitant vigiles, aperirique portam jubent, *consulem adesse*. Vigiles velut ad vocem eorum excitati, tumultuari, trepidare, moliri portam: cataractâ dejectâ clausa erat: eam partim vectibus levant; partim funibus subducunt in tantùm altitudinis, ut subire recti possent. Vixdum satis patebat iter, cùm perfugæ certatim ruunt per portam, et cùm sexcenti ferme intrassent, remisso fune, quo suspensa erat, cataracta magno sonitu cecidit. Salapitani, alii perfugas negligenter ex itinere suspensa humeris, ut inter pacatos, gerentes arma, invadunt; alii è turri ejus portæ murisque, saxis, sudibus, pilis, absterrent hostem. Ita inde Hannibal suâmet ipse fraude captùs abiit; profectusque ad Locrorum solvendam obsidionem, quam Cincius summâ vi, operibus, tormentorumque omni genere ex Siciliâ advecto, oppugnabat. Magoni, jam haud ferme fidenti retenturum defensurumque

transfuge romain, afin de pouvoir prendre sans témoin les mesures nécessaires. Les habitants se répandent sur les murs et dans les postes convenables, les sentinelles et les corps de garde redoublent cette nuit de vigilance; et l'élite de la garnison se range autour de la porte par où l'on jugeait que l'ennemi devait arriver. Annibal s'approcha en effet vers la quatrième veille de la nuit. L'avant-garde était composée de déserteurs romains, armés à la romaine: arrivés à la porte, tous parlant latin, appellent les sentinelles, leur annoncent la présence du consul, et leur ordonnent d'ouvrir. Les gardes, feignant de s'éveiller à leur voix, s'agitent, vont et viennent, et se donnent de grands mouvements pour ouvrir la porte. La herse était abattue, ils la relèvent, soit à force de léviers, soit avec des cordes, et assez haut pour qu'on puisse y passer debout. A peine est-elle ouverte que les déserteurs s'y précipitent à l'envi; mais dès qu'il en est passé près de six cents, on lâche la corde qui tenait la herse suspendue, et la porte retombe à grand bruit. Alors les habitants font main basse sur les transfuges qui portaient leurs armes négligemment attachées sur le dos, comme en temps de paix, tandis que d'autres, du haut des remparts et de la tour qui défendait la porte, font pleuvoir sur les ennemis une grêle de traits, de pierres et de bâtons. Annibal, pris dans ses propres piéges, se retira confus, et partit pour faire lever le siége de Locres, que Cincius pressait vivement avec les machines de toute espèce qu'il avait apportées de Sicile. Magon désespérait

se urbem, prima spes morte nunciatâ Marcelli affulsit. Secutus inde nuncius, Hannibalem, Numidarum equitatu præmisso, ipsum, quantùm accelerare posset, cum peditum agmine sequi. Itaque ubi primùm Numidas edito è speculis signo adventare sensit, et ipse patefactâ repentè portâ ferox in hostes erumpit. Et primò, magis quia improvisò id fecerat, quàm quòd par viribus esset, anceps certamen erat: deinde ut supervenêre Numidæ, tantus pavor Romanis est injectus, ut passim ad mare ac naves fugerent; relictis operibus machinisque, quibus muros quatiebant. Ita adventu Hannibalis soluta Locrorum obsidio est.

XXIX. Crispinus postquam in Bruttios profectum Hannibalem sensit, exercitum, cui collega præfuerat, M. Marcellum tribunum militum Venusiam abducere jussit: ipse cum legionibus suis Capuam profectus, vix lecticæ agitationem præ gravitate vulnerum patiens, Romam litteras de morte collegæ scripsit, quantoque ipse in discrimine esset. « Se » comitiorum causâ non posse Romam venire; quia » nec viæ laborem passurus videretur, et de Tarento » sollicitus esset, ne ex Bruttiis Hannibal eò con- » verteret agmen. Legatos opus esse ad se mitti viros » prudentes, cum quibus, quæ vellet, de republicâ » loqueretur. » Hæ litteræ recitatæ magnum et luctum morte alterius consulis, et metum de altero fecerunt. Itaque et Q. Fabium filium ad exercitum

déjà de conserver cette ville, lorsque la nouvelle de la mort de Marcellus fit briller à ses yeux un rayon d'espérance. Bientôt un courrier vint lui annoncer qu'Annibal, précédé de la cavalerie numide, la suivait en toute hâte avec son infanterie. Aussi, dès que les signaux lui eurent appris l'approche des Numides, il fit ouvrir les portes et tenta une sortie vigoureuse. D'abord la surprise, plutôt que l'égalité des forces, rendit le combat douteux; mais les Numides ne furent pas plutôt en présence, que les Romains, saisis d'épouvante, regagnèrent leurs vaisseaux et s'embarquèrent, laissant les machines dont ils avaient fait usage pour battre les murailles. Ce fut ainsi que l'arrivée d'Annibal fit lever le siége de Locres.

XXIX. Dès que Crispinus se fut assuré qu'Annibal était parti pour l'Abruzze, il chargea M. Marcellus, tribun des soldats, de conduire à Vénusia l'armée de son collégue. Pour lui, il prit avec ses légions la route de Capoue, pouvant à peine supporter le mouvement de la litière qui redoublait les douleurs de ses blessures; et après avoir mandé au sénat la mort de son collégue et le danger où il était lui-même, il ajoutait « qu'il lui était impossible de se rendre à Rome pour la tenue des assemblées, n'étant pas en état de soutenir la fatigue du chemin, et d'ailleurs il craignait pour Tarente quelque tentative d'Annibal à son retour de l'Abruzze. Il priait donc le sénat de lui envoyer en qualité de lieutenants des hommes expérimentés pour conférer avec eux sur les intérêts de la république. » La lecture de ces lettres causa autant de regrets pour la mort de l'un des consuls que d'inquiétude pour la situation de l'autre. On envoya donc Q. Fabius, le fils, à l'armée de Vénusia, et au consul trois

Venusiam miserunt; et ad consulem tres legati missi; Sext. Julius Cæsar, L. Licinius Pollio, L. Cincius Alimentus, cùm paucis antè diebus ex Siciliâ redisset. Hi nunciare consuli jussi, ut si ad comitia ipse Romam venire non posset, dictatorem in agro Romano diceret comitiorum causâ. Si consul Tarentum profectus esset, Q. Claudium prætorem placere in eam regionem inde abducere legiones, in quâ plurimas sociorum urbes tueri posset. Eâdem æstate M. Valerius cum classe centum navium ex Siciliâ in Africam transmisit; et ad Clupeam urbem exscensione factâ, agrum latè, nullo ferme obvio armato, vastabat: inde ad naves raptim prædatores recepti, quia repentè fama accidit, classem Punicam adventare: octoginta erant et tres naves. Cum iis haud procul Clupeâ prosperè pugnat Romanus: decem et octo navibus captis, fugatis aliis, cum magnâ terrestri navalique prædâ Lilybæum rediit.

XXX. Eâdem æstate et Philippus implorantibus Achæis auxilium tulit; quos et Machanidas (56) tyrannus Lacedæmoniorum finitimo bello urebat; et Ætoli navibus per fretum, quod Naupactum et Patras (57) interfluit (Rhion (58) incolæ vocant) exercitu trajecto, depopulati erant. Attalum quoque regem Asiæ, quia Ætoli summum gentis suæ magistratum ad eum proximo concilio detulerant, fama erat in Europam trajecturum. Ob hæc Philippo in Græciam descendenti, ad Lamiam urbem (59)

lieutenants; savoir: Sext. Julius César, L. Licinius Pollion et L. Cincius Alimentus qui, depuis peu de jours, était revenu de Sicile. Ils eurent ordre de l'inviter, s'il ne pouvait se transporter à Rome pour le temps des comices, à nommer sur le territoire romain un dictateur qui les tînt en sa place. Dans le cas où le consul serait déjà parti pour Tarente, le préteur Q. Claudius devait conduire les légions dans le pays où un plus grand nombre de villes alliées réclameraient sa présence et son secours. La même campagne, M. Valérius, avec une flotte de cent voiles, passa de Sicile en Afrique, fit une descente auprès de Clupée, et en ravagea tout le territoire, sans éprouver de résistance; mais sur la nouvelle que la flotte carthaginoise, forte de quatre-vingt-trois voiles, approchait, il se rembarqua précipitamment. Un combat naval eut lieu à la hauteur de Clupée; l'avantage fut pour les Romains; ils prirent dix-huit vaisseaux, mirent le reste en fuite, et revinrent à Lilybée avec le butin considérable fait sur terre et sur mer.

XXX. Ce fut encore dans cette même campagne que Philippe, appelé par les Achéens, les secourut contre Machanidas, tyran de Sparte, qui mettait leurs frontières à feu et à sang, et contre les Étoliens qui, après avoir traversé le détroit appelé Rhion, lequel sépare Naupacte de Patras, ravageaient l'Achaïe avec le même acharnement. Le bruit se répandait aussi qu'Attalus, roi d'Asie, à qui les Étoliens avaient dans leur dernière assemblée déféré la souveraine magistrature, était sur le point de passer en Europe. Ces motifs ayant donc obligé Philippe d'entrer en Grèce, les Étoliens vinrent au-devant de lui sous la conduite de Pyrrhias qui avait été nommé préteur avec

Ætoli duce Pyrrhiâ, qui prætor in eum annum cum absente Attalo creatus erat, occurrerunt. Habebant et ab Attalo auxilia secum, et mille ferme ex Romanâ classe à P. Sulpicio missos. Adversùs hunc ducem atque has copias Philippus bis prospero eventu pugnavit; mille admodum hostium utrâque pugnâ occîdit. Inde cùm Ætoli metu compulsi Lamiæ urbis mœnibus tenerent sese, Philippus ad Phalara (60) exercitum reduxit: in Maliaco sinu (61) is locus est, quondam frequenter habitatus propter egregium portum, tutasque circa stationes, et aliam opportunitatem maritimam terrestremque. Eò legati ab rege Ægypti Ptolemæo, Rhodiisque, et Atheniensibus, et Chiis venerunt, ad dirimendum inter Philippum atque Ætolos bellum. Adhibitus ab Ætolis et ex finitimis pacificator Amynander rex Athamanum. Omnium autem non tanta pro Ætolis cura erat, ferocioribus quàm pro ingeniis Græcorum gentis, quàm ne Philippus regnumque ejus grave libertati futurum, rebus Græciæ immisceretur. De pace dilata consultatio est in concilium Achæorum; concilioque ei et locus, et dies certa indicta: interim triginta dierum induciæ impetratæ. Profectus inde rex per Thessaliam Bœotiamque, Chalcidem Eubœæ (62) venit, ut Attalum, quem classe Eubœam petiturum audierat, portubus et littorum appulsu arceret. Inde præsidio relicto adversùs Attalum, si fortè interim trajecisset, profectus ipse cum paucis

Attale, alors absent, et le rencontrèrent près de la ville de Lámia. Ils avaient pour auxiliaires des troupes d'Attale, et environ mille soldats de marine que P. Sulpicius leur avait envoyés. Philippe eut l'avantage dans deux actions successives, et tua aux ennemis environ deux mille hommes. Abattus par ces revers, les Étoliens se renfermèrent dans les murs de Lamia, et Philippe remena son armée à Phalara. Cette ville, située sur le golfe de Malée, était autrefois très peuplée, tant à cause de l'excellence de son port et des rades sûres qui l'environnent, que des avantages qu'elle tirait de la mer et de la terre. Ce fut là que se rendirent les ambassadeurs de Ptolémée, roi d'Égypte, et ceux des Rhodiens, des Athéniens et de l'île de Chio, dans le dessein de ménager la paix entre Philippe et les Étoliens. Ces derniers eux-mêmes eurent recours à la médiation d'Amynander, roi des Athamanes, leur voisin; mais ce concert entre tant de peuples différents avait moins pour principe l'intérêt qu'inspiraient les Étoliens, peuple dont l'humeur altière était peu conforme au caractère des Grecs, que la crainte de voir Philippe s'immiscer dans les affaires de la Grèce et devenir dangereux pour sa liberté. La délibération sur la paix fut remise à l'assemblée générale des Étoliens, dont l'époque et le lieu furent indiqués; en attendant, ils obtinrent une trève de trente jours. Philippe partit ensuite, traversa la Thessalie et la Béotie, et vint à Chalcis en Eubée pour défendre les ports et les côtes de l'île contre Attale, qu'il avait appris avoir formé le projet d'y passer. Il y laissa des forces suffisantes pour faire tête à ce prince, en cas qu'il vînt à bout d'y aborder, en partit lui-même avec un détachement de cavalerie et de troupes légères, et se rendit dans Argos. Le peuple lui avait déféré la présidence des jeux héréens et néméens, parce

equitum levisque armaturæ, Argos venit. Ibi curatione Heræorum (63) Nemeorumque (64) suffragiis populi ad eum delatâ, quia se Macedonum reges ex eâ civitate oriundos referunt, Heræis peractis, ab ipso ludicro extemplo Rhium (65) profectus est, ad indictum multò antè sociorum concilium. Ibi de Ætolico finiendo bello actum, ne causa aut Romanis, aut Attalo intrandi Græciam esset. Sed ea omnia, vixdum induciarum tempore circumacto, Ætoli turbavêre, postquam et Attalum Æginam venisse, et Romanam classem stare ad Naupactum audivêre. Vocati enim in concilium Achæorum, in quo eædem legationes erant, quæ ad Phalara egerant de pace, primùm questi sunt quædam contra fidem conventionis tempore induciarum facta; postremò negarunt dirimi bellum posse, nisi Messeniis (66) Achæi Pylum (67) redderent, Romanis restitueretur Atintania (68), Scerdilædo et Pleurato Ardyæi (69). Enimvero indignum ratus Philippus, victos victori sibi ultro conditiones ferre, « Ne antea quidem se aut de » pace audisse, aut inducias pepigisse, dixit, spem » ullam habentem quieturos Ætolos; sed ut omnes » socios testes haberet, se pacis, illos belli causam » quæsisse. » Ita infectâ pace concilium dimisit, quatuor millibus armatorum relictis ad præsidium Achæorum, et quinque longis navibus acceptis; quas si adjecisset missæ nuper ad se classi Carthaginiensium, et ex Bithyniâ ab rege Prusiâ venienti-

que les rois de Macédoine avaient la prétention d'être originaires de cette ville. Après avoir donc présidé à la célébration des jeux héréens, et au sortir de cette cérémonie, il partit sans délai pour Rhium, où devait se tenir l'assemblée des alliés convoqués déjà depuis long-temps. On y agita sérieusement la nécessité de mettre fin à la guerre d'Étolie, afin d'ôter, soit aux Romains, soit au roi Attale, tout prétexte d'entrer dans la Grèce. Mais avant même l'expiration de la trève, les Étoliens firent échouer tous ces plans, dès qu'ils apprirent qu'Attale, avec sa flotte, était entré dans l'île d'Ægine, et que la flotte romaine était dans le port de Naupacte. Admis à l'assemblée des Achéens, où ils avaient été invités, et où se trouvaient les mêmes députations qui s'étaient occupées à Phalara du rétablissement de la paix, ils commencèrent par se plaindre de quelques légères infractions qui avaient eu lieu durant la trève, et finirent par prétendre que la paix ne pouvait être conclue, à moins que les Achéens ne rendissent Pylos aux Messéniens, que les Romains ne fussent remis en possession de l'Atintanie, et les rois Scerdilédus et Pleuratus du pays des Ardyens. Mais Philippe, indigné d'entendre des vaincus faire la loi au vainqueur, protesta « que s'il avait entendu à des propositions de paix, et consenti depuis à une trève, ce n'avait pas été dans l'espérance que les Étoliens cesseraient de brouiller; mais pour prendre tous les alliés à témoin, qu'il désirait aussi sincèrement la paix que les Étoliens étaient avides de guerre. » Ainsi, forcé de renoncer à tout espoir de conciliation, il congédia l'assemblée, laissa aux Achéens quatre mille hommes pour leur défense, et reçut d'eux cinq galères. Son dessein était de les joindre à la flotte carthaginoise et aux vaisseaux qu'il attendait de Prusias, roi de Bithynie, et d'aller avec ces forces pré-

bus navibus; statuerat navali prælio lacessere Romanos, jamdiu in eâ regione potentes maris: ipse ab eo concilio Argos regressus; jam enim Nemeorum appetebat tempus, quæ celebrari volebat præsentiâ suâ.

XXXI. Occupato rege apparatu ludorum, et per dies festos licentiùs quàm inter belli tempora remittente animum, P. Sulpicius, ab Naupacto profectus, classem appulit inter Sicyonem et Corinthum, agrumque nobilissimæ fertilitatis effusè vastavit. Fama ejus rei Philippum ab ludis excivit; raptimque cum equitatu profectus, jussis subsequi peditibus, palatos passim per agros, gravesque prædâ (ut qui nihil tale metuerent) adortus Romanos, compulit in naves. Classis Romanis haudquaquam lætâ prædâ Naupactum rediit. Philippo quoque ludorum, qui reliqui erant, celebritatem, quantæcumque, de Romanis tamen, victoriæ partæ fama auxerat (70); lætitiâque ingenti celebrati festi dies, eò magis etiam, quòd populariter dempto capitis insigni, purpurâ, atque alio regio habitu, æquaverat ceteris se in speciem, quò nihil gratius est civitatibus liberis. Præbuissetque haud dubiam eo facto spem libertatis, nisi omnia intolerandâ libidine fœda ac deformia effecisset: vagabatur enim cum uno aut altero comite, per maritas domos (71), dies noctesque; et, submittendo se in privatum fastigium (72), quò minùs conspectus, eò solutior erat: et liberta-

senter le combat aux Romains, depuis long-temps maîtres de cette mer. En attendant, il reprit la route d'Argos pour assister aux jeux néméens, dont l'époque approchait, et dont il voulait que sa présence augmentât la pompe et la célébrité.

XXXI. Pendant que le roi était occupé de la célébration de ces jeux, et qu'à l'occasion des fêtes il se livrait sans réserve à une dissipation peu convenable dans un temps de guerre, P. Sulpicius, parti de Naupacte, prit terre entre Sicyone et Corinthe, et porta le dégât dans toute cette contrée, la plus fertile de la Grèce. Philippe, à la nouvelle de cette descente, quitte brusquement les jeux, part à la hâte avec sa cavalerie, l'infanterie ayant ordre de le suivre de près, tombe à l'improviste sur les Romains épars et chargés de butin, et les force de se rembarquer. La flotte romaine retourna vers Naupacte, sans avoir à s'applaudir du succès de son expédition. Philippe revint achever les jeux, dont cet avantage peu important, mais remporté sur les Romains, augmenta l'éclat et la célébrité; et ces fêtes furent signalées par une allégresse d'autant plus vive, que, pour se rendre plus populaire, il avait quitté le diadême, la pourpre et tout l'appareil de la royauté, affectant de ne se point distinguer des autres spectateurs, aspect bien propre à flatter les yeux des peuples libres. Cette conduite eût fait concevoir quelque espérance de liberté, s'il n'eût pris à tâche de la démentir par la turpitude et l'excès de ses débauches. Il courait nuit et jour avec un ou deux de ses gens, et s'introduisait dans les maisons dont le lien conjugal eût dû être la sauve-garde, cachant l'éclat de son rang sous l'extérieur d'un particulier d'autant moins réservé qu'il était moins remarquable, et abusant ainsi de l'ombre de liberté qu'il semblait

tem cùm aliis vanam ostendisset, totam in suam licentiam verterat. Neque enim omnia emebat aut eblandiebatur, sed vim etiam flagitiis adhibebat; periculosumque et viris et parentibus erat, moram incommodâ severitate libidini regiæ fecisse. Uni etiam principi Achæorum Arato (73) adempta uxor nomine Polycratia, ac spe regiarum nuptiarum in Macedoniam asportata fuerat. Per hæc flagitia solenni Nemeorum peracto, paucisque additis diebus, Dymas est profectus ad præsidium Ætolorum, quod ab Eleis (74) accitum acceptumque in urbem erat, ejiciendum. Cycliadas (penès eum summa imperii erat) Achæique ad Dymas (75) regi occurrêre; et Eleorum accensi odio, quòd à ceteris Achæis dissentirent, et infensi Ætolis, quos Romanum quoque adversùs se movisse bellum credebant. Profecti ab Dymis, conjuncto exercitu transeunt Larissum amnem, qui Eleum agrum ab Dymæo dirimit.

XXXII. Primum diem, quo fines hostium ingressi sunt populando absumpserunt. Postero die, acie instructâ ad urbem accesserunt, præmissis equitibus, qui obequitando portis, promptum ad excursiones genus lacesserent Ætolorum. Ignorabant Sulpicium cum quindecim navibus ab Naupacto Cyllenen (76) trajecisse, et expositis in terram quatuor millibus armatorum, silentio noctis, ne conspici agmen posset, intrasse Elim. Itaque improvisa res ingentem injecit terrorem, postquam inter Ætolos

annoncer aux autres, pour se réserver à lui-même toute la licence du despotisme. Car ce n'était pas seulement à ses largesses et à sa galanterie qu'il devait ses honteux triomphes ; il joignait la violence à ses lubricités, et malheur aux époux et aux pères dont la surveillance importune apportait quelque obstacle à ses plaisirs ! Aratus même, un des principaux des Achéens, se vit enlever sa femme, nommée Polycratia, laquelle fut emmenée en Macédoine sous la promesse de devenir la femme du prince. La solennité des Jeux néméens passée dans de semblables dissolutions, Philippe, au bout de quelques jours, partit pour Dymes, afin d'en chasser la garnison que les Éléens avaient demandée aux Étoliens, et qu'ils avaient reçue dans leurs murs. Là les Achéens, ayant à leur tête Cycliadas, leur premier magistrat, y vinrent au-devant du roi, animés également et contre les Éléens qui s'étaient séparés de la ligue achéenne, et contre les Étoliens, qu'ils accusaient d'avoir appelé de ce côté les armes des Romains. Après cette jonction, l'armée confédérée partit de Dymes, et passa le Larissus, rivière qui sépare les terres de cette ville d'avec celles des Éléens.

XXXII. Le jour où elle entra sur le territoire ennemi se passa tout entier à ravager le pays. Le lendemain, elle s'approcha de la ville en ordre de bataille, après avoir fait prendre les devants à la cavalerie qui, en caracolant jusqu'aux portes, devait s'efforcer d'attirer hors des murs les Étoliens, trop fiers et trop bouillants pour souffrir impunément cette bravade. On ignorait que Sulpicius était passé de Naupacte à Cyllène avec quinze vaisseaux, et qu'à la tête de quatre mille hommes il était entré dans Élis à la faveur de la nuit dont les ténèbres avaient couvert sa marche. Aussi l'armée combinée fut-elle frappée d'épouvante à l'aspect imprévu des armes et des enseignes romaines au mi-

Eleosque Romana signa atque arma cognovêre. Et primò recipere suos voluerat rex: dein, contracto jam inter Ætolos et Trallos (Illyriorum id est genus) certamine, cùm urgeri videret suos, et ipse rex cum equitatu in cohortem Romanam incurrit. Ibi equus pilo trajectus cùm prolapsum per caput (77) regem effudisset, atrox pugna utrimque accensa est, et ab Romanis impetu in regem facto, et protegentibus regiis. Insignis et ipsius pugna fuit, cùm pedes inter equites coactus esset prælium inire: dein, cùm jam impar certamen esset, caderentque circa eum multi, et vulnerarentur, raptus ab suis, atque alteri equo injectus, fugit. Eo die castra quinque millia passuum ab urbe Eleorum posuit: postero ad castellum (Pyrgum (78) vocant) copias omnes eduxit, quò agrestium multitudinem cum pecoribus metu populationum compulsam audierat: eam inconditam inermemque multitudinem primo statim terrore adveniens cepit; compensaveratque eâ prædâ, quod ignominiæ ad Elim acceptum fuerat. Dividenti prædam captivosque (fuerant autem quatuor millia hominum, pecoris omnis generis ad millia viginti) nuncius ex Macedoniâ venit: Eropum quemdam, corrupto arcis præsidiique præfecto, Lychnidum (79) cepisse; tenere et Dassaretiorum (80) quosdam vicos, et Dardanos etiam concire. Omisso igitur Achaico bello, relictis tamen duobus millibus et quingentis omnis generis armatorum, cum Me-

lieu des Étoliens et des Éléens. Le premier mouvement du roi fut de faire sa retraite; mais comme l'action était déjà engagée entre les Étoliens et les Tralles, nation illyrienne, et qu'il vit les siens vivement pressés, il vint lui-même à la tête de sa cavalerie fondre sur une cohorte romaine. Malheureusement son cheval percé d'un dard lui donna une secousse violente, et le lança par-dessus sa tête. Ce fut alors que le combat se ralluma avec un nouvel acharnement, les Romains s'efforçant de se saisir de la personne du roi, les Macédoniens le couvrant de leur corps. Philippe lui-même, obligé de combattre à pied au milieu de ses cavaliers, se signala par sa valeur. Enfin, la partie n'étant pas égale, et voyant les siens tomber autour de lui, il se laissa enlever par ses gens, qui lui donnèrent un autre cheval, et prit la fuite. Il campa ce jour-là même à cinq milles d'Élis; le lendemain il marcha avec toutes ses forces contre un château nommé Pyrgos, où il savait qu'un grand nombre de villageois s'étaient réfugiés avec leurs troupeaux pour échapper au pillage. La terreur de son nom suffit pour réduire cette multitude sans discipline et sans armes, et cette capture fut une compensation pour l'affront que ses armes avaient essuyé devant Élis. Pendant qu'il partageait les prisonniers, qui étaient au nombre de quatre mille, et le butin, qui montait à vingt mille têtes de bétail, un courrier de Macédoine vint lui porter la nouvelle qu'un certain Éropus s'était emparé de la ville de Lychnide par la trahison du commandant de la citadelle; qu'il s'était aussi rendu maître de plusieurs bourgs de la Dassarétie, et qu'il travaillait à soulever les Dardaniens. Cette révolte l'obligea de renoncer à la guerre d'Achaïe. Cependant il laissa deux mille cinq cents hommes de toute arme sous la conduite de Ménippe et de Polyphante pour la défense de ses al-

nippô et Polyphantâ ducibus, ad præsidium sociorum; profectus ab Dymis per Achaiam Bœotiamque et Eubœam, decimis castris Demetriadem in Thessaliam pervenit. Ibi alii, majorem afferentes tumultum, nuncii occurrunt: Dardanos in Macedoniam effusos, Orestidem (81) jam tenere, ac descendisse in Argestæum (82) campum; famamque inter barbaros celebrem esse, Philippum occisum. Expeditione eâ, quâ cum populatoribus agri ad Sicyonem pugnavit, in arborem illatus impetu equi, ad eminentem ramum cornu alterum galeæ præfregit: id inventum ab Ætolo quodam, perlatumque in Ætoliam ad Scerdilædum, cui notum erat insigne galeæ, famam interfecti regis vulgavit. Post profectionem ex Achaiâ regis, Sulpicius Æginam classe profectus, cum Attalo sese conjunxit. Achæi cum Ætolis Eleisque, haud procul Messene, prosperam pugnam fecerunt. Attalus rex et P. Sulpicius Æginæ hibernarunt.

XXXIII. Exitu hujus anni, T. Quintius Crispinus consul; dictatore comitiorum ludorumque faciendorum causâ dicto T. Manlio Torquato, ex vulnere moritur: alii Tarenti, alii in Campaniâ mortuum tradunt. Id quod nullo antè bello acciderat, duo consules sine memorando prælio interfecti, velut orbam rempublicam reliquerant. Dictator Manlius magistrum equitum C. Servilium (tum ædilis curulis erat) dixit. Senatus, quo die primùm est hâbitus, ludos

liés, partit de Dymes, traversa l'Achaïe, la Béotie et l'Eubée, et arriva en dix jours de marche à Démétriade en Thessalie. Là il rencontra des courriers qui lui apportaient des nouvelles encore plus alarmantes. Les Dardaniens répandus en Macédoine étaient déjà maîtres d'Orestide; de là ils étaient passés dans les plaines d'Égeste, et le bruit s'était répandu parmi ces barbares que Philippe avait été tué. En effet, dans le combat qui avait eu lieu près de Sicyone, contre les Romains qui ravageaient la campagne, son cheval l'avait emporté contre un arbre avec tant de violence, qu'une branche saillante avait rompu un des angles de son casque. Cette pièce, ramassée par un soldat étolien, et portée en Étolie au roi Scerdilédus, qui la reconnut pour un ornement de ce casque, donna lieu au bruit de sa mort. Philippe ayant quitté l'Achaïe, Sulpicius vint à la tête de sa flotte dans l'île d'Égine faire sa jonction avec Attale. Les Achéens eurent l'avantage dans un combat qu'ils livrèrent auprès de Messène aux Étoliens et aux Éléens. Attale et Sulpicius prirent leurs quartiers d'hiver dans l'île d'Égine.

XXXIII. Vers la fin de cette campagne, le consul T. Quintius Crispinus, après avoir nommé dictateur T. Manlius Torquatus, pour tenir les comices, et présider aux jeux, mourut de sa blessure à Tarente, ou en Campanie; car les historiens varient sur ce point. La mort des deux consuls, tués dans une expédition de peu d'importance, malheur qu'on n'avait encore éprouvé dans aucune guerre, avait laissé l'état, pour ainsi dire, orphelin. Manlius prit pour général de la cavalerie C. Servilius, alors édile curule. Le sénat, dans sa première séance, enjoignit au dictateur de célébrer les grands jeux que M. Æmilius, pré-

Magnos facere dictatorem jussit, quos M. Æmilius prætor urbis, C. Flaminio, Cn. Servilio consulibus, fecerat, et in quinquennium voverat. Tum dictator et ludos fecit, et in insequens lustrum vovit. Ceterùm, cùm duo consulares exercitus tam prope hostem sine ducibus essent, omnibus aliis omissis, una præcipua cura Patres populumque incessit, consules primo quoque tempore creandi; et ut eos potissimùm crearent, quorum virtus satis tuta à fraude Punicâ esset. « Cùm toto eo bello damnosa præpropera ac » fervida ingenia imperatorum fuissent, tum eo ipso » anno consules nimiâ cupiditate conserendi cum » hoste manum, in necopinatam fraudem lapsos esse: » ceterùm deos immortales misertos nominis Roma- » nis pepercisse innoxiis exercitibus; temeritatem » consulum ipsorum capitibus damnasse. » Cùm circumspicerent Patres, quosnam consules facerent, longè ante alios eminebat C. Claudius Nero. Ei collega quærebatur; et virum quidem eum egregium ducebant, sed promptiorem acrioremque, quàm tempora belli postularent, aut hostis Hannibal: temperandum acre ejus ingenium moderato et prudenti viro adjuncto collegâ censebant.

XXXIV. M. Livius erat multis antè annis (83) ex consulatu populi judicio damnatus: quam ignominiam adeò ægrè tulerat, ut et rus migraret, et per multos annos et urbe, et omni cœtu careret hominum: octavo ferme post damnationem anno M. Clau-

teur de la ville, avait fait représenter sous le consulat de C. Flaminius et de Cn. Servilius, et qu'il avait voués pour cinq ans. La célébration des jeux fut donc faite avec pompe, et vouée pour le lustre suivant. Mais comme les deux armées consulaires se trouvaient sans chefs si près de l'ennemi, le premier soin des sénateurs et du peuple fut, toute affaire cessante, de créer au plus tôt des consuls assez braves pour combattre Annibal, et assez prudents pour être en garde contre ses ruses. « Dans toute la durée de cette guerre on n'avait eu que trop à se plaindre du caractère impétueux et bouillant des généraux; et cette même année, une ardeur inconsidérée avait précipité les consuls dans un piége dont ils auraient dû se défier. Heureusement les dieux immortels, protecteurs du nom romain, avaient épargné les armées innocentes de cette faute, et les consuls avaient expié par leur mort un excès de témérité. » Après une mûre délibération sur le choix des consuls, le mérite éminent de C. Claudius Néron fixa tous les regards; mais comme il joignait à des talents supérieurs un caractère peut-être trop vif et trop entreprenant pour le genre de guerre qu'on avait à soutenir, et surtout contre un ennemi tel qu'Annibal, on lui cherchait un collégue dont la sagesse et le phlegme pussent tempérer son ardeur.

XXXIV. M. Livius, plusieurs années auparavant, avait, au sortir du consulat, été condamné par le peuple; il avait été si sensible à cet affront qu'il s'était retiré à la campagne, où il avait vécu plusieurs années loin de la ville, et fuyant tout commerce avec ses concitoyens. Environ huit ans après sa condamnation,

dius Marcellus et M. Valerius Lævinus consules reduxerant eum in urbem; sed erat veste obsoletâ, capilloque et barbâ promissâ, præferens in vultu habituque insignem memoriam ignominiæ acceptæ. L. Veturius et P. Licinius censores eum tonderi, et squalorem deponere, et in senatum venire, fungique aliis publicis muneribus coëgerunt: sed tum quoque aut verbo assentiebatur, aut pedibus in sententiam ibat, donec cognati hominis eum causa M. Livii Macati, cùm fama ejus ageretur, stantem coëgit in senatu sententiam dicere (84). Tum ex tanto intervallo auditus convertit ora hominum in se, causamque sermonibus præbuit, « Indigno injuriam à po-
» pulo factam, magnoque id damno fuisse, quòd
» tam gravi bello nec operâ, nec consilio talis viri
» usa respublica esset. C. Neroni neque Q. Fabium,
» neque M. Valerium Lævinum dari collegas posse,
» quia duos patricios creari non liceret: eamdem
» causam in T. Manlio esse, præterquam quòd recu-
» sasset delatum consulatum, recusaturusque esset.
» Egregium par consulum fore, si M. Livium C. Clau-
» dio collegam adjunxissent. » Nec populus mentionem ejus rei ortam à Patribus est aspernatus. Unus eam rem in civitate, is cui deferebatur honos, abnuebat, levitatem civitatis accusans. « Sordidati
» rei non miseritos, candidam togam invito offerre:
» eódem honores pœnasque congeri. Si bonum virum
» ducerent, quid ita pro malo ac noxio damnassent?

les consuls M. Marcellus et M. Valérius Lævinus l'avaient décidé à revenir à Rome; mais ses habits malpropres, ses cheveux négligés, sa longue barbe, tout son extérieur attestait un profond ressentiment de l'outrage qu'il avait reçu. Depuis, les censeurs L. Véturius et P. Licinius l'obligèrent à se faire couper la barbe et les cheveux, à soigner un peu plus son extérieur, à venir au sénat, et à remplir les autres fonctions de sénateur; mais alors même, ou il donnait son avis en un mot, ou il passait sans ouvrir la bouche du côté de ceux dont il adoptait le sentiment. Enfin l'intérêt de M. Livius Macatus, son parent, attaqué dans son honneur, le força de se lever et de prendre la parole. Cette nouveauté, après un si opiniâtre silence, attira sur lui tous les regards, et donna lieu aux reproches que méritait le traitement peu mérité qu'il avait souffert. « L'injustice du peuple avait été préjudiciable à la république, en la privant, pendant une guerre si dangereuse, des talents et des services d'un tel personnage. On ne pouvait donner pour collégue à Néron ni Q. Fabius, ni M. Valérius Lævinus, puisque les lois ne permettaient point d'élever deux patriciens ensemble au consulat. T. Manlius offrait le même obstacle, et d'ailleurs son premier refus annonçait assez qu'il refuserait encore. On aurait deux consuls éminemment assortis, si l'on donnait à Néron Livius pour collégue. » Cette proposition du sénat n'eut pas l'improbation du peuple. Un seul homme s'opposa à l'honneur que le consentement unanime des citoyens déférait à Livius. Cet homme fut Livius lui-même. « Il reprochait à ses concitoyens leur coupable légèreté. Ils avaient vu sans pitié ses habits de deuil et son ignominie; aujourd'hui ils voulaient qu'il prît malgré lui la robe de candidat, accumulant ainsi sur la même tète les flétrissures et les dignités. S'ils le jugeaient homme de bien, pourquoi donc l'avoir con-

» si noxium comperissent, quid ita malè credito » priore consulatu, alterum crederent? » Hæc taliaque arguentem et querentem castigabant Patres, « Et M. Furium memorantes revocatum de exsilio, » patriam pulsam sede suâ restituisse. Ut parentum » sævitiam, sic patriæ, patiendo ac ferendo leniendam » dam esse. » Aduixi omnes, cum C. Claudio M. Livium consulem fecerunt.

XXXV. Post diem tertium ejus diei prætorum comitia habita. Prætores creati L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilii Catones. Comitiis perfectis, ludisque factis, dictator et magister equitum magistratu abierunt. C. Terentius Varro in Etruriam proprætor missus, ut ex eâ provinciâ C. Hostilius Tarentum ad eum exercitum iret, quem T. Quintius consul habuerat; et T. Manlius trans mare legatus iret, viseretque quæ res ibi gererentur; simul, quòd Olympiæ ludicrum eâ æstate futurum erat (85), quod maximo cœtu Græciæ celebraretur, ut, si tutò per hostem posset, adiret id concilium; ut, qui Siculi bello ibi profugi, aut Tarentini cives relegati ab Hannibale essent, domos redirent, scirentque, sua omnia, quæ ante bellum habuissent, reddere populum Romanum. Quia periculosissimus annus imminere videbatur, neque consules in republicâ erant, in consules designatos omnes versi, quampri-

damné comme un mauvais citoyen ? S'ils l'avaient reconnu coupable, pourquoi lui confier une seconde fois un honneur dont il s'était rendu indigne? » A ces reproches, à ces plaintes, le sénat opposa de justes représentations, « et surtout l'exemple de Camille qui, rappelé de son exil, avait sacrifié son ressentiment, en rétablissant ses ingrats concitoyens dans le siége de l'empire dont les Gaulois les avaient chassés. Il en était de la patrie comme d'un père irrité, dont un fils respectueux ne désarme la colère qu'à force de patience et de soumission. » Enfin, il se rendit à ces vives instances, et se laissa nommer consul avec M. Claudius.

XXXV. Trois jours après se tinrent les assemblées pour l'élection des préteurs. On y nomma L. Porcius Licinus, C. Mamilius, et les Hostilius, Aulus et Caïus, tous deux surnommés Catons. Les comices et les jeux terminés, le dictateur et le général de cavalerie abdiquèrent. C. Térentius Varron fut envoyé propréteur en Étrurie ; C. Hostilius eut ordre de quitter cette province pour aller à Tarente prendre le commandement de l'armée de Crispinus ; L. Manlius, de passer dans la Grèce en qualité de lieutenant, pour avoir l'œil à ce qui s'y passait. De plus, comme on était sur le point de célébrer les jeux olympiques, dont la solennité attire un grand concours de tous les peuples grecs, il devait, s'il lui était possible de se faire jour à travers les lignes ennemies, se trouver à cette cérémonie, et notifier aux Siciliens que la guerre avait forcés de s'expatrier, et aux citoyens de Tarente bannis par Annibal, que le peuple romain leur rendait, avec la liberté de rentrer dans leur patrie, la possession de tous les biens qui leur avaient appartenu avant la guerre. Les dangers de la campagne qui allait s'ouvrir, et le défaut de consuls absolument en charge, faisaient

mum eos sortiri provincias, et præsciscere quam quisque eorum provinciam, quem hostem haberet, volebant. De reconciliatione etiam gratiæ eorum in senatu actum est, principio facto à Q. Fabio Maximo. Inimicitiæ autem nobiles inter eos erant (86), et acerbiores eas indignioresque Livio sua calamitas fecerat, quòd spretum se in eâ fortunâ credebat: itaque is magis implacabilis erat: et « Nihil opus » esse reconciliatione, aiebat: acriùs et intentiùs » omnia gesturos, timentes ne crescendi ex se ini» mico collegæ potestas fieret. » Vicit tamen auctoritas senatûs, ut, positis simultatibus, communi animo consilioque administrarent rempublicam. Provinciæ iis non permistæ regionibus, sicut superioribus annis, sed diversæ extremis Italiæ finibus, alteri adversùs Hannibalem Bruttii, Lucani; alteri Gallia adversùs Asdrubalem (quem jam Alpibus appropinquare fama erat) decreta. Exercitum ex duobus, qui in Galliâ, quique in Etruriâ essent, addito urbano, eligeret quem mallet, qui Galliam esset sortitus. Cui Bruttii provincia evenisset, novis legionibus urbanis scriptis, utrius mallet consulum prioris anni exercitum sumeret. Relictum à consule exercitum Q. Fulvius proconsul acciperet; eique in annum imperium esset: et C. Hostilio, cui pro Etruriâ Tarentum mutaverant provinciam, pro Tarento Capuam mutaverunt: legio una data, cui Fulvius proximo anno præfuerat.

tourner tous les yeux vers les consuls désignés, et désirer vivement qu'ils tirassent au sort leurs provinces, afin que chacun d'eux pût connaître de bonne heure et son département et l'ennemi qu'il aurait en tête. Il fut même question de les réconcilier ensemble, et ce fut Fabius Maximus qui prit l'initiative à cet égard ; car leur inimitié avait éclaté, et Livius, aigri par l'injustice et par l'idée d'avoir été méprisé dans sa disgrâce, se montrait implacable, et rejetait toute proposition d'accommodement, ajoutant « que chacun d'eux agirait avec un zèle plus actif et plus soutenu, dans la crainte de donner quelque avantage sur lui à son rival. » Cependant l'autorité du sénat l'emporta, et tous deux firent à la république le sacrifice de leurs ressentiments, et promirent d'agir de concert pour ses intérêts. On ne leur assigna pas, comme les années précédentes, des départements non distincts, mais on les envoya aux deux extrémités de l'Italie. L'un dut, en Lucanie et dans l'Abruzze, faire tête à Annibal, et l'autre marcher en Gaule contre Asdrubal, qu'on disait approcher déjà des Alpes. On laissa au consul à qui le sort donnerait la Gaule, le choix d'une des deux armées qui étaient alors soit en Gaule, soit en Étrurie, et la faculté d'y joindre les troupes de la ville. Celui à qui l'Abruzze viendrait à écheoir devait prendre parmi les deux armées consulaires de l'annee précédente, celle qu'il préférerait, avec les nouvelles légions levées pour la défense de Rome. L'armée à laquelle le consul n'aurait pas donné la préférence, devait passer sous les ordres du proconsul Q. Fulvius, dont les pouvoirs étaient prorogés pour un an. On changea la destination de C. Hostilius, qui était passé de l'Étrurie à Tarente, et on le renvoya de Tarente à Capoue, avec la légion qui avait servi l'année d'avant sous Fulvius.

XXXVI. De Asdrubalis adventu in Italiam cura in dies crescebat. Massiliensium primùm legati nunciaverant, eum in Galliam transgressum; erectosque adventu ejus, quia magnum pondus auri attulisse diceretur ad mercede auxilia conducenda, Gallorum animos: missi deinde cum iis legati ab Româ Sex. Antistius et M. Retius ad rem inspiciendam, retulerant, misisse se cum Massiliensibus ducibus, qui per hospites eorum principes Gallorum omnia explorata referrent. Pro comperto habere, Asdrubalem ingenti jam coacto exercitu proximo vere Alpes trajecturum; nec tum eum quicquam aliud morari, nisi quòd clausæ hieme Alpes essent. In locum M. Marcelli P. Ælius Pætus augur creatus inauguratusque; et Cn. Cornelius Dolabella rex sacrorum inauguratus est in locum M. Marcii, qui biennio antè mortuus erat. Hoc eodem anno et lustrum conditum est à censoribus P. Sempronio Tuditano, et M. Cornelio Cethego. Censa civium capita centum triginta septem millia, centum et octo; minor aliquanto numerus (87), quàm qui ante bellum fuerat. Eo anno primùm (88), ex quo Hannibal in Italiam venisset, Comitium (89) tectum esse, memoriæ proditum est, et ludos Romanos semel instauratos ab ædilibus curulibus Q. Metello, et C. Servilio, et plebeiis ludis biduum instauratum ab Q. Mamilio et M. Cæcilio Metello ædilibus plebis; et tria signa ad Cereris iidem dederunt; et Jovis epulum fuit ludo-

XXXVI. Le bruit du passage d'Asdrubal en Italie devenait plus alarmant de jour en jour. La première nouvelle, apportée par les députés de Marseille, annonçait qu'il était déjà entré dans la Gaule, et que son arrivée avait excité l'avidité des habitants, prévenus qu'il apportait de grandes sommes d'argent pour soudoyer des troupes auxiliaires; ensuite Sext. Antistius et M. Rétius, envoyés avec ces députés pour vérifier les faits sur les lieux, mandèrent que des émissaires romains, guidés par des Marseillais, s'étaient dispersés dans les maisons des principaux Gaulois qui avaient avec ces derniers des liaisons d'hospitalité. Le résultat de leurs observations était qu'Asdrubal, à la tête d'une armée renforcée par de nouvelles levées, se disposait à traverser les Alpes au printemps prochain, et qu'il n'était plus arrêté que par l'hiver qui en fermait le passage. M. Marcellus laissait vacante une place d'augure, qui fut remplie par P. Ælius Pætus; et Cn. Cornélius Dolabella fut créé et consacré roi des sacrifices, au lieu de M. Marcius, mort deux ans auparavant. La même année, pour la première fois depuis l'entrée d'Annibal en Italie, le lustre fut fermé par P. Sempronius Tuditanus et M. Cornélius Céthégus. Ce dénombrement donna cent trente-sept mille cent huit citoyens, c'est-à-dire un peu moins qu'avant la guerre. Ce fut cette année que l'on commença à couvrir l'emplacement des comices. Les édiles curules, Q. Métellus et Q. Servilius, célébrèrent les jeux romains deux jours de suite; et les édiles plébéiens, Q. Mamilius et M. Cæcilius Métellus, les jeux populaires durant trois jours. Les mêmes magistrats placèrent trois statues dans le temple de Cérès; et à l'occasion de ces jeux, on servit dans le temple de Jupiter un repas solennel. Toutes ces cérémonies achevées, les consuls P. Claudius Néron et M. Livius entrèrent en charge,

rum causâ. Consulatum inde ineunt C. Claudius Nero, et M. Livius iterum; qui, quia jam designati provincias sortiti erant, prætores sortiri jusserunt. C. Hostilio urbana evenit; addita et peregrina, ut tres in provincias exire possent. A. Hostilio Sardinia, C. Mamilio Sicilia, L. Porcio Gallia evenit. Summa legionum trium et viginti ita per provincias divisa, ut binæ consulum essent; quatuor Hispania haberet; tres prætores binas, in Siciliâ, in Sardiniâ, et Gallia; duas C. Terentius in Etruriâ, duas Q. Fulvius in Bruttiis; duas Q. Claudius circa Tarentum et Sallentinos; unam C. Hostilius Tubulus Capuæ; duæ urbanæ ut scriberentur: primis quatuor legionibus populus tribunos creavit; in ceteras consules miserunt.

XXXVII. Priusquam consules proficiscerentur, novendiale sacrum fuit, quia Veiis de cœlo lapidaverat. Sub unius prodigii (ut fit) mentionem, alia quoque nunciata, Minturnis ædem Jovis, et lucrum Maricæ item, Atellæ murum et portam de cœlo tacta. Minturnenses, terribilius quod esset adjiciebant, sanguinis rivum in portâ fluxisse. Et Capuæ lupus nocte portam ingressus, vigilem laniaverat. Hæc procurata hostiis majoribus prodigia, et supplicatio diem unum fuit ex decreto pontificum: inde iterum novendiale instauratum, quòd in Armilustro (90) lapidibus visum pluere. Liberatas religione

ce dernier pour la seconde fois (a). Comme ils avaient déjà tiré au sort leurs départements respectifs, ils ordonnèrent aux préteurs de consulter également le sort pour connaître les leurs. La juridiction des citoyens échut à C. Hostilius ; on y ajouta celle des étrangers, afin de pouvoir employer trois préteurs au dehors. Aulus Hostilius eut dans son lot la Sardaigne, C. Mamilius la Sicile, et L. Porcius la Gaule. Telle fut la répartition des vingt-trois légions que la république avait sur pied. Les consuls en avaient chacun deux ; quatre devaient servir en Espagne, et deux sous chaque préteur, en Sardaigne, en Sicile et en Gaule. Deux furent assignées à C. Térentius, en Étrurie ; deux à Q. Fulvius, dans l'Abruzze; deux à Q. Claudius, aux environs de Tarente et dans le pays des Sallentins ; et une à C. Hostilius Tubulus, qui commandait à Capoue. L'ordre fut donné d'en lever deux pour la garde de la ville. Le peuple nomma les tribuns militaires des quatre premières légions ; ceux de toutes les autres furent à la nomination des consuls.

XXXVII. Avant que les consuls sortissent de Rome, on fit une neuvaine, parce qu'il avait plu des pierres à Véies. A l'occasion de ce prodige, on ne manqua pas, suivant l'usage, d'en publier beaucoup d'autres. Le tonnerre, disait-on, avait frappé le temple de Jupiter à Minturnes, le bois de Marica, le mur et la porte d'Atelle. Les habitants de Minturnes ajoutaient à ce phénomène un fait beaucoup plus effrayant, c'est qu'un ruisseau de sang avait été vu couler près de la porte de leur ville. A Capoue, un loup, entré de nuit, avait déchiré une sentinelle. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes ; et d'après une ordonnance des pontifes, il y eut des prières

(a) An de Rome 545 ; avant J.-C. 207.

mentes turbavit rursus nunciatum, Frusinone infantem natum esse quadrimo parem; nec magnitudine tam mirandum, quàm quòd is quoque, ut Sinuessæ biennio antè, incertus mas an femina esset, natus erat. Id verò haruspices ex Etruriâ acciti fœdum ac turpe prodigium dicere : extorrem agro Romano procul terræ contactu, alto mergendum. Vivum in arcam condidêre provectumque in mare projecerunt. Decrevêre item pontifices, ut virgines ter novenæ per urbem euntes carmen canerent. Id cùm in Jovis Statoris æde discerent conditum (91) ab Livio poetâ (92) carmen, tacta de cœlo ædes in Aventino Junonis Reginæ; prodigiumque id ad matronas pertinere haruspices cùm respondissent, donoque divam placandam esse; ædilium curulium edicto in Capitolium convocatæ, quibus in urbe Romanâ, intraque decimum lapidem ab urbe, domicilia essent, ipsæ inter se quinque et viginti delegerunt, ad quas ex dotibus stipem conferrent. Inde donum pelvis aurea facta, lataque in Aventinum, puréque et castè à matronis sacrificatum. Confestim ad aliud sacrificium eidem divæ ab decemviris edicta dies, cujus ordo talis fuit. Ab æde Apollinis boves feminæ albæ duæ portâ Carmentali in urbem ductæ : post eas duo signa cupressea Junonis Reginæ portabantur : tum septem et viginti virgines longam indutæ vestem, carmen in Junonem Reginam canentes ibant; illâ tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc

publiques durant un jour entier. Ensuite une autre pluie de pierres qu'on crut apercevoir pendant la cérémonie de l'armilustre, donna lieu à une seconde neuvaine. Tout scrupule religieux paraissait dissipé, lorsque les esprits furent troublés de nouveau par la nouvelle qu'il était né à Frusinone un enfant qui avait l'air d'avoir quatre ans, circonstance moins frappante encore que l'incertitude de son sexe; car il était hermaphrodite, comme celui qui avait paru à Sinuesse deux ans auparavant. Les aruspices de l'Étrurie mandés à Rome, répondirent que ce prodige était du plus sinistre augure; que, pour en prévenir le funeste effet, il fallait porter cette production monstrueuse loin du territoire romain, en purger le sol du continent, et le submerger bien avant dans la mer. En conséquence, l'enfant fut enfermé vivant dans une caisse qui fut portée en pleine mer et coulée à fond. Conformément à un autre décret des pontifes, vingt-sept jeunes filles, divisées en trois chœurs, durent aller en procession par la ville, chantant un hymne dont le poète Livius était l'auteur; mais pendant qu'elles étaient occupées à l'apprendre dans le temple de Jupiter Stator, le tonnerre vint à tomber sur celui de Junon reine, au mont Aventin. Sur la réponse des aruspices, que ce prodige regardait les dames, et qu'il fallait apaiser par une offrande le courroux de la déesse, les édiles curules rassemblèrent au Capitole toutes celles qui avaient leur domicile à Rome ou à dix milles à la ronde. Là ces dames en choisirent vingt-cinq d'entre elles, entre les mains desquelles chacune dut remettre une somme prise sur sa dot. De cette contribution, on fit un bassin d'or qui fut porté au mont Aventin, où les dames sacrifièrent à la déesse avec toute la pureté qu'exigeait une pareille solennité. Immédiatement après, ces magistrats indiquèrent un jour pour un nouveau sa-

abhorrens et inconditum, si referatur. Virginum ordinem sequebantur decemviri coronati laureâ, prætextatique. A portâ Jugario vico in forum venêre: in foro pompa constitit; et per manus reste datâ, virgines sonum vocis pulsu pedum modulantes incesserunt: inde Vico Tusco, Velabroque, per Boarium forum, in clivum Publicium, atque ædem Junonis Reginæ perrectum: ibi duæ hostiæ ab decemviris immolatæ, et simulacra cupressea in ædem illata.

XXXVIII. Diis rite placatis, delectum consules habebant acriùs intentiùsque, quàm prioribus annis quisquam meminerat habitum: nam et belli terror duplicatus novi hostis in Italiam adventu; et minùs juventutis erat, unde scriberent milites. Itaque colonos etiam maritimos, qui sacrosanctam vacationem dicebantur habere, dare milites cogebant: quibus recusantibus, edixêre in diem certam, ut, quo quisque jure vacationem haberet, ad senatum deferret. Eâ die hi populi ad senatum venerunt: Ostiensis, Alsiensis, Antias, Anxuras, Minturnensis, Si-

crifice, dont tels furent l'ordre et les cérémonies. Deux génisses blanches, parties du temple d'Apollon, entrèrent dans la ville par la porte Carmentale ; après elles étaient portées deux statues de Junon reine, faites en bois de cyprès ; ensuite marchaient vingt-sept vierges, vêtues de robes traînantes, et chantant en l'honneur de Junon un hymne, passable pour le temps, mais dont la rudesse et la grossièreté révolteraient aujourd'hui des esprits plus raffinés. La file des jeunes filles était suivie des décemvirs, couronnés de lauriers et vêtus de leurs robes prétextes. La pompe partit de la porte, prit par la rue aux Jougs, et vint faire une station dans le Forum. Là les vierges formèrent une danse circulaire, dont la mesure était réglée par les cadences de leur voix et par le mouvement de leurs pieds. De là traversant la rue de Toscane, le Velabre et le marché aux Bœufs, la procession monta la rue Publicienne, et arriva au temple de Junon. Là les décemvirs immolèrent deux victimes à la déesse, et placèrent dans son temple les statues de cyprès.

XXXVIII. Les dieux apaisés avec les cérémonies requises, les consuls s'occupèrent du recrutement, et mirent dans les levées une rigueur et une sévérité qu'on ne se souvenait d'avoir vues aucune des années précédentes. L'arrivée d'un nouvel ennemi en Italie avait redoublé les inquiétudes de la guerre, et la population diminuée rendait le recrutement plus difficile. Les colonies maritimes, malgré leurs exemptions, furent donc sommées de fournir leur contingent ; et sur leur refus, les consuls leur fixèrent un jour où elles devaient présenter au sénat les titres qui fondaient ces priviléges. Les députations qui se rendirent à Rome au jour marqué furent celles d'Ostie, d'Alsia, d'Antium, d'Anxur, de Minturne, de Sinuesse, et de Séna, située sur la côte de la Mer supérieure ; et chacune produisit les actes qui prou-

nuessanus, et ab Supero mari Senensis. Cùm vacationes suas quisque populus recitaret; nullius, cùm in Italiâ hostis esset, præter Antiatem Ostiensemque, vacatio observata est; et earum coloniarum (93) juniores jurejurando adacti supra dies triginta non pernoctaturos se esse extra mœnia coloniæ suæ, donec hostis in Italiâ esset. Cùm omnes censerent primo quoque tempore consulibus eundum ad bellum (nam et Asdrubali occurrendum esse descendenti ab Alpibus, ne Gallos Cisalpinos, neve Etruriam erectam in spem rerum novarum sollicitaret; et Hannibalem suo proprio occupandum bello, ne emergere ex Bruttiis atque obviam fratri ire posset) Livius cunctabatur, parum fidens suarum provinciarum exercitibus: collegam ex duobus consularibus egregiis exercitibus, et tertio, cui Q. Claudius Tarenti præesset, electionem habere: intuleratque mentionem de volonibus revocandis ad signa. Senatus liberam potestatem consulibus fecit, et supplendi unde vellent; et eligendi de omnibus exercitibus quos vellent, permutandique; et ex provinciis, quos è republicâ censerent esse, traducendi. Ea omnia cum summâ concordiâ consulum acta. Volones in undevicesimam et vicesimam legiones scripti. Magni roboris auxilia ex Hispaniâ quoque à P. Scipione M. Livio missa quidam ad id bellum auctores sunt; octo millia Hispanorum Gallorumque, et duo millia de legione militum, equitum mille mixtos Numidas Hispanosque: M. Lucretium has copias navibus ad-

vaient son exemption. Mais, vu la présence de l'ennemi en Italie, Antium et Ostie furent les seules villes dont les prétentions furent jugées valables. Encore fit-on prêter serment à la jeunesse de ces deux colonies, qu'elle ne découcherait pas plus d'un mois hors de ses murailles, tant que l'Italie serait le théâtre de la guerre. Tout le monde était d'avis que les consuls ne tardassent pas à se mettre en campagne : car il était important d'aller à la rencontre d'Asdrubal, au moment qu'il descendrait des Alpes, de peur qu'il ne soulevât la Gaule cisalpine et l'Étrurie, toujours prête à saisir la première occasion d'une révolte ; et il ne l'était pas moins de donner à Annibal assez d'occupation dans l'Abruzze, pour l'empêcher d'aller au-devant de son frère : mais Livius hésitait, comptant peu sur les troupes qui lui étaient destinées, et alléguant que son collégue avait le choix entre trois armées également aguerries, les deux consulaires et celle qui avait servi à Tarente sous Q. Claudius. En même temps il proposait de rappeler sous les drapeaux les volontaires licenciés. Le sénat laissa aux consuls pleine liberté de tirer leurs recrues d'où ils voudraient, de choisir entre toutes les armées, de faire tel échange qui leur conviendrait, et de faire passer les corps d'une province dans l'autre, selon qu'ils le jugeraient à propos pour l'intérêt de l'état. Toutes ces mesures furent prises par les consuls avec le plus heureux concert. Les volontaires furent incorporés dans les dix-neuvième et vingtième légions. Quelques historiens rapportent que P. Scipion envoya d'Espagne à M. Livius des secours considérables, savoir : huit mille, tant Espagnols que Gaulois, deux mille Romains qui faisaient partie d'une légion, et environ mille cavaliers, moitié espagnols, moitié numides ; que M. Lucrétius lui amena ce renfort par mer, et qu'enfin C. Mamilius lui envoya

duxisse; et sagittariorum funditorumque ad quatuor millia ex Siciliâ C. Mamilium misisse.

XXXIX. Auxerunt Romæ tumultum litteræ ex Galliâ allatæ ab L. Porcio prætore : « Asdrubalem » movisse ex hibernis, et jam Alpes transire : octo » millia Ligurum conscripta armataque, conjunc- » tura se transgresso in Italiam esse, nisi mitteretur » in Ligures qui eos bello occuparet : se cum inva- » lido exercitu, quoad tutum putaret, progressu- » rum. » Hæ litteræ consules, raptim confecto delectu, maturiùs quàm constituerant, exire in provincias coëgerunt, eâ mente, ut uterque hostem in suâ provinciâ contineret, neque conjungi, aut conferre in unum vires pateretur. Plurimùm in eam rem adjuvit opinio Hannibalis; quòd, etsi eâ æstate transiturum in Italiam fratrem crediderat, recordando quæ ipse in transitu nunc Rhodani, nunc Alpium, cum hominibus locisque pugnando per quinque menses exhausisset, haudquaquam tam facilem maturumque transitum exspectabat : ea tardiùs movendi ex hibernis causa fuit. Ceterùm Asdrubali, et suâ et aliorum spe omnia celeriora atque expeditiora fuêre : non enim receperunt modò Arverni eum, deincepsque aliæ Gallicæ atque Alpinæ gentes; sed etiam secutæ sunt ad bellum. Et cùm per munita pleraque transitu fratris, quæ antea invia fuerant, ducebat; tum etiam duodecim annorum assuetudine perviis Alpibus factis, inter mitiora jam

de Sicile environ quatre mille hommes, tant archers que frondeurs.

XXXIX. Des dépêches de L. Porcius, préteur de la Gaule, vinrent ajouter aux alarmes que Rome éprouvait. Elles portaient « qu'Asdrubal avait quitté son quartier d'hiver et passait les Alpes ; que huit mille Liguriens enrôlés et déjà sous les armes ne manqueraient pas de se joindre à lui aussitôt après son passage, si l'on n'envoyait en Ligurie des forces capables de tenir cette nation en échec ; que, pour lui, il irait en avant autant que le lui permettrait la faiblesse de son armée. » Ces lettres obligèrent les consuls de hâter leurs levées, et de partir pour leurs départements plus tôt qu'ils ne s'étaient proposé, dans l'intention de contenir chacun l'ennemi qu'il avait en tête, et d'empêcher les deux frères de faire leur jonction. L'opinion d'Annibal fut très favorable au succès de ce dessein. Il s'attendait bien que son frère allait pénétrer en Italie dans le cours de cette campagne ; mais en se rappelant tout ce qu'il avait souffert lui-même au passage du Rhône et des Alpes, et dans une lutte pénible de cinq mois contre les lieux et contre les hommes, il ne pouvait se flatter que cette traversée fût si facile et si prompte, et cette considération le retint plus longtemps dans ses quartiers d'hiver. Mais en effet la marche d'Asdrubal fut plus rapide et plus aisée qu'on ne l'avait cru et qu'il ne s'y était attendu lui-même ; car non seulement il fut reçu à bras ouverts par les Auvergnats, et, après eux, par les autres nations de la Gaule et des Alpes ; mais leurs troupes renforcèrent son armée. D'ailleurs le passage de son frère lui avait ouvert et aplani une route jusque-là impraticable ; et l'habitude de voir depuis douze ans des corps d'armée franchir ces montagnes avait humanisé les naturels eux-mêmes, qu'il trouvait

hominum transibat ingenia. Invisitati namque anteà alienigenis, nec videre ipsi advenam in suâ terrâ assueti, omni generi humano insociabiles erant. Et primò ignari quò Pœnus pergeret, suas rupes suaque castella, et pecorum hominumque prædam peti crediderant: fama deinde Punici belli, quo duodecimum annum Italia urebatur, satis edocuerat, viam tantùm Alpes esse; duas prævalidas urbes, magno inter se maris terrarumque spatio discretas, de imperio et opibus certare: hæ causæ aperuerant Alpes Asdrubali (94). Ceterùm quod celeritate itineris profectum erat, id morâ ad Placentiam, dum frustra obsidet magis, quàm oppugnat, corrupit. Crediderat campestris oppidi facilem expugnationem esse; et nobilitas coloniæ induxerat eum, magnum se excidio ejus urbis terrorem ratum injecturum. Non ipsum solum ea oppugnatio impediit, sed Hannibalem, post famam transitûs ejus tanto spe suâ celeriorem, jam moventem ex hibernis continuerat; quippe reputantem non solùm quàm lenta urbium oppugnatio esset, sed etiam quàm ipse frustra eamdem illam coloniam ab Trebiâ victor regressus tentasset (95).

XL. Consules diversis itineribus profecti ab urbe, velut in duo pariter bella distenderant curas hominum, simul recordantium, quas primus adventus Hannibalis intulisset Italiæ clades, simul cùm illa angeret cura, « Quos tam propitios urbi atque im-

plus traitables. Avant cette époque, long-temps inconnus aux étrangers, accoutumés à n'en jamais voir pénétrer dans leurs régions sauvages, ils n'avaient aucun commerce avec le reste des humains. D'abord ignorant quel était le but des Carthaginois, ils s'étaient imaginés qu'Annibal en voulait à leurs rochers et aux forts qui leur servaient d'asyles, et que son dessein était d'enlever leurs troupeaux et de faire des prisonniers; mais depuis douze ans que l'Italie était en feu, ils avaient eu le temps de se détromper et de comprendre enfin que les Alpes n'étaient qu'un passage pour deux républiques puissantes qui, séparées par des espaces immenses de terres et de mers, se disputaient l'empire du monde. Voilà les causes qui avaient ouvert les Alpes devant Asdrubal; mais l'avantage qu'il avait pu gagner par la rapidité de sa marche, il le perdit par les lenteurs que lui coûta le blocus plutôt que le siége de Plaisance. Il s'était flatté d'emporter aisément une place située en plaine, et d'ailleurs il avait pensé que la ruine d'une colonie si florissante jetterait la terreur chez les autres. Cette vaine tentative, nuisible au succès de ses armes, n'arrêta pas moins la marche d'Annibal, qui allait sortir de ses quartiers d'hiver à la nouvelle d'une arrivée plus prompte qu'il ne l'avait attendue; car il savait combien les siéges entraînent de lenteurs, et il se souvenait d'avoir échoué devant cette colonie, à la tête d'une armée victorieuse, après la bataille de Trébie.

XL. Enfin les consuls partirent chacun pour sa destination, et leur départ redoubla les inquiétudes des Romains, comme s'ils eussent eu deux guerres à soutenir à la fois. On se rappelait les maux que l'arrivée du seul Annibal avait causés en Italie, et l'on se demandait avec effroi « quels dieux seraient assez propices à la capitale et à l'empire pour faire triompher ses

» perio fore deos, ut eodem tempore utrobique res» publica prosperè gereretur? Adhuc adversa se» cundis pensando rem ad id tempus extractam esse: » cùm in Italiâ ad Trasimenum et Cannas præcipi» tasset Romana res, prospera bella in Hispaniâ » prolapsam eam erexisse: postea, cùm in Hispaniâ » alia super aliam clades, duobus egregiis ducibus » amissis, duos exercitus ex parte delesset, multa » secunda in Italiâ Siciliâque gesta quassatam rem» publicam excepisse (96); et ipsum intervallum » loci, quòd in ultimis terrarum oris alterum bellum » gereretur, spatium dedisse ad respirandum. Nunc » duo bella in Italiam accepta; duo celeberrimi no» minis duces circumstare urbem Romanam; et » unum in locum totam periculi molem, omne onus » incubuisse: qui eorum prior vicisset, intra paucos » dies castra cum altero juncturum. » Terrebat et proximus annus lugubris duorum consulum funeribus. His anxii curis homines, digredientes in provincias consules prosecuti sunt. Memoriæ proditum est, plenum adhuc iræ in cives M. Livium ad bellum proficiscentem, monenti Q. Fabio, « Ne, priusquam » genus hostium cognosset, temere manum consere» ret, » respondisse, « Ubi primùm hostium agmen » conspexisset, pugnaturum. » Cùm quæreretur, quæ causa festinandi esset? « Aut ex hoste egregiam » gloriam, inquit, aut ex civibus victis gaudium, » meritum certè, etsi non honestum, capiam. »

armes de deux ennemis en même temps? Jusque-là l'état s'était soutenu par une alternative de succès et de revers qui s'étaient balancés les uns les autres. La république, abattue par les défaites de Trasimène et de Cannes, s'était relevée sur le penchant de sa ruine, grâce aux avantages qu'elle avait obtenus en Espagne. Bientôt après, aux désastres éprouvés coup sur coup dans cette province, à la perte de deux grands capitaines et de deux armées presque entières, avait succédé une suite de prospérités en Sicile et en Italie, qui l'avaient rétablie de ces violentes secousses; et la distance elle-même des deux théâtres de la guerre, à deux extrémités opposées, avait au moins donné le temps de respirer. Maintenant Rome avait deux guerres à soutenir au cœur même de l'Italie; deux généraux d'une réputation imposante la tenaient pour ainsi dire captive dans ses murs, et tout le poids du danger allait fondre sur un même point; le premier des deux frères qui serait vainqueur n'aurait besoin que de quelques jours pour faire sa jonction avec l'autre. » La mort des deux consuls arrivée l'année précédente ajoutait à la consternation publique, et ce fut au milieu de ces tristes pensées que le peuple conduisit les consuls jusqu'aux portes de Rome, et les vit prendre une route différente. On prétend que Q. Fabius exhorta M. Livius, au moment de son départ, à ne point engager d'action avant de bien savoir à quels ennemis il avait affaire, et que le consul, encore plein de son ressentiment contre ses concitoyens, avait répondu : « Je combattrai dès » que je serai en présence des ennemis. » Et comme Fabius lui demandait quel pouvait être le motif d'une telle précipitation: « Ou j'aurai, dit le consul, la gloire de vaincre l'ennemi, ou la » défaite de mes concitoyens me fera goûter le plaisir d'une » vengeance sinon honorable, au moins bien douce pour un

Priusquam Claudius consul in provinciam perveniret, per extremum finem agri Larinatis (97) ducentem in Sallentinos exercitum Hannibalem, cum expeditis cohortibus adortus C. Hostilius Tubulus, incomposito agmini terribilem tumultum intulit: ad quatuor millia hominum occîdit, novem signa militaria cepit. Moverat ex hibernis ad famam hostis Q. Claudius, qui per urbes agri Sallentini castra disposita habebat. Itaque ne cum duobus exercitibus simul confligeret Hannibal, nocte castra ex agro Tarentino movit, atque in Bruttios concessit. Claudius in Sallentinos agmen convertit. Hostilius Capuam petens, obvius ad Venusiam fit consuli Claudio. Ibi ex utroque exercitu electa peditum quadraginta millia, duo millia et quingenti equites, quibus consul adversùs Hannibalem rem gereret: reliquas copias Hostilius Capuam ducere jussus, ut Q. Fulvio proconsuli traderet.

XLI. Hannibal undique contracto exercitu, quem in hibernis, aut in præsidiis agri Bruttii habuerat, in Lucanos ad Grumentum (98) venit, spe recipiendi oppida, quæ per metum ad Romanos defecissent: eódem à Venusiâ consul Romanus exploratis itineribus contendit, et mille ferè et quingentos passus castra ab hoste locat. Grumenti mœnibus prope injunctum videbatur Pœnorum vallum: quingenti passus intererant. Castra Punica ac Romana interjacebat campus: colles imminebant nudi sinistro lateri

» cœur ulcéré. » Avant l'arrivée de Q. Claudius dans sa province, C. Hostilius Tubulus ayant appris qu'Annibal longeait les confins des Larinates pour passer dans le pays des Sallentins, vint fondre sur lui avec des cohortes armées à la légère, surprit ses troupes qui marchaient sans ordre et sans précaution, lui tua près de quatre mille hommes, et lui enleva neuf étendards. Au bruit de la marche d'Annibal, Q. Claudius, qui tenait ses troupes cantonnées dans les villes des Sallentins, était aussi sorti de ses quartiers; mais le général carthaginois, craignant d'avoir deux armées en tête, décampa la nuit du territoire de Tarente, et reprit la route de l'Abruzze. Claudius retourna chez les Sallentins. Hostilius, en marchant sur Capoue, rencontra le consul Claudius auprès de Vénusia. Là ce général forma de ces deux corps une armée d'élite forte de quarante mille hommes d'infanterie et de deux mille cinq cents chevaux pour agir contre Annibal. Hostilius eut ordre de conduire à Capoue le reste des troupes, et de les remettre au proconsul Q. Fulvius.

XLI. Annibal, après avoir réuni toutes les troupes qu'il avait en quartier d'hiver ou dans les villes de l'Abruzze, vint à Grumente en Lucanie, dans l'espoir de reprendre celles que la crainte avait forcées de rentrer dans le parti des Romains. Le consul s'y rendit aussi de Vénusia, en faisant reconnaître les chemins, et vint camper environ à quinze cents pas des ennemis. Les retranchements des Carthaginois paraissaient appuyés aux murailles de Grumente; mais ils en étaient éloignés de cinq cents pas. Une plaine séparait les deux camps; des collines découvertes dominaient la droite des Carthaginois et la gauche des Romains, sans causer d'ombrage ni aux uns ni aux autres, parce qu'il n'y avait ni bois ni enfoncement propre à

Carthaginiensium, dextro Romanorum, neutris suspecti, quòd nihil sylvæ neque ad insidias latebrarum habebant. In medio campo ab stationibus procursantes, certamina haud satis digna dictu serebant. Id mòdò Romanum quærere apparebat, ne abire hostem pateretur. Hannibal inde evadere cupiens, totis viribus in aciem descendebat. Tum consul ingenio hostis usus, quò minùs in tam apertis collibus timeri insidiæ poterant, quinque cohortes additis quinque manipulis (99), nocte jugum superare et in aversis vallibus considere jubet: tempus exsurgendi ex insidiis, et aggrediendi hostem, Ti. Claudium Asellum tribunum militum, et P. Claudium præfectum sociûm edocet, quos cum iis mittebat: ipse luce primâ copias omnes peditum equitumque in aciem eduxit. Paulo post et ab Hannibale signum pugnæ propositum est, clamorque in castris ad arma discurrentium est sublatus: inde eques pedesque certatim portis ruere, ac palati per campum properare ad hostes. Quos ubi effusos consul videt, tribuno militum tertiæ legionis C. Aurunculeio imperat, ut equites legionis quanto maximo impetu possit, in hostem emittat: « Ita pecorum modo incompositos » toto passim campo se fudisse, ut sterni obterique, » priusquam instruantur, possint. »

XLII. Nondum Hannibal è castris exierat, cùm pugnantium clamorem audivit: itaque excitus tumultu, raptim ad hostem copias agit. Jam primos

receler une embuscade. Quelques soldats des postes avancés venaient quelquefois escarmoucher au milieu de la plaine. Néron paraissait n'avoir qu'un but, celui d'empêcher l'ennemi de lui échapper. Annibal au contraire, dans le dessein de se dégager, mettait toutes ses troupes en bataille. Alors le consul, combattant l'ennemi avec ses propres armes, détache cinq cohortes et cinq compagnies d'infanterie, avec ordre de franchir de nuit ces hauteurs qui ne faisaient craindre aucune surprise, de descendre dans le vallon opposé, et de s'y embusquer. Il prévient Tib. Claudius Asellus, tribun des soldats, et P. Claudius, commandant des alliés, qu'il envoyait à la tête du détachement, de l'heure où il leur faut sortir de leur embuscade et charger l'ennemi. De son côté, dès le point du jour, il range en bataille toutes ses troupes, infanterie et cavalerie. Peu de temps après, Annibal donne aux siens le signal du combat; ils courent aux armes en poussant de grands cris; tous à l'envi, cavaliers et fantassins, se précipitent hors du camp, se répandent dans la plaine et marchent tumultueusement à l'ennemi. Néron les voyant s'avancer sans ordre ordonne à C. Aurunculéius, tribun de la troisième légion, de fondre à bride abattue avec sa cavalerie sur les Carthaginois épars dans la plaine comme des troupeaux, et qu'on aurait le temps de rompre et d'écraser avant qu'ils eussent celui de former leurs rangs.

—

XLII. Annibal n'était pas encore sorti de son camp, lorsqu'il entendit les cris des combattants : aussitôt il mène à la hâte ses troupes à l'ennemi. La charge de la cavalerie romaine

occupaverat equestris terror: peditum etiam prima legio, et dextra ala prælium inibant: incompositi hostes, ut quemque aut pediti, aut equiti casus obtulit, ita conserunt manus: crescit pugna subsidiis, et procurrentium ad certamen numero augetur: pugnantesque (quod nisi in vetere exercitu, et duci veteri haud facile est) inter tumultum ac terrorem instruxisset Hannibal, ni cohortium ac manipulorum decurrentium per colles clamor ab tergo auditus, metum, ne intercluderentur à castris, injecisset. Inde pavor incussus, et fuga passim fieri cœpta est: minorque cædes fuit, quia propinquitas castrorum breviorem fugam perculsis fecit. Equites enim tergo inhærebant: in transversa latera invaserant cohortes secundis collibus viâ nudâ ac facili decurrentes. Tamen supra octo millia hominum occisa; supra septingentos capti: signa militaria novem adempta: elephanti etiam, quorum nullus usus in repentinâ ac tumultuariâ pugnâ fuerat, quatuor occisi; duo capti. Circa quingentos Romanorum sociorumque victores ceciderunt: postero die Pœnus quievit. Romanus in aciem copiis eductis, posteaquam neminem signa contra efferre vidit, spolia legi cæsorum hostium, et suorum corpora collata in unum sepeliri jussit: inde insequentibus continuis diebus aliquot ita institit portis, ut prope inferre signa videretur; donec Hannibal tertiâ vigiliâ crebris ignibus tabernaculisque, quæ pars castrorum ad hostes ver-

avait déjà mis les premiers rangs en désordre; l'infanterie de la première légion et les corps auxiliaires de l'aile droite avaient pris part à l'action. Les Carthaginois, qui ne s'étaient point encore formés, en venaient aux mains avec les piétons ou les cavaliers que le hasard leur opposait. La mêlée s'anime par les renforts envoyés coup sur coup, et le nombre des combattants rend l'action générale; et malgré le tumulte et la terreur des siens, Annibal, avec l'avantage qu'un vieux capitaine a de commander à de vieilles bandes, aurait fini par ranger les siens en ligne, si les cris des cohortes et des compagnies romaines, qui fondaient du haut de la colline sur ses derrières, ne lui eussent fait craindre qu'on ne lui coupât le chemin de son camp. Cette crainte augmenta l'épouvante, et la déroute devint générale; mais le carnage fut moins grand, parce que la proximité du camp offrait aux fuyards un moindre espace à parcourir. Cependant, comme la cavalerie les serrait l'épée dans les reins, et qu'ils étaient pris en flanc par les cohortes, qui, avec l'avantage du terrain, n'avaient qu'une pente facile à suivre pour tomber sur eux, on leur tua plus de huit mille hommes; on fit plus de sept cents prisonniers, neuf étendards furent enlevés; et quoique les éléphants n'eussent été d'aucun usage dans un combat subit et tumultuaire, il y en eut pourtant quatre de blessés et deux de pris. Les vainqueurs perdirent environ cinq cents hommes, tant citoyens qu'alliés. Le lendemain le général carthaginois se tint renfermé dans son camp. Le Romain se mit en bataille; mais ne voyant pas sortir une seule enseigne, il ordonna aux siens de ramasser les dépouilles des ennemis, de réunir les corps de leurs camarades, et de leur donner la sépulture. Plusieurs jours de suite le vainqueur s'approcha si près du camp, qu'il semblait avoir le dessein de le forcer. Enfin Anni-

gebat, et Numidis paucis, qui in vallo portísque se ostenderent, relictis, profectus Apuliam petere intendit. Ubi illuxit, successit vallo Romana acies: et Numidæ ex composito paulisper in portis se valloque ostentavêre; frustratique aliquamdiu hostes, citatís equis agmen suorum assequuntur. Consul ubi silentium in castris, et ne paucos quidem, qui primâ luce obambulaverant, parte ullâ cernebat, duobus equitibus speculatum in castra præmissis, postquam satis tuta omnia esse exploratum est, inferri signa jussit; tantúmque ibi moratus, dum milites ad prædam discurrunt, receptui deinde cecinit, multóque ante noctem copias reduxit. Postero die primâ luce profectus, magnis itineribus famam et vestigia agminis sequens, haud procul Venusiâ hostem assequitur. Ibi quoque tumultuaria pugna fuit: supra duo millia Pœnorum cæsa. Inde nocturnis montanisque itineribus Pœnus, ne locum pugnandi daret, Metapontum petiit. Hanno inde (is enim præsidio ejus loci præfuerat) in Bruttios cum paucis ad exercitum novum comparandum missus. Hannibal copiis ejus ad suas additis, Venusiam retro, quibus venerat itineribus, repetit; atque inde Canusium procedit. Nunquam Nero vestigiis hostis abstiterat; et Q. Fulvium, cùm Metapontum ipse proficisceretur, in Lucanos, ne regio ea sine præsidio esset, arcessierat.

XLIII. Inter hæc ab Asdrubale, postquam à Pla-

bal, ayant fait allumer un grand nombre de feux, et dresser plusieurs tentes dans la partie de son camp qui faisait face au camp romain, et laissé quelques Numides pour figurer aux portes et sur les retranchements, partit à la troisième veille, et se dirigea vers la Pouille. Au point du jour l'armée romaine vint insulter les retranchements, et les Numides, suivant leurs instructions, se montrèrent quelques moments aux portes et derrière les palissades; puis, contents d'en avoir imposé à l'ennemi, partirent à toute bride pour aller rejoindre le gros de l'armée. Le consul, remarquant qu'un profond silence régnait dans le camp, et que ceux même qu'on avait le matin vus aller et venir avaient disparu, y fit entrer deux cavaliers; et sur leur rapport qu'il était évacué, y pénétra avec ses troupes, ne leur laissa que le temps nécessaire pour piller, et prit soin de les ramener bien avant la nuit. Le lendemain, il se mit en route de bon matin, et suivant à grandes journées la marche de l'armée ennemie, il l'atteignit près de Vénusia, la surprit, l'attaqua brusquement, et lui tua plus de deux mille hommes. Après ce combat, Annibal marchant toujours de nuit, et sur les hauteurs, pour ôter aux Romains toute occasion de le forcer à combattre, gagna Métapont. De là il envoya Hannon, qui avait commandé la garnison de cette ville, faire de nouvelles levées dans l'Abruzze. Pour lui, après avoir réuni à son armée les troupes qui étaient sous les ordres de cet officier, il revint sur ses pas, retourna sur Vénusia, et s'avança de là jusqu'à Canuse. Néron ne le perdit pas de vue; et lorsqu'il marcha lui-même sur Métapont, il envoya Q. Fulvius en Lucanie, pour ne pas laisser ce pays sans défense.

XLIII. Cependant Asdrubal, forcé de lever le siége de

centiæ obsidione abscessit, quatuor Galli equites, duo Numidæ cum litteris ad Hannibalem missi, cùm per medios hostes totam ferme longitudinem Italiæ emensi essent, dum Metapontum cedentem Hannibalem sequuntur, incertis itineribus Tarentum delati, à vagis per agros pabulatoribus Romanis ad Q. Claudium proprætorem deducuntur. Eum primò incertis implicantes responsis, ut metus tormentorum admotus fateri vera coëgit, edocuerunt, litteras se ad Asdrubale ad Hannibalem ferre. Cum iis litteris, sicut erant, signatis, L. Virginio tribuno militum ducendi ad Claudium consulem traduntur: duæ simul turmæ Samnitium præsidii causâ missæ. Qui ubi ad consulem pervenerunt, litteræque lectæ per interpretem sunt, et ex captivis percunctatio facta, tum Claudius non id tempus esse reipublicæ ratus, quo consiliis ordinariis provinciæ suæ quisque finibus per exercitus suos cum hoste destinato ab senatu bellum gereret, audendum aliquid (100) improvisum, inopinatum, quod cœptum non minorem apud cives, quàm hostes, terrorem faceret, perpetratum in magnam lætitiam ex magno metu verteret; litteris Asdrubalis Romam ad senatum missis, simul et ipse Patres Conscriptos quid pararet edocet, ut, cùm in Umbriâ se occursurum Asdrubal fratri scribat, legionem à Capuâ Romam arcessant; delectum Romæ habeant; exercitum urbanum ad Narniam hosti opponant. Hæc senatui scripta. Præmissi item per

Plaisance, avait envoyé quatre cavaliers gaulois et deux numides porter des lettres à son frère Annibal. Ces cavaliers, après avoir traversé presque toute la longueur de l'Italie, et mis en défaut la surveillance des ennemis, voulant joindre Annibal qui se retirait du côté de Métapont, s'égarèrent dans des chemins qui leur étaient inconnus, furent pris dans le voisinage de Tarente, par des fourrageurs de l'armée romaine, et conduits au propréteur Q. Claudius. D'abord ils cherchèrent à lui donner le change par des réponses évasives, mais l'appareil des tortures déployé sous leurs yeux leur arracha la vérité, c'est-à-dire l'aveu qu'ils étaient porteurs des lettres d'Asdrubal à son frère. Aussitôt le propréteur les remit entre les mains de L. Virginius, tribun des soldats, avec les lettres toutes cachetées, et les fit conduire au consul C. Claudius Néron, sous l'escorte de deux escadrons samnites. D'après la lecture de ces lettres, et les réponses des prisonniers à ses questions, Claudius, persuadé que le danger de la république permettait de s'élever au-dessus des règles ordinaires; que, dans une pareille conjoncture, les consuls ne devaient pas se tenir renfermés chacun dans les bornes de son département, pour tenir tête à l'ennemi auquel le sénat l'opposait, sentit qu'il fallait former quelque dessein hardi, grand, imprévu, dont la seule idée frappât de terreur et les citoyens et les ennemis, mais dont l'heureux résultat fît succéder pour les premiers l'excès de la joie aux plus vives alarmes. En conséquence il envoie à Rome les lettres d'Asdrubal, et informe en même temps le sénat de ses projets; et comme Asdrubal mandait à son frère qu'il comptait aller à sa rencontre dans l'Ombrie, il recommande de rappeler à Rome la légion de Capoue, de faire des levées dans la ville, et de diriger des troupes sur Narni, pour les opposer aux ennemis.

agrum Larinatem, Marrucinum, Frentanum, Prætutianum, quà exercitum ducturus erat, ut omnes ex agris urbibusque commeatus paratos militi ad vescendum in viam deferrent, equos jumentaque alia producerent, ut vehiculorum fessis copia esset. Ipse de toto exercitu civium sociorumque, quod roboris erat, delegit, sex millia peditum, mille equites: pronunciat, occupare se in Lucanis proximam urbem Punicumque in eâ præsidium velle, ut ad iter parati omnes essent. Profectus nocte, flexit in Picenum. Et consul quidem, quantis maximis poterat itineribus, ad collegam ducebat, relicto Q. Catio qui castris præesset.

XLIV. Romæ haud minus terroris (101) ac tumultûs erat, quàm fuerat biennio antè, cùm castra Punica objecta Romanis mœnibus portisque fuerant; neque satis constabat animis, tam audax iter consulis laudarent vituperarentne. Apparebat (quo nihil iniquius est) ex eventu famam habiturum. « Castra » prope Hannibalem hostem relicta sine duce cum » exercitu, cui detractum foret omne quod roboris, » quod floris fuerit; et consulem in Lucanos osten- » disse iter, cùm Picenum et Galliam peteret, castra » relinquentem nullâ aliâ re tutiora, quàm errore » hostis, qui ducem inde atque exercitûs partem » abesse ignoraret. Quid futurum, si id palam fiat? » et aut insequi Neronem cum sex millibus armato-

Telle était la teneur de ses dépêches. Ensuite il envoie des courriers sur les terres de Larine, de Marrucium, de Frentane et de Prætuce, route qu'il devait faire suivre à son armée, enjoindre de sa part à tous les habitants des villes et des campagnes de tenir prêts sur les chemins des vivres pour les soldats, et d'y amener des chevaux et des voitures pour transporter ceux qui se trouveraient fatigués. Pour lui, il prend l'élite de son armée, dont il forme un corps de six mille hommes de pied et de mille chevaux, annonce que son dessein est de s'emparer de la place la plus voisine de Lucanie, et d'y surprendre la garnison carthaginoise, et commande aux siens de se tenir prêts à partir au premier ordre. En effet, il part de nuit, mais tourne tout à coup du côté de Picénum, et marche à grandes journées pour joindre son collégue, laissant son camp sous la garde de Q. Catius, son lieutenant.

XLIV. Cette nouvelle répandit à Rome autant de trouble et de terreur qu'en avait causé deux ans auparavant l'apparition d'une armée carthaginoise aux portes de la capitale. On ne savait si l'on devait louer ou blâmer l'entreprise audacieuse du consul; et ce qui est le comble de l'injustice, on attendait l'événement pour la juger. « On tremblait de voir presque en présence d'un ennemi tel qu'Annibal, un camp laissé sans chef, avec une armée affaiblie, dont on avait ôté l'élite et la fleur. Le consul, feignant de partir pour la Lucanie, avait réellement pris la route du Picentin et de la Gaule, ne se reposant de la sûreté de son camp que sur l'erreur de l'ennemi, qui ignorait le départ du général et d'une partie de son armée. Qu'arriverait-il, si Annibal venait à l'apprendre, s'il prenait le parti ou de poursuivre avec toutes ses forces Néron, qui n'avait avec lui qu'un corps de six mille hommes, ou de fondre sur un camp

» rum profectum Hannibal toto exercitu velit, aut » castra invadere, prædæ relicta, sine viribus, sine » imperio, sine auspicio? » Veteres ejus belli clades, duo consules proximo anno interfecti terrebant. « Et ea omnia accidisse, cùm unus imperator, unus » exercitus hostium in Italiâ esset. Nunc duo bella » Punica facta, duos ingentes exercitus, duos prope » Hannibales in Italiâ esse: quippe et Asdrubalem » patre eodem Hamilcare genitum, æquè impigrum » ducem, per tot in Hispaniâ annos Romano exercitatum bello, geminâ victoriâ insignem, duobus » exercitibus cum clarissimis ducibus deletis. Nam » itineris quidem celeritate ex Hispaniâ et concitatis » ad arma Gallicis gentibus, multò magis quàm » Hannibalem ipsum, gloriari posse; quippe in iis » locis hunc coëgisse exercitum, quibus ille majorem partem militum fame, ac frigore, quæ miserrima mortis genera sunt, amisisset. » Adjiciebant etiam periti rerum Hispaniæ, « Haud cum ignoto » duce C. Nerone congressurum; sed quem in saltu (102) impedito deprehensus fortè, haud secus » quàm puerum, conscribendis fallacibus conditionibus pacis frustratus elusisset. » Omnia majora etiam vero præsidia hostium, minora sua, metu interprete, semper in deteriora inclinato, ducebant.

XLV. Nero postquam jam tantum intervalli ab hoste fecerat, ut detegi consilium satis tutum esset, paucis milites alloquitur. Negat « Ullius consilium

laissé à sa merci, sans défense, sans chef, sans auspices ? » On se rappelait avec effroi les anciens désastres de cette même guerre, et la mort funeste des deux consuls de l'année précédente. « Et tous ces malheurs, ajoutait-on, Rome les avait éprouvés dans un temps où l'on n'avait à craindre en Italie qu'un général et qu'une armée; aujourd'hui l'on avait sur les bras deux guerres puniques et deux grandes armées, dont chacune avait son Annibal. En effet, Asdrubal n'était-il pas fils d'Amilcar comme son frère, aussi actif, aussi entreprenant que lui, et non moins célèbre par tant de campagnes glorieuses faites en Espagne contre les Romains, par une double victoire, et par la destruction de deux armées formidables, et des deux grands capitaines qui les commandaient ? Il pouvait même se vanter de l'avoir emporté sur Annibal, soit par la rapidité de sa marche, soit par l'art qu'il avait eu de soulever les Gaulois, et de se former une armée dans les mêmes lieux où son frère avait vu périr la plus grande partie de la sienne de froid et de faim, genres de mort les moins glorieux et les plus déplorables. » Ceux qui connaissaient les guerres d'Espagne ajoutaient « qu'il avait éprouvé d'avance le général auquel il allait avoir affaire. N'était-ce pas en effet ce même Néron qu'il avait joué comme un enfant, en l'amusant par de vaines propositions de paix, pour se menager les moyens de se tirer du mauvais pas où il s'était engagé ? » Enfin la crainte, ce miroir infidèle qui présente toujours les objets sous l'aspect le plus défavorable, grossissait aux yeux des Romains les forces de l'ennemi, et diminuait leurs propres ressources.

XLV. Dès que Néron se crut assez éloigné de l'ennemi pour pouvoir révéler son secret sans danger, il en instruisit ses soldats : « Jamais général, leur dit-il, n'avait conçu un dessein

» imperatoris in speciem audacius, reipsâ tutius » fuisse, quàm suum. Ad certam eos se victoriam » ducere: quippe ad quod bellum collega non antè, » quàm ad satietatem ipsius peditum atque equitum » datæ ab senatu copiæ fuissent, majores instructio» resque quàm si adversùs ipsum Hannibalem iret, » profectus sit, eò ipsos quantumcumque virium » momentum addiderint, rem omnem inclinaturos. » Auditum modò in acie (nam, ne antè audiretur, » daturum operam) alterum consulem, et alterum » exercitum advenisse, haud dubiam victoriam fac» turum. Famam bellum conficere, et parva mo» menta in spem metumque impellere animos. Glo» riæ quidem ex re bene gestâ partæ fructum prope » omnem ipsos laturos. Semper quod postremum ad» jectum sit, id rem totam videri traxisse. Cernere » ipsos, quo concursu, quâ admiratione, quo favore » hominum iter suum celebretur. » Et, hercule, per instructa omnia ordinibus virorum mulierumque undique ex agris effusorum, inter vota ac preces et laudes ibant: illos præsidia reipublicæ, vindices urbis Romæ imperiique appellabant: in illorum armis dextrisque suam liberorumque suorum salutem ac libertatem repositam esse. Deos omnes deasque precabantur, ut illis faustum iter felixque pugna, matura ex hostibus victoria esset: damnarenturque ipsi votorum, quæ pro iis suscepissent, ut, quemadmodum solliciti prosequerentur eos, ita paucos post

plus audacieux en apparence, mais plus sûr en effet. C'était à une victoire certaine qu'il prétendait les conduire ; ils n'ignoraient pas que son collégue n'avait pas voulu se mettre en campagne sans avoir à souhait, en infanterie et en cavalerie, des troupes plus nombreuses et mieux équipées que s'il eût dû marcher contre Annibal lui-même. Pour peu donc qu'ils ajoutassent de renforts à une armée déjà si considérable, ils devaient infailliblement emporter la balance de leur côté. Le seul bruit de l'arrivée d'un second consul, d'une seconde armée, qu'il aurait soin de ne laisser percer qu'au moment de l'action, déciderait la victoire en leur faveur. A la guerre, l'opinion était toute-puissante, et le plus léger incident pouvait ôter ou rendre le courage. Au reste, ils auraient tout l'honneur du succès, parce que c'est toujours le dernier poids qui fait pencher la balance. Eh ! ne voyaient-ils pas déjà avec quel concours, quelle admiration, quelle bienveillance on se portait sur leur passage ? » En effet, partout sur leur route les chemins étaient bordés d'hommes et de femmes, accourus du fond de leurs campagnes, qui, mêlant les applaudissements aux vœux et aux prières, les proclamaient les défenseurs de la république, les vengeurs de Rome et de l'empire, qui reconnaissaient que leur salut, leur liberté et celle de leurs enfants seraient l'ouvrage des armes et de la vaillance de ces généreux guerriers. Tous demandaient aux dieux et aux déesses, pour ces braves gens, une route sans péril, un combat heureux, une prompte victoire. On se chargeait d'acquitter tous les vœux offerts au ciel en leur faveur, et de satisfaire à leur reconnaissance, si, après les avoir accompagnés d'inquiétudes patriotiques, on était assez heureux pour les voir revenir triomphants. En même temps chacun leur offrait des vivres, les conjurait, les forçait

dies læti ovantibus victoriâ obviàm irent. Invitare inde pro se quisque, et offerre, et fatigare precibus, ut quæ ipsis jumentisque usui essent, ab se potissimùm sumerent: benignè omnia cumulata dare. Modestiâ certare milites, ne quid ultra usum necessarium sumerent: nihil morari, nec ab signis absistere cibum capientes: diem ac noctem ire: vix quod satis ad naturale desiderium corporum esset, quieti dare. Et ad collegam præmissi erant, qui nunciarent adventum, percunctarenturque, clam an palam, interdiu an noctu, venire sese vellet, iisdem an aliis considere castris. Nocte clam ingredi melius visum est.

XLVI. Tessera per castra ab Livio consule data erat, ut tribunum tribunus, centurio centurionem, eques equitem, pedes peditem, acciperet: neque enim dilatari castra opus esse, ne hostis adventum alterius consulis sentiret; et coarctatio plurium in angusto tendentium facilior futura erat, quòd Claudianus exercitus nihil ferme, præter arma, secum in expeditionem tulerat. Ceterùm in ipso itinere auctum voluntariis agmen erat; offerentibus sese ultro, et veteribus militibus perfunctis jam militiâ, et juvenibus, quos certatim nomina dantes, si quorum corporis species, roburque virium aptum militiæ videbatur, conscripserat. Ad Senam (103) castra alterius consulis erant; et quingentos inde ferme passus Asdrubal aberat. Itaque cùm jam appropinquaret, tectus montibus substitit Nero, ne ante noctem castra

en quelque sorte d'accepter de lui préférablement à tout autre ce dont ils pouvaient avoir besoin pour eux-mêmes et pour leurs chevaux, et leur donnait avec profusion tout ce qu'il avait apporté. A tant de générosité les soldats répondaient par la plus grande modération, chacun ne prenait que le strict nécessaire, se sustentait sans quitter ses drapeaux, ne s'arrêtait ni jour ni nuit, et ne donnait au repos que le peu de moments que la nature exige. Néron avait eu soin de prévenir son collégue de son arrivée, et de lui demander s'il désirait que leur jonction se fît publiquement ou en secret, de jour ou de nuit, et s'il jugeait convenable pour tous deux d'occuper le même camp. Livius trouva plus à propos que la réunion se fît en secret et à la faveur de la nuit.

XLVI. Le consul avait déjà mis à l'ordre que les tribuns, centurions, fantassins ou cavaliers de son armée recevraient dans leurs tentes ceux de même grade et de même arme; car la prudence défendait de donner au camp une étendue qui seule aurait révélé aux ennemis l'arrivée de son collégue; et comme les troupes de Néron n'avaient apporté que leurs armes, il devenait plus facile de resserrer un plus grand nombre dans un moindre espace; mais ce corps s'était augmenté en route de volontaires, soit vétérans qui, malgré leur congé, étaient venus s'offrir pour partager l'honneur de cette expédition, soit jeunes gens qui se présentaient à l'envi, et dont le consul avait choisi les plus robustes et les plus propres au service militaire. Livius était campé auprès de Sienne, environ à cinq cents pas d'Asdrubal. En conséquence, Néron se voyant près d'arriver, resta caché derrière des montagnes pour y attendre la nuit. Alors il entra en silence; et les siens, conduits sur-le-champ dans les tentes par leurs camarades de même arme, y trouvèrent l'ac-

ingrederetur. Silentio ingressi, ab sui quisque ordinis hominibus in tentoria abducti, cum summâ omnium lætitiâ hospitaliter excipiuntur. Postero die consilium habitum, cui et L. Porcius Licinus prætor adfuit. Castra juncta consulum castris habebat; et ante adventum eorum, per loca alta ducendo exercitum, cùm modò insideret angustos saltus, ut transitum clauderet, modò ab latere aut ab tergo carperet agmen, ludificatus hostem omnibus artibus belli fuerat: is tum in consilio aderat. Multorum eò inclinant sententiæ, ut, dum fessum viâ ac vigiliis reficeret militem Nero, simul et ad noscendum hostem paucos sibi sumeret dies, tempus pugnæ differretur. Nero non suadere modò, sed summâ ope orare institit, « Ne consilium suum, quod tutum celeritas » fecisset, temerarium morando facerent. Errore, » qui non diuturnus futurus esset, velut torpentem » Hannibalem, nec castra sua sine duce relicta ag- » gredi, nec ad sequendum se iter intendisse. Ante- » quam se moveat, deleri exercitum Asdrubalis » posse, redirique in Apuliam. Qui prolatando spa- » tium hosti det, eum et illa castra prodere Hanni- » bali, et aperire in Galliam iter, ut per otium, ubi » velit, Asdrubali conjungatur. Extemplo signum » dandum, et exeundum in aciem; abutendumque » errore hostium absentium, præsentiumque; dum » neque illi sciant cum paucioribus, nec hi cum » pluribus et validioribus rem esse. » Consilio di-

cueil le plus cordial et le plus hospitalier. Le lendemain, on tint un conseil de guerre, auquel assista le préteur L. Porcius Licinus. Il était campé près des consuls; et avant leur arrivée, conduisant son armée par des hauteurs, tantôt il avait occupé des défilés, pour en fermer le passage à l'ennemi, tantôt il l'avait attaqué en flanc ou par derrière, enfin il avait mis en œuvre, pour l'inquiéter, toutes les ruses d'un capitaine expérimenté. Dans ce conseil, la plupart furent d'avis de différer le combat de quelques jours, pour donner à Néron le temps de connaître l'ennemi, et à ses soldats celui de se remettre de tant de veilles et des fatigues de la route. Néron opposa à cet avis et la persuasion et les instances. Il conjura son collégue « de ne pas rendre téméraire par des délais, une entreprise dont la célérité seule pouvait assurer la réussite. Paralysé par une erreur qui ne pouvait tarder à se dissiper, Annibal ne s'était avisé ni d'attaquer son camp laissé sans chef, ni de marcher à sa poursuite. Avant qu'il se fût mis en mouvement, il était possible d'anéantir l'armée d'Asdrubal, et de retourner dans la Pouille. Différer et donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, c'était livrer le camp entre les mains d'Annibal, lui ouvrir le chemin de la Gaule, et lui faciliter les moyens de faire à loisir sa jonction avec son frère. Il fallait donc donner tout d'abord le signal du combat, sortir en bataille, et profiter de l'erreur des ennemis absents et présents, dont les uns ignoraient qu'ils avaient en tête une armée inférieure en forces, et les autres une armée plus forte et plus nombreuse. » Cet avis prévalut; au sortir du conseil on donne le signal du combat et sur-le-champ l'armée se forme en ligne.

misso, signum pugnæ proponitur, confestimque in aciem procedunt.

XLVII. Jam hostes ante castra instructi stabant: moram pugnæ attulit, quòd Asdrubal provectus ante signa cum paucis equitibus, scuta vetera hostium notavit, quæ antè non viderat, et strigosiores equos: multitudo quoque major solitâ visa est. Suspicatus enim id quod erat, receptui propere cecinit, ac misit ad flumen unde aquabantur, ubi et excipi aliqui possent, et notari oculis, si qui fortè adustioris coloris, ut ex recenti viâ, essent: simul circumvehi procul castra jubet, specularique, num auctum aliquâ parte sit vallum; et ut attendant, semel bisne signum canat in castris. Ea cùm ordine omnia relata essent, castra nihil aucta errorem faciebant. Bina erant, sicut ante adventum consulis alterius fuerant; una M. Livii, altera L. Porcii: neutris quicquam, quo latiùs tenderetur (104), ad munimenta adjectum. Illud veterem ducem assuetumque Romano hosti movit, quòd semel in prætoriis castris signum, bis in consularibus referebant cecinisse: « Duos profectò consules esse; » et, quonam modo alter ab Hannibale abscessisset, cura angebat. Minimè id quod erat suspicari poterat, tantæ rei frustratione Hannibalem elusum, ut, ubi dux, ubi exercitus esset, cum quo castra collata habuerit, ignoraret. « Profectò haud mediocri clade absterritum » insequi non ausum: magnopere vereri, ne perditis

XLVII. Déjà les ennemis étaient en bataille devant leur camp ; mais Asdrubal, s'étant avancé jusqu'aux premiers rangs à la tête de quelques cavaliers, remarqua de vieux boucliers qu'il n'avait pas encore vus, et des chevaux plus efflanqués qu'à l'ordinaire ; il crut même apercevoir une augmentation de nombre. Soupçonnant la vérité, au lieu de combattre, il donne le signal de la retraite ; et pour mieux s'éclaircir, il envoie sur les bords du fleuve où les deux armées allaient puiser de l'eau, avec ordre de surprendre quelques prisonniers, et d'observer s'il n'y avait pas des soldats plus hâlés que les autres, comme il arrive après une longue marche. Un autre détachement est chargé de faire de loin le tour du camp, de reconnaître si l'enceinte en est agrandie, et d'écouter avec attention si la trompette sonne une ou deux fois. Tous ces rapports, et notamment l'étendue du camp restée la même, étaient peu propres à l'éclairer. Il n'y avait que deux camps, comme avant l'arrivée du consul, celui de Livius et celui de Porcius ; ni l'un ni l'autre n'avait reçu d'addition ou de développement ; mais un point frappa ce vieux capitaine, accoutumé à faire la guerre aux Romains, c'est que la trompette sonna deux fois dans le camp des consuls, et une fois dans le camp du préteur ; il en conclut que les deux consuls étaient réunis ; mais comment l'un des deux avait-il pu s'éloigner d'Annibal ? Il lui était impossible de supposer qu'un général de cette habileté eût pu se laisser faire illusion au point d'ignorer où était le chef, où était l'armée dont le camp restait dans le voisinage du sien. « Il avait donc essuyé quelque terrible échec, puisqu'il n'avait osé poursuivre le consul ? Asdrubal craignait bien d'être arrivé trop tard pour

» rebus serum ipse auxilium venisset; Romanisque » eadem jam fortuna in Italiâ, quæ in Hispaniâ » esset. » Interdum, litteras suas ad eum non pervenisse, credere; interceptisque iis, consulem ad sese opprimendum accelerasse. His anxius curis, exstinctis ignibus, vigiliâ primâ dato signo, ut taciti vasa colligerent, signa ferri jussit. In trepidatione et nocturno tumultu duces parum intentè asservati, alter in destinatis jam antè animo latebris subsedit, alter per vada nota Metaurum flumen tranavit: ita desertum à ducibus agmen, primò per agros palatur; fessique aliquot somno ac vigiliis sternunt corpora passim, atque infrequentia relinquunt signa. Asdrubal, dum lux viam ostenderet, ripâ fluminis signa ferri jubet: et per tortuosi amnis sinus flexusque errorem volvens haud multùm processit; ubi prima lux transitum opportunum ostendisset, transiturus; sed cùm, quantùm mare abscedebat, tantò altioribus coërcentibus amnem ripis, non inveniret vada, diem terendo, spatium dedit ad insequendum sese hosti.

XLVIII. Nero primùm cum omni equitatu advenit. Porcius deinde assecutus cum levi armaturâ. Qui cùm fessum agmen carperent ab omni parte incursarentque, et jam omisso itinere, quod fugæ simile erat, castra metari Pœnus in tumulo super fluminis ripam vellet; advenit Livius peditum omnibus copiis, non itineris modo, sed ad conserendum ex-

réparer un malheur sans remède, et les Romains allaient avoir la fortune aussi favorable en Italie qu'en Espagne. » Quelquefois il se persuadait que ses lettres n'étaient point parvenues à son frère, et que Néron, les ayant interceptées, était accouru pour l'accabler sous des forces supérieures. Agité de ces tristes pensées, il fait éteindre les feux; et à la première veille donne ordre à ses troupes de plier bagage sans bruit et de lever le camp. Dans le désordre d'une retraite nocturne et précipitée, ses guides profitent du peu d'attention avec laquelle on les observe pour s'échapper; l'un reste derrière, dans un asyle qu'il s'était ménagé d'avance; l'autre passe le Métaure à la faveur des gués qu'il connaissait. Ainsi l'armée, privée de ses guides, erre à l'aventure au milieu des campagnes. Un grand nombre, accablé de lassitude et de sommeil, abandonnent leurs drapeaux et se couchent çà et là le long des chemins. Asdrubal, en attendant que le jour vienne éclairer sa route, ordonne aux siens de remonter le Métaure, dont les sinuosités et les détours ne lui permettent pas de gagner beaucoup d'avance, et se flatte toujours de trouver au matin un passage commode; mais comme ce fleuve s'encaisse entre des rives plus élevées, à mesure qu'il s'éloigne de la mer, le temps perdu à chercher des gués donne aux Romains celui d'atteindre les ennemis.

XLVIII. Néron arrive le premier à la tête de la cavalerie : Porcius le suit de près avec les troupes légères; tous deux chargent à la fois, et harcèlent l'ennemi déjà fatigué. Asdrubal fait faire halte à son armée, dont la retraite précipitée avait tout l'air d'une fuite, et cherche à se retrancher sur une hauteur qui dominait le fleuve, lorsque Livius survient avec son infanterie, marchant en bon ordre, et prête à combattre sans re-

templo prælium instructis armatisque. Sed ubi omnes copias conjunxerunt, directaque acies est, Claudius dextro in cornu, Livius ab sinistro pugnam instruit: media acies prætori tuenda datur. Asdrubal omissâ munitione castrorum, postquam pugnandum vidit, in primâ acie ante signa elephantos collocat: circa eos lævo in cornu adversùs Claudium Gallos opponit, haud tantùm eis fidens, quantùm ab hoste timeri eos credebat: ipse dextrum cornu adversùs M. Livium sibi atque Hispanis (et ibi maximè in vetere milite spem habebat) sumpsit. Ligures in medio post elephantos positi: sed longior quàm latior acies erat. Gallos prominens collis tegebat. Ea frons quam Hispani tenebant, cum sinistro Romanorum cornu concurrit, dextra omnis acies extra prælium eminens cessabat: collis oppositus arcebat, ne aut à fronte, aut ab latere aggrederentur. Inter Livium Asdrubalemque ingens contractum certamen erat, atroxque cædes utrimque edebatur: ibi duces ambo, ibi pars major peditum equitumque Romanorum: ibi Hispani, vetus miles peritusque Romanæ pugnæ, et Ligures, durum in armis genus: eòdem versi elephanti, qui primo impetu turbaverant antesignanos, et jam signa moverant loco: deinde, crescente certamine et clamore, impotentiùs jam regi, et inter duas acies versari, velut incerti quorum essent, haud dissimiliter navibus sine gubernaculo vagis. Claudius, « Quid ergo præcipiti cursu tam longum iter

prendre haleine. Les trois divisions romaines réunies, les consuls rangent l'armée en bataille; Néron commandait l'aile droite, Livius, la gauche, et le préteur, le centre. Asdrubal voyant qu'il ne peut éviter le combat, renonce au dessein de se retrancher; il place les éléphants devant le front de l'armée, met les Gaulois à l'aile gauche pour les opposer à Néron, comptant moins sur leur courage que sur la terreur qu'ils avaient coutume d'inspirer aux Romains. Il prend lui-même le commandement de l'aile droite, où il oppose à Livius les Espagnols, vieilles bandes sur qui reposait toute sa confiance. Les Liguriens furent placés au centre, immédiatement derrière les éléphants, en sorte que le corps de bataille avait moins de front que de profondeur. Les Gaulois étaient couverts par une colline qui s'avançait dans la plaine. La partie de l'avant-garde qu'occupaient les Espagnols engage l'action avec l'aile gauche des Romains, dont la droite restait immobile, parce que la colline qui couvrait l'ennemi ne lui permettait d'attaquer ni de front, ni en flanc: c'était entre Asdrubal et Livius que le combat était le plus acharné, et de part et d'autre, se faisait un horrible carnage. C'était là que les chefs combattaient en personne; là que les Romains avaient la plus grande partie de leur infanterie et de leur cavalerie; là que se trouvaient les Espagnols, troupes aguerries et accoutumées à combattre les Romains, et les Liguriens, nation endurcie aux fatigues de la guerre; là enfin qu'étaient les éléphants. Le choc de ces animaux mit d'abord le désordre dans les premiers rangs, et les avait même fait plier; mais bientôt le combat venant à s'échauffer, effarouchés par les cris des combattants, il devint impossible de les gouverner; ils erraient entre les deux armées, sans reconnaître à laquelle ils appartenaient, comme des vaisseaux, qui privés

» emensi sumus? » clamitans militibus, cùm in adversum collem frustra signa erigere conatus esset, postquam eâ regione penetrari ad hostem non videbat posse, cohortes aliquot subductas è dextro cornu, ubi stationem magis segnem, quàm pugnam futuram cernebat, post aciem circumducit: et non hostibus modò, sed etiam suis inopinantibus, in sinistrum hostium latus (105) incurrit: tantaque celeritas fuit, ut cùm ostendissent se ab latere, mox in terga jam pugnarent. Ita ex omnibus partibus, ab fronte, ab latere, ab tergo, trucidantur Hispani Liguresque, et ad Gallos jàm cædes pervenerat. Ibi minimum certaminis fuit: nam et pars magna ab signis aberant, nocte dilapsi, stratique somno passim per agros; et qui aderant, itinere ac vigiliis fessi intolerantissima laboris corpora, vix arma humeris gestabant. Et jam diei medium erat, sitisque et calor hiantes cædendos capiendosque affatim præbebat.

XLIX. Elephanti plures ab ipsis rectoribus, quàm ab hoste interfecti: fabrile scalprum cum malleo habebant: id, ubi sævire belluæ ac ruere in suos cœperant, magister inter aures positum, ipso in articulo quo jungitur capiti cervix, quanto maximo poterat ictu adigebat. Ea celerrima via mortis in tantæ molis belluâ inventa erat, ubi regendi spem vicissent; primusque id Asdrubal instituerat, dux cùm sæpe aliàs memorabilis, tum illâ præcipuè pu-

de gouvernail, flottent à l'aventure. « Eh quoi ! s'écrie alors » Néron, en s'adressant à ses soldats, n'avons-nous donc fait » une marche si longue et si rapide que pour rester simples » spectateurs ? » Après de vains efforts pour franchir la colline qui le séparait des Gaulois, voyant qu'il n'était pas possible de percer par-là jusqu'à eux, il détache quelques cohortes de l'aile droite, qu'il prévoit devoir prendre peu de part à l'action, tourne la ligne, et vient fondre sur le flanc droit de l'ennemi, avant que les Carthaginois et les Romains même s'en fussent aperçus ; ce mouvement fut exécuté avec tant de vivacité, qu'après avoir chargé en flanc, il attaqua sur les derrières. Ainsi les Espagnols et les Liguriens sont massacrés de toutes parts, de front, en queue et en flanc. Le carnage atteignit bientôt les Gaulois; ils opposèrent beaucoup moins de résistance ; car la plupart, égarés la nuit à travers champs, et couchés çà et là, n'avaient pas rejoint leurs drapeaux, et ceux qui étaient sous les armes, accablés de fatigue et de sommeil, deux choses que cette nation est incapable de supporter, pouvaient à peine porter le poids de leurs armes. Epuisés par la soif et la chaleur, car le soleil était alors dans toute sa force, ils se laissaient prendre ou égorger sans se défendre.

XLIX. Il y eut plus d'éléphants tués par leurs propres conducteurs que par l'ennemi. Armés d'un ciseau et d'un maillet, dès qu'ils voyaient ces animaux entrer en fureur et se ruer sur les rangs qu'ils devaient couvrir, ils leur enfonçaient de toutes leurs forces le ciseau entre les deux oreilles, à l'endroit où le col se joint à la tête. C'était le moyen le plus prompt qu'on avait trouvé d'abattre ces masses énormes, lorsqu'on ne pouvait plus les gouverner, et c'était Asdrubal qui l'avait imaginé. Ce général mit dans cette bataille le comble à la gloire

gnâ. Ille pugnantes hortando, pariterque obeundo pericula, sustinuit: ille fessos, abnuentesque tædio et labore, nunc precando, nunc castigando, accendit: ille fugientes revocavit, omissamque pugnam aliquot locis restituit: postremò, cùm haud dubiè fortuna hostium esset, ne superesset tanto exercitui suum nomen secuto, concitato equo se in cohortem Romanam immisit. Ibi, ut patre Hamilcare et Hannibale fratre dignum erat, pugnans cecidit. Nunquam eo bello unâ acie tantùm hostium interfectum est, redditaque æqua Cannensi clades, vel ducis, vel exercitûs interitu, videbatur. Quinquaginta sex millia hostium occisa: capta quinque millia et quadringenti: præda alia magna tum omnis generis, tum auri etiam argentique. Civium etiam Romanorum, qui capti apud hostes erant, supra quatuor millia capitum recepta: id solatii fuit pro amissis eo prælio militibus. Nam haudquaquam incruenta victoria fuit: octo ferme millia Romanorum sociorumque occisa. Adeóque etiam victores sanguinis cædisque ceperat satias, ut postero die, cùm esset nunciatum Livio consuli, Gallos Cisalpinos Liguresque, qui aut prælio non affuissent, aut inter cædem effugissent, uno agmine abire sine certo duce, sine signis, sine ordine ullo, aut imperio; posse, si una equitum ala (106) mittatur, omnes deleri: « Supersint, » inquit, aliqui nuncii, et hostium cladis, et nostræ » virtutis. »

dont il s'était couvert en tant d'autres occasions. Ce fut lui qui soutint l'action par ses discours et par ses exemples; lui qui, à force d'instances et de reproches, ranima ses gens épuisés de fatigue et réduits au désespoir; lui qui ramena les fuyards et rétablit le combat à plusieurs reprises. Enfin, voyant la victoire déclarée en faveur des Romains, il ne voulut pas survivre à tant de milliers d'hommes qui l'avaient suivi sur la foi de sa renommée, poussa son cheval au milieu d'une cohorte romaine, et périt les armes à la main, en digne fils d'Amilcar, en digne frère d'Annibal. Cette guerre n'offre aucun autre exemple d'une journée aussi sanglante pour les ennemis; et soit par la mort du chef, soit par la destruction entière de l'armée, elle put paraître une véritable représaille de la défaite de Cannes. Il y eut cinquante-six mille hommes de tués du côté des Carthaginois, et cinq mille quatre cents de faits prisonniers; les vainqueurs firent un butin immense, tant en or et en argent qu'en effets de tout genre. On reprit sur les ennemis plus de quatre mille citoyens romains qui étaient captifs, dédommagement de la perte qu'on éprouva dans cette même affaire; car la victoire coûta cher aux Romains, qui y perdirent environ huit mille hommes, tant citoyens qu'alliés. L'armée victorieuse elle-même était si lasse de tuer et si rassasiée de sang, que le lendemain, sur la représentation qu'on lui faisait qu'un gros de Gaulois Cisalpins et de Liguriens, qui ne s'étaient pas trouvés à la bataille, ou qui étaient échappés du carnage, se sauvaient sans chef, sans drapeaux et dans le plus grand désordre, et qu'il suffirait d'un escadron pour achever de les anéantir, Livius répondit : « Non, laissons-en vivre quelques » uns pour publier leur défaite et notre victoire. »

L. Nero eâ nocte quæ secuta est pugnam, citatiore, quàm inde venerat, agmine, die sexto ad stativa sua, atque ad hostem pervenit. Iter ejus frequentiâ minore, quia nemo præcesserat nuncius, lætitiâ verò tantâ, vix ut compotes mentium præ gaudio essent, celebratum est. Nam Romæ neuter animi habitus satis dici enarrarique potest, nec quo incerta exspectatione eventûs civitas fuerat, nec quo victoriæ famam accepit. Nunquam per omnes dies, ex quo Claudium consulem profectum fama attulit, ab orto sole ad occidentem, aut senator quisquam à curiâ ab magistratibus abscessit, aut populus è foro. Matronæ, quia nihil in ipsis opis erat, in preces obtestationesque versæ, per omnia delubra vagæ suppliciis votisque fatigare deos. Tam sollicitæ ac suspensæ civitati fama incerta primò accidit, duos Narnienses equites in castra, quæ in faucibus Umbriæ opposita erant, venisse ex prælio, nunciantes cæsos hostes. Et primò magis auribus, quàm animis id acceptum erat, ut majus lætiusque, quàm quod mente capere, aut satis credere possent; et ipsa celeritas fidem impediebat, quòd biduo antè pugnatum dicebatur. Litteræ deinde ab L. Manlio Acidino missæ ex castris afferuntur de Narniensium equitum

L. Dès la nuit même qui suivit le combat, Néron se remit en route; et faisant plus de diligence encore qu'il n'en avait fait pour venir, il arriva le sixième jour dans le camp qu'il avait laissé près d'Annibal. Il ne rencontra pas autant de monde sur sa route, parce qu'il ne s'était fait précéder par aucun courrier; mais son retour excita des transports de joie qui allaient jusqu'au délire; car, pour Rome, il est impossible de rendre et même de concevoir les divers sentiments dont elle fut agitée, soit pendant qu'elle était dans l'incertitude sur le succès de l'entreprise, soit lorsqu'elle eut reçu la nouvelle de la victoire. Depuis que la renommée avait appris le départ de Néron, les sénateurs et le peuple n'avaient pas manqué un seul jour à se rendre dès le lever du soleil, les premiers au sénat, et le peuple au Forum, où ils restaient jusqu'au soleil couché. Les dames, qui n'avaient d'autres armes que les prières, répandues en foule dans les temples, fatiguaient le ciel de supplications et de vœux. Pendant que la capitale était ainsi partagée entre la crainte et l'espérance, un bruit vague se répand que deux cavaliers de Narnia, qui avaient pris part à l'action, venaient d'arriver dans le camp placé à l'entrée de l'Ombrie, et qu'ils annonçaient la défaite des ennemis. Ce bruit frappa d'abord les oreilles sans persuader les esprits. La nouvelle était trop heureuse et trop importante pour qu'on pût y ajouter foi, et même en concevoir la possibilité. La promptitude même avec laquelle elle s'était répandue, la rendait suspecte; car il ne s'était, disait-on, écoulé que deux jours depuis que la bataille s'était livrée. Ensuite, des lettres de Manlius Acidinus, qui commandait le camp d'Ombrie, confirment l'arrivée des cavaliers narniens et leur rapport. Ces dépêches arrivent à travers le Forum jusqu'au tribunal du préteur, qui veut les faire tenir au sé-

adventu. Eæ litteræ per forum ad tribunal prætoris latæ, senatum curiâ exciverunt; tantoque certamine ac tumultu populi ad fores curiæ concursum est, ut adire nuncius non posset, trahereturque à percunctantibus, vociferantibusque, ut in Rostris priùs, quàm in senatu, litteræ recitarentur: tandem summoti, et coërciti à magistratibus; dispensarique lætitia inter impotentes ejus animos potuit. In senatu primùm, deinde in concione litteræ recitatæ sunt; et pro cujusque ingenio aliis jam certum gaudium, aliis nulla antè futura fides erat, quàm legatos, consulumve litteras audissent.

LI. Ipsos deinde appropinquare legatos allatum est. Tum enimvero omnis ætas currere obvii, primus quisque oculis auribusque haurire tantum gaudium cupientes: ad Milvium usque pontem (107) continens agmen pervenit. Legati (erant L. Veturius Philo, P. Licinius Varus, Q. Cæcilius Metellus) circumfusi omnis generis hominum frequentiâ in forum pervenerunt; cùm alii ipsos, alii comites eorum, quæ acta essent, percunctarentur; et ut quisque audierat, exercitum hostium imperatoremque occisum, legiones Romanas incolumes, salvos consules esse, extemplo aliis porro impertiebant gaudium suum. Cùm ægre in curiam perventum esset, multò ægriùs summotâ turbâ ne Patribus misceretur, litteræ in senatu recitatæ sunt: inde producti (108) in concionem legati. L. Veturius, litteris

nat; mais la foule s'y porta avec tant d'ardeur que le courrier ne pouvait s'y faire jour, chacun l'arrêtant pour le questionner, et tous demandant à grands cris que les lettres fussent lues dans la tribune aux harangues avant d'être rendues au sénat. Enfin, les magistrats étant venus à bout d'écarter et de contenir la multitude, on eut enfin la liberté de satisfaire l'impatience publique et de rendre la joie moins tumultueuse en la communiquant. La lecture de ces lettres, faite d'abord dans le sénat, puis dans l'assemblée du peuple, fit sur les esprits diverses impressions, suivant la diversité des caractères; les uns se livrant à la joie d'une nouvelle qui leur paraissait indubitable; les autres refusant d'y ajouter foi jusqu'à ce qu'ils eussent vu les députés des consuls, ou entendu la lecture de leurs lettres.

LI. Enfin on apprend l'arrivée des députés eux-mêmes. Alors tous les citoyens sans distinction d'âge courent en foule à leur rencontre, chacun désirant être le premier à s'assurer d'un si heureux événement par le témoignage de ses yeux et de ses oreilles. Toute la route était couverte de monde depuis Rome jusqu'au pont Milvius. Les députés, c'étaient L. Véturius Philon, P. Licinius Varus et Q. Cæcilius Métellus, arrivèrent au Forum entourés d'une multitude de citoyens de toute condition, qui leur demandaient à eux-mêmes, ou à ceux de leur suite, des détails de ce qui s'était passé; et chacun, à mesure qu'il apprenait que l'armée ennemie avait été taillée en pièces et son général tué, que les consuls étaient vivants, et que les troupes romaines n'avaient pas essuyé de perte considérable, se hâtait de faire part à d'autres de la joie dont il était enivré. Les députés eurent beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au sénat; on en eut encore plus à écarter la foule qui s'efforçait de

recitatis, ipse planiùs omnia quæ acta erant exposuit, cum ingenti assensu, postremò etiam clamore universæ concionis, cùm vix gaudium animis caperent. Discursum inde ab aliis circa templa deûm, ut grates agerent, ab aliis domos, ut conjugibus liberisque tam lætum nuncium impertirent. Senatus, quòd M. Livius et C. Claudius consules, incolumi exercitu, ducem hostium legionesque occîdissent, supplicationem in triduum decrevit: eam supplicationem C. Hostilius prætor pro concione edixit, celebrataque à viris feminisque est. Omnia templa per totum triduum æqualem turbam habuêre; cùm matronæ amplissimâ veste cum liberis, perinde ac si debellatum foret, omni solutæ metu, deis immortalibus grates agerent. Statum quoque civitatis ea victoria movit (109); ut jam inde haud secus quàm in pace, res inter se contrahere, vendendo, emendo, mutuum dando, argentum creditum solvendo, auderent. C. Claudius consul cùm in castra redisset, caput Asdrubalis, quod servatum cum curâ attulerat, projici ante hostium stationes (110), captivosque Afros vinctos, ut erant, ostendi, duos etiam ex iis solutos ire ad Hannibalem, et expromere quæ acta essent, jussit. Hannibal tanto simul publico familiarique

se mêler avec les sénateurs : enfin la lettre fut lue dans le sénat, et de là portée dans l'assemblée du peuple, où L. Vétu-rius, après en avoir recommencé la lecture, entra dans un détail plus circonstancié; et son récit, écouté avec le plus vif intérêt, fut couvert d'applaudissements et suivi de cris de joie universels, le peuple n'étant plus le maître de contenir ses transports. Les citoyens se répandirent ensuite hors du Forum, et coururent, les uns dans les temples pour y rendre grâces aux dieux, les autres dans leurs maisons pour faire part à leurs femmes et à leurs enfants d'une si heureuse nouvelle. Le sénat décréta des prières publiques durant trois jours, en reconnaissance de ce que les consuls M. Livius et C. Claudius Néron avaient détruit l'armée des ennemis et tué leur général sans hasarder leurs légions. Le préteur C. Hostilius indiqua dans l'assemblée du peuple cette cérémonie qui attira un concours immense. Pendant les trois jours, les temples furent également remplis. Les dames, revêtues de leurs plus beaux habits et accompagnées de leurs enfants, rendirent grâces aux dieux, comme si la guerre, absolument terminée, leur eût ôté toute inquiétude pour l'avenir. L'heureux effet de cette victoire inespérée fut de ramener la confiance; et, à dater de ce jour, le cours des affaires, tels que contrats, vente, achats, emprunts, paiements, se rétablit comme au sein de la paix. Néron, de retour dans son camp, fit jeter devant les retranchements des ennemis la tête d'Asdrubal qu'il avait eu soin de conserver, exposa à leurs regards des captifs africains chargés de chaînes, et fit mettre en liberté deux d'entre eux, avec ordre de se rendre auprès d'Annibal, et de lui raconter tout ce qui s'était passé. Ce général, accablé des deux coups terribles qui frappaient à la fois sa patrie et sa maison, s'écria, dit-on, « qu'il reconnais-

ictus luctu, « Agnoscere se fortunam Carthaginis, » fertur dixisse; castrisque inde motis, ut omnia auxilia, quæ diffusa latiùs tueri non poterat, in extremum Italiæ angulum Bruttios contraheret, et Metapontinos, civitatem universam, excitos sedibus suis, et Lucanorum qui suæ ditionis erant, in Bruttium agrum traduxit.

sait la fortune de Carthage. » Il s'empressa de décamper, de rassembler les forces qui lui restaient, et qu'il ne pouvait plus tenir dispersées sans un péril certain, et de les concentrer dans l'Abruzze à l'extrémité de l'Italie. Il ordonna en même temps à tous les Métapontins d'évacuer leur ville, et à tous ceux de la Lucanie qui tenaient son parti d'abandonner leur pays pour le venir joindre sur les terres des Bruttiens.

NOTES DU LIVRE XXVII.

(1) *Ducenta quadraginta millia modiûm.* Crévier évalue ce nombre à 185 mille boisseaux, mesure de Paris, et les 110 mille à 84,792, même mesure.

(2) *Herdoneá.* Ville de la Pouille. (*Note de Rollin.*)

(3) *Ab horá tertiá.* J'ai suivi ici les transpositions proposées par Crévier, et sans lesquelles la description du combat paraît presque inintelligible. Voici comme il a cherché à corriger ce passage : *Romani sinistrum ad oppidum applicarent. Diu pugna neutrò inclinata stetit. Ab horá tertiá cùm ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent;* savoir : du côté des Romains, *ab Romanis prima legio et dextera ala;* du côté d'Annibal, *ab Hannibale Hispani milites et funditor Balearis, et elephanti quoque* qui *commisso jam certamine in prælium acti* fuerant. *Primæ legioni tertia, et dexteræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri à fessis pugnam accepére.*

(4) *Æris dena millia.* L'évaluation de Rollin porte cette somme à 500 liv., et les traducteurs anglais à 25 liv. sterling.

(5) *Ex quinque pondo auri.* Sept marcs et six onces et demie (*Note de Rollin.*)

(6) *Ternûm pondo.* Quatre marcs et cinq onces et demie. (*Idem.*)

(7) *Ptolemœum.* C'est Ptolémée Philopator, dont il a déjà été question, liv. XXIII, ch. 10; on renouvelle ici avec lui l'alliance faite avec son aïeul Ptolémée Philadelphe. Voy. les *Suppléments* de Freinshémius, liv. XIV, ch. 38, ou l'*Hist. romaine* de Rollin, t. III, liv. X, §. 5.

(8) *Annos propè sexaginta.* Ou plutôt cinquante-cinq ans, depuis l'an de Rome 488. (*Note de Rollin.*)

(9) *L. Postumii Megelli.* Freinshémius qui place ce fait l'an de Rome 460, le raconte dans ses *Suppléments*, liv. XI, ch. 10.

(10) *Cum agmine captivorum.* Rollin ne les met qu'au nombre de quinze ou seize. Le mot *agmine* semble en désigner davantage.

(11) *Hostilius.* Ce nom paraît être mis par erreur, pour L. Véturius, à qui la Gaule était échue par le sort, comme il paraît par ce chapitre même, et plus bas par les chapitres 10 et 22. (*Note de Crévier.*)

(12) *Prætoris Cn. Fulvii.* Ce prêteur avait été vaincu par Annibal trois ans auparavant, auprès d'Herdonée. Voy. liv. XXV, ch. 21. (*Id.*)

(13) *P. Sulpicio eâdem legione eâdemque classe.* Ce passage offre une contradiction évidente avec celui du liv. XXVI, ch. 28, qui porte que Sulpicius avait eu ordre de licencier toute son armée, à la réserve des troupes de marine. (*Idem.*)

(14) *Maximi curionis.* Il y avait trente curies à Rome; chaque curie avait son chef nommé *Curion*, lequel était chargé de tout ce qui regardait les cérémonies de religion. Le premier d'entre eux s'appelait *le grand Curion.* (*Note de Rollin.*)

(15) *Flamen captus.* Le verbe *capere* était le terme propre pour exprimer le mode d'élection que le grand pontife faisait d'un flamen ou d'une vestale. (*Note de Crévier.*)

(16) *L. Licinius.* Sigonius prétend qu'il faut lire Publius Licinius, et avec raison, si le fait dont il s'agit ici doit être reporté au commencement de l'année suivante. Voyez plus bas, ch. 21 et 22, les noms des préteurs de l'année. (*Idem.*)

(17) *Flaminio.* Guérin prétend que ce mot signifie le bonnet du flamine, et le rend par tiare. Il peut vouloir dire aussi la dignité de flamine. (*Note de Guérin.*)

(18) *Divisam quondam Romani Punicique imperii finibus.* Cette division ne paraît pas exacte; on ne peut se reporter qu'au temps de la première guerre punique; car au commencement de cette guerre, les Romains n'avaient pas un pouce de terre en Italie, et à la fin de cette même guerre, les Carthaginois n'y possédaient plus rien. (*Note de Crévier.*)

(19) *Triginta tum coloniæ.* Suivant le calcul de Sigonius, il y en avait déjà eu cinquante-trois ; mais Tite-Live ne comprend pas dans le nombre de trente, qu'il articule ici, celle qu'il nomme plus bas, ch. 38. Les autres étaient peut-être au pouvoir d'Annibal, ou n'existaient plus, ou n'avaient pas assez de population pour fournir des secours à la métropole. (*Idem.*)

(20) *Post tot secula.* Il ne s'était guère écoulé que deux cents ans depuis cette époque jusqu'au temps où Tite-Live écrivait son histoire; peut-être faut-il prendre ici *seculum* dans le sens qu'il a quelquefois, d'une simple génération d'hommes. (*Idem.*)

(21) *Aurum vicesimarium.* Cet or était ainsi appelé, parce qu'il provenait du vingtième du prix que valait un esclave, vingtième qu'on payait à la république lorsque cet esclave était affranchi. Cet impôt fut établi l'an de Rome 398. (*Note de Rollin.*) Guérin entend par ce mot le vingtième des revenus de l'empire, qu'on mettait tous les ans en réserve.

(22) *Quatuor millia pondo auri.* Six mille deux cent cinquante marcs. (*Note de Guérin.*)

(23) *Quingena pondo.* Cinq cent quatre-vingt-un marcs et deux onces. (*Idem.*)

(24) *Centum pondo.* Cent cinquante-un marcs et deux onces. (*Idem.*)

(25) *Ad vestimenta præsenti pecuniá locanda.* C'était alors, comme de tout temps, un moyen d'obtenir un rabais considérable. (*Note de Crévier.*)

(26) *Ostiæ lacus.* Peut-être faut-il lire ici *lucus*, bois sacré. (*Idem.*)

(27) *Signum, quod in coronâ erat.* Ce passage est obscur, Crévier soupçonne que le nom de la divinité dont cette statue était l'image, a été omis. Guérin entend, « une figure qui posait une couronne sur la » tête de la déesse; » sens que le texte ne semble guère justifier. Ne serait-il pas possible que la Fortune fût colossale, et que sa couronne fût composée de petits simulacres de déités, telles que l'Abondance, la Richesse, la Fécondité, etc.?

(28) *Hi censores ut agrum Campanum fruendum locarent.* On a

vu ci-dessus, ch. 3, que Fulvius avait affermé le territoire de Capoue. Ici cette transaction se fait avec plus de solennité, par les magistrats compétents, et en vertu des autorités réunies du peuple et du sénat. (*Idem.*)

(29) *Octo præteritis.* Rollin explique le mode de cette exclusion : « On lisait le catalogue des sénateurs, et ceux dont les noms ne s'y » trouvaient pas, étaient dégradés. »

(30) *Dena stipendia equis privatis facerent.* Dix ans étaient le temps de rigueur pour le service qu'on faisait dans la cavalerie. (*Note de Crévier.*)

(31) *Cauloniam.* Castel-Vetere, dans la Calabre ultérieure. (*Note de Rollin.*)

(32) *Dextra ala et extraordinarii.* On a déjà vu que par *ala* Tite-Live entend, non pas l'aile droite ou gauche d'une armée, mais les troupes des alliés, du moins en partie; car ces troupes elles-mêmes se divisaient en deux autres, *alares* et *extraordinarii.* Les derniers étaient l'élite des troupes auxiliaires; on en prenait un tiers dans la cavalerie et un cinquième dans l'infanterie; le reste se partageait en *ala dextra* et *ala sinistra.* (*Note de Crévier.*)

(33) *Destrictis gladiis.* Gronovius remarque avec raison que c'est *destrictis*, et non pas *districtis* qu'il faut lire. Ce dernier mot veut dire : « occupé, surchargé d'une grande variété d'occupations. » (*Idem.*)

(34) *Volscentes.* Aujourd'hui Clocento. Il ne faut pas confondre ces peuples avec les Volsques; les derniers faisaient partie du Latium, au lieu que les premiers paraissent avoir été voisins de la Calabre.

(35) *Manduriam.* Dans la terre d'Otrante. (*Note de Rollin.*)

(36) *Brutii quoque multi interfecti.* Plutarque attribue cette perfidie à Fabius. Rollin observe avec raison qu'un tel soupçon ne peut tomber sur un si grand homme, et Plutarque n'a pu se défendre quelquefois d'un peu d'injustice à l'égard des Romains. On verra cependant dans le cours de cette histoire, que Fabius n'était pas entièrement exempt des faiblesses de l'humanité.

(37) *Auri octoginta septem millia pondo.* Cent trente-cinq mille

neuf cent trente-sept marcs quatre onces, ou quarante-trois millions cinq cent mille livres, somme qui paraît exorbitante. Plutarque ne parle que de trois mille talents, qui font neuf millions, en supposant que ce sont des talents d'argent. (*Note de Rollin.*)

(38) *Majore animo.* Fabius se contenta d'envoyer une statue d'Hercule d'une grandeur extraordinaire, et que Plutarque appelle pour cette raison le *colosse d'Hercule.* Strabon nous apprend qu'elle était d'airain et de la main de Lysippe, le plus habile statuaire de l'antiquité. Fabius la plaça dans le Capitole, et mit tout auprès sa propre statue. (*Note de Rollin.*)

(39) *Quid fieri signis vellet.* Plutarque, qui traduit ici Tite-Live, a mis *des dieux*, au lieu *des statues*, ce qui cadre mieux avec la réponse de Fabius. (*Note de Crévier.*)

(40) *Tarentum amisimus.* Ce fut alors, pour la première fois, qu'Annibal avoua en particulier à ses amis, qu'il voyait depuis longtemps qu'il lui serait très-difficile de se rendre maître de l'Italie avec les forces qu'il avait, mais que maintenant il le trouvait absolument impossible. Caton servit au siége de Tarente; il avait alors vingt-quatre ans. Il avait fait sa première campagne sous le même Fabius, consul alors pour la quatrième fois. (*Idem.*)

(41) *Constituerat.* On peut lire aussi *constiterat.* (*Idem.*)

(42) *Anceps odium.* La haine qu'un transfuge inspire au parti qu'il embrasse autant qu'au parti qu'il a quitté. (*Idem.*)

(43) *Merita inde sua.... avaritiam... eorum superbiamque*, etc. Un passage de Polybe, sert naturellement de commentaire à celui-ci. « Indibilis, dit-il, était un des princes les plus puissants d'Espagne » et les plus affectionnés aux intérêts des Carthaginois. Sa fidélité fut » mise à une rude épreuve, puisqu'il lui en coûta la perte de son » royaume. Carthage l'y avait rétabli depuis, en récompense de son zèle » et de son attachement. Asdrubal, fils de Gisgon, enivré de l'avantage » qu'il avait remporté sur les Romains, et abusant de son crédit pour » satisfaire son avarice, exigea d'Indibilis une somme considérable; » et comme ce prince ne se pressait point d'exécuter un ordre si

» injuste, Asdrubal, sous un faux prétexte et une calomnieuse accu-
» sation, l'obligea à lui donner sa fille en ôtage. » (*Polybe traduit par Rollin.*)

(44) *Bæculam.* Les géographes varient beaucoup sur la situation de Castulon et de Bécule ou Bétule. Cellarius et La Martinière placent ces deux villes près de la source du Bœtis ou Guadalquivir; Castulon, au nord du fleuve. (*Note de Rollin.*)

(45) *Imperatoris.* J'ai été obligé d'employer le mot latin dans ma traduction. En effet, *Imperator* ne signifiait pas simplement *général*; c'était un titre que les soldats donnaient sur le champ de bataille à leur chef et dans les transports de la victoire; encore fallait-il que cette victoire eût coûté aux ennemis au moins dix mille hommes. (*Note de Crévier et de Guérin.*)

(46) *Citeriorem Hispaniam.* Ce sont des Carthaginois qui parlent. Il paraît naturel d'entendre par l'*Espagne citérieure*, ce que les Romains appelaient l'*Espagne ultérieure*, c'est-à-dire, depuis l'Èbre jusqu'à l'Océan. (*Note de Rollin.*)

(47) *Servilium negabant jure aut tribunum plebis fuisse, aut ædilem esse.* Les lois ne permettaient d'être ni édile plébéien, ni tribun du peuple, à celui dont le père, honoré d'une magistrature curule, était encore vivant. (*Note de Crévier.*)

(48) *Q. Claudio Flamini.* Ce nom, qui signifie prêtre dans son origine, était devenu surnom dans cette famille. (*Note de Guérin.*)

(49) *P. Scipioni, et M. Silano.* Plus haut, ch. 7, l'auteur a dit que le commandement avait été prorogé à ces deux généraux, non pour un an, mais jusqu'à ce que le sénat jugeât à propos de les rappeler. Cette nouvelle prorogation ne paraît donc pas nécessaire. (*Note de Crévier.*)

(50) *Unâ et viginti legionibus.* Rollin évalue ces forces à cent cinq mille hommes de pieds, et six mille trois cents chevaux.

(51) *Idem et Tubulo.* Il paraît qu'il faut lire *eidem et Tubulo*; car il n'est pas vraisemblable que Tubulus, qui n'était point encore arrivé dans son département, eût ordre de rester dans une ville

jusqu'à l'arrivée d'un successeur qui n'était point désigné, d'où il suit que plus bas il faut lire *caverent*, au lieu de *caverat*. (*Idem.*)

(52) *Sed in unum annum vovebant.* La perpétuité de ces jeux avait déjà été décrétée par le sénat il y avait quatre ans, au rapport de Tite-Live lui-même, liv. XXVI, ch. 23. On ne peut rendre raison de l'inexécution de ce sénatus-cousulte, qui peut-être ne fut ratifiée par le peuple que cette année. (*Idem.*)

(53) *Bello Gallico ad Clastidium.* C'était le combat de cavalerie où Marcellus avait battu les Gaulois, tué de sa main leur roi Virdumare, et remporté sur lui les dépouilles opimes. (*Idem.*)

(54) *Bantiam.* Dans la Basilicate, non loin de Cirenza. (*Traduc. angl.*)

(55) *Laudatione filii.* Chez les Romains, les proches parents d'un personnage éminent prononçaient son oraison funèbre dans le Forum, du haut de la tribune aux harangues. (*Note de Crévier.*)

(56) *Machanidas.* Voy. liv. XXXIV, ch. 26.

(57) *Patras.* Palæopatræ, sur le golfe Saronique. (*Traduct. angl.*)

(58) *Rhion.* Détroit de Lépante. (*Idem.*)

(59) *Lamiam.* Lamina, ville de Phthiotide en Thessalie. (*Idem.*)

(60) *Phalara.* Dans la même contrée, et près de l'embouchure du Sperchius. (*Idem.*)

(61) *In Maliaco sinu.* Le golfe de Zeiton. (*Idem.*)

(62) *Chalcidem.* Depuis Nègrepont. (*Idem.*)

(63) *Heræorum.* Jeux en l'honneur de Junon, dont le nom grec est Ἥρα. (*Note de Crévier.*)

(64) *Nemeorum.* Jeux ainsi nommés de la forêt de Némée, et institués en l'honneur d'Archemore, ou d'Hercule, selon d'autres. (*Idem.*)

(65) *Rhium.* Crévier pense qu'il faut lire *Ægium*, ville où se tenaient souvent les diètes des Étoliens, aujourd'hui Eugia, dans le golfe Salonique. (*Idem.*)

(66) *Messeniis.* La Messénie était une province du Péloponèse, entre le golfe de Messéna et Cyparissus. Elle est aujourd'hui en partie

comprise sous le nom de Zachamia, et appartient en partie au Belvédère, province de la Morée. (*Traduct. angl.*)

(67) *Pylum*. Aujourd'hui Navarino, dans le Belvédère. (*Idem*.)

(68) *Atintania*. Cette contrée s'était soumise aux Romains peu d'années avant la seconde guerre punique. Philippe avait apparemment profité, pour s'en rendre maître, de l'embarras que cette guerre avait donné aux Romains. Thucydide place ce pays dans celui des Molosses; Tite-Live et Polybe en Macédoine, dans le voisinage de l'Illyrie; et Appien en Illyrie même.

(69) *Ardyæi*. Le chef-lieu de ces peuples s'appelle aujourd'hui Arenza en Illyrie. (*Trad. angl.*)

(70) *Philippus quoque.... famâ auxerat*. Crévier propose de lire: *Philippo quoque...... fama auxerat;* tour beaucoup plus élégant et surtout plus tite-livien.

(71) *Per maritas domos*. On ne conçoit pas comment Guérin a pu traduire ces mots par « les villes maritimes. »

(72) *Submittendo se in privatum fastigium. Privatum* et *fastigium* ne peuvent s'accorder ensemble. Il paraît qu'il faut lire *submittendo fastigium* (*regium*) *in privatum* (*statum*.) (*Note de Crévier.*)

(73) *Arato*. C'est ici Aratus le jeune, fils du célèbre Aratus, fondateur de la ligue des Achéens. (*Idem*.)

(74) *Eleis*. Le chef-lieu de ces peuples est aujourd'hui Belvédère. (*Trad. angl.*)

(75) *Dymas*. Aujourd'hui Chiarenza, ville maritime de l'Achaïe proprement dite. (*Idem*.)

(76) *Cyllenen*. Entre Dymes et Pylos, chez les modernes, *Atravida*. (*Idem*.)

(77) *Per caput*. Guérin traduit: « La tête la première. » Crévier entend: « La tête du cheval, » et c'est le sens que j'ai suivi.

(78) *Pyrgum*. En grec Πύργος, tour.

(79) *Lychnidum*. Cette ville était à l'ouest de la Macédoine. (*Trad. angl.*)

(80) *Dassaretiorum*. Peuples d'Albanie. (*Idem*.)

(81) *Orestidem.* Ville sur les confins de l'Atintanie, d'Élymos et de Stymphalia. (*Idem.*)

(82) *Argestæum.* Les traducteurs anglais rendent ce nom par *Æstræus*, aujourd'hui Hitirga, qu'ils placent au nord de l'Albanie, entre les rivières Axius et Drillo.

(83) *Multis antè annis.* Ce fut la première année de la seconde guerre punique. Voy. les *Suppléments* de Freinshémius, liv. XX, ch. 63, ou l'*Hist. romaine* de Rollin, t. IV, liv. XII, p. 3. (*Note de Crévier.*)

(84) *Stantem coëgit in senatu sententiam dicere.* Lorsqu'on avait à parler quelque temps, et qu'on voulait développer et motiver son opinion, on se tenait debout : on restait assis, si l'on n'avait que deux mots à dire pour déclarer qu'on s'en tenait à tel ou tel avis. C'est à quoi fait allusion ce passage de Cicéron, *Pro Marc.* N°. 33 : *Non est stantibus omnibus necesse dicere.* (*Idem.*)

(85) *Olympiæ ludicrum eâ æstate futurum erat.* Dodwell prétend et prouve que ces jeux avaient été célébrés l'été précédent. (*Note de Rollin.*)

(86) *Inimicitiæ autem nobiles inter eos erant.* Dans le procès qui fut suivi de la condamnation de Livius, Claudius Néron avait porté témoignage contre lui. (*Note de Crévier.*)

(87) *Minor aliquanto numerus.* Crévier et Rollin portent ce nombre à la moitié. L'année d'avant l'entrée d'Annibal en Italie, le nombre des citoyens se montait à 270,213. On voit ici qu'*aliquantus* signifie quelquefois *multus.* (*Note de Rollin et de Crévier.*)

(88) *Eo anno primùm.* Il y a ici quelque embarras, causé peut-être par une transposition de copiste. J'ai suivi la correction proposée par Crévier, qui substitue *eo anno primùm* à *hoc eodem anno*, et réciproquement.

(89) *Comitium.* Partie du Forum où était la tribune aux harangues, dans le voisinage du lieu où s'assemblait le sénat. On l'appelait ainsi, parce que c'était là que s'étaient tenues les premières assemblées ou comices du peuple romain. (*Note de Crévier.*)

(90) *Armilustro.* Fête où ceux qui sacrifiaient étaient armés; elle se célébrait avant le 14 des calendes de novembre. On appelait également *Armilustre*, le lieu où se faisait la cérémonie, et vraisemblablement c'est ainsi qu'il faut l'entendre ici. (*Idem.*)

(91) *Conditum.* Guérin traduit: « Que le poète avait serrée dans » le temple. » *Condere carmen* veut dire composer un poëme, et non pas le serrer.

(92) *Livio poetâ.* Livius Andronicus qui, le premier, avait fait représenter à Rome des pièces de théâtre, l'an de Rome 512. (*Note de Crévier.*)

(93) *Earum coloniarum.* Crévier lit *harum*, et en effet, il n'est question dans ce membre de phrase que des deux dernières colonies nommées, c'est-à-dire, Antium et Ostie. (*Idem.*)

(94) *Aperuerant Alpes Asdrubali.* Il amenait avec lui quarante-huit mille hommes d'infanterie, huit mille chevaux et quinze éléphants. (*Note de Rollin.*)

(95) *Quàm ipse frustra eamdem illam coloniam....... tentasset.* On ne voit nulle part qu'Annibal ait échoué devant Plaisance. Tite-Live raconte seulement, liv. XXI, ch. 57, qu'il attaqua Emporium, située près de cette ville, et ensuite, ch. 59, qu'il livra combat au consul Sempronius, sous les murs de Plaisance. (*Idem.*)

(96) *Quassatam rempublicam excepisse.* Cette métaphore est d'une grande justesse. La république est un vaisseau battu de la tempête; ces succès sont, pour ainsi dire, un port où elle échappe au naufrage qui la menaçait. (*Note de Crévier.*)

(97) *Agri Larinatis.* Dans la Pouille. (*Traduct. angl.*)

(98) *Lucanos ad Grumentum.* Basilicate et partie de la Principauté Citérieure. (*Note de Rollin.*)

(99) *Manipulis.* Le manipule formait deux compagnies; la cohorte contenait trois manipules; chaque manipule était de cent-vingt hommes pour les hastaires et les princes, et de soixante seulement pour les triaires. (*Idem.*)

(100) *Audendum aliquid.* Silius, usant du privilége de la poésie,

suppose que ce coup hardi est l'effet d'un songe, où la Patrie apparaît à Cl. Néron.

Hîc juvenem aggreditur Latiæ Telluris imago :
« Clausorum decus, atque erepto maxima Romæ
Spes Nero Marcello, rumpe atque expelle quietem.
Magnum aliquid tibi, si patriæ vis addere fatis,
Audendum est, quod depulso quoque mœnibus hoste,
Victores fecisse tremant; fulgentibus armis
Pœnus inundavit campos, quà Sena relictum
Gallorum à populis servat per sæcula nomen.
Nî properè alipedes rapis ad certamina turmas,
Serus deletæ post auxiliabere Romæ.
Surge age, fer gressus, patulos regione Metauri
Damnavi tumulis Pœnorum atque ossibus agros. »
His dictis, abit, atque ascendens visa paventem
Attrahere, et fractis turmas propellere portis. (Liv. XV.)

A cette fiction près, que des censeurs sévères trouveront une répétition de celle qu'emploie Silius pour relever le parti que prend le jeune Scipion de se charger de l'expédition d'Espagne, tout ce morceau est plus brillant et plus animé dans l'historien que dans le poète, qui, le plus souvent, n'est qu'un froid copiste.

(101) *Romæ haud minus terroris,* etc. Imitation de Silius :

At Roma adversi tantum mala gliscere belli
Accipiens, trepidare metu, nimiúmque Neronem
Speravisse queri, atque uno sibi vulnere posse
Auferri restantem animam, non arma, nec aurum,
Nec pubem, nec quem fundant superesse cruorem.
Scilicet Asdrubalem invadant, ad prælia soli
Hannibali satis esse nequit, jam rursùs ubi arma
Avertisse suo cognôrit devia vallo,
Hæsurum portis Pœnum, venisse superbo
Qui fratri certet, cui maxima gloria cedat
Urbis deletæ, fremit amens corde sub uno
Ordo patrum. (Lib. XV.)

(102) *Sed quem in saltu.* Voy. liv. XXVI, ch. 17.

(103) *Ad Senam.* Sinigaglia, dans le duché d'Urbin. (*Trad. angl.*)

(104) *Quò latiùs tenderetur. Tendere* seul est le mot propre pour exprimer camper; on sous-entend *castra.* Ainsi Virgile a dit : *Hic sævus tendebat Achilles.* (*Note de Crévier.*)

(105) *In sinistrum hostium latus.* Il est clair qu'il faut lire, *in dextrum ;* car Claudius avait d'abord en tête l'aile gauche des ennemis. (*Idem.*)

(106) *Una equitum ala.* Chez les Romains, cette *aile* était composée de dix compagnies, et chaque compagnie d'environ trente hommes. (*Idem.*)

(107) *Ad Milvium usque Pontem.* Aujourd'hui Ponte-Mole, à la distance de près d'une lieue de Rome. (*Note de Rollin.*)

(108) *Producti.* C'est le mot propre. Les magistrats *introduisaient* les députés dans le sénat, et les *produisaient* devant le peuple. (*Idem.*)

(109) *Statum..... civitatis..... movit.* Ce fut cette année qu'on fit à Rome la première monnaie d'or. (*Note de Crévier.*)

(110) *Caput Asdrubalis..... projici ante hostium stationes.* Imitation de Silius.

Tum Nero procerâ sublimia cuspide portans
Ora ducis cæsi : Cannas pensavimus, inquit,
Hannibal, et Trebiam et Trasimeni littora tecum
Fraterno capite, i, duplica nunc perfida bella,
Et geminas arcesse acies, hæc præmia restant,
Qui tua transmissis optârint Alpibus arma. (Lib. XV.)

EPITOME LIBRI XXVIII.

Res in Hispaniâ prospere gestæ à Silano Scipionis legato et ab L. Scipione fratre adversùs Pœnos; à Sulpicio proconsule et ab Attalo rege Asiæ adversùs Philippum regem Macedonum, pro Ætolis, referuntur. Cùm M. Livio et Claudio Neroni consulibus triumphus decretus esset, Livius, qui in provinciâ suâ rem gesserat, quadrigis invectus est; Nero, qui in collegæ provinciam, ut victoriam ejus adjuvaret, venerat, equo est secutus, et in hoc habitu plus gloriæ reverentiæque habuit: nam et plus in bello, quàm collega, fecerat. Ignis in æde Veste negligentiâ virginis, quæ non custodierat, exstinctus est: virgo cæsa est flagro. P. Scipio in Hispaniâ cum Pœnis debellavit, decimo tertio anno ejus belli, quinto post anno quàm ierat; exclusisque in totum possessione ejus hostibus, Hispaniam recepit, et à Tarracone in Africam ad Syphacem regem Numidarum duobus navigiis transvectus, fœdus junxit. Asdrubal Gisgonis ibi cum eo in eodem lecto accubuit. Munus gladiatorium in honorem patris patruique Carthagine Novâ edidit, non ex gladiatoribus, sed ex iis qui aut in honorem ducis, aut ex provocatione in certamen descendebant; in quo reguli fratres de regno ferro contenderunt. Cùm Astapa urbs ab Romanis oppugnaretur, oppidani liberos et conjuges rogo exstructo occiderunt, et se insuper præcipitaverunt. Ipse Scipio, dùm gravi morbo implicitus esset, seditionem in parte exercitûs motam, confirmatus discussit; rebellantesque Hispaniæ populos coëgit in deditionem venire: et amicitiâ factâ cum Masinissâ rege Numidarum, qui illi auxilium, si in Africam trajecisset, pollicebatur, cum Gaditanis quoque, post discessum inde Magonis, cui ex Carthagine scriptum erat, ut in Italiam trajiceret; Romam reversus, consulque creatus. Africam provinciam petenti, contradicente Q. Fabio Maximo, Sicilia data est; permissumque, ut in Africam trajiceret, si ex republicâ esse censeret. Mago Hamilcaris filius, à minore Baleari insulâ, ubi hiemârat, in Italiam trajecit.

SOMMAIRE DU LIVRE XXVIII.

Avantages obtenus sur les Carthaginois par L. Silanus, lieutenant de Scipion, et par L. Scipion, frère de ce général. Succès du proconsul Sulpicius, réuni au roi Attale, en faveur des Étoliens, contre Philippe, roi de Macédoine. Triomphe décerné aux consuls M. Livius et Claudius Néron. Le premier y paraît porté sur un quadrige, parce que la victoire avait été remportée dans sa province. Néron, qui avait quitté la sienne pour venir au secours de son collégue, le suit à cheval, et cet appareil modeste tourne à sa gloire, en faisant ressortir encore plus la part principale qu'il avait prise au succès. Le feu prend au temple de Vesta par la négligence d'une vestale. On parvient à éteindre l'incendie, et la vestale est punie du fouet. Scipion, la treizième année de la seconde guerre Punique, chasse entièrement les Carthaginois d'Espagne, après les y avoir combattus cinq ans; fait rentrer cette province sous la domination romaine, et y termine la guerre. Il s'embarque à Tarragone, passe en Afrique avec deux vaisseaux, et fait alliance avec Syphax, roi des Numides. Il se trouve, à cette cour, avec Asdrubal, fils de Gisgon, qui partage son lit. Il donne à Carthagène, en l'honneur de son père et de son oncle, le spectacle d'un combat où il n'admet, au lieu de gladiateurs, que des antagonistes distingués, qui s'y présentent, ou pour lui faire leur cour, ou pour répondre à des défis. Deux princes y disputent, l'épée à la main, la possession des états de leur père. Siége d'Astapa. Les habitants égorgent leurs femmes et leurs enfants sur un bûcher, et s'y précipitent eux-mêmes, plutôt que de se rendre aux Romains. Scipion tombe dangereusement malade. Sédition excitée dans une partie de l'armée romaine à cette occasion. Il se rétablit, apaise la révolte, et réduit les nations rebelles de l'Espagne. Il lie amitié avec Masinissa, qui l'invite à passer en Afrique, en lui promettant des secours; et avec ceux de Cadix, après le départ de Magon, qui reçoit de Carthage ordre d'aller renforcer Annibal. De retour à Rome, il est élevé au consulat, demande l'Afrique pour département, et, malgré l'opposition de Fabius, obtient avec la Sicile la permission de passer de cette province dans l'autre, s'il juge que l'intérêt de l'état l'exige. Magon, fils d'Amilcar, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans l'île de Minorque, se rend en Italie.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

LIBER VIGESIMUS-OCTAVUS.

I. Cum transitu Asdrubalis, quantùm in Italiam declinaverat belli, tantùm levatæ Hispaniæ viderentur; renatum ibi subitò par priori bellum est. Hispanias eâ tempestate sic habebant Romani, Pœnique. Asdrubal Gisgonis filius ad Oceanum penitus Gadesque concesserat. Nostri maris ora, omnisque ferme Hispania, quâ in Orientem vergit, Scipionis ac Romanæ ditionis erat. Novus imperator Hanno in locum Barcini Asdrubalis novo cum exercitu ex Africâ transgressus, Magonique junctus, cùm in Celtiberiâ, quæ media inter duo maria est, brevi magnum hominum numerum armasset; Scipio adversùs eum M. Silanum cum decem haud plus millibus militum, equitibus quingentis, misit. Silanus quantis maximis potuit itineribus (impediebant autem et asperitates viarum, et angustiæ saltibus crebris, ut pleraque Hispaniæ sunt, inclusæ) tamen non solùm nuncios,

HISTOIRE

DE TITE-LIVE.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

I. Le départ d'Asdrubal semblait avoir soulagé l'Espagne, en portant tout le poids de la guerre en Italie, lorsqu'il s'en éleva tout à coup une autre non moins alarmante. Telle était dans cette contrée la position respective des Romains et des Carthaginois : Asdrubal, fils de Gisgon, s'était retiré aux extrémités de l'Espagne, sur les bords de l'Océan, et jusqu'auprès de Cadix. Les côtes de notre mer, et toute la partie orientale de la province étaient occupées par les troupes de Scipion, et soumises à la domination romaine. Hannon, venu d'Afrique avec une nouvelle armée pour remplacer Asdrubal, fils d'Amilcar, ayant fait sa jonction avec Magon, entra dans la Celtibérie, région située entre les deux mers, et s'y vit bientôt à la tête de forces imposantes. Scipion détacha contre lui M. Silanus avec dix mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Cet officier, marchant à fortes journées, fit une telle diligence, malgré la difficulté des chemins et les fréquents défilés qui se rencontrent dans ce pays coupé de bois, que, devançant non seulement les courriers des naturels, mais jusqu'au bruit de son

sed etiam famam adventûs sui prægressus, ducibus indidem ex Celtiberiâ transfugis ad hostem pervenit. Eisdem auctoribus compertum est, cùm decem circiter millia ab hoste abessent, bina castra circa viam, quâ irent, esse: lævâ Celtiberos, novum exercitum, supra novem millia hominum, dextrâ Punica tenere castra: hæc stationibus, vigiliis, omni justâ militari custodiâ tuta et firma esse; illa altera soluta neglectaque, ut barbarorum, et tironum, et minùs timentium quòd in suâ terrâ essent. Ea priùs aggredienda ratus Silanus, signa quàm maximè ad lævam jubebat ferri, necunde ab stationibus Punicis conspiceretur: ipse præmissis speculatoribus, citato agmine ad hostem pergit.

II. Tria millia ferme aberat, cùm haud dum quisquam hostium senserat: confragosa loca, et obsiti virgultis tenebant colles. Ibi in cavâ valle, atque ob id occultâ, considere militem, et cibum capere jubet: interim speculatores, transfugarum dicta affirmantes, venerunt. Tum sarcinis in medium conjectis arma Romani capiunt, acieque justâ in pugnam vadunt. Mille passuum aberant, cùm ab hoste conspecti sunt, trepidarique repentè cœptum. Et Mago ex castris citato equo ad primum clamorem et tumultum advehitur. Erant autem in Celtibero exercitu quatuor millia scutatorum et ducenti equites:

arrivée, et guidé par des transfuges celtibériens, il se trouva en présence des ennemis; il n'en était plus guère qu'à dix mille pas, lorsqu'il apprit des mêmes déserteurs qu'il y avait deux camps dans le voisinage de la route par où il devait passer, l'un sur la gauche, composé de plus de neuf mille Celtibériens; l'autre, sur la droite, occupé par les Carthaginois. Ces derniers, aguerris et disciplinés, avaient des corps de garde, des postes avancés, et prenaient toutes les précautions nécessaires pour se mettre à l'abri d'une surprise. Les barbares, étrangers à toute discipline et à toute science militaire, n'étaient point sur leurs gardes, et vivaient avec la sécurité de gens qui sont dans leur pays natal. Ce fut de ce côté que Silanus jugea convenable de diriger son attaque; en conséquence, il ordonne aux siens d'appuyer le plus qu'ils pourraient sur la gauche, pour échapper à la surveillance des gardes avancées des Carthaginois; et après avoir envoyé des partis en avant pour éclairer sa marche, il s'avance rapidement vers l'ennemi.

II. Il n'en était plus qu'à trois milles, que personne ne l'avait aperçu. Le pays était âpre, montueux et boisé. Il y fait faire halte à ses soldats dans le creux d'un vallon, pour y prendre de la nourriture. Cependant ses coureurs reviennent, et leur rapport confirme celui des transfuges. Alors les Romains déposent leurs bagages dans le fond de la vallée, et marchent bien armés et en bataille à l'ennemi. A mille pas de distance ils sont enfin aperçus des Celtibériens, qui commencent à s'ébranler, mais avec autant d'épouvante que de désordre. Aux premiers cris, Magon pique des deux, et accourt de l'autre camp au plus vite. Parmi les Celtibériens étaient quatre mille soldats armés de boucliers, et deux cents cavaliers. Il place aux premiers rangs cette espèce de légion, qui était la force et l'élite de ses

hanc justam legionem (et id ferme roboris erat) in primâ acie locat : ceteros, levem armaturam in subsidiis posuit. Cùm ita instructos educeret castris, vixdum in egressos vallo Romani pila conjecerunt. Subsidunt Hispani adversùs emissa tela ab hoste, inde ad mittenda ipsi consurgunt; quæ cùm Romani conferti, ut solent, densatis excepissent scutis, tum pes cum pede collatus, et gladiis geri res cœpta est. Ceterùm asperitas locorum, et Celtiberis, quibus in prælio concursare mos est, velocitatem inutilem faciebat; et haud iniqua eadem erat Romanis stabili pugnæ assuetis; nisi quòd angustiæ et internata virgulta ordines dirimebant, et singuli binique, velut cum paribus, conserere pugnam cogebantur. Quod ad fugam impedimento hostibus erat, id ad cædem eos velut vinctos præbebat. Et jam ferme omnibus scutatis Celtiberorum interfectis, levis armatura, et Carthaginienses, qui ex alteris castris subsidio venerant, perculsi cædebantur : duo haud ampliùs millia peditum, et equitatus omnis, vix inito prælio, cum Magone effugerunt. Hanno, alter imperator, cum eis qui postremi jam profligato prælio advenerant, vivus capitur. Magonem fugientem equitatus ferme omnis et quod veterum peditum erant secuti, decimo die in Gaditanam provinciam ad Asdrubalem pervenerunt. Celtiberi, novus miles, in proximas dilapsi sylvas, inde domos diffugerunt. Peropportunâ victoriâ nequaquam tantum jam conflatum bellum,

troupes, et au corps de réserve, tout le reste qui consistait en soldats armés à la légère. Au moment qu'ils sortent de leurs retranchements dans cet ordre de bataille, les Romains font pleuvoir sur eux une grêle de traits. A cette décharge, les Espagnols se baissent pour éviter les coups, puis se relèvent pour en faire une à leur tour. Les Romains la reçoivent en serrant les rangs à leur ordinaire, et en tenant les boucliers pressés les uns contre les autres. Après ce prélude, on se joint corps à corps, et l'on se charge à coups d'épée; mais l'âpreté du terrain rendait inutile l'agilité des Celtibériens, qui ont pour habitude de voltiger d'un lieu à un autre, au lieu qu'elle n'était pas désavantageuse aux Romains, accoutumés à combattre de pied ferme. Quelquefois cependant l'inégalité du sol et les buissons dont il était hérissé, rompaient leurs rangs, et les obligeait de se battre un à un ou deux à deux, comme si on les eût appariés; mais en général, la cause qui s'opposait à la fuite des ennemis les présentait aux coups des Romains, qui les égorgeaient comme des victimes. Aussi, après le massacre de presque tous les Celtibériens armés de boucliers, les soldats légèrement armés et les Carthaginois accourus du second camp au secours du premier, eurent bientôt le même sort. Deux mille piétons au plus et toute la cavalerie prirent la fuite avec Magon, après avoir fait une faible résistance. Hannon, le second des généraux carthaginois, fut fait prisonnier avec ceux des ennemis qui, arrivant les derniers, avaient trouvé la bataille perdue. Presque toute la cavalerie et les vieilles bandes d'infanterie suivirent Magon dans sa fuite; et en dix jours de marche, arrivèrent dans la province de Cadix auprès d'Asdrubal. Pour les Celtibériens, cette milice nouvelle et peu aguerrie se dispersa dans les forêts prochaines, d'où chacun regagna sa demeure

quanta futuri materia belli (si licuisset eis, Celtiberorum gente excitâ, et alios ad arma sollicitare populos) oppressa erat. Itaque collaudato benignè Silano, Scipio spem debellandi, si nihil eam ipse cunctando moratus esset, nactus, ad id quod reliquum belli erat, in ultimam Hispaniam adversùs Asdrubalem pergit. Pœnus cùm castra tum fortè ad sociorum animos in Bæticâ continendos in fide haberet, signis repentè sublatis, fugæ magis, quàm itineris modo, penitus ad Oceanum et Gades ducit. Ceterùm, quoad continuisset exercitum, propositum bello se fore ratus, antequam freto Gades trajiceret, exercitum omnem passim in civitates divisit, ut muris se ipsi, et armis muros tutarentur.

III. Scipio ubi animadvertit dissipatum passim bellum, et circumferre ad singulas urbes arma, diutini magis quàm magni esse operis, retro vertit. Ne tamen hostibus eam relinqueret regionem, L. Scipionem fratrem cum decem millibus peditum, et mille equitum, ad oppugnandam opulentissimam in iis locis urbem, Oringin (1) barbari appellabant, mittit. Sita in Melessum finibus (2) est, Hispanæ gentis: ager frugifer, argentum etiam incolæ fodiunt: ea

ordinaire. Cette victoire, remportée fort à propos, étouffa des principes de révolte, qui, faibles dans leur naissance, pouvaient devenir la source et l'aliment d'une guerre dangereuse, si les Carthaginois, après avoir soulevé les Celtibériens, avaient eu le temps de faire prendre les armes aux nations voisines. Aussi Scipion combla Silanus d'éloges, et pour ne point laisser échapper lui-même par des délais hors de saison l'occasion de terminer la guerre, il se mit aussitôt en route pour aller aux extrémités de l'Espagne chercher Asdrubal, le seul ennemi qui lui restait. Celui-ci était alors campé dans la Bætique, où il contenait dans le parti des Carthaginois les peuples de cette région qui étaient leurs alliés; mais à cette nouvelle il décampa avec une précipitation qui avait plutôt l'air d'une fuite que d'une retraite, et s'enfonça du côté de Cadix, sur les bords de l'Océan. En même temps, sentant bien que son armée, tant qu'elle serait réunie en un seul corps, servirait de but à tous les efforts de l'ennemi, avant de passer le détroit, il répartit ses soldats dans les villes, pour y trouver, à l'ombre des remparts, la sûreté que ces remparts devraient à leurs armes.

III. Scipion voyant la guerre disséminée, pour ainsi dire, et considérant que la nécessité de promener ses armes d'une ville à l'autre lui coûterait moins de peine que de temps, résolut de retourner sur ses pas. Cependant, pour ne pas laisser ce pays entièrement à la discrétion des Carthaginois, il envoya L. Scipion, son frère, avec dix mille hommes de pied et mille chevaux assiéger la plus forte place de cette contrée, que les Barbares nomment Oringis. Cette ville est située sur les confins des Mélesses, dans un territoire fertile, où l'on trouve même des mines d'argent. C'était la place d'armes d'Asdrubal, qui de là, comme d'un fort, faisait des courses sur les peuples plus

arx fuit Asdrubali ad excursiones circà in mediterraneos populos faciendas. Scipio castris prope urbem positis, priusquam circumvallaret urbem, misit ad portas, qui ex propinquo alloquio animos tentarent, suaderentque, ut amicitiam potiùs quàm vim experirentur Romanorum. Ubi nihil pacati respondebatur, fossâ duplicique vallo circumdatâ urbe, in tres partes exercitum dividit; ut una semper pars, quietis interim duabus, oppugnaret. Prima pars cùm adorta oppugnare est, atrox sanè et anceps prælium fuit: non subire, non scalas ferre ad muros præ incidentibus telis facile erat: et jam, qui erexerant ad murum scalas, alii furcis ad idipsum factis detrudebantur, in alios lupi supernè ferrei injecti, ut in periculo essent, ne suspensi in murum extraherentur. Quod ubi animadvertit Scipio, nimiâ paucitate suorum exæquatum certamen esse, etiam superare hostem, quòd ex muro pugnaret; duabus simul partibus, primâ receptâ, urbem est aggressus. Quæ res tantùm pavoris injecit fessis jam cum primis pugnando, ut et oppidani mœnia repentinâ fugâ desererent; et Punicum præsidium metu, ne prodita urbs esset, relictis stationibus in unum se colligeret. Timor inde oppidanos incessit, ne, si hostis urbem intrasset, obvii passim cæderentur: itaque patefactâ repentè portâ, frequentes ex oppido sese ejecerunt, scuta præ se tenentes, ne tela procul conjicerentur; dextras nudas ostentantes, ut gladios

avancés dans les terres. Scipion vint camper à peu de distance, et avant d'investir la ville, envoya quelques uns des siens aux portes s'aboucher avec les habitants, et leur persuader qu'il valait mieux pour eux éprouver la clémence que les armes des Romains. Sur leur refus d'entendre à aucune condition, il investit la ville d'un fossé et d'une double ligne de circonvallation, et partagea son armée en trois corps, dont l'un devait toujours continuer l'attaque, tandis que les deux autres se reposeraient. La première division qui se présenta rencontra une résistance opiniâtre, qui rendit le succès douteux, et une grêle de traits ne lui permit ni d'approcher du pied des murailles, ni d'y appliquer ses échelles ; de ceux même qui étaient venus à bout d'effectuer l'escalade, les uns étaient précipités avec des fourches faites à dessein, les autres voyaient tomber sur leurs têtes des crampons de fer destinés à les enlever sur les remparts. Scipion ne tarda pas à s'apercevoir que le petit nombre des assaillants rendait les forces des assiégés égales aux siennes, et que ceux-ci devaient même une sorte de supériorité à l'avantage de combattre du haut de leurs murailles. Il fait donc relever le premier corps par les deux autres qui ont ordre de réunir leurs efforts. Cette double attaque jeta l'épouvante parmi les assiégés déjà fatigués du premier combat qu'ils avaient soutenu, au point que les habitants abandonnèrent leurs murailles, et que la garnison carthaginoise, dans la crainte d'une trahison, quitta ses différents postes pour se concentrer dans un même lieu. En effet, les assiégés appréhendant que l'ennemi, s'il prenait la ville d'assaut, n'égorgeât, sans distinction d'Espagnols ou de Carthaginois, tous ceux qui lui tomberaient sous la main, ouvrirent tout à coup leurs portes, et se précipitèrent en foule hors des murailles, se couvrant de leurs boucliers pour se mettre

abjecisse appareret: id utrùm parum ex intervallo sit conspectum, an dolus aliquis suspectus fuerit, incompertum est. Impetus hostilis in transfugas factus; nec secus, quàm adversa acies, cæsi. Eâdemque portâ signa infesta in urbem illata: et aliis partibus, securibus dolabrisque cædebantur et refringebantur portæ, et ut quisque intraverat eques, ad forum occupandum (ita enim præceptum erat) citato equo pergebat. Additum erat et triariorum equiti præsidium: legionarii ceteras partes pervadunt: direptione et cæde obviorum, nisi qui armis se tuebantur, abstinuerunt. Carthaginienses omnes in custodiam dati sunt; oppidanorum quoque trecenti ferme, qui clauserant portas: ceteris traditum oppidum, suæ redditæ res. Cecidêre in urbis ejus oppugnatione hostium duo millia ferme; Romanorum haud plus nonaginta.

IV. Læta et ipsis qui rem gessêre urbis ejus expugnatio fuit, et imperatori ceteroque exercitui; et speciosum adventum suum, ingentem turbam captivorum præ se agentes, fecerunt. Scipio collaudato fratre, cùm quanto poterat verborum honore, Carthagini ab se captæ captam ab eo Oringin æquasset, quia et hiems instabat, ut nec tentare Gades, nec disjectum passim per provinciam exercitum Asdrubalis consectari posset, in citeriorem Hispaniam omnes suas copias reduxit; dimissisque in hiberna legionibus, L. Scipione fratre Romam misso, et Hannone hostium imperatore, ceterisque nobilibus

à l'abri des traits qu'on pourrait leur lancer de loin, mais montrant leurs bras nus et désarmés, pour prouver aux Romains qu'ils avaient mis bas les armes. On ignore si la distance empêcha les Romains de distinguer cette attitude, ou s'ils se défièrent de quelque stratagême; on chargea ces transfuges comme des ennemis déclarés, et on les tailla en pièces. L'armée romaine défila par la même porte, tandis que la hache rompait les autres; et à mesure que les cavaliers entraient, ils allaient, à toute bride, s'emparer du Forum, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus. Scipion avait eu soin de les faire soutenir par une troupe de triaires. Les légions se répandirent dans les autres parties de la ville, s'abstenant de tout pillage, et ne tuant que ceux qui leur opposaient quelque résistance. Tous les Carthaginois furent chargés de chaînes, ainsi que trois cents habitants qui avaient fermé les portes aux Romains. On rendit aux autres leurs biens et la possession de leur ville. La prise de cette place coûta près de deux mille hommes aux ennemis; les Romains n'en perdirent pas plus de quatre-vingt-dix.

IV. Ce succès ne fut pas moins agréable au général en chef et au reste de l'armée, qu'à la division qui l'avait obtenu ; et le grand nombre de captifs dont elle se fit précéder donnait à sa marche l'appareil d'une pompe triomphale. P. Scipion combla son frère d'éloges, et fit valoir, dans les termes les plus honorables, la prise d'Oringis, dont il égalait l'importance à celle de Carthagène. Comme l'approche de l'hiver ne lui permettait ni de faire une tentative sur Cadix, ni de poursuivre les diverses parties de l'armée d'Asdrubal, dispersée dans toute la province, il ramena ses troupes dans l'Espagne citérieure; et après avoir mis ses légions en quartier d'hiver, et chargé son frère Scipion de conduire à Rome Hannon et les plus qualifiés des prison-

captivis, ipse Tarraconem concessit. Eodem anno, classis Romana cum M. Valerio Lævino proconsule ex Siciliâ in Africam transmissa in Uticensi Carthaginiensique agro latè populationes fecit : extremis finibus Carthaginiensium, circa ipsa mœnia Uticæ, prædæ actæ sunt. Repetentibus Siciliam classis Punica (septuaginta erant longæ naves) occurrit : decem et septem naves ex iis captæ sunt, quatuor in alto mersæ : cetera fusa ac fugata classis. Terrâ marique victor Romanus cum magnâ omnis generis prædâ Lilybæum repetit. Toto inde mari pulsis hostium navibus, magni commeatus frumenti Romam subvecti.

V. Principio æstatis ejus, quâ hæc sunt gesta, P. Sulpicius proconsul et Attalus (3) rex cùm Æginæ (sicut antè dictum est) hibernassent, Lemnum inde, classe junctâ, Romanæ quinque et viginti quinqueremes, regiæ quinque et triginta, transmiserunt. Et Philippus, ut, seu terrâ seu mari obviam eundum hosti foret, paratus ad omnes conatus esset, ipse Demetriadem (4) ad mare descendit : Larissam diem ad conveniendum exercitui edixit. Undique ab sociis legationes Demetriadem ad famam regis convenerunt. Sustulerant enim animos Ætoli, cùm ab Romanâ societate, tum post Attali adventum, finitimosque depopulabantur : nec Acarnanes solùm Bœotique, et qui Eubœam incolunt, in magno metu erant; sed Achæi quoque, quos super Ætolicum bel-

niers carthaginois, il retourna lui-même à Tarragone. Cette même année, la flotte romaine, commandée par le proconsul M. Valérius Lævinus, passa de Sicile en Afrique, dévasta la côte jusqu'aux frontières même du territoire de Carthage, et poussa ses ravages jusque sous les remparts d'Utique. A son retour en Sicile, elle rencontra la flotte carthaginoise, forte de soixante-dix vaisseaux, l'attaqua, lui prit dix-sept galères, et en coula quatre à fond; le reste, mis en déroute, n'échappa que par la fuite. Le commandant romain, victorieux par terre et par mer, revint à Lilybée avec un riche butin; et la mer entièrement libre, permit de transporter à Rome des convois de blé qui y ramenèrent l'abondance.

V. Au commencement de la campagne que signalèrent ces événements, le proconsul P. Sulpicius et le roi Attale, qui, comme je l'ai dit plus haut, avaient hiverné à Ægine, sortirent de cette île, et passèrent dans celle de Lemnos avec leurs flottes réunies; savoir: la division romaine, forte de vingt-cinq galères à cinq rangs, et la royale, de trente-cinq. De son côté, Philippe, pour être en état de faire tête à l'ennemi, et même d'aller à sa rencontre sur terre ou sur mer, se rendit à Démétriade, sur la côte, et indiqua Larissa pour le rendez-vous de l'armée. Au bruit de sa marche, les députations des alliés se rendirent de tous côtés à Démétriade; car les Étoliens, dont l'alliance avec les Romains et l'arrivée d'Attale avaient rehaussé le courage, ravageaient les terres de leurs voisins, et l'épouvante avait gagné non seulement les Acarnaniens, les Béotiens et les Eubéens, mais même les Achéens, qu'alarmait d'ailleurs Machanidas, tyran de Sparte, campé dans le voisinage d'Argos. Tous ces peuples conjuraient Philippe de les mettre à couvert des

lum Machanidas etiam Lacedæmonius tyrannus, haud procul Argivorum fine positis castris, terrebat: hi omnes suis quisque urbibus, quæ pericula terrâ marique portendebantur, memorantes, auxilia regem orabant. Ne ex regno quidem ipsius tranquillæ nunciabantur res; et Scerdilædum Pleuratumque motos esse, et Thracum maximè Mædos, si quod longinquum bellum regem occupasset, proxima Macedoniæ incursuros. Bœoti quidem et interiores Græciæ populi, Thermopylarum saltum, ubi angustæ fauces coarctant iter, fossâ valloque intercludi ab Ætolis nunciabant, ne transitum ad sociorum urbes tuendas Philippo darent. Vel segnem ducem tot excitare tumultus circumfusi poterant. Legationes dimittit, pollicitus, prout tempus ac res se daret, omnibus laturum se auxilium: in præsentia, quæ maximè urgebat res, Peparethum (5) præsidium urbi mittit, unde allatum erat, Attalum ab Lemno classe transmissâ omnem circa urbem agrum depopulatum. Polyphantam cum modicâ manu in Bœotiam, Menippum item quemdam ex regiis ducibus cum mille peltastis (pelta (6) cetræ haud dissimilis est) Chalcidem mittit: additi quingenti Agrianum (7), ut omnes insulæ partes tueri possent: ipse Scotussam est profectus; eódemque ab Larissâ (8) Macedonum copias traduci jussit. Eò nunciatum est, concilium Ætolis Heracleam indictum, regemque Attalum, ad consultandum de summâ belli, venturum.

périls qui menaçaient leurs villes du côté de la mer et du côté de la terre. Mais les nouvelles de Macédoine n'étaient guère moins alarmantes ; Scerdilédus et Pleuratus avaient déjà pris les armes, et les Médiens, peuplade thrace, se disposaient à faire des courses sur les frontières de la Macédoine, dès qu'ils verraient le roi engagé dans une guerre lointaine. En même temps les Béotiens et les peuples de la Grèce, plus reculés, annonçaient que les Étoliens avaient fermé d'un fossé et d'un retranchement la gorge la plus resserrée des Thermopyles, pour empêcher Philippe de venir par-là au secours de ses alliés. Tant d'hostilités menaçantes auraient pu tirer de son assoupissement le capitaine le moins actif. Philippe congédie les députations, avec promesse de sécourir chacun de ses alliés, selon l'exigence des temps et des lieux ; mais, pour le présent, il se hâta d'envoyer du secours à Péparèthe, dont le péril était plus pressant : Attale, venu de Lemnos avec sa flotte, ravageait le territoire de la ville. Polyphante eut ordre de partir pour la Béotie, avec un petit corps de troupes ; et Ménippe, un autre de ses généraux, fut dépêché vers Chalcis, à la tête de mille peltastes, auxquels on joignit cinq cents Agriens, pour qu'ils pussent suffire à garder toutes les parties de l'île. Pour Philippe, il prit la route de Scotusse, où il donna ordre de conduire l'armée macédonienne alors réunie à Larissa. Là, il apprit que la diète étolienne était convoquée dans Héraclée, et qu'Attale devait s'y rendre pour y concerter les opérations de la campagne. Dans l'espoir de sur-

Hunc conventum ut turbaret subito adventu, magnis itineribus Heracleam duxit: et concilio quidem dimisso jam venit; segetibus tamen, quæ prope maturitatem erant, maximè in sinu Ænianum (9) vastatis, Scotussam copias reducit. Ibi exercitu omni relicto, cum cohorte regiâ Demetriadem sese recipit. Inde ut ad omnes hostium motus posset occurrere, in Phocidem, atque Eubœam, et Peparethum mittit, qui loca alta eligerent, unde editi ignes apparerent: ipse in (10) Tisæo (mons est in altitudinem ingentem cacuminis editi) speculam posuit; ut ignibus procul sublatis signum, ubi quid molirentur hostes, momento temporis acciperet. Romanus imperator et Attalus rex à Peparetho Nicæam (11) trajecerunt: inde classem in Eubœam ad urbem Oreum (12) transmittunt; quæ ab Demetriaco sinu Chalcidem et Euripum petenti, ad lævam prima urbium Eubœæ posita est. Ita inter Attalum ac Sulpicium convenit, ut Romani à mari, regii à terrâ oppugnarent.

VI. Quatriduo postquam appulsa classis est, urbem aggressi sunt: id tempus occultis cum Platore, qui à Philippo præpositus urbi erat, colloquiis absumptum est. Duas arces urbs habet, unam imminentem mari, altera urbis media est: cuniculo inde via ad mare ducit, quàm à mari turris quinque tabulatorum, egregium propugnaculum, claudebat. Ibi primò atrocissimum contractum est certamen, et turre instructâ omni genere telorum, et tormentis

prendre cette assemblée par une brusque apparition, il marcha à grandes journées vers Héraclée; mais il arriva trop tard; la diète était dissoute. Pour s'en dédommager, il dévasta les moissons, alors dans leur maturité, surtout autour du golfe des Æniens, et ramena ses troupes à Scotusse, où il laissa son armée. De là il se rendit à Démétriade avec une compagnie de ses gardes; et pour être en état de faire face aux ennemis, à la moindre tentative de leur part, il envoya dans la Phocide et dans les îles d'Eubée et de Péparèthe, des gens affidés se poster sur les hauteurs, avec ordre d'y allumer, au premier mouvement hostile, des feux, qui, répétés par une vigie placée à cet effet sur la cime du mont Tisée, lui feraient parvenir rapidement les signaux nécessaires. Le général romain et le roi Attale passèrent de Péparèthe à Nicée, et de là dans l'Eubée, avec leur flotte, à dessein d'assiéger Orée, la première des places de cette île qu'on trouve sur la gauche, en allant du golfe de Démétriade à Chalcis et vers l'Euripe. Il fut convenu entre Attale et Sulpicius que les Romains attaqueraient du côté de la mer, et les troupes du roi par terre.

VI. L'assaut fut donné quatre jours après l'arrivée de la flotte; cet intervalle de temps s'était passé en conférences secrètes avec Plator, à qui Philippe avait confié la garde de cette ville. Il y avait deux citadelles, dont l'une commandait la mer, et l'autre s'élevait au cœur de la place: de cette dernière jusqu'à la côte, régnait un souterrain fermé par une tour à cinq étages, qui faisait en cette partie l'office d'un excellent boulevard. Ce fut là que se concentra d'abord tout le fort du combat, la tour étant munie de tous les traits nécessaires à sa défense, et les vaisseaux, de toutes les machines propres à la battre en ruine. Pen-

machinisque ad oppugnandam eam ex navibus expositis. Cùm omnium animos oculosque id certamen avertisset, portâ maritimæ arcis Plator Romanos accepit, momentoque arx occupata est. Oppidani pulsi inde in mediam urbem, ad alteram tendere arcem. Et ibi positi erant, qui fores portæ objicerent. Ita exclusi in medio cæduntur capiunturque. Macedonum præsidium conglobatum sub arcis muro stetit; nec fugâ effusè petitâ, nec pertinaciter prælio inito. Eos Plator, veniâ à Sulpicio impetratâ, in naves impositos ad Demetrium Phthiotidis exposuit: ipse ad Attalum se recepit. Sulpicius tam facili ad Oreum successu elatus, Chalcidem inde protinus victrici classe petit; ubi haudquaquam ad spem eventus respondit. Ex patenti utrimque coactum in angustias mare, speciem intuenti primò gemini portûs in ora duo versi præbuerit; sed haud facilè alia infestior classi statio est: nam et venti ab utriusque terræ præaltis montibus subiti ac procellosi se dejiciunt, et fretum ipsum Euripi non septies die, sicut fama fert, temporibus statis reciprocat; sed temere in modum venti, nunc huc nunc illuc verso mari, velut monte præcipiti devolutus torrens rapitur: ita nec nocte nec die quies navibus datur. Cùm classem tam infesta statio accepit, tum et oppidum aliâ parte clausum mari, aliâ ab terrâ egregiè munitum, præsidioque valido firmatum, et præcipuè fide præfectorum principumque, quæ fluxa et vana apud Oreum

dant que cette attaque occupe les yeux et les esprits, Plator ouvre la porte de la citadelle qui donnait sur la mer, et les Romains l'occupent sans perdre de temps. Les habitants, repoussés vers le centre de la ville, cherchent à gagner l'autre citadelle; mais ils trouvent les portes fermées; et pressés de part et d'autre, ils sont pris ou tués sans défense. La garnison macédonienne se rallia sous le mur de la forteresse, et s'y tint en rangs serrés, sans se débander, mais sans mettre d'acharnement dans sa résistance. Plator ayant obtenu pour elle, de Sulpicius, la vie et la liberté, la fit embarquer sur des vaisseaux qui la transportèrent à Démétrie, dans la Phthiotide : pour lui, il se retira auprès d'Attale. Sulpicius, animé par un succès qui lui avait coûté si peu, conduisit aussitôt à Chalcis sa flotte victorieuse; mais le succès ne répondit pas à son attente. La mer, qui s'étend au large des deux côtés, se resserre devant cette ville en un canal étroit, et présente de loin l'apparence d'un double port dont chacun a son ouverture; mais il n'y a point de rade plus dangereuse pour les vaisseaux. Du haut des montagnes élevées qui bordent la côte soufflent tout à coup des vents violents qui se rabattent sur le détroit. L'Euripe n'éprouve pas sept fois par jour, comme on l'a dit, un mouvement régulier de flux et de reflux; mais ses eaux agitées au gré du vent et poussées au hasard en divers sens, ressemblent à un torrent impétueux qui se précipite par bonds du haut d'une montagne escarpée; de sorte que les vaisseaux n'éprouvent de repos ni jour ni nuit. Aussi le danger d'une pareille station pour la flotte, la situation de la ville, fermée d'un côté par la mer, de l'autre défendue par de bonnes fortifications, par une garnison nombreuse, et surtout par la fidélité à toute épreuve des chefs, aussi dévoués que ceux d'Orée avaient été inconstants et perfides,

fuerat, stabile atque inexpugnabile fuit. Id prudenter, ut in temere susceptâ re, Romanus fecit, quòd circumspectis difficultatibus, ne frustra tempus tereret, celeriter abstitit incepto, classemque inde ad Cynum Locridis (emporium id est Opuntiorum urbis mille passuum à mari sitæ) trajecit.

VII. Philippum et ignes ab Oreo editi monuerant, sed seriùs Platoris fraude è speculâ elati; et impari maritimis viribus haud facilis erat in insulam classi accessus : ita res per cunctationem omissa. Ad Chalcidis auxilium, ubi signum accepit, impigre est motus : nam et ipsa Chalcis, quanquam ejusdem insulæ urbs est, tamen adeò arcto interscinditur freto, ut ponte continenti jungatur, terrâque aditum faciliorem quàm mari habeat. Igitur Philippus (13) dejecto præsidio, fusisque Ætolis, qui saltum Thermopylarum insidebant, cùm ab Demetriade Scotussam, inde de tertiâ vigiliâ profectus, trepidos hostes Heracleam compulisset, ipse uno die Phocidis Elatiam millia ampliùs sexaginta contendit. Eodem ferme die ab Attalo rege Opuntiorum urbs capta diripiebatur : concesserat eam prædam regi Sulpicius, quia Oreum paucos ante dies ab Romano milite, expertibus regiis, direptum fuerat. Cùm Romana classis eò se recepisset, Attalus ignarus adventûs Philippi, pecuniis à principibus exigendis terebat tempus; adeóque improvisa res fuit, ut, nisi Cretensium quidam fortè pabulatum ab urbe longiùs progressi, agmen hos-

toutes ces causes rendirent la ville imprenable; mais si l'entreprise avait été formée avec un peu de légèreté, Sulpicius au moins eut la prudence d'y renoncer promptement, dès qu'il en eut reconnu les difficultés; et pour ne pas perdre le temps en vains efforts, il prit avec sa flotte la route de Cynos, ville de Locride, qui sert de marché aux Opuntiens, et qui est située à mille pas de la mer.

VII. Les feux allumés sur les tours d'Orée avaient averti Philippe, mais la fraude de Plator rendit ce signal trop tardif; et comme d'ailleurs, vu l'infériorité de ses forces maritimes, il ne lui était pas aisé de parvenir dans l'île, il ne put arriver assez tôt pour empêcher la prise de la place. Il n'en fut pas de même de Chalcis, dont les signaux donnés à temps lui permirent de venir sur-le-champ à son secours; car quoique cette ville appartienne à la même île, le bras de mer qui la sépare du continent est tellement étroit, qu'à l'aide d'un pont qui la joint à la terre-ferme, l'accès en est plus facile de ce côté que par mer. Philippe donc, après avoir forcé le pas des Thermopyles, et chassé les Étoliens qui le gardaient, se porta de Démétriade à Scotusse, partit de ce dernier endroit à la troisième veille, donna la chasse aux ennemis jusqu'aux murs d'Héraclée, fit en un seul jour plus de soixante milles, et se rendit à Élatie, dans la Phocide. Le même jour Attale prit et pilla Opunte; Sulpicius lui en avait accordé le butin, pour le dédommager de celui d'Orée, auquel ses troupes n'avaient eu aucune part. Pendant que la flotte romaine occupait Orée, Attale, ignorant l'arrivée de Philippe, s'amusait à tirer des contributions des principaux d'Opunte. La marche du roi fut si rapide, qu'il aurait surpris l'ennemi, sans quelques Crétois, qui, sortis pour aller au fourrage, aperçurent de loin son avant-garde. Attale n'eut que le

tium procul conspexissent, opprimi potuerit. Attalus inermis atque incompositus, cursu effuso mare ac naves petit; et molientibus ab terrâ naves Philippus supervenit, tumultumque etiam ex terrâ nauticis præbuit. Inde Opuntem rediit, deos hominesque accusans, quòd tantæ rei fortunam ex oculis prope raptam amisisset. Opuntii quoque ab eâdem irâ increpiti, quòd, cùm trahere obsidionem in adventum suum potuissent, viso statim hoste, prope in voluntariam deditionem concessissent. Compositis circa Opuntem rebus, Toronem (14) est profectus. Et Attalus primò Oreum se recepit: inde cùm fama accidisset, Prusiam Bithyniæ regem in fines regni sui transgressum, omissis Romanis rebus, atque Ætolico bello, in Asiam trajecit. Et Sulpicius Æginam classem recepit, unde initio veris profectus erat. Haud majore certamine quàm Opuntem Attalus ceperat, Philippus Toronem cepit. Incolebant urbem eam profugi ab Thebis Phthioticis: urbe suâ captâ à Philippo, cùm in fidem Ætolorum perfugissent, sedem eis Ætoli eam dederant, urbis vastatæ ac desertæ priore ejusdem Philippi bello. Tum ab Torone, sicut paulo antè dictum est, receptâ profectus, Tritonon, et Drymas, Doridis parva atque ignobilia oppida cepit: inde Elatiam, jussis ibi se opperiri Ptolemæi Rhodiorumque legatis, venit. Ubi cùm de finiendo Ætolico bello ageretur, (affuerant enim legati nuper Heracleæ concilio Romanorum Ætolo-

temps de fuir précipitamment, sans armes et en désordre; Philippe survint lorsqu'on levait l'ancre, et son apparition sur la côte jeta l'alarme parmi les équipages; mais la flotte échappa. Le roi de Macédoine retourna vers Opunte, s'en prenant aux hommes et aux dieux de lui avoir arraché des mains une proie si considérable, au moment qu'elle était sous ses yeux; et dans son dépit, il reprocha aux habitants de s'être rendus presque volontairement à la vue de l'ennemi, tandis qu'ils pouvaient se défendre jusqu'à son arrivée. Enfin, après avoir mis ordre aux affaires d'Opunte, il partit pour Toron. Attale se retira d'abord dans Orée; mais sur la nouvelle que Prusias, roi de Bithynie, était entré sur ses terres, il laissa là les intérêts des Étoliens, pour repasser en Asie. De son côté, Sulpicius reprit la route d'Ægine, d'où il était parti au commencement du printemps. La prise de Toron ne coûta guère plus à Philippe que celle d'Opunte n'avait coûté au roi Attale. Cette ville était alors habitée par des Thébains de la Phthiotide, dont la ville avait été prise dans la première guerre que Philippe avait portée en Grèce. Les Étoliens, chez qui ces fugitifs avaient cherché un asyle, leur avaient permis de s'établir à Toron, qui avait été dévastée et évacuée dans la même guerre. Après la prise de cette ville, il passa dans la Doride, où il se rendit maître de deux bicoques, nommées Drymes et Tritonon: de là il se rendit à Élatie, où les ambassadeurs de Ptolémée et des Rhodiens avaient ordre de l'attendre. Là, comme on agitait les moyens de terminer la guerre d'Étolie (car ces mêmes ambassadeurs venaient de se trouver à l'assemblée des Romains et des Etoliens, tenue à Héraclée), on vint lui apprendre que Machanidas avait formé le projet de saisir l'occasion de la solennité des jeux olympiques, pour attaquer les Éléens. Jugeant à pro-

rumque) nuncius affertur, Machanidam Olympiorum solenne ludicrum parantes Eleos aggredi statuisse. Prævertendum id ratus, legatis cum benigno responso dimissis, « Se neque causam ejus belli » fuisse, nec moram (si modò æquâ et honestâ con» ditione liceat) paci facturum, » cum expedito agmine profectus per Bœotiam, Megara (15), atque inde Corinthum descendit: unde commeatibus sumptis Phliunta (16), Pheneumque (17) petit. Et jam, cùm Heræam venisset, audito Machanidam famâ adventûs sui territum refugisse Lacedæmonem, Ægium (18) se ad concilium Achæorum recepit; simul classem Punicam, ut mari quoque aliquid posset, accitam, ibi ratus se inventurum. Paucis antè diebus in Phoceas (19) trajecerant Pœni: inde portus Acarnanum petierant, cùm ab Oreo profectum Attalum Romanosque audissent, veriti ne ad se iretur, et intra Rhium (fauces eæ sunt Corinthii sinûs) opprimerentur.

VIII. Philippus mœrebat quidem et angebatur, cùm ad omnia ipse raptim isset, nulli tamen se rei in tempore occurrisse, et rapientem omnia ex oculis elusisse celeritatem suam fortunam. In concilio autem dissimulans ægritudinem, elato animo disseruit, testatus deos hominesque, « Se nullo loco, nec tem» pore defuisse, quin, ubi hostium arma concre» puissent, eò quantâ maximâ posset celeritate ten» deret: sed vix rationem iniri posse, utrùm ab se

pos de le prévenir, il congédia les ambassadeurs, en leur répondant avec modération, « qu'il n'avait point été l'auteur de la guerre, et qu'il ne mettrait point d'obstacle à la paix, pour peu que les conditions en fussent justes et raisonnables. » Ensuite il partit avec un corps de troupes aussi lestes qu'aguerries, traversa la Béotie, vint à Mégare, prit des provisions à Corinthe, et gagna ensuite Phlionte et Phénée. Arrivé à Hérée, il apprit que Machanidas, effrayé par le seul bruit de sa marche, s'était retiré à Lacédémone. Cette nouvelle le décida à tourner vers Ægium pour assister à la diète des Achéens, et en même temps dans l'espérance d'y trouver la flotte carthaginoise qu'il avait demandée, afin d'être en force aussi sur mer. Mais quelques jours avant, les Carthaginois étaient passés à Phocée, d'où ils avaient gagné les ports des Acarnaniens, en apprenant qu'Attale et les Romains étaient partis d'Orée, dans la crainte que ces forces réunies ne se tournassent contre eux, et ne les enveloppassent à Rhium : c'est ainsi qu'on nomme l'embouchure du golfe de Corinthe.

VIII. Philippe était au désespoir de n'arriver jamais à temps pour prévenir les desseins de ses ennemis, quelque diligence qu'il pût faire; et se plaignait de la fortune, dont la malignité semblait prendre plaisir à éluder ses efforts et à lui ravir des mains la proie qu'il était sur le point de saisir. Mais dans l'assemblée il dissimula son dépit; et, parlant avec dignité, prit les hommes et les dieux à témoin « que, ni les temps ni les lieux, n'avaient pu mettre en défaut son activité, et qu'il avait volé rapidement partout où le bruit des armes avait appelé sa valeur; mais il était difficile de décider s'il montrait plus d'audace à

» audaciùs an fugaciùs ab hostibus geratur bellum.
» Sic ab Opunte Attalum, sic Sulpicium à Chalcide,
» sic eis ipsis diebus Machanidam è manibus suis
» elapsum. Sed non semper felicem esse fugam; nec
» pro difficili id bellum habendum, in quo, si modò
» congressus cum hostibus sis, viceris. Quod pri-
» mum esset, confessionem se hostium habere, ne-
» quaquam pares esse sibi: brevi et victoriam haud
» dubiam habiturum, nec meliore eventu eos secum
» quàm spe pugnaturos. » Læti regem socii audie-
runt. Reddidit inde Achæis Heræam (20) et Tri-
phyliam (21). Alipheram (22) autem Megalopoli-
tis (23), quòd suorum fuisse finium satis probabant,
restituit: inde navibus acceptis ab Achæis (erant
autem tres quadriremes, et biremes totidem) Anti-
cyram (24) trajecit; inde quinqueremibus septem,
et lembis viginti ampliùs, quos ut adjungeret Car-
thaginiensium classi, miserat in Corinthium sinum,
profectus ad Erythras Ætolorum, quæ prope Eupa-
lium (25) sunt, exscensionem fecit. Haud fefellit
Ætolos: nam hominum quod aut in agris, aut in pro-
pinquis castellis Potidaniæ atque Apolloniæ fuit, in
sylvas montesque refugit. Pecora, quæ inter festina-
tionem abigi nequierant, sunt direpta et in naves
compulsa. Cum his ceterâque prædâ Niciâ prætore
Achæorum Ægium misso cùm Corinthum petisset,
pedestres inde copias per Bœotiam terrâ duci jussit:
ipse ab Cenchreis (26) præter terram Atticam super

chercher ses ennemis, qu'eux de précipitation à le fuir. C'était ainsi qu'Attale à Opunte, que Sulpicius à Chalcis, que tout récemment Machanidas, lui étaient échappés des mains; mais la lâcheté n'était pas toujours heureuse; au moins ne pouvait-on regarder comme difficile une guerre où il suffisait de joindre son ennemi pour le vaincre. L'aveu de leur infériorité était déjà un grand avantage; cet aveu ne tarderait pas à être suivi d'une défaite non contestée, et l'issue du combat justifierait leurs craintes. » Ce langage rendit la confiance aux alliés. A cette occasion, Philippe restitua aux Achéens, Hérée et Triphylie; aux Mégalopolitains, Aliphère qu'ils prouvaient avoir toujours fait partie de leur territoire; ensuite, après avoir reçu des Achéens trois galères à quatre rangs de rames et autant de birêmes, il fit voile vers Anticyre. De là, avec sept quinquerêmes et plus de vingt brigantins qu'il avait envoyés dans le golfe de Corinthe pour se joindre à la flotte carthaginoise, il alla débarquer à Érythre, ville d'Étolie, voisine d'Eupalium. Cette descente ne surprit point les habitants; car tout ce qu'il y avait d'hommes dans la campagne ou dans les forts voisins de Potidanie et d'Apollonie, se réfugia dans les forêts et dans les montagnes; mais tous les bestiaux qu'une fuite précipitée n'avait pas permis d'emmener furent enlevés, menés à bord, et transportés, avec le reste du butin, à Ægium, par Nicias, préteur des Achéens. De là le roi se rendit à Corinthe, d'où il fit conduire son infanterie par terre à travers la Béotie. Pour lui, s'étant embarqué à Cenchrée, il longea l'Attique, doubla le promontoire de Sunium, et arriva à Chalcis au travers des flottes ennemies. Là il combla d'éloges les habitants, dont ni la crainte ni l'espérance n'avaient pu ébranler le courage et la fidélité; et les exhorta à continuer de faire paraître la même constance et le même atta-

Sunium (27) navigans, inter medias prope hostium classes, Chalcidem pervenit : inde, collaudatâ fide ac virtute, quòd neque timor, neque spes flexissent eorum animos; hortatusque in posterum, ut eâdem constantiâ permanerent in societate, si suam quàm Oritanorum atque Opuntiorum fortunam mallent; ab Chalcide Oreum navigat, principumque iis, qui fugere captâ urbe, quàm se Romanis tradere, maluerant, summâ rerum et custodiâ urbis permissâ, ipse Demetriadem ab Euboeâ, unde primò ad opem ferendam sociis profectus erat, trajecit. Cassandreæ deinde centum navium longarum carinis positis, contractâque ad effectum ejus operis multitudine fabrorum navalium, quia res in Græciâ tranquillas et profectio Attali fecerat, et in tempore laborantibus sociis latum ab se auxilium, retro in regnum concessit, ut Dardanis bellum inferret.

IX. Extremo æstatis ejus quâ hæc in Græciâ gesta sunt, cùm Q. Fabius Maximus pater legatus ab M. Livio consule Romam ad senatum nunciasset, consulem satis præsidii Galliæ provinciæ credere L. Porcium cum suis legionibus esse; decedere se inde, ac deduci exercitum consularem posse; Patres non M. Livium tantùm redire ad urbem, sed collegam quoque ejus C. Claudium jusserunt. Id modò in decreto interfuit, quòd M. Livii exercitum deduci (28), Neronis legiones Hannibali oppositas manere in provinciâ jusserunt. Inter consules ita per litteras convenit, ut, quemadmodum uno animo

chement pour leurs alliés, s'ils préféraient leur fortune à celle des citoyens d'Orée et d'Opunte. De Chalcis, il alla vers Orée, confia le gouvernement et la garde de la ville aux principaux habitants qui, depuis la prise de la place par les Romains, avaient préféré la fuite à la soumission; et de l'Eubée regagna Démétriade, d'où il était parti d'abord pour aller au secours de ses alliés. A Cassandrée il fit mettre en construction sur les chantiers cent vaisseaux longs, et y rassembla pour cet effet une grande multitude de charpentiers de marine; puis, voyant la Grèce tranquille, tant par la retraite d'Attale que par les secours qu'il avait portés si à propos à ses alliés, il reprit la route de ses états pour aller faire la guerre aux Dardaniens.

IX. Vers la fin de la campagne où la Grèce fut le théâtre de ces événements, Q. Fabius, fils de Maximus, dépêché à Rome par M. Livius, dont il était lieutenant, vint déclarer au sénat, de la part de ce consul, que le préteur L. Porcius, avec ses légions, pouvait suffire à défendre la Gaule; qu'en conséquence on pouvait permettre à M. Livius de quitter cette province et de ramener à Rome l'armée consulaire. Non content de lui accorder cette permission, le sénat crut devoir aussi rappeler Néron son collégue. La seule différence que le décret mit entre eux, c'est que Livius put revenir avec son armée, au lieu que Néron eut ordre de laisser la sienne dans son département, pour agir contre Annibal. Les deux consuls, afin de garder jusqu'au bout la bonne intelligence qui avait été

rempublicam gessissent, ita, quanquam ex diversis regionibus convenirent, uno tempore ad urbem accederent. Præneste (29) qui prior venisset, collegam ibi opperiri jussus. Fortè ita evenit, ut eodem die ambo Præneste venirent. Inde præmisso edicto, ut triduo pòst frequens senatus ad ædem Bellonæ adesset, omni multitudine obviàm effusâ, ad urbem accessêre. Non salutabant modò universi circumfusi, sed contingere pro se quisque victrices dextras consulum cupientes, alii gratulabantur, alii gratias agebant, quòd eorum operâ incolumis respublica esset. In senatu cùm more omnium imperatorum, expositis rebus ab se gestis, postulassent, « Ut pro republicâ fortiter feliciterque administratâ, et diis immortalibus haberetur honos, et ipsis triumphantibus urbem inire liceret; » — « Se verò ea quæ postularent, decernere, Patres, merito deorum primùm, dein, secundùm deos, consulum, » responderunt; et supplicatione amborum nomine, et triumpho utrique decreto, inter ipsos, ne, cùm bellum communi animo gessissent, triumphum separarent, ita convenit: « Ut, quoniam et in provinciâ M. Livii res gesta esset, et eo die, quo pugnatum foret, ejus fortè auspicium fuisset, et exercitus Livianus deductus Romam venisset, Neronis deduci non potuisset de provinciâ, ut M. Livium quadrigis urbem ineuntem milites sequerentur; C. Claudius equo sine militibus inveheretur. » Ita consociatus triumphus,

si utile à la république, convinrent dans leurs lettres de régler leur départ, de deux points si éloignés l'un de l'autre, de manière à pouvoir arriver en même temps à Rome. Le premier venu à Préneste devait y attendre son collégue; le hasard voulut qu'ils s'y trouvassent le même jour. De là ils envoyèrent une ordonnance qui convoquait une assemblée nombreuse du sénat dans le temple de Bellone; et prenant eux-mêmes la route de Rome, ils rencontrèrent une foule immense qui venait au-devant d'eux. Ils y entrèrent entourés de cette multitude, chacun s'efforçant à l'envi, non seulement de les saluer, mais de toucher leurs mains victorieuses. Les uns leur adressaient des félicitations, les autres leur rendaient grâce, comme aux sauveurs de l'état. Après avoir, suivant l'usage, rendu compte au sénat de leurs opérations, ils demandèrent « qu'en faveur des heureux succès qui avaient honoré les armes de la république, on rendît aux dieux des actions de grâces solennelles, et qu'il leur fût permis à eux-mêmes d'entrer à Rome en triomphe. » Le sénat répondit « qu'il leur accordait volontiers leurs demandes, en reconnaissance de la victoire signalée dont Rome était redevable, d'abord à la protection des Immortels, et après eux, à la bonne conduite des consuls. » On décréta donc à la fois et les prières publiques au nom de ces magistrats, et le triomphe pour l'un et pour l'autre. Tous deux voulurent en partager les honneurs, comme ils avaient partagé les soins et les dangers de la guerre. « Mais comme l'action avait eu lieu dans le département de M. Livius; que c'était lui qui, le jour de la bataille, avait par hasard pris les auspices; que ses troupes étaient revenues dans la capitale, tandis que celles de Néron n'avaient pu quitter la province, il fut convenu que le premier entrerait dans Rome porté sur un char attelé de quatre che-

cùm utrique, tum magis ei, qui quantùm merito anteibat, tantùm honore collegæ cesserat, gloriam auxit. « Illum equitem aiebant sex dierum spatio » transcurrisse longitudinem Italiæ; et eo die cum » Asdrubale in Galliâ signis collatis pugnasse, quo » eum castra adversùs sese in Apuliâ posita habere » Hannibal credidisset. Ita unum consulem pro » utrâque parte Italiæ adversùs duos duces, duos » imperatores, hinc consilium suum, hinc corpus » opposuisse. Nomen Neronis satis fuisse ad conti- » nendum castris Hannibalem: Asdrubalem verò, » quâ aliâ re, quàm adventu ejus obrutum atque » exstinctum esse? Itaque iret alter consul sublimis » curru multijugis, si vellet, equis. Uno equo per » urbem verum triumphum vehi; Neronemque, » etiam si pedes incedat, vel partâ eo bello, vel » spretâ eo triumpho gloriâ, memorabilem fore. » Hi sermones spectantium Neronem usque in Capitolium prosecuti sunt. Pecuniæ in ærarium tulerunt sestertium tricies (30), octoginta millia æris: militibus M. Livius quinquagenos senos asses (31) divisit: tantumdem C. Claudius absentibus militibus suis est pollicitus, cùm ad exercitum redisset. Notatum eo die plura carmina militaribus jocis in C. Claudium, quàm in consulem suum jactata: equites L. Veturium et Q. Cæcilium legatos magnis tulisse laudibus, hortatosque esse plebem, ut eos consules in proximum annum crearent; adjecisse equitum

vaux et suivi de son armée, tandis que Néron marcherait à cheval et sans suite. » Le triomphe ainsi partagé rehaussa la gloire des deux guerriers, mais surtout celle de Néron, qui, supérieur à son collègue par une plus grande part au succès, lui cédait toute la pompe triomphale. « Ce cavalier modeste, disait-on, avait en six jours traversé l'Italie dans toute sa longueur; au moment même qu'Annibal le croyait campé près de lui dans la Pouille, il avait combattu dans la Gaule contre Asdrubal en bataille rangée. Ainsi le même consul, en un même jour, et aux deux extrémités de l'Italie, avait tenu en échec les deux plus redoutables ennemis de la république, opposant à l'un son génie, à l'autre sa personne. Le nom seul de Néron avait été capable de retenir Annibal dans son camp: et pour Asdrubal, à quoi devait-on sa défaite et sa mort, sinon à la marche rapide du même Néron? Que l'autre consul parût donc sur un char dont il pouvait augmenter à son gré le pompeux attelage; certes, le véritable triomphateur était le guerrier que l'on voyait à cheval; Néron, quand il irait à pied, serait à jamais illustre, et par la gloire dont il s'était couvert dans le combat, et par celle qu'il avait méprisée dans le triomphe. » Ce fut avec de pareils discours que les citoyens, les yeux fixés sur Néron, le suivirent jusqu'au Capitole. L'argent porté dans le trésor public montait à trois cent mille sesterces, et à quatre-vingt mille livres pesant de cuivre, sans compter les cinquante-six as par tête que Livius avait distribués à ses soldats. Néron promit aux siens la même somme à son retour. On remarqua que, le jour du triomphe, les soldats de Livius, dans leurs chansons militaires, célébrèrent Néron plus que leur propre général. Les cavaliers exaltèrent le mérite des lieutenants L. Véturius et Q. Cæcilius, et exhortèrent le peuple à les élever au consulat l'année

prærogativæ auctoritatem consules, postero die in concione, quàm forti fidelique duorum præcipuè legatorum operâ usi essent, commemorantes.

X. Cùm comitiorum tempus appeteret, et per dictatorem comitia haberi placuisset, C. Claudius consul M. Livium collegam dictatorem dixit; Livius Q. Cæcilium magistrum equitum: à M. Livio dictatore creati consules L. Veturius, Q. Cæcilius; is ipse qui tum erat magister equitum. Inde prætorum comitia habita: creati C. Servilius, M. Cæcilius Metellus, Ti. Claudius Asellus, Q. Mamilius Turinus, qui tum ædilis plebis erat. Comitiis perfectis, dictator magistratu abdicato, dimissoque exercitu, in Etruriam provinciam ex senatusconsulto est profectus ad quæstiones habendas, qui Etruscorum Umbrorumque populi defectionis ab Romanis ad Asdrubalem sub adventum ejus consilia agitassent, quique eum auxiliis, aut commeatu, aut ope aliquâ juvissent. Hæc eo anno domi militiæque gesta. Ludi Romani ter toti instaurati ab ædilibus curulibus, Cn. Servilio Cæpione, Ser. Cornelio Lentulo. Item ludi plebeii semel toti instaurati ab ædilibus plebis Manio Pomponio Mathone, et Q. Mamilio Turino. Tertiodecimo anno Punici belli, L. Veturio Philone, et Q. Cæcilio Metello consulibus, Bruttii ambobus, ut cum Hannibale bellum gererent, provincia decreta. Prætores exinde sortiti sunt: M. Cæcilius Metellus urbanam, Q. Mamilius peregrinam, C. Servi-

suivante. Les consuls eux-mêmes confirmèrent ce témoignage honorable de la cavalerie, en faisant valoir le lendemain dans l'assemblée les services de ces deux officiers, aussi braves que fidèles.

X. Comme le temps des assemblées approchait, et qu'on avait jugé à propos de les faire tenir par un dictateur, le consul Néron nomma son collégue M. Livius qui, à son tour, choisit Q. Cæcilius pour général de la cavalerie. Le nouveau dictateur élut consuls le même Q. Cæcilius et L. Véturius. Suivirent de près les assemblées prétoriennes, dont le choix tomba sur C. Servilius, M. Cæcilius Métellus, Tit. Claudius Asellus et Q. Mamilius Turinus, alors édile plébéïen. Les comices terminés, Livius abdiqua la dictature, licencia son armée, et se rendit dans l'Étrurie, en vertu d'un sénatus-consulte, pour rechercher tous les habitants de cette province ou de l'Ombrie soupçonnés d'avoir eu quelque projet de défection à l'entrée d'Asdrubal en Italie, ou qui l'avaient aidé d'hommes, de vivres ou de quelques autres secours. Voilà quels furent les opérations civiles et militaires de l'année. Il y eut trois représentations complètes des jeux romains, données par les édiles Cn. Servilius Cæpion et Serg. Cornélius Lentulus. Les jeux plébéïens ne furent représentés qu'une fois, par les soins des édiles plébéïens, Manius Pomponius Mathon et Q. Mamilius Turinus. La treizième année (a) de la guerre punique, les deux consuls, L. Véturius Philon et Q. Cæcilius Métellus eurent pour département l'Abruzze, et pour destination la guerre contre Annibal. Ensuite les préteurs tirèrent leurs provinces au sort; M. Cæcilius Métellus et

(a) An de Rome 546; avant J.-C. 206.

lius Siciliam, Ti. Claudius Sardiniam. Exercitus ita divisi : consulum alteri, quem C. Claudius prioris anni consul; alteri, quem Q. Claudius proprætor (eæ binæ legiones erant) habuisset exercitum : in Etruriâ duas volonum legiones à C. Terentio proprætore M. Livius proconsul, cui prorogatum in annum imperium erat, acciperet; et Q. Mamilio, ut collegæ jurisdictione traditâ, Galliam cum exercitu, cui L. Porcius prætor præfuerat, obtineret, decretum est; jussusque populari agros Gallorum, qui ad Pœnos sub adventum Asdrubalis defecissent. C. Servilio cum Cannensibus duabus legionibus, sicut C. Mamilius tenuerat, Sicilia tuenda data. Ex Sardiniâ vetus exercitus, cui A. Hostilius præfuerat, deportatus : novam legionem, quam Ti. Claudius trajiceret secum, consules conscripserunt. Q. Claudio ut Tarentum, C. Hostilio Tubulo ut Capuam provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. M. Walerius proconsul, qui tuendæ circa Siciliam maritimæ oræ præfuerat, triginta navibus C. Servilio præbitis, cum ceterâ omni classe redire ad urbem jussus.

XI. In civitate tanto discrimine belli sollicitâ, cùm omnium secundorum adversorumque causas in deos verterent, multa prodigia nunciabantur : Tarracinæ Jovis ædem, Satrici Matris Matutæ de cœlo tactam. Satricanos haud minùs terrebant in ædem Jovis foribus ipsis duo perlapsi angues. Ab

Q. Mamilius furent chargés de rendre la justice, le premier aux citoyens, et le second aux étrangers. La Sicile échut à C. Servilius, et à T. Claudius la Sardaigne. A l'égard des armées, voici quelle en fut la répartition. L'un des consuls dut commander celle de C. Claudius Néron, consul de l'année précédente; et l'autre, celle du propréteur Q. Claudius; chacune était composée de deux légions. En Étrurie, les deux légions de volontaires qu'avaient eues le propréteur C. Térentius, devaient passer sous les ordres du proconsul M. Livius, à qui l'on prorogea le commandement pour un an. On décréta de plus que Q. Mamilius, cédant à son collégue l'administration de la justice, irait prendre en Gaule l'armée du propréteur L. Porcius, et ravagerait les terres de ceux des Gaulois qui s'étaient déclarés en faveur de Carthage à l'arrivée d'Asdrubal. La défense de la Sicile fut confiée à C. Servilius, avec les deux légions de Cannes qui avaient servi sous C. Mamilius. On fit revenir de Sardaigne les anciennes troupes qu'y avait commandées A. Hostilius, et les consuls levèrent une nouvelle légion que Tit. Claudius devait y conduire. Les pouvoirs furent continués pour un an à Q. Claudius et à C. Hostilius Tubulus, l'un gouverneur de Tarente, et l'autre de Capoue. Le proconsul M. Valérius, qui avait défendu les côtes de la Sicile, eut ordre de laisser trente vaisseaux à Servilius, et de revenir à Rome avec le reste de sa flotte.

XI. Au milieu des dangers et des alarmes d'une guerre si menaçante, il était naturel que Rome trouvât dans la superstition les causes de tous les événements heureux ou malheureux, et cette disposition des esprits multipliait les prodiges qu'on annonçait de toutes parts. A Terracine la foudre avait frappé le temple de Jupiter, et à Satricum celui de la déesse Matuta.

Antio nunciatum est, cruentas spicas metentibus visas esse. Cære porcus biceps, et agnus mas idemque femina natus erat. Et Albæ duo soles visos referebant: et nocte Fregellis lucem obortam. Et bos in agro Romano locutus, et ara Neptuni multo sudore manasse in circo Flaminio dicebatur: et ædes Cereris, Salutis, Quirini de cœlo tactæ. Prodigia consules hostiis majoribus procurare jussi, et supplicationem unum diem habere. Ea ex senatusconsulto facta. Plus omnibus aut nunciatis peregre, aut visis domi prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ exstinctus; cæsaque flagro est vestalis, cujus custodia noctis ejus fuerat, jussu P. Licinii pontificis. Id quanquam nihil portendentibus deis, ceterùm negligentiâ humanâ acciderat, tamen et hostiis majoribus procurari, et supplicationem ad Vestæ haberi placuit. Priusquam proficiscerentur consules ab bellum, moniti ab senatu sunt, « Ut in » agros reducendæ plebis curam haberent. Deûm » benignitate summotum bellum ab urbe Romanâ et » Latio esse, et posse sine metu in agris habitari. » Minimè convenire, Siciliæ, quàm Italiæ colen» dæ (32) majorem curam esse. » Sed res haudquaquam erat populo facilis, et liberis cultoribus bello absumptis, et inopiâ servitiorum, et pecore direpto, villisque dirutis aut incensis: magna tamen pars auctoritate consulum compulsa in agros remigravit. Moverant autem hujusce rei mentionem Placentinorum

Les habitants de cette dernière ville n'étaient pas moins effrayés de l'audace de deux serpents qui s'étaient glissés par la porte même dans le temple de Jupiter. A Antium, des moissonneurs avaient cru voir des épis ensanglantés. A Céré il était né un porc à deux têtes et un agneau avec les deux sexes. A Albe deux soleils avaient paru en même temps. A Frégelles une clarté soudaine avait percé l'obscurité de la nuit. Un bœuf avait parlé dans la campagne de Rome. Dans le cirque Flaminien l'autel de Neptune s'était trouvé inondé de sueur : enfin, le feu du ciel avait atteint les temples de Cérès, de Romulus et de la déesse Salus. En expiation de ces prodiges un sénatus-consulte chargea les consuls d'immoler de grandes victimes, et d'indiquer un jour entier de prières publiques. Mais de tous ces prodiges, soit annoncés du dehors, soit arrivés dans l'intérieur de la ville, celui qui causa le plus d'épouvante fut l'extinction du feu sacré dans le temple de Vesta. Aussi la vestale qui était de garde cette nuit-là, fut battue de verges par l'ordre du grand pontife P. Licinius. Quoique ce malheur ne fût l'effet que de la négligence humaine, et ne pût être regardé comme un signe de la colère céleste, cependant on ne crut pouvoir la désarmer que par l'immolation des grandes victimes et par des prières publiques dans le temple de Vesta. Les consuls, avant leur départ, furent invités par le sénat « à s'occuper des moyens de rappeler les cultivateurs dans les campagnes. Grâce à la protection des dieux, la guerre était écartée de Rome et du Latium, et l'on pouvait sans crainte rentrer dans les habitations rustiques. Il était inconvenant que l'on mît plus d'importance à la culture de la Sicile qu'à celle de l'Italie. » Mais bien des causes rendaient ces mesures d'une exécution difficile. La guerre avait emporté les cultivateurs de condition libre,

et Cremonensium legati, querentes agrum suum ab accolis Gallis incursari ac vastari, magnamque partem colonorum suorum dilapsam esse, et infrequentes se urbes, agrum vastum ac desertum, habere. Mamilio prætori mandatum, ut colonias ab hoste tueretur. Consules ex senatusconsulto edixerunt, ut, qui cives Cremonenses atque Placentini essent, ante certam diem in colonias reverterentur. Principio deinde veris et ipsi ad bellum profecti sunt. Q. Cæcilius consul exercitum ab C. Nerone, L. Veturius ab Q. Claudio proprætore accepit, novisque militibus, quos ipse conscripserat, supplevit. In Consentinum agrum consules exercitum duxerunt, passimque depopulati, cùm agmen jam grave prædâ esset, in saltu angusto, à Bruttiis jaculatoribusque Numidis turbati sunt; ita ut non præda, sed armati quoque in periculo fuerint: major tamen tumultus, quàm pugna fuit; et præmissâ prædâ, incolumes et legiones in loca tuta evasêre. Inde in Lucanos profecti: ea sine certamine tota gens in ditionem populi Romani rediit.

et l'on ne trouvait pas d'esclaves pour les remplacer ; les bestiaux avaient été enlevés et les fermes détruites ou incendiées. Malgré ces obstacles, l'autorité des consuls rendit aux campagnes une grande partie des cultivateurs qui les avaient abandonnées. L'attention du sénat avait été éveillée sur ce point par les députations de Crémone et de Plaisance. Ces villes se plaignaient que leurs terres étaient dévastées par les incursions des Gaulois, et que, vu la dispersion d'une grande partie de leurs habitants, les villes étaient dépeuplées et les campagnes désertes et en friche. Le préteur Mamilius fut chargé de protéger ces colonies contre les hostilités. Les consuls, en vertu du sénatus-consulte qui les y autorisait, rendirent une ordonnance qui enjoignait à tous les citoyens de Crémone et de Plaisance de retourner dans leur patrie avant une époque déterminée. Ensuite, au commencement du printemps, tous deux partirent pour se mettre en campagne. Q. Cæcilius prit le commandement de l'armée que lui remit C. Néron, et L. Véturius de celle qui était sous les ordres du propréteur Q. Claudius, et dans laquelle il incorpora ses nouvelles levées. Ces deux généraux conduisirent leurs troupes sur le territoire de Consentia, et y portèrent le ravage. Mais, comme ils revenaient chargés des dépouilles ennemies, une attaque des Bruttiens et des frondeurs numides, qui les attendaient à un défilé, causa d'abord quelque désordre dans les rangs, et les mit en danger de perdre leur butin et la vie. Cependant, ce fut plutôt une alarme qu'un combat sérieux. Après avoir fait prendre les devants au butin, ils le suivirent de près avec les légions, et se tirèrent sans perte de ce mauvais pas. De là, ils passèrent dans la Lucanie, qu'ils firent rentrer toute entière et sans coup-férir sous la puissance du peuple Romain.

XII. Cum Hannibale nihil eo anno rei gestum est: nam neque ipse se obtulit in tam recenti vulnere publico privatoque, neque lacessierunt quietum Romani: tantam inesse vim, etsi omnia alia circa eum ruerent, in uno illo duce censebant. Ac nescio an mirabilior adversis quàm secundis rebus fuerit: quippe qui, cùm et in hostium terrâ per annos tredecim, tam procul ab domo, variâ fortunâ bellum gereret exercitu non suo civili, sed misto ex colluvione omnium gentium, quibus non lex, non mos, non lingua communis, alius habitus, alia vestis, alia arma, alii ritus, alia sacra, alii prope dei essent, ita quodam uno vinculo copulaverit eos, ut nulla nec inter ipsos, nec adversùs ducem seditio exstiterit; cùm et pecunia sæpe in stipendium, et commeatus in hostium agro deessent: quorum inopiâ, priore Punico bello multa infanda inter duces militesque commissa fuerant. Post Asdrubalis verò exercitum cum duce, in quibus spes omnis reposita victoriæ fuerat, deletum, cedendoque in angulum Bruttium ceterâ Italiâ concessum, cui non videatur mirabile, nullum motum in castris factum? Nam ad cetera id quoque accesserat, ut ne alendi quidem exercitûs, nisi ex Bruttio agro, spes esset; qui, ut omnis coleretur, exiguus tamen tanto alendo exercitui erat: tum magnam partem juventutis abstractam à cultu agrorum bellum occupaverat, et mos vitio etiam insitus genti per latrocinia militiam exercendi, nec ab

XII. L'année suivante il n'y eut aucun engagement entre Annibal et les consuls. Ce général, frappé du coup terrible qui venait d'accabler à la fois sa patrie et sa famille, n'eut garde d'être l'agresseur, et les Romains, le voyant inactif, n'osèrent le provoquer ; tant ils lui croyaient encore de ressources dans la force seule de son génie, au moment que tous ses appuis s'écroulaient autour de lui ! Et je ne sais en effet s'il ne fut pas plus admirable encore dans ses revers que dans sa prospérité : car depuis treize ans que, dans un pays ennemi, si loin de sa terre natale, il faisait la guerre avec des succès divers, à la tête d'une armée composée, non de Carthaginois, mais d'un ramas confus d'aventuriers de toute nation, qui n'avaient rien de commun, ni lois, ni mœurs, ni langage, dont l'extérieur, les habits, les armes, les rits sacrés, les mystères et les dieux même étaient différents, n'est-il pas inconcevable qu'il ait su lier toutes ces parties discordantes par des nœuds assez puissants pour qu'il ne s'élevât jamais ni dissension entre elles, ni révolte contre leur général, malgré la disette d'argent et de vivres qui, dans un pays ennemi, se faisait fréquemment sentir, et qui, dans la première guerre punique, avait causé tant de désordre entre les chefs et les soldats? Mais depuis que la défaite d'Asdrubal et de son armée lui eut enlevé ses dernières ressources, et l'eut forcé à se confiner dans un coin de l'Abruzze, en abandonnant le reste de l'Italie aux Romains, n'est-il pas merveilleux qu'il ne se soit manifesté aucun mouvement séditieux parmi ses soldats? et cela lorsqu'à tous ses embarras, se joignait la nécessité de tirer ses vivres du pays seul des Bruttiens, dont l'étendue était insuffisante pour nourrir une si grande armée, quand il eût été en pleine culture, et qui alors était à moitié en friche, la guerre ayant enlevé aux travaux de la campagne

domo quicquam mittebatur, de Hispaniâ retinendâ sollicitis, tanquam omnia prospera in Italiâ essent. In Hispaniâ res quâdam ex parte eamdem fortunam, quâdam longè disparem habebant: eamdem, quòd prælio victi Carthaginienses, duce amisso, in ultimam Hispaniæ oram usque ad Oceanum compulsi erant; disparem autem, quòd Hispania, non quàm Italia modò, sed quàm ulla pars terrarum, bello reparando aptior erat, locorum hominumque ingeniis: itaque ergo prima Romanis inita provinciarum, quæ quidem continentis sint, postrema omnium, nostrâ demum ætate, ductu auspicioque Augusti Cæsaris, perdomita est. Ibi tum Asdrubal Gisgonis, maximus clarissimusque eo bello secundùm Barcinos dux, regressus ab Gadibus, rebellandi spem adjuvante Magone Hamilcaris filio, delectibus per ulteriorem Hispaniam (33) habitis, ad quinquaginta millia peditum, et quatuor millia et quingentos equites armavit. De equestribus copiis ferme inter auctores convenit, peditum septuaginta millia (34) quidam adducta ad Silpiam urbem (35) scribunt. Ibi super campos patentes duo duces Pœni eâ mente, ne detrectarent certamen, consederunt.

XIII. Scipio, cùm ad eum fama tanti comparati exercitûs perlata esset, neque Romanis legionibus

une grande partie de ses habitants, accoutumés d'ailleurs à confondre la guerre avec le brigandage. D'un autre côté, les Carthaginois, uniquement occupés des moyens de se maintenir en Espagne, ne lui envoyaient aucun secours, comme s'il n'eût eu que des succès en Italie. La situation des affaires dans ces deux contrées était bien égale à certains égards, mais différente sous un autre rapport. A la vérité, les Carthaginois, défaits dans un combat où leur chef avait été pris, avaient été repoussés jusqu'aux extrémités de l'Espagne, et jusqu'aux bords de l'Océan; mais l'Espagne avait sur l'Italie cet avantage, que, soit le génie des naturels, soit la situation des lieux, c'était, de toutes les parties du monde, la plus propre à renouveler la guerre. En effet, bien que ce soit la première des provinces du continent où les Romains aient porté leurs armes, c'est la dernière de toutes qui ait été entièrement subjugnée. Encore sa soumission n'a-t-elle été consommée que de nos jours, sous la conduite et les auspices de César Auguste. Mais à cette époque, Asdrubal, fils de Gisgon, le plus grand et le plus illustre des généraux carthaginois, après ceux de la famille Barcine, secondé de Magon, fils d'Amilcar, qui, de son côté, fomentait la révolte, fit des levées dans l'Espagne ultérieure, et revint de Cadix à la tête d'une armée forte de cinquante mille hommes de pied et de quatre mille cinq cents chevaux. On est d'accord sur le nombre de ces derniers; mais des auteurs assurent qu'il amena auprès de Silpia jusqu'à soixante-dix mille hommes d'infanterie. Avec ces forces, les deux généraux vinrent camper à l'entrée d'une vaste plaine, dans le dessein d'accepter la bataille, si les Romains la leur présentaient.

XIII. A la nouvelle de ces formidables préparatifs, Scipion ne se jugea pas en état de tenir tête, avec ses légions seules,

tantæ se parem fore multitudini ratus, ut non in speciem saltem opponerentur barbarorum auxilia, neque in iis tamen tantùm virium ponendum, ut mutandò fidem, quæ cladis causa fuisset patri patruoque, magnum momentum facerent, præmisso Silano ad Colcam duodetriginta oppidis regnantem, ut equites peditesque ab eo, quos se per hiemem conscripturum pollicitus erat, acciperet, ipse ab Tarracone profectus, protinus ab sociis, qui accolunt viam, modica contrahendo auxilia, Castulonem (36) pervenit. Eò adducta ab Silano auxilia, tria millia peditum et quingenti equites: inde ad Bæculam urbem progressus omni exercitu civium, sociorum, peditum equitumque quinque et quadraginta millibus. Castra ponentes eos Mago et Masinissa cum omni equitatu aggressi sunt; turbassentque munientes, ni abditi post tumulum, opportunè ad id positum, ab Scipione equites improvisò in effusos incurrissent. Hi promptissimum quemque, et proximè vallum, atque in ipsos munitores primum invectum, vixdum prælio inito fuderunt: cum ceteris, qui sub signis atque ordine agminis incesserant, longior et diu ambigua pugna fuit: sed cùm ab stationibus primùm expeditæ cohortes, deinde ex opere deducti milites, atque arma capere jussi plures et integri fessis subirent, magnumque jam agmen armatorum à castris in prælium rueret, terga haud dubiè vertunt Poeni Numidæque. Et primò turmatim abibant,

contre une armée si nombreuse. Pour leur opposer donc, non seulement en apparence, mais avec quelque réalité, des secours tirés du pays même, sans cependant faire trop de fond sur ces barbares, dont l'inconstance aurait pu causer sa perte, comme elle avait entraîné celle de son père et de son oncle, il envoya Silanus réclamer auprès de Colca, qui régnait sur vingt-huit villes, l'infanterie et la cavalerie que ce chef lui avait promis de lever pendant l'hiver. Pour lui, parti de Tarragone, il arriva à Castulon, en ramassant le long de sa route quelques corps auxiliaires. Là Silanus lui amena les secours qu'il attendait, consistants en trois mille fantassins et cinq cents chevaux; de là il s'avança jusqu'à Bæcula avec toutes ses forces, qui montaient, y compris les Romains et les alliés, à quarante-cinq mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Pendant qu'ils étaient occupés de leur campement, Magon et Masinissa vinrent fondre sur eux avec tous leurs cavaliers. Cette attaque aurait déconcerté les travailleurs, sans un corps de cavalerie, lequel embusqué par Scipion derrière une hauteur favorable à ce stratagême, parut tout à coup et surprit les assaillants qui chargeaient en désordre. Il n'eut qu'à se montrer pour mettre en fuite ceux que leur ardeur avait emportés jusqu'au pied des retranchements; mais le combat fut plus long et plus douteux contre ceux des ennemis qui avaient gardé leurs rangs, et qui marchaient en ordre de bataille. Enfin, lorsque des compagnies, débarrassées de leur bagage; lorsque les travailleurs, qui eurent ordre d'interrompre les travaux; lorsque des troupes fraîches eurent pris la place des soldats fatigués, et que l'armée, s'ébranlant presque entière, eût couru du camp au combat; alors les Carthaginois et les Numides tournèrent le dos. D'abord ils se retiraient en bon ordre, sans que l'épouvante et la précipitation

nihil propter pavorem festinationemve confusis ordinibus: dein, postquam acriùs ultimis incidebat Romanus, neque sustineri impetus poterat, nihil jam ordinum memores, passim quâ cuique proximum fuit, in fugam effunduntur. Et quanquam eo prælio aliquantùm et Romanis aucti et diminuti hostibus animi erant, tamen nunquam per aliquot insequentes dies ab excursionibus equitum levisque armaturæ cessatum est.

XIV. Ubi satis tentatæ per hæc levia certamina vires sunt, prior Asdrubal in aciem copias eduxit; deinde et Romani processêre: sed utraque acies pro vallo stetit instructa; et cùm ab neutris pugna cœpta esset, jam die ad occasum inclinante, à Pœno priùs, deinde ab Romano in castra copiæ reductæ. Hoc idem per dies aliquot factum: prior semper Pœnus copias castris educebat; prior fessis stando signum receptui dabat: ab neutrâ parte procursum, telumve missum, aut vox ulla orta. Mediam aciem hinc Romani, illinc Carthaginienses misti Afris, cornua socii tenebant: erant autem utrimque Hispani pro cornibus: ante Punicam aciem elephanti castellorum procul speciem præbebant. Jam hoc in utrisque castris sermonis erat, ita, ut instructi stetissent, pugnaturos: medias acies Romanum Pœnumque, quos inter belli causa esset, pari robore animorum armorumque concursuros. Scipio ubi hæc obstinatè credita animadvertit, omnia de industriâ in

leur fissent rompre leurs rangs. Ensuite, ne pouvant soutenir la charge impétueuse des Romains, qui pressaient vivement leur arrière-garde, la déroute devint générale, et chacun perdant de vue son drapeau, chercha son salut dans la fuite. Cette action releva le courage des Romains autant qu'elle abattit celui des Carthaginois; cependant, plusieurs jours de suite, ces derniers ne cessèrent de harceler les nôtres par des escarmouches de cavalerie et de troupes légères.

XIV. Après que les deux partis eurent assez essayé leurs forces dans ces légères épreuves, Asdrubal, le premier, sortit de son camp en ordre de bataille; les Romains ne tardèrent pas à paraître. Les deux armées restèrent en avant de leurs retranchements, chacune attendant que l'autre commençât la charge. Enfin, le jour étant sur son déclin, Asdrubal, le premier, et Scipion ensuite, firent rentrer leurs troupes dans leurs camps; cette manœuvre fut répétée plusieurs jours de suite, et ce fut Asdrubal qui commença toujours à mettre les siens en bataille, et à leur donner le signal de la retraite, lorsqu'ils étaient fatigués de rester sous les armes, sans que, ni de part ni d'autre, aucun soldat eût quitté son rang, lancé un trait, poussé un cri. Au centre étaient d'un côté les Romains, et de l'autre les Carthaginois mêlés d'Africains; dans les deux armées, les Espagnols alliés étaient sur les ailes. Les éléphants, qu'Asdrubal avait placés au front de la bataille, paraissaient de loin comme des tours. La persuasion intime des deux camps était que les troupes combattraient dans l'ordre où jusqu'alors elles avaient été rangées, savoir: les Romains et les Carthaginois au centre avec un acharnement proportionné à l'importance de la querelle qui les avait armés les uns contre les autres. Scipion voyant

cum diem, quo pugnaturus erat, mutavit. Tesseram vesperi per castra dedit, ut ante lucem viri equique curati et pransi essent; armatus eques frenatos instratosque teneret equos. Vixdum satis certâ luce, equitatum omnem cum levi armaturâ, in stationes Punicas immisit: inde confestim ipse cum gravi agmine legionum procedit, præter opinionem destinatam suorum hostiumque, Romano milite cornibus firmatis, sociis in mediam aciem acceptis. Asdrubal clamore equitum excitatus, ut ex tabernaculo prosiluit, tumultumque ante vallum, et trepidationem suorum, et procul signa legionum fulgentia, plenosque hostium campos vidit, equitatum omnem extemplo in equites emittit: ipse cum peditum agmine castris egreditur; nec ex ordine solito quicquam acie instruendâ mutat. Equitum jam diu anceps pugna erat; nec ipsa per se decerni poterat, quia pulsis (quod prope invicem fiebat) in aciem peditum tutus receptus erat: sed ubi jam haud plus quingentos passus acies inter sese aberant, signo receptui dato, Scipio, patefactisque ordinibus, equitatum omnem levemque armaturam in medium acceptam divisamque in partes duas in subsidiis post cornua locat. Inde ubi incipiendæ jam pugnæ tempus erat, Hispanos (ea media acies fuit) presso gradu incedere jubet: ipse è dextro cornu (ibi namque præerat) nuncium ad Silanum et Marcium mittit, ut cornu extenderent in sinistram partem, quemadmodum

cette opinion fortement établie, conçut l'idée de changer toute cette ordonnance le jour où il voulait réellement combattre. La veille au soir, il donne l'ordre de faire repaître hommes et chevaux avant le jour, et aux cavaliers de s'armer et de tenir leurs chevaux équipés pour la même heure. A peine était-il jour, qu'il envoie sa cavalerie et ses troupes légères contre les postes avancés des ennemis : un moment après, il part lui-même à la tête de son infanterie, après avoir, contre l'attente des deux armées, reporté les Romains aux ailes, et les alliés au corps de bataille. Asdrubal, éveillé au bruit de la cavalerie, s'élance hors de sa tente ; et à la vue du tumulte excité devant ses retranchements, de ses gens en désordre, des enseignes romaines qui brillaient de loin, et des ennemis qui couvraient la plaine, il oppose sa cavalerie à celle des Romains, et sort de son camp avec son infanterie, sans rien changer à la disposition des jours précédents. Le combat de cavalerie fut long-temps douteux, et ne pouvait guère être décisif, parce que ceux qui pliaient, ce qui était presque alternatif, trouvaient une retraite assurée dans les rangs de leur infanterie. Mais lorsque les deux armées n'étaient plus guère qu'à cinq cents pas l'une de l'autre, Scipion fait sonner la retraite et ouvrir les rangs, y reçoit toute sa cavalerie et ses troupes légères, les divise en deux troupes, et les place au corps de réserve derrière les deux ailes. Ensuite, au moment de commencer le combat, il ordonne aux Espagnols du centre de marcher au petit pas. Pour lui, de l'aile droite où il commandait, il envoie dire à Silanus et à Marcius d'étendre leur aile gauche, comme ils lui verraient élargir sa droite, et de faire engager l'action par les plus lestes de leurs fantassins et de leurs cavaliers, avant que les bataillons du centre fussent à portée de s'entrechoquer. Les deux ailes ainsi développées,

se tendentem ad dextram vidissent; et cum expeditis peditum equitumque priùs pugnam consererent cum hoste, quàm coire inter se mediæ acies possent. Ita diductis cornibus, cum ternis peditum cohortibus, ternisque equitum turmis, ad hoc velitibus, citato gradu in hostem ducebant, sequentibus in obliquum aliis. Sinus in medio erat, quâ segniùs Hispanorum signa incedebant: et jam conflixerant cornua, cùm, quod roboris in acie hostium erat, Pœni veterani Afrique nondum ad teli conjectum venissent, neque in cornua, ut adjuvarent pugnantes, discurrere auderent, ne aperirent mediam aciem venienti ex adverso hosti. Cornua ancipiti prælio urgebantur: eques, levisque armatura, et velites, circumductis alis in latera incurrebant; cohortes à fronte urgebant, ut abrumperent cornua à ceterâ acie.

XV. Et cùm ab omni parte haudquaquam par pugna erat, tum quòd turba Balearium tironumque Hispanorum Romano Latinoque militi objecta erat, et procedente jam die vires etiam deficere Asdrubalis exercitum cœperant, oppressos matutino tumultu, coactosque, priusquam cibo corpora firmarent, raptim in aciem exire. Ad id sedulò diem extraxerat Scipio, ut sera pugna esset: nam ab septimâ demum horâ (37) peditum signa cornibus incucurrerunt: ad medias acies aliquanto seriùs pervenit pugna; ità ut priùs æstus à meridiano sole, laborque standi sub

marchent à grands pas à l'ennemi, et le chargent chacune avec trois cohortes et trois escadrons, sans compter les vélites, suivis des corps qui devaient attaquer sur les flancs. Au milieu se trouvait un vide, parce que les enseignes des Espagnols avançaient lentement, et déjà les ailes étaient aux prises que les vieilles bandes africaines et carthaginoises, qui faisaient la principale force d'Asdrubal, n'étaient pas encore arrivées à la portée du trait. D'ailleurs ils n'osaient s'écarter vers les ailes, de peur de dégarnir le centre et de l'ouvrir aux ennemis qui allaient les charger de front. Ainsi leurs ailes avaient un double combat à soutenir, et contre la cavalerie jointe aux troupes légères et aux vélites, qui avaient fait un grand circuit pour les prendre en flanc, et contre les cohortes qui les pressaient en tête pour les isoler du corps de bataille.

XV. Déjà le combat n'était plus égal, et parce que les Baléares et les milices espagnoles avaient affaire aux Romains et aux Latins, et parce que, le jour étant déjà fort avancé, les forces commençaient à manquer aux soldats d'Asdrubal, fatigués de la brusque attaque du matin, et forcés de se mettre précipitamment en défense, avant d'avoir pris aucune nourriture. C'était dans cette vue que Scipion avait retardé le combat le plus qu'il lui avait été possible; car ce n'avait été qu'à la septième heure du jour que l'infanterie des ailes en était venue aux mains, et il était beaucoup plus tard quand l'action s'engagea entre les divisions du centre. Aussi les Carthaginois, avant de se mesurer avec les Romains, avaient-ils eu à soutenir la

armis, et simul fames sitisque corpora afficerent; quàm manus cum hoste consererent. Itaque steterunt scutis innixi: nam super cetera elephanti etiam, tumultuoso genere pugnæ equitum velitumque et levis armaturæ consternati, è cornibus in mediam aciem sese intulerant. Fessi igitur corporibus animisque retulêre pedem, ordines tamen servantes, haud secus quàm si imperio ducis cederent integra acies. Sed cùm eo ipso acriùs, ubi inclinatam sensêre rem, victores se undique inveherent, nec facilè impetus sustineri posset; quanquam retinebat, obsistebatque cedentibus Asdrubal, « Ab tergo esse » colles tutumque receptum, si modicè se recipe» rent, » clamitans, tamen vincente verecundiam metu (cùm proximus quisque hostem cederet) terga extemplo data, atque in fugam sese omnes effuderunt. Ac primò consistere signa in radicibus collium, ac revocare in ordines militem cœperant, cunctantibus in adversum collem erigere aciem Romanis: inde ut inferri impigre signa viderunt, integratâ fugâ, in castra pavidi compelluntur. Nec procul vallo Romanus aberat; cepissetque tanto impetu castra, ni se ex vehementi sole, qualis inter graves imbre nubes effulget, tanta vis aquæ dejecisset, ut vix in castra sua receperint se victores; quosdam etiam religio ceperit, ulterius quicquam eo die conandi. Carthaginienses, quanquam fessos labore ac vulneribus nox imberque ad necessariam quietem

chaleur brûlante du soleil de midi, la fatigue de rester si long-temps sous les armes, et les besoins de la faim et de la soif, ce qui les obligeait de se tenir appuyés sur leurs boucliers. De plus, les éléphants, effarouchés par les charges impétueuses de la cavalerie et des troupes légères, s'étaient rejetés en tumulte des ailes sur le corps de bataille. Ainsi épuisés de forces et de courage, ils lâchent pied, mais sans rompre leurs rangs, comme si ce mouvement rétrograde se fût opéré par l'ordre formel du général; mais alors les vainqueurs les serrèrent de près, et d'autant plus vivement qu'ils les voyaient plier; de sorte qu'il leur fut impossible de faire une plus longue résistance; et malgré les efforts d'Asdrubal, qui, pour les retenir, leur montrait les collines derrière eux, comme un asyle assuré, si toutefois ils faisaient leur retraite en bon ordre, la crainte, devenue plus forte que la honte, et les premiers rangs enfoncés par l'ennemi, tous tournèrent le dos et se débandèrent. Cependant ils essayèrent de se rallier au pied des coteaux et de reprendre leurs rangs, en voyant les Romains hésiter à les poursuivre sur la pente de la colline; mais dès qu'ils s'aperçurent que cet obstacle n'avait fait qu'irriter l'ardeur du soldat victorieux, les vaincus prirent de nouveau la fuite et regagnèrent leur camp avec autant d'épouvante que de précipitation. Les Romains, qui les suivaient de près, l'eussent emporté de vive force, si, aux coups de soleil qui dardait ses rayons brûlants à travers d'épais nuages, n'avait succédé tout à coup une pluie si violente, que les vainqueurs eux-mêmes eurent peine à regagner leur camp. Quelques uns même se firent un scrupule de tenter ce jour-là de nouveaux efforts. Pour les Carthaginois, quoique harassés et couverts de blessures, quoique la nuit et l'orage leur rendissent le repos nécessaire, cependant, tenus en échec par la crainte et

vocabat, tamen, quia metus et periculum cessandi non dabat tempus, primâ luce oppugnaturis hostibus castra, saxis undique circà ex propinquis vallibus congestis augent vallum, munimento se, quando in armis parum præsidii foret, defensuri. Sed transitio sociorum, fuga ut tutior morâ videretur, fecit. Principium defectionis ab Attane regulo Turdetanorum factum est: is cum magnâ popularium manu transfugit: inde duo munita oppida cum præsidiis tradita à præfectis Romano. Et ne latiùs, inclinatis semel ad defectionem animis, serperet res, silentio proximæ noctis Asdrubal castra movet.

XVI. Scipio, ut primâ luce qui in stationibus erant retulerunt profectos hostes, præmisso equitatu signa ferri jubet; adeóque citato agmine ducti sunt, ut, si viâ rectâ vestigia sequentes issent, haud dubiè assecuturi fuerint: ducibus est creditum, brevius aliud esse iter ad Bætim fluvium, ut transeuntes aggrederentur. Asdrubal, clauso transitu fluminis, ad Oceanum flectit: et jam inde fugientium modo effusi abibant; idque ab legionibus Romanis aliquantum intervalli fecit. Eques, levisque armatura, nunc ab tergo, nunc ab lateribus occurrendo, fatigabat morabaturque: sed cùm ad crebros tumultus signa consisterent, et nunc equestria, nunc cum velitibus auxiliisque peditum (38) prælia consererent, supervenerunt legiones. Inde non jam pugna, sed trucidatio, velut pecorum fieri; donec ipse dux fugæ

le péril, et persuadés qu'ils seraient attaqués au point du jour, ils vont de tous côtés ramasser des pierres dans les vallons voisins, pour opposer à l'ennemi des remparts et des fortifications, au défaut des armes qui les avaient si mal servis; mais bientôt la défection de leurs alliés leur fit croire qu'il était encore plus sûr de fuir que de rester. Le signal fut donné par Attane, prince des Turdétans, qui passa du côté des Romains avec un grand nombre de ses sujets; et cet exemple entraîna la soumission de deux places fortes, qui furent livrées par les commandants avec leurs garnisons. Asdrubal, voyant les esprits portés à la révolte, pour arrêter les progrès de la contagion, décampa en silence à la faveur de la nuit suivante.

XVI. Au point du jour Scipion, averti par ses éclaireurs, de la retraite des ennemis, les fait poursuivre par sa cavalerie; elle le fit avec tant de diligence, que, si elle eût pris la même route, elle n'eût pas manqué de les atteindre. On crut, sur la foi des guides, qu'un chemin plus court conduisait au Bætis, et donnerait les moyens de les attaquer au passage du fleuve. Asdrubal le trouvant fermé, tourna vers l'Océan, et la précipitation de sa marche, qui était une véritable fuite, lui fit gagner beaucoup d'avance sur les Romains. Cependant la cavalerie et les troupes légères, survenant tantôt en queue, tantôt en flanc, harcelaient les fuyards et retardaient la retraite; et les charges fréquentes les obligeant de s'arrêter, pour faire face tantôt aux cavaliers, tantôt aux vélites, tantôt à l'infanterie des alliés, laissèrent aux légions le temps d'arriver. Dès ce moment, ce ne fut plus un combat, ce fut une véritable boucherie, jusqu'à ce que le général lui-même, donnant le conseil et l'exemple de la fuite,

auctor, in proximos colles cum sex millibus ferme semiermium evasit: ceteri cæsi captique: castra tumultuaria raptim Pœni tumulo editissimo communierunt; atque inde, cùm hostis nequicquam subire iniquo ascensu conatus esset, haud difficulter sese tutati sunt. Sed obsidio in loco nudo atque inopi vix in paucos dies tolerabilis erat: itaque transitiones ad hostem fiebant. Postremò dux ipse navibus acceptis, (nec procul inde aberat mare) nocte relicto exercitu, Gades perfugit. Scipio fugâ ducis hostium auditâ, decem millia peditum, mille equites relinquit Silano ad castrorum obsidionem: ipse cum ceteris copiis, septuagesimis castris, protinus causis regulorum civitatumque cognoscendis, ut præmia ad veram meritorum æstimationem tribui possent, Tarraconem rediit. Post profectionem ejus Masinissa cum Silano clam congressus ut ad nova consilia gentem quoque suam obedientem haberet, cum paucis popularibus in Africam trajecit; non tam evidenti eo tempore subitæ mutationis causâ (39), quàm documento post id tempus constantissimæ ad ultimam senectam fidei, ne tum quidem eum sine probabili causâ fecisse. Mago inde, remissis ab Asdrubale navibus Gades petit. Ceteri deserti ab ducibus, pars transitione, pars fugâ dissipati per proximas civitates sunt: nulla manus numero aut viribus insignis. Hoc maximè modo ductu atque auspicio P. Scipionis, pulsi Hispaniâ Carthaginienses sunt; tertiodecimo anno post

s'échappa sur les hauteurs voisines, avec environ six mille hommes presque sans armes. Tout le reste fut tué ou pris. Les Carthaginois se retranchèrent à la hâte sur le point le plus élevé; et à la faveur de leur situation, se défendirent contre les efforts des Romains, qui tentèrent, sans succès, de gravir jusqu'à eux. Mais cette position, sur un terrain nu et sans aucune ressource, n'était tenable au plus que quelques jours; aussi la désertion était-elle considérable. Enfin Asdrubal, ayant trouvé moyen de se procurer des vaisseaux (on était voisin de la mer), quitta la nuit son armée, et s'embarqua pour Cadix. A la nouvelle de sa fuite, Scipion laisse à Silanus dix mille hommes de pied et mille chevaux, pour continuer le siége du camp ennemi. Pour lui, en soixante-dix jours, il retourne à Tarragone avec le reste de ses troupes, examine sur sa route la conduite que les princes et villes de la province avaient tenue à l'égard des Romains, afin de pouvoir récompenser ou punir en connaissance de cause. Après son départ, Masinissa s'aboucha secrètement avec Silanus; et pour disposer ses sujets à se prêter à ses nouveaux desseins, repassa en Afrique avec un petit nombre des siens. On n'a que des conjectures sur les motifs qui le forcèrent tout à coup à changer de parti; mais la fidélité inviolable qu'il garda aux Romains jusqu'à la fin d'une vieillesse très avancée, prouve assez qu'il ne le fit point alors sans de fortes raisons. Asdrubal renvoya les vaisseaux à Magon, qui le rejoignit à Cadix. Après cet abandon de ses chefs, la fuite ou la désertion dispersa dans les villes voisines les débris de l'armée carthaginoise; il n'en resta aucun détachement qui pût inquiéter par son nombre et par ses forces. C'est ainsi que P. Scipion expulsa les Carthaginois de l'Espagne, treize ans après le commencement de la guerre, et la sixième année de son commandement dans cette province.

30..

bellum initum, quinto (40) quàm P. Scipio provinciam et exercitum accepit. Haud multò post Silanus, debellatum referens, Tarraconem ad Scipionem rediit.

XVII. L. Scipio cum multis nobilibus captivis nuncius receptæ Hispaniæ Romam est missus. Et cùm ceteri lætitiâ gloriâque ingenti eam rem vulgò ferrent, unus qui gesserat, inexplebilis virtutis veræque laudis, parvum instar eorum, quæ spe ac magnitudine animi concepisset, receptas Hispanias ducebat: jam Africam, magnamque Carthaginem, et in suum decus nomenque velut consummatam ejus belli gloriam spectabat. Itaque præmoliendas ibi ratus jam res, conciliandosque regum gentiumque animos, Syphacem primum regem statuit tentare. Masæsylorum is rex erat. Masæsyli gens affinis Mauris, in regionem Hispaniæ, maximè quâ sita Nova Carthago est, spectant. Fœdus eâ tempestate regi cum Carthaginiensibus erat; quod haud gravius ei sanctiusque, quàm vulgò barbaris, quibus ex fortunâ pendet fides (41), ratus fore, oratorem ad eum C. Lælium cum donis mittit. Quibus barbarus lætus, et quia res tum prosperæ ubique Romanis, Pœnis in Italiâ adversæ, in Hispaniâ nullæ jam erant, amicitiam se Romanorum accipere annuit; firmandæ ejus fidem nec dare, nec accipere, nisi cum ipso coràm duce Romano. Ita Lælius, in id modò fide ab rege acceptâ, tutum adventum fore, ad Scipionem rediit.

Peu de temps après, Silanus le revint trouver à Tarragone, et lui annonça qu'il avait terminé avec succès son expédition.

XVII. L. Scipion, envoyé à Rome avec plusieurs prisonniers de marque, y porta la nouvelle du recouvrement entier de l'Espagne. Ce triomphe causa une joie universelle; et l'on élevait jusqu'au ciel la valeur du héros à qui on le devait. Lui seul, insatiable de gloire, regardait cette importante conquête comme peu de chose, en comparaison des vastes projets qu'avait conçus son cœur magnanime. Déjà ses yeux se tournaient vers Carthage, et ne voyaient que la soumission entière de l'Afrique qui pût mettre le sceau à sa gloire, et attacher à son nom un titre immortel. Dans cette vue, et sentant la nécessité de s'y ménager des intelligences, et de se concilier l'affection des princes et des peuples, il résolut de sonder avant tout l'esprit de Syphax, roi des Massésyliens. Cette nation, voisine des Maures, habitait la partie de l'Afrique qui fait face à la côte d'Espagne où est située Carthagène. Syphax était alors allié des Carthaginois; mais Scipion, bien persuadé que ce prince, dont la foi, comme celle des Barbares, changeait avec la fortune, ne respecterait le traité qui le liait qu'autant qu'il y trouverait son avantage, envoya Lælius à sa cour, en qualité d'ambassadeur, avec des présents considérables. L'Africain vit cette démarche de bon œil; et comme il savait que partout la fortune s'était déclarée en faveur des Romains, et que les Carthaginois, malheureux en Italie, n'avaient plus un pouce de terre en Espagne, il consentit à traiter avec les premiers, mais déclara ne vouloir rien conclure qu'avec Scipion en personne. Ainsi Lælius, après avoir seulement exigé sa parole, qu'il y aurait toute

Magnum in omnia momentum Syphax affectanti res Africæ erat, opulentissimus ejus terræ rex, bello jam expertus ipsos Carthaginienses, finibus etiam regni aptè ad Hispaniam, quòd freto exiguo dirimuntur, positis. Dignam itaque rem Scipio ratus, quæ, quoniam non aliter posset, magno periculo peteretur, L. Marcio Tarracone, M. Silano Carthagine Novâ, quòd pedibus ad Tarracone itineribus magnis ierat, ad præsidium Hispaniæ relictis, ipse cum C. Lælio duabus quinqueremibus ab Carthagine profectus tranquillo mari plurimùm remis, interdum et leni adjuvante vento, in Africam trajecit. Fortè ita incidit, ut eo ipso tempore Asdrubal pulsus Hispaniâ septem triremibus portum invectus, ancoris positis terræ applicaret naves; cùm conspectæ duæ quinqueremes, haud cuiquam dubio, quin hostium essent, opprimique à pluribus, priusquam portum intrarent, possent, nihil aliud quàm tumultum ac trepidationem simul militum ac nautarum, nequicquam armaque et naves expedientium, fecerunt: percussa enim ex alto vela paulo acriori vento, priùs in portum intulerunt quinqueremes, quàm Pœni ancoras molirentur; nec ultra tumultum ciere quisquam in regio portu audebat. Itaque prior in terram Asdrubal, mox Scipio et Lælius egressi, ad regem pergunt.

XVIII. Magnificumque id Syphaci (nec erat aliter) visum, duorum opulentissimorum eâ tempes-

sûreté à se rendre auprès de lui, retourna joindre Scipion. D'après les vues que ce général avait sur l'Afrique, l'amitié de Syphax pouvait mettre un grand poids dans la balance; c'était le monarque le plus puissant du pays. Il s'était déjà mesuré avec les Carthaginois, et la situation de ses états était très commode par rapport à l'Espagne, dont ils n'étaient séparés que par un petit bras de mer. Scipion, trouvant donc cet avantage assez important pour l'acheter au prix de quelque danger, si l'on ne pouvait l'obtenir autrement, laissa, pour défendre l'Espagne, L. Marcius à Tarragone, et M. Silanus à Carthagène, où il s'était rendu à grandes journées, partit lui-même avec Lælius, de cette dernière ville, sur deux quinquerêmes; et malgré le calme, à force de rames, et secondé quelquefois d'un léger souffle de vent, arriva enfin en Afrique. Le hasard voulut qu'au moment où il approchait du port, Asdrubal, chassé d'Espagne, venait d'y entrer avec sept trirêmes, d'y jeter l'ancre, et d'amarrer ses galères, lorsqu'il aperçut les deux quinquerêmes de Scipion. Personne ne douta que ce ne fussent des vaisseaux ennemis; et comme on avait l'avantage du nombre, on se flattait de les accabler avant qu'ils pussent entrer dans le port; mais les efforts des soldats et des matelots, pour préparer leurs armes et pour dégager les vaisseaux, furent en pure perte; car le vent qui soufflait de la pleine mer, donnant avec violence dans les voiles, poussa les galères de Scipion dans le port, avant que les Carthaginois eussent pu lever l'ancre. On n'osa donc tenter aucune hostilité dans un port qui appartenait à Syphax. Ainsi Asdrubal, le premier, et après lui, Scipion et Lælius, débarquèrent et se rendirent auprès du roi.

XVIII. Syphax ne pouvait qu'être flatté de voir les généraux des deux plus puissantes nations de la terre, venir le même jour

tate duces populorum, uno die suam pacem amicitiamque petentes venisse. Utrumque in hospitium invitat; et, quoniam fors eos sub uno tecto esse, atque ad eosdem penates, voluisset, contrahere ad colloquium dirimendarum simultatum causâ est conatus; Scipione abnuente, aut privatim sibi ullum cum Pœno odium esse, quod colloquendo finiret, aut de republicâ se cum hoste agere quicquam injussu senatûs posse. Illud magno opere tendente rege, ne alter hospitum exclusus mensâ videretur, ut in animum induceret ad easdem venire epulas, haud abnuit. Cœnatumque simul apud regem est; et eodem etiam lecto Scipio atque Asdrubal (quia ita cordi erat regi) accubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni, atque ad omnia naturalis ingenii dexteritas, ut non Syphacem modò, barbarum insuetumque moribus Romanis, sed hostem etiam infestissimum, facundè alloquendo sibi conciliaret: « Mirabilioremque sibi eum virum congresso coràm » visum præ se ferebat, quàm bello rebus gestis. » Nec dubitare, quin Syphax regnumque ejus jam » in Romanorum essent potestate: eam artem illi » viro ad conciliandos animos esse. Itaque non quo» modo Hispaniæ amissæ sint, quærendum magis » Carthaginiensibus esse quàm quomodo Africam » retineant, cogitandum. Non peregrinabundum ne» que circa amœnas oras vagantem tantum ducem » Romanum, relictâ provinciâ novæ ditionis, relic-

lui demander son alliance. Il leur offre donc à tous deux l'hospitalité; et puisque le hasard les réunissait sous le même toit, et en présence des mêmes dieux pénates, il fit tous ses efforts pour les engager dans une conférence où ils pussent terminer la longue querelle qui animait les deux nations l'une contre l'autre. Mais Scipion s'en excusa, en protestant qu'il n'avait avec Asdrubal aucun sujet de haine personnelle qu'une entrevue pût dissiper, et qu'à l'égard des affaires publiques, il n'était pas en son pouvoir d'en traiter sans l'autorisation expresse du sénat. Alors le roi, ne voulant pas avoir l'air d'exclure de sa table un de ses hôtes, lui fit de vives instances pour qu'au moins il voulût bien s'y trouver avec Asdrubal. Scipion ne put s'en défendre. Les deux généraux soupèrent ensemble, et pour ne pas désobliger le roi, prirent place sur le même lit. Scipion avait une amabilité tellement séduisante, et tant de dextérité naturelle et de souplesse, que les grâces de sa conversation charmèrent non seulement Syphax, prince barbare et peu accoutumé à la politesse romaine, mais même Asdrubal, un des ennemis les plus acharnés de la république. Ce général convenait franchement « qu'il avait pris de Scipion une plus haute idée d'après son entretien que d'après ses exploits même. Il ne doutait pas que les Romains ne disposassent bientôt de Syphax et de ses états, tant ce général avait l'art de se concilier les esprits. Les Carthaginois devaient donc songer désormais, moins à recouvrer l'Espagne, qu'à conserver l'Afrique. Certes, ce n'était pas pour satisfaire une vaine manie de voyager, et pour se promener le long d'une côte riante, qu'un si grand capitaine, laissant ses troupes dans une contrée nouvellement conquise, était passé en Afrique avec deux quinquerêmes, et s'était exposé sur une terre ennemie, à la bonne foi d'un prince

» tis exercitibus, duabus navibus in Africam traje-
» cisse sese in hostilem terram, regiam in fidem
» inexpertam; sed potiundæ Africæ spem affectan-
» tem. Hoc eum jam pridem volutare in animo; hoc
» palam fremere, quòd non, quemadmodum Han-
» nibal in Italiâ, sic Scipio in Africâ bellum ge-
» reret. » Scipio fœdere icto cum Syphace, profectus ex Africâ, dubiisque et plerumque sævis in alto jactatus ventis, die quarto Novæ Carthaginis portum tenuit.

qu'il n'avait point encore appris à connaître; une démarche si hasardée ne pouvait être motivée que par le désir et l'espoir de se rendre maître de l'Afrique. Il y avait déjà long-temps que ce projet occupait toutes ses pensées, et qu'il demandait hautement pourquoi Scipion ne porterait pas en Afrique la guerre qu'Annibal avait bien osé porter au cœur de l'Italie. » Enfin, le traité se conclut, Scipion quitta l'Afrique; et, après avoir été battu par des vents contraires, rentra, au bout de quatre jours, dans le port de Carthagène.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.



